



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



Sommaire

PRÉSENTATION

Instances associatives	4
Éditorial	5
Notre mandat	6
Chiffres clés de l'année 2021	8
Implantation de Forum réfugiés-Cosi au 31-12-2021	9
Contexte de l'année 2021	10

LES MISSIONS

Le premier accueil	12
L'hébergement accompagné	15
L'aide à l'intégration	22
L'accueil et l'accompagnement des mineurs isolés	24
La santé mentale : le centre ESSOR	26
L'accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente	27
Les projets européens et internationaux	30
Les ressources en formation, documentation et conseil juridique	33
Le plaidoyer et la sensibilisation	36
Événements et sensibilisation	40

LES MOYENS

Les ressources humaines	44
Les moyens financiers	50

LES ÉTABLISSEMENTS ET LIEUX D'INTERVENTION

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	53
NOUVELLE-AQUITAINE	97
OCCITANIE	98
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	107



LES INSTANCES ASSOCIATIVES

Issue de la fusion en 2012 des associations Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits, Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile, l'accompagnement juridique des étrangers retenus et la promotion de l'état de droit. Elle est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.

LA VIE ASSOCIATIVE EN 2021

Le 27 mai 2021, l'Assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, organisée à l'Institut Bioforce (Vénissieux, Rhône), a approuvé le rapport moral et le rapport financier, donné quitus au Conseil d'administration pour sa gestion, et voté l'affectation des résultats 2021. Le Projet associatif, fruit d'une réflexion menée en collaboration entre les équipes de l'association, les bénévoles et les membres du Conseil d'administration au cours des années 2020 et 2021, a été approuvé à l'unanimité. Il en a été de même des Orientations stratégiques 2021-2025. Un échange a eu lieu sur le rapprochement entre Forum réfugiés-Cosi et Solidarité Mayotte, en présence du président et du directeur de l'association mahoraise.

L'Assemblée générale a procédé au renouvellement du Conseil d'administration : Mme Cécile Bourgeat y a été élue, et les mandats arrivés à échéance des administrateurs ayant manifesté le vœu de se représenter ont été renouvelés, à savoir le Barreau de Lyon, représenté par Mme Frédérique Paoli, et MM. Edmond Bogdani, André Dizdarevic, Jean-Paul Freycon, Célestin Godogo, Jean-Vincent Jéhanno, Olivier Marion, Marc Noailly et Bruno d'Yvoire.

Le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises (janvier, avril, juin, septembre et octobre). Ses travaux ont porté, outre sur les sujets financiers (arrêté des comptes, budget prévisionnel, marchés publics), sur les impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'activité, les publics et les équipes, sur les projets internationaux menés par l'association, sur le rapprochement avec Solidarité Mayotte, sur les enjeux liés à la santé mentale, sur la sûreté et la sécurité de l'environnement de travail, sur l'accueil des réfugiés afghans.

Les Commissions thématiques du Conseil d'administration (Immobilier, International, Santé) se sont régulièrement réunies. Quant au Bureau, il a poursuivi son rythme de réunion bimensuel.

Membre de l'association Solidarité Mayotte depuis 2013, Forum réfugiés-Cosi a participé à son Assemblée générale en octobre 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

M. Marc NOAILLY, Président
M. Gérard CALLÉ, Vice-Président
M. Bruno D'YVOIRE, Secrétaire
M. François RYSTO, Secrétaire adjoint
M. Jean-Vincent JEHANNO, Trésorier

LES AUTRES ADMINISTRATEURS

LES PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon (Mme Frédérique PAOLI)
Ciedel (Mme Corinne LAJARGE)
Entraide Protestante (M. Silvère LATAIX)
Solidarité Mayotte (M. Pierre SADOK)

LES PERSONNES PHYSIQUES

M. Jean-Jacques BARTOLI
M. Edmond BOGDANI
M. Mohamed BOUKRY
Mme Cécile BOURGEAT
M. Dominique COULOT
Mme Delphine DELBÈS
M. André DIZDAREVIC
M. John EDMUNDSON
M. Jean-Paul FREYCON
M. Célestin GODOGO
M. Olivier MARION
Mme Claude MORIZET
M. Pierre RINGEISEN
Mme Cécilia de VARINE

LES REPRÉSENTANTS ÉLUS DES SALARIÉS

Mme Fanny ASSELINEAU
Mme Cécile LEQUIEN

LES MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

Mme Ouzna KHALFOUNE
et M. Mikis CHARALAMBOS,
Représentants du Comité social et économique (CSE)



Des années difficiles, une détermination intacte

Nous avons vécu, encore, comme le secteur social et plus largement la société française où s'inscrit notre action, une année marquée par les conséquences en tous genres de la crise sanitaire. Les événements affectant la géopolitique internationale ont continué de susciter d'inéluctables départs pour l'exil, très médiatisés ou à bas bruit, et en réponse des besoins massifs de protection internationale.

Le présent rapport d'activité veut rendre compte de l'engagement quotidien et discret des équipes pour accueillir et accompagner toute personne confiée à nos soins, qu'elle soit en demande d'asile, bénéficiant d'une protection internationale, jeune migrante isolée ou placée en centre de rétention. C'est là le fruit du travail et de l'engagement de l'ensemble des composantes de l'association : équipes, bénévoles, administrateurs. C'est l'occasion de remercier chacune et chacun de sa contribution et de son savoir-faire, quelle que soit sa place dans l'organisation – services au contact des publics, fonctions supports, pôles ressources – au service d'un projet et d'un mandat que l'actualité de ce printemps 2022 rappelle de nouveau avec force.

Chaque centre, programme, dispositif, dont le rapport contient en seconde partie une présentation détaillée, a su s'adapter au public accueilli – plus de 30 000 personnes – dans les conditions du territoire et du moment, traduisant concrètement, en même temps que les objectifs des politiques publiques, les orientations de notre projet associatif : accueillir dans la dignité, agir en partenariat.

Au plan européen – échelon essentiel du plaidoyer déployé en matière d'asile – comme au niveau international, les partenariats se sont déployés dans des projets dédiés aux réfugiés, migrants, victimes de torture ou de traite des êtres humains, constituant le prolongement de notre action sur les routes de l'exil.

Élaboré un an durant puis adopté en Assemblée générale le 27 mai 2021, le projet associatif met l'accent sur la primauté d'un accueil qui associe humanité et professionnalisme, ambition devant les défis et humilité de l'engagement quotidien, amélioration de la qualité et recherche de l'efficacité.

La tâche est trop importante pour ne pas associer l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs : qu'ils trouvent dans ces pages l'expression de nos remerciements, au moment où Forum réfugiés, doté au printemps 2022 d'un nom simplifié et d'un logo actualisé, fête le 40^{ème} anniversaire de sa création : il s'agissait déjà, en 1982, d'accueillir les réfugiés et de défendre le droit d'asile. ■

Marc Noailly
Président du Conseil d'administration

Jean-François Ploquin
Directeur général

L'objet statutaire de Forum réfugiés-Cosi est d'accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés, de défendre le droit d'asile, de promouvoir les conditions d'intégration des réfugiés, d'accompagner les étrangers dans l'exercice effectif de leurs droits, de lutter contre les discriminations, et de promouvoir et défendre les droits humains et l'état de droit. Pour atteindre ces fins, l'association met en œuvre toutes activités de documentation, d'information, de communication, de plaidoyer, de formation, d'expertise et de recherche, et s'attache à valoriser les liens et la connaissance mutuelle entre les peuples et leurs cultures. Depuis 2015, l'association est dotée du statut consultatif spécial auprès de l'ONU.



ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE

Les personnes accueillies par l'association sollicitent la protection de la France au titre de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, de la protection subsidiaire ou, plus rarement, de leur situation d'apatridie. Forum réfugiés-Cosi intervient lors du premier accueil et dans des centres d'hébergement accompagné.

En 2021, l'association a géré directement sept structures de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA), à Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montauban, Nice, Toulon et Toulouse, et animé deux groupements solidaires réunissant des associations qui gèrent huit autres SPADA en Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie. Les demandeurs d'asile y sont reçus en vue de leur passage au guichet unique (GU) préfecture-OFII. Ceux d'entre eux – la grande majorité – qui ne sont pas orientés par l'OFII dans un hébergement dédié lors de leur passage au GU, bénéficient en SPADA d'un accompagnement administratif, social et juridique.

Depuis sa création en 1982, Forum réfugiés-Cosi gère des centres d'hébergement accompagné : un centre de transit dans le Rhône, des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), des centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES), des centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et des centres provisoires d'hébergement (CPH) dans neuf départements en France métropolitaine. Depuis 2020, l'association gère 29 places dédiées à des femmes victimes de violences et/ou de traite des êtres humains.

À côté de ces activités continues, Forum réfugiés-Cosi participe à des opérations d'accueil conduites dans des circonstances exceptionnelles, comme celles de familles afghanes exfiltrées de Kaboul en août-septembre 2021.



L'AIDE À L'INTÉGRATION

Créé en 2002 dans le Rhône, le programme Accclair apporte un accompagnement individualisé aux bénéficiaires d'une protection internationale, afin d'optimiser les conditions de leur accès au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi. La méthodologie d'Accclair est également mise en œuvre depuis 2017 au sein du programme d'intégration des réfugiés (PRIR) dans les départements de l'Ain (par

notre partenaire Alfa3A), de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme, depuis 2018 dans cinq départements occitans (Ariège, Haute-Garonne, Hérault, Lot et Tarn-et-Garonne), directement par Forum réfugiés-Cosi ou à la faveur de partenariats, et depuis 2021 dans le département de l'Ardèche.

Depuis 2011, Forum réfugiés-Cosi participe activement aux programmes d'accueil des réfugiés réinstallés depuis un premier pays d'accueil, dans le cadre de partenariats entre la France, le HCR et l'OIM. L'association participe également à des opérations spécifiques, comme l'accueil de femmes irakiennes yézidiées, ou celui d'Afghans qui travaillaient pour le gouvernement français à Kaboul.



LA SANTÉ MENTALE

Pour nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés, le parcours d'exil s'est accompagné de violences subies, générant un état de fragilité physique et psychologique. Créé en 2007 à Villeurbanne, le centre de santé mentale ESSOR fournit des prestations d'orientation, de soins et d'accompagnement. Son équipe pluridisciplinaire assure des consultations médicales, des thérapies psychologiques, des séances de kinésithérapie, des ateliers d'art-thérapie et des actions de prévention.

Depuis 2020, Forum réfugiés-Cosi accompagne les bénéficiaires d'une protection internationale en souffrance psychique victimes de violences intentionnelles au sein du centre de soins en santé mentale ESSOR 63, à Clermont-Ferrand.

En 2021, un projet de renforcement des moyens d'accompagnement aux soins et de prise en charge sanitaire des réfugiés et des demandeurs d'asile (ACCSO) a démarré, avec des points focaux à Marseille et à Toulouse.



ACCOMPAGNER LES ÉTRANGERS EN RÉTENTION

Dans les centres de rétention administrative où Forum réfugiés-Cosi est présent (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète), les équipes mettent leur expertise juridique au service de l'exercice effectif des droits des étrangers retenus en vue de leur éloignement dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers. Forum réfugiés-Cosi assure également une permanence juridique par téléphone pour les étrangers placés en zone d'attente à la frontière.



AGIR AUPRÈS DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Forum réfugiés-Cosi assure depuis 2018 pour la Métropole de Lyon une mission de mise à l'abri et d'évaluation de la minorité et de l'isolement des jeunes étrangers primo-arrivants sollicitant une admission au titre de l'aide sociale à l'enfance. Pour les jeunes admis à l'aide sociale à l'enfance de la Métropole de Lyon, Forum réfugiés-Cosi effectue depuis 2012 un diagnostic et un accompagnement individuels tout au long de la procédure d'asile, pour ceux qui en relèvent.



PLAIDER EN FAVEUR DE LA DÉFENSE DES DROITS EN FRANCE ET EN EUROPE

Forum réfugiés-Cosi entend contribuer à faire évoluer les politiques publiques en matière d'asile ainsi que leur mise en œuvre, par son action de veille et de plaidoyer sur l'évolution des cadres législatifs, réglementaires et jurisprudentiels en France et en Europe, par des projets partenariaux à dimension européenne, et par des actions de sensibilisation du grand public.



DÉVELOPPER DES RESSOURCES EN FORMATION, DOCUMENTATION, EXPERTISE-CONSEIL

Membre du réseau Ritimo depuis 1994, le centre de documentation Floribert Chebeya (Lyon), ouvert au public, est doté de près de 2 500 références sur la géopolitique, les relations internationales, les migrations et les droits de l'Homme, avec une spécialisation, non exclusive, sur l'Afrique centrale.

Le service Formation, validé par Data-dock et déclaré conforme aux référentiels « Conformité en formation professionnelle » de l'AFNOR, propose aux acteurs du secteur de l'asile et des migrations une cinquantaine de modules appartenant à cinq thématiques (réglementation, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité).

La mission Asile développe une fonction d'expertise-conseil et de production d'outils en appui aux services de terrain.



PROMOUVOIR LES DROITS HUMAINS ET L'ÉTAT DE DROIT À L'INTERNATIONAL

L'engagement international apparaît comme une spécificité de Forum réfugiés-Cosi parmi les opérateurs de l'asile en France. L'organisation

s'implique le long des routes de l'exil dans certains pays d'origine et de transit. Portant sur la défense des droits de personnes vulnérables (migrants, victimes de traite des êtres humains, victimes de violences sexuelles, victimes de torture, mineurs non accompagnés, personnes en besoin de protection internationale), l'action internationale se décline autour de trois axes d'intervention :

- l'accompagnement et la défense des droits des personnes en besoin de protection internationale dans certains pays d'origine ou de transit ;
- le soutien à des organisations de la société civile engagées en faveur de la promotion, de la protection ou de la défense des droits des populations vulnérables ;
- un plaidoyer international nourri de ses actions de terrain.

Elle se concentre sur quatre pays particulièrement concernés, en tant que pays d'origine, de transit ou de premier accueil, par les problématiques de l'asile : la Guinée-Conakry, le Liban, le Niger et la République démocratique du Congo.



UNE ACTION QUI S'INSCRIT DANS DE NOMBREUX PARTENARIATS ET RÉSEAUX

Forum réfugiés-Cosi est membre du Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique (Reseda), du Réseau européen sur l'apatridie / European Network on Statelessness (ENS), de la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains, de la plateforme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), du forum consultatif et du groupe d'experts sur les vulnérabilités du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA), du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés CERE/ECRE, du réseau Europe Afrique centrale (EuRAC).

En France, les relations sont étroites avec la représentation en France et à Monaco du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Forum réfugiés-Cosi est membre de l'ANAFE, du Ritimo, de la Plateforme pour les droits de l'Homme et de l'association Initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme. Depuis 2012, un partenariat privilégié se déploie avec l'association mahoraise Solidarité Mayotte. Depuis cette même année, le directeur général de Forum réfugiés-Cosi est membre du Conseil d'administration de l'OFPPA en qualité de personnalité qualifiée.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, Forum réfugiés-Cosi est membre du GIP Résacoop, du Groupement régional des centres de santé Rhône-Alpes, du réseau Samdarra, de l'association Médecine et droit d'asile (Méda), de la Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE), et de plusieurs collectifs et associations partenaires. Forum réfugiés-Cosi entretient des liens réguliers avec le monde universitaire et académique, en particulier le CIEDEL, l'Institut des droits de l'Homme de Lyon (IDHL), la Faculté de droit et de science politique de l'Université Lyon 2, l'Université Clermont-Auvergne.

Pour précieux qu'ils soient, les partenariats engagés avec des organismes publics ou privés dans le quotidien de l'accompagnement des publics dans les différents territoires d'intervention sont trop nombreux pour être cités dans le présent rapport. ■

Chiffres clés de l'année 2021

Le premier accueil en SPADA

Délai moyen d'accès au guichet unique : **2 jours**

17 430 demandeurs d'asile accueillis en **pré GUDA**

14 571 demandeurs d'asile accueillis en **post GUDA**

1 782 bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés



L'hébergement accompagné



5 606 personnes accueillies dans **2 713** places d'hébergement, dont **1 237** en CADA, **250** en centre de transit, **304** en CAES, **687** en HUDA, **235** en CPH

L'aide à l'intégration

3 585 ménages accompagnés
420 baux signés, **917** entrées en formation
814 contrats de travail débutés
165 réfugiés réinstallés accueillis
383 réfugiés réinstallés accompagnés



L'évaluation et le suivi des mineurs non accompagnés (MNA)



1 610 jeunes évalués, dont **1 538** hébergés
115 jeunes accompagnés dans la demande d'asile

La santé mentale

685 patients en file active
dont **334** nouveaux : **25 + 309**
3 701 consultations



Les projets européens et internationaux



3 projets européens en cours en 2021, en collaboration avec **24** partenaires européens

Au Liban : **793** consultations juridiques, **1 139** détenus vulnérables accompagnés par des avocats, **37** patients, victimes de torture, pris en charge par le centre de santé mentale Nassim

L'aide juridique en CRA

3 412 personnes rencontrées
Plus de **1 200** actes d'accompagnement, dont plus de **5 200** saisines des juridictions administratives et judiciaires



L'information juridique, la documentation et la formation

9 bulletins de veille réglementaire et **20** notes
785 conseils juridiques délivrés
2 500 références documentaires
79 recherches géopolitiques
220 formations organisées pour **2 693** personnes



Le plaidoyer et la sensibilisation



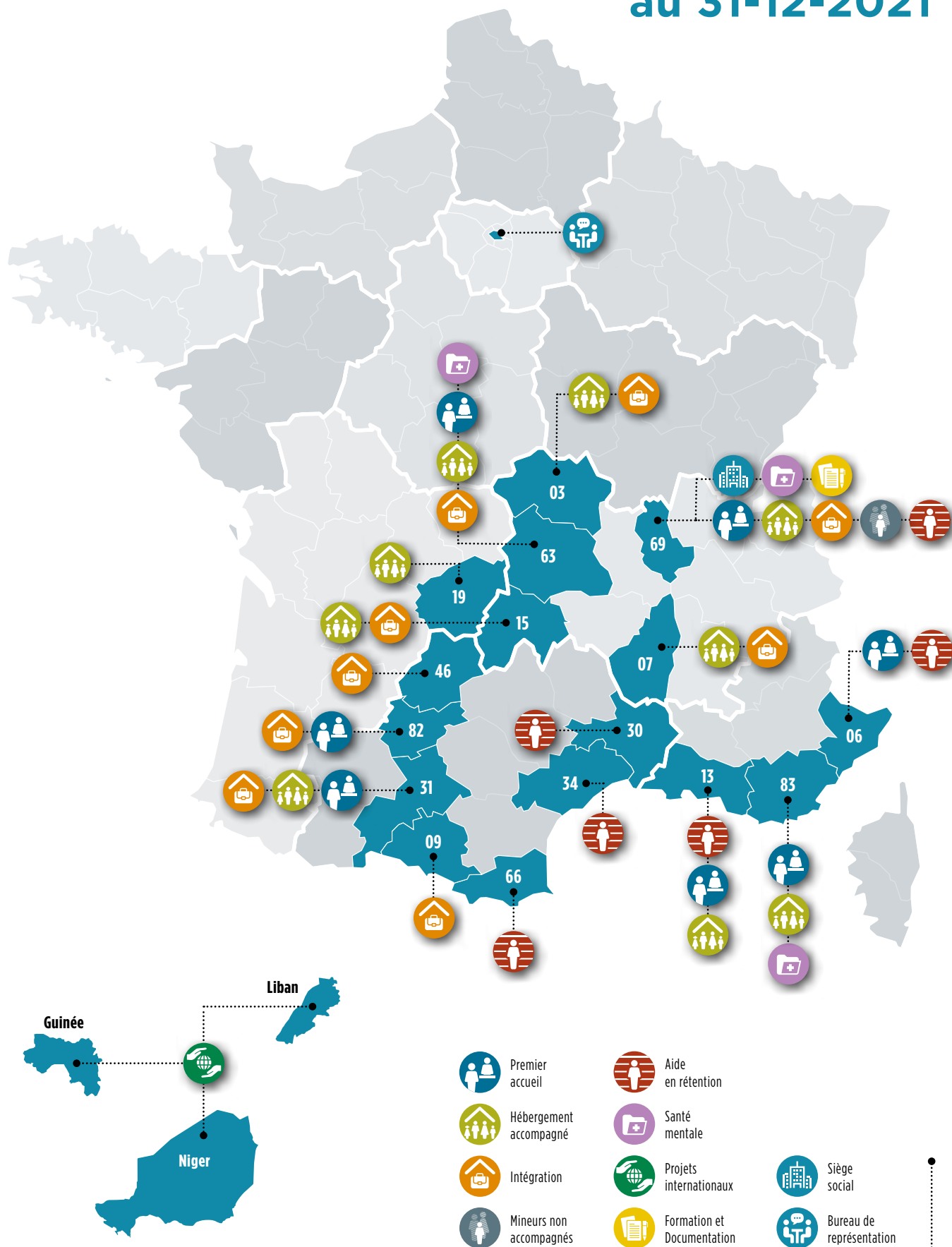
15 communiqués de presse
plus de **4 000** destinataires de la newsletter mensuelle
187 000 visiteurs uniques sur le site internet de l'association
Plus de **24 500** abonnés sur les réseaux sociaux

Les ressources humaines et les moyens



526 salariés et **143** bénévoles
Total des charges **43 057 K€**

Implantation de Forum réfugiés-Cosi au 31-12-2021



Contexte de l'année 2021

UNE HAUSSE ATTENDUE DE LA DEMANDE D'ASILE

En 2020, la crise sanitaire avait entraîné une baisse spectaculaire de la demande d'asile, en raison notamment des limitations des déplacements internationaux. En 2021, 104 577 premières demandes d'asile (adultes et mineurs) ont été enregistrées en préfecture, soit une hausse de 28% par rapport à l'année précédente (mais une baisse de 24% par rapport à 2019). Près d'un demandeur d'asile sur trois (29%) a été placé en procédure Dublin au moment de son passage. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a enregistré un total de 89 000 premières demandes (adultes et mineurs), un niveau stable (+1%) par rapport à l'année précédente. Les requalifications de demandes initialement placées en procédure Dublin ont été bien moins nombreuses que l'année précédente, en raison de la baisse générale des demandes d'asile en 2020.

Les principaux pays d'origine des personnes ayant demandé l'asile en préfecture sont dans l'ordre l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, le Bangladesh, la Guinée et la Turquie. L'Albanie et la Géorgie, deux pays figurant sur la liste des « pays d'origine sûrs », reviennent dans le top 10 qu'ils avaient quitté en 2020.

Au total, 54 094 personnes se sont vu octroyer une protection internationale en 2021 par l'OFPRA ou la CNDA : jamais la France n'avait protégé autant de personnes en une seule année. Le taux d'accord sur décisions à l'OFPRA est de 25,5% (+ 5,2 pts). Le taux d'accord global, indicateur qui rapporte le nombre de décisions positives OFPRA et CNDA au total des décisions OFPRA, est de 38,8% (contre 34,4% en 2020).

UNE LISTE DES « PAYS D'ORIGINE SÛRS » LIMITÉE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Suite au recours de plusieurs associations, dont Forum réfugiés-Cosi, contre une décision du conseil d'administration de l'OFPRA en novembre 2019 maintenant sur la « liste des pays d'origine sûrs » l'ensemble des pays y figurant depuis 2015, le Conseil d'État a décidé dans un arrêt du 2 juillet 2021 d'en retirer le Bénin, le Sénégal et le Ghana. Pour le Bénin, ce retrait est justifié par la crise politique que connaît le pays depuis plusieurs années et qui s'accompagne d'une forte restriction des droits et libertés. Le retrait du Sénégal et du Ghana est fondé sur les risques de persécution liés à l'orientation

sexuelle dans ces deux pays. Le recours a également permis une avancée jurisprudentielle majeure : la Haute juridiction a indiqué, dans une seconde partie du dossier renvoyée à la section du contentieux et ayant donné lieu à une décision le 19 novembre 2021, que la situation des pays concernés par ces décisions devait désormais être appréciée au moment où le Conseil d'État statue et non pas au moment de la décision prise par le conseil d'administration de l'OFPRA : les évolutions intervenues entre ces deux moments doivent ainsi être prises en compte, ce qui n'était pas le cas auparavant.

UN NOUVEAU SCHÉMA NATIONAL D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

La capacité du dispositif national d'accueil (DNA) a légèrement augmenté pour les demandeurs d'asile, grâce aux crédits supplémentaires prévus dans la loi de finances 2021 et portant sur l'ouverture de 1 500 nouvelles places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Au 31 décembre 2021, la capacité théorique du DNA était de 103 064 places pour les demandeurs d'asile, auxquelles s'ajoutent 8 914 places de centres provisoires

d'hébergement (CPH) dédiées aux bénéficiaires d'une protection internationale, soit une capacité totale de 111 978 places. Malgré cette dynamique positive, seuls 59% des demandeurs d'asile éligibles aux conditions matérielles d'accueil (CMA) étaient hébergés dans un lieu dédié fin 2021. De nombreux demandeurs d'asile étaient par ailleurs privés de CMA, suite à des décisions de refus, de suspension ou de retrait.

Le « Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés » publié le 18 décembre 2020 visait à mieux répartir les demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire à travers un dispositif d'orientation régionale fondé sur une clé de répartition depuis l'Île-de-France. Sur cette base, l'Office français de l'immigration

et de l'intégration (OFII) a orienté près de 16 000 demandeurs d'asile, provoquant à la fois l'effet attendu de désengorgement de la région parisienne et la priorisation de ce public dans les autres régions, où une proportion importante des demandeurs d'asile arrivés localement ne se voit souvent pas proposer de solution d'hébergement.

UN ACCUEIL EXCEPTIONNEL D'AFGHANS ÉVACUÉS DE KABOUL

Après la prise de pouvoir des talibans le 15 août 2021, plusieurs pays, dont la France, ont évacué des Afghans en danger immédiat. 25 vols ont permis d'accueillir près de 2 800 personnes dans le cadre d'un dispositif d'urgence associant les opérateurs, les services de l'État et les associations. Grâce à une mobilisation exceptionnelle, les Afghans évacués ont d'abord été accueillis vers des places d'hébergement d'urgence souvent créées pour l'occasion, puis orientés vers le dispositif national d'accueil pour y être accompagnés jusqu'à l'obtention d'une protection internationale.

Au printemps 2021, la France avait préalablement procédé à l'accueil de plus de 620 Afghans employés par différentes institutions françaises présentes dans le pays.

La réinstallation, autre voie légale d'accès pour les personnes en besoin de protection depuis plusieurs régions (principalement le Moyen-Orient et l'Afrique Sub-saharienne), a été mise en œuvre en deçà des objectifs, pourtant revus à la baisse dans le contexte de crise sanitaire : 1 827 personnes ont été réinstallées vers la France en 2021 sur un objectif de 3 800.

UE : LE « PACTE SUR LA MIGRATION ET L'ASILE » À L'ARRÊT

Le « Pacte sur la migration et l'asile », ensemble de propositions législatives visant à réformer en profondeur le système d'asile européen présenté le 23 septembre 2020, n'a pas connu de développements majeurs en 2021. Les présidences portugaise (1^{er} semestre) et slovène (2nd semestre) n'ont pas obtenu d'avancées dans les discussions autour de cette réforme. Les États membres se sont par ailleurs mobilisés à partir de novembre 2021 pour tenter d'apporter une réponse européenne aux tensions nées de l'arrivée de 4 000 personnes étrangères depuis

la Biélorussie vers la Pologne. L'UE n'a pas réagi en sanctionnant les violations pourtant flagrantes du droit européen par la Pologne, mais en formulant de nouvelles propositions législatives pour aider les États à disposer de réponses, qui abaissent les exigences relatives au droit d'asile, à ces situations « d'instrumentalisation des migrants ». La discussion sur ces propositions, qui devait avoir lieu en février 2022, a été reportée en raison de l'irruption d'un nouveau sujet : l'arrivée de plusieurs millions de réfugiés Ukrainiens en Europe.

UN ALLONGEMENT INUTILE DE LA DURÉE DE RÉTENTION

Dans leur rapport commun portant sur l'année 2021 et publié en mars 2022, les cinq associations assurant la mission d'aide à l'exercice des droits dans les 25 centres de rétention administrative (CRA), parmi lesquelles Forum réfugiés-Cosi, confirment plusieurs constats déjà dressés les années précédentes. Ainsi, la protection des personnes n'a pas été suffisamment prise en considération pendant la crise sanitaire. Malgré la fermeture des frontières et la suspension de certains vols internationaux, l'administration a maintenu en rétention de nombreuses personnes sans perspective d'éloignement. Par ailleurs, le manque de discernement au moment de certains placements et le recours trop systématique à l'enfermement aboutissent à une politique d'éloignement peu efficace : en 2021, seules 42,5% des personnes enfermées dans les CRA de France

métropolitaine ont été éloignées. La durée moyenne de rétention en métropole s'est pourtant allongée, passant de 16,7 jours en 2020 à 22 jours en 2021. Les associations soulignent la persistance de pratiques contraires aux droits des personnes enfermées, parfois en ignorant des décisions de justice ordonnant de mettre fin à la rétention ou de suspendre le processus d'éloignement.

La situation à Mayotte reste marquée par des données exceptionnelles, 26 486 personnes ayant été placées en rétention dans le seul CRA de l'archipel, contre 14 704 dans tous les CRA métropolitains. 3 135 enfants s'y sont trouvés enfermés contre 76 en métropole. 76% des personnes placées ont été éloignées. L'exercice des droits y est rendu difficile du fait du caractère le plus souvent expéditif des retours opérés depuis ce territoire vers les Comores. ■



Les missions



LE PREMIER ACCUEIL

2021 a constitué la dernière année d'exercice du marché triennal SPADA, au cours duquel les équipes de Forum réfugiés-Cosi ont fortement contribué à la structuration et l'harmonisation des pratiques au sein de nos trois régions d'intervention.

Au terme de ces trois années la direction du premier accueil (DPA) s'est donc naturellement mobilisée pour répondre au nouveau marché (2022-2024). En dépit de la qualité du travail effectué précédemment, notre candidature n'a cependant pas été retenue sur le lot 10 correspondant à la région Occitanie. Nos efforts se sont donc concentrés en fin d'année, à l'accompagnement des salariés des SPADA de Toulouse et Montauban dans leurs démarches de reclassement, mais également malheureusement, à gérer l'arrêt des contrats pour certains d'entre eux. Dans ce contexte difficile, les équipes d'Occitanie ont pleinement rempli leurs missions et permis d'assurer un passage de relais dans les meilleures conditions possibles pour les usagers.

Si l'impact de la crise sanitaire a par ailleurs été moindre qu'en 2020, la pandémie a néanmoins continué de peser sur l'activité de premier accueil en 2021. Certaines des mesures de distanciation sociale prises en 2020 se sont inscrites dans la durée et partant, ont nécessité d'aménager durablement les conditions d'accueil du public avec des conséquences non négligeables sur l'organisation du travail des équipes. La distribution des 380 000 courriers enregistrés sur l'ensemble de nos services en 2021 a constitué à ce titre, une gageure eu égard au respect des mesures barrières. L'absentéisme résultant des contaminations et autres mesures d'isolement, a aussi constitué un paramètre important de la gestion de l'activité de l'année 2021. Enfin, la pandémie a considérablement modifié les habitudes de travail, et les difficultés d'accès

du public auprès des différents services de l'État se sont confirmées. Le rôle central des SPADA se renforce. Les structures de premier accueil constituent désormais bien souvent le rare guichet auprès duquel le public peut trouver un interlocuteur, d'autant que la crise épidémique a aussi eu pour effet d'accélérer le mouvement de digitalisation de la relation de l'utilisateur avec les services publics.

Dans cet environnement, un certain nombre de points de difficultés ne sont d'ailleurs pas totalement résolus. La problématique de la demande d'asile des enfants en procédure décalée est toujours un sujet. Malgré les nombreux échanges avec les préfetures, le traitement de ces demandes manque encore de fluidité, de même que la relation et les échanges avec les pôles régionaux Dublin (PRD) qui restent perfectibles. Sur le plan des conditions matérielles d'accueil (CMA), la question des suspensions injustifiées de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) pour des demandeurs dans l'incapacité de produire une attestation de demande d'asile en cours de validité, reste posée. Le bénéfice des soins de santé demeure une problématique majeure au regard des délais d'ouverture des droits auprès de l'assurance maladie et de l'engorgement des structures sanitaires. La complexité de l'accès aux tests et passes pour se rendre aux convocations à l'OFPPRA et à la CNDA demeure, cela constituera un enjeu en 2022. En ce qui concerne les arrivées, après la forte baisse enregistrée en 2020 dans un contexte très particulier, l'année 2021 a été marquée par un inversement de tendance. Avec 17 430 personnes enregistrées en pré-GUDA et 14 571

accueillies en post-GUDA, le niveau des flux s'inscrit logiquement à la hausse sur l'ensemble de nos services, sans pour autant retrouver ceux observés en 2019. Cette augmentation est nettement plus marquée en PACA et en Occitanie. Les SPADA de Marseille et Toulouse enregistrent ainsi les flux les plus importants avec un accroissement du niveau de l'activité d'environ 50% par rapport à 2020. En dépit de cette hausse, le niveau des files actives marque une baisse en PACA grâce à l'intensification du rythme des orientations dans le DNA, on observe un phénomène similaire dans le Puy-de-Dôme. Le nombre des acheminements a en effet plus que doublé dans le Sud-Est de la France (+140%) à la différence de l'Occitanie où il a régressé, et par voie de conséquence, entraîné une hausse du niveau des files actives.

S'agissant des pays d'origine des demandeurs, l'Albanie reste le pays le plus représenté parmi les demandeurs d'asile qui se sont présentés sur l'ensemble de nos SPADA, excepté à Nice et Toulon. Il est suivi par la Géorgie, la Turquie et le Nigeria. Les ressortissants afghans figurent également parmi les nationalités fortement représentées. Si la prise de pouvoir par les talibans au mois d'août ne s'est pas traduite par une augmentation notable des arrivées spontanées, les ressortissants afghans ont en revanche contribué à l'augmentation du nombre de réexamens dont la part se renforce sur l'ensemble de nos structures.

L'activité asile, avec 6 555 personnes accompagnées dans leurs démarches de demande de protection internationale, est sensiblement en hausse. La part des personnes sous procédure Dublin reste quant à elle importante. Consécutivement à la hausse des arrivées et à l'accélération de la procédure de demande d'asile, le nombre de BPI a considérablement augmenté. Si l'on excepte Montauban (+10%), l'augmentation oscille en effet entre 70 et 100%, avec une pression accrue pour les équipes des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône dont les territoires ne bénéficient pas de dispositifs dédiés à l'accompagnement des personnes protégées.

Enfin, en ce qui concerne le profil des requérants, les personnes isolées, qui constituent jusqu'à près de 70% du public dans certains services, restent un marqueur important de la typologie des personnes accompagnées par les SPADA.

Pré GUDA	Nombre de personnes accueillies	17 430
en 2021	Délai moyen d'accès au guichet unique (en jours ouvrés)	2,3
en 2020	Délai moyen d'accès au guichet unique (en de jours ouvrés)	5,8

Post GUDA	Nombre de personnes accueillies	14 571
	Nombre de domiciliations	13 901
	Nombre de personnes orientées vers des aides d'urgence	2 876
	Nombre de personnes acheminées (orientation OFII) vers un hébergement	5 079
	Nombre de personnes accompagnées pour le dossier OFPRA	6 555
	Nombre de dossiers protection maladie (PUMA/CMU)	5 562
	Nombre de bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés	1 782
	Nombre de personnes sorties du dispositif de premier accueil	14 440



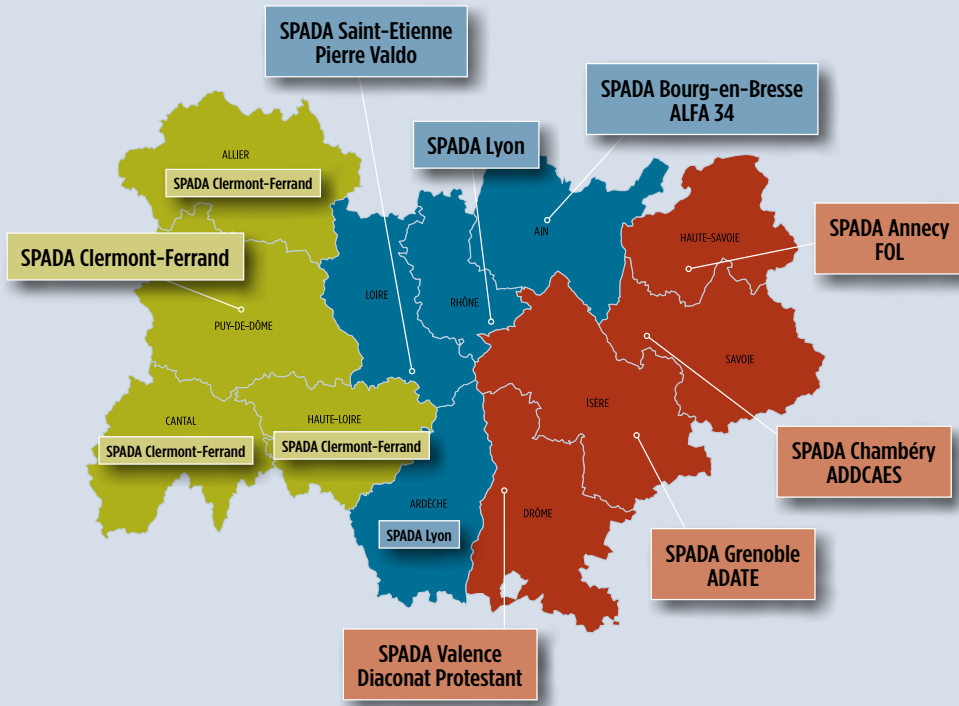
La coordination des groupements solidaires

Les lots 1 (Auvergne-Rhône-Alpes) et 10 (Occitanie) du marché public sont gérés dans le cadre de deux groupements solidaires dont Forum réfugiés-Cosi est le mandataire, et qui associent en co-traitance des associations partenaires. En Auvergne-Rhône-Alpes, le groupement solidaire réunit sept acteurs (Alfa3A, FOL 74, ADDCAES, ADATE, Diaconat protestant, Entraide Pierre Valdo et Forum réfugiés-Cosi) ; en Occitanie, trois (Gammes, ACAL et Forum réfugiés-Cosi).

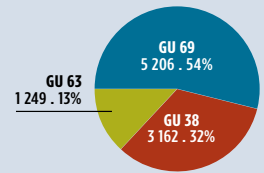
Au-delà du portage juridique, la coordination veille à la conformité au cahier des charges des prestations mises en œuvre par chaque opérateur et à l'harmonisation des pratiques des SPADA, et apporte expertise et appui technique aux responsables des structures. Elle s'assure de la cohérence et de la qualité des rendus statistiques et de la bonne exécution budgétaire.

Les équipes alternent échanges quotidiens, visites sur site, réunions de coordination entre responsables associatifs, et ateliers inter-structures pour les professionnels de terrain, auxquels s'ajoutent la production et la diffusion d'analyses, la représentation auprès des directions territoriales de l'OFII, ou encore le soutien lors des audits. En 2021, les rencontres inter-associatives ont pu être maintenues malgré les contraintes de la crise sanitaire. La collaboration s'est axée sur la coordination avec les directions territoriales OFII ainsi qu'avec les préfectures sur les mises en place des conditions spécifiques d'accueil liées la crise sanitaire. Les équipes des groupements solidaires (GS) ont continué le travail des remontées et de compilation des données statistiques pour assurer les rendus. La préparation du nouveau marché SPADA a occupé les équipes du groupement solidaire une partie de l'année afin de coordonner la réponse au marché avec l'ensemble de ses partenaires.

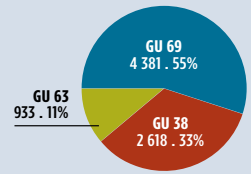
Une fois les réponses aux candidatures obtenues, la fin d'année a été consacrée aux démarches de clôture du marché en cours et de préparation du nouveau marché. L'application du nouveau cahier des charges a nécessité un travail de mise à jour des documents contractuels, d'actualisation des procédures et d'échanges avec les autorités afin de confirmer les nouvelles dispositions à mettre en œuvre.



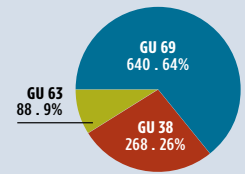
PRESTA A . 9 617 PRÉ-GUDA



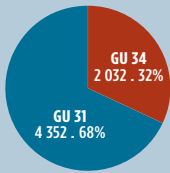
PRESTA B . 7 932 POST-GUDA



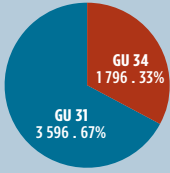
PRESTA C 996 Accompagnement des BPI



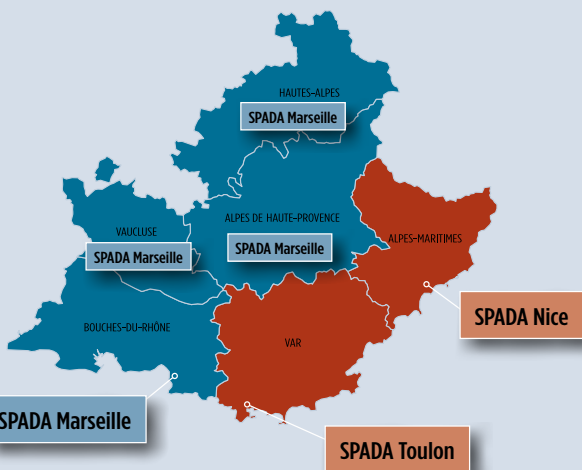
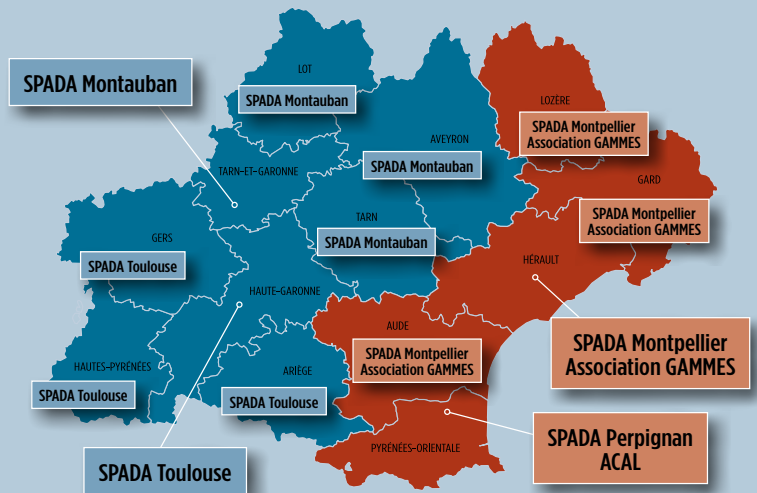
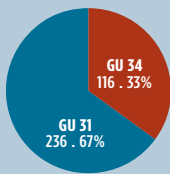
PRESTA A . 6 385 Pré-GUDA



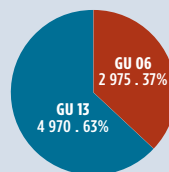
PRESTA B . 5 392 Post-GUDA



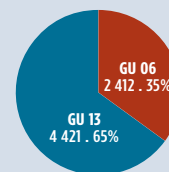
PRESTA C 352 Accompagnement des BPI



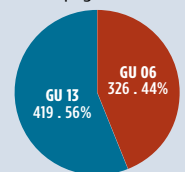
PRESTA A 7 945 Pré-GUDA



PRESTA B 6 833 Post-GUDA



PRESTA C 745 Accompagnement des BPI





L'HÉBERGEMENT ACCOMPAGNÉ

Forum réfugiés-Cosi contribue au dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile coordonné par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Le DNA a vocation à garantir des conditions d'accueil adaptées aux demandeurs d'asile durant la période d'étude de leur dossier, puis aux bénéficiaires d'une protection internationale les plus vulnérables. Ce dispositif se décline en différents types d'établissement : centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), centres de transit, centres d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), dispositifs hôtel-asile, centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES), programmes d'accueils et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA), centres provisoires d'hébergement (CPH). Le DNA comptait, à la fin de l'année 2021, 107 906 places, d'après le rapport d'indicateurs mensuels de l'OFII, soit près de 8% d'augmentation par rapport à 2020¹.

Forum réfugiés-Cosi assure dans chacun de ses établissements un accompagnement global réalisé par des équipes professionnelles, souvent complété par l'action de bénévoles.

Situation sanitaire et accompagnement spécifique lié aux vulnérabilités

L'année 2021 a de nouveau été marquée par les contraintes liées à la crise sanitaire, demandant une capacité d'adaptation que les équipes ont su respecter afin de maintenir une activité d'accompagnement de qualité et de revenir à son niveau d'avant crise. Ainsi, les plans de continuité de l'activité (PCA) ont de nouveau été mis à jour dans le cadre du confinement imposé au printemps, pour permettre aux centres de s'organiser dans leur fonctionnement. Tout au long de l'année, les protocoles relatifs aux dépistages et isolements ont été appliqués dans les centres ayant rencontré des cas positifs au Covid-19, tant pour les salariés, avec une continuité du télétravail lorsqu'il était possible, que pour les résidents. Les activités collectives, parfois menées avec des bénévoles, se sont également adaptées afin de respecter les restrictions sanitaires en vigueur et protéger bénéficiaires et encadrants. Le siège social de l'association est resté mobilisé en soutien aux équipes opérationnelles, à travers notamment la tenue régulière d'une cellule de gestion de crise et par la coordination des renforcements ponctuels des équipes dans le besoin. De plus, dès le



printemps, les personnes hébergées ont été informées et sensibilisées au sujet de la vaccination et du pass sanitaire, pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès au parcours vaccinal.

En matière d'accompagnement sanitaire, l'accueil de personnes présentant un état sanitaire fortement dégradé (pathologies lourdes, polyhandicap, besoins d'assistance respiratoire, voire fin de vie) influence tout le processus d'accompagnement en centre. La sortie en logement ou en hébergement adapté nécessite du temps et la concertation avec d'autres acteurs. Dans le département du Rhône, une infirmière diplômée d'État est en poste depuis 2020 pour soutenir les équipes des centres dans le suivi des mesures sanitaires. Intervenant en appui-conseil sur la gestion des situations à risque, du fait de profils vulnérables, elle est aussi l'interlocutrice des personnels soignants, pour sécuriser les situations sanitaires complexes et éviter les ruptures de soin.

Sur la question des vulnérabilités rencontrées, et suite à la création en fin d'année 2019 de 29 places dédiées à l'accueil de femmes victimes de violences et de traite des êtres humains (FVV/TEH) réparties au sein de deux dispositifs de l'association, l'accompagnement spécifique s'est pérennisé après une mise en œuvre progressive au courant de l'année 2020. Ainsi, en 2021, les équipes encadrantes sont formées et travaillent en partenariat avec une multitude d'acteurs associatifs et institutionnels spécialisés sur cette thématique. Ils interviennent tant dans l'identification des vulnérabilités en amont de l'entrée en centre, que dans les orientations vers des solutions adaptées. En parallèle de leur demande d'asile, ces femmes ont en effet un fort besoin de prise en charge tant sur le plan psychologique, que physique et judiciaire.

¹ - OFII - rapport d'activité 2020

Cadres conventionnels et réglementaires

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) est un conventionnement quinquennal signé entre le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes et l'association Forum réfugiés-Cosi. En complément des conventions individuelles propres à chaque dispositif d'hébergement, il régit le fonctionnement ainsi que le financement des CADA, HUDA, CPH et centre de transit gérés par l'association dans le périmètre régional. Après un premier CPOM signé pour la période 2016-2020, le nouveau contrat a été validé pour la période 2021-2025 et inclut nos deux CAES de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce renouvellement exprime la confiance accordée par l'État à l'association dans ses missions d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile hébergés dans les centres de la région. À moyen-terme il pose un cadre dans les processus de gestion des moyens humains et financiers, ainsi que des activités de l'association. Enfin, il intègre des indicateurs cibles à respecter pour un accompagnement de qualité.

L'année 2021 a également été marquée par l'application du nouveau schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés (SNADAR), décliné en SRADAR (niveaux régionaux). L'objectif est de redéfinir les missions et modalités d'orientation des demandeurs d'asile sur le territoire français vers des régions sous-dotées. Il s'agit notamment de désengorger la région Ile-de-France. Ainsi, le SRADAR Auvergne-Rhône-Alpes a redonné leur mission essentielle de premier accueil aux CAES. Ces derniers ont pour mandat d'accueillir prioritairement des personnes orientées depuis la région parisienne pour une durée n'excédant pas 30 jours, avant de les réorienter vers des centres d'hébergement plus pérennes et adaptés à leur situation administrative sur le territoire régional. Dans ce cadre, les CAES de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) et Villeurbanne (Rhône), gérés par Forum réfugiés-Cosi, sont concernés. La situation est différente pour le CAES de Septème-les-Vallons (Bouches-du-Rhône) qui dépend du SRADAR de Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette région n'étant pas priorisée dans les orientations nationales. En conséquence, des groupes de travail ont été formés au sein de l'association afin d'adapter l'accompagnement à ce nouveau contexte externe.

Gestion du bâti et conditions d'accueil

Plusieurs des sites d'hébergement ont amorcé des travaux de réhabilitation de leur bâti cette année :

- Site de la Baisse (centre de transit, HUDA et CAES de Villeurbanne, bailleur Est Métropole Habitat)
- Site de Charial (Centre de transit de Lyon 3^{ème}, bailleur Grand Lyon Habitat)
- CAES de Clermont-Ferrand (bailleur Auvergne Habitat)

L'HUDA de Saint-Genis-les-Ollières poursuit son plan de rénovation, avec l'achèvement de la phase 2 et le passage en phase 3 des travaux engagés dès 2019. Cela permettra à terme de proposer un accueil plus



Opération Apagan : une mobilisation remarquable pour accueillir les Afghans

En Afghanistan, la prise du pouvoir central par les talibans le 15 août 2021 a été suivie par l'évacuation, pour leur accueil en France, de ressortissants afghans considérés comme immédiatement menacés. Dans ce cadre, notre association a été sollicitée le 22 août par le ministère de l'Intérieur et par le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes pour prendre part à l'accueil d'un maximum de 250 personnes réparties entre Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon – et ce dans un délai très court. Forum réfugiés-Cosi a indiqué, dès le 23 août, pouvoir accueillir une centaine de personnes. Dans la nuit du 24 au 25 août, le dixième vol du pont aérien est arrivé à Roissy dans le cadre de l'opération « Apagan ». 85 Afghans (essentiellement en famille) ont été hébergés dès leur arrivée à Lyon au sein de deux centres de Forum réfugiés-Cosi situés à Lyon et à Villeurbanne, préparés en amont par de nombreux salariés et bénévoles de l'association pour assurer des conditions d'accueil dignes. Prévue pour une période de 15 jours, la phase en « sas d'accueil » a comporté une période de « quarantaine Covid » de dix jours. Les équipes ont assuré un accompagnement social, sanitaire, juridique et administratif pour répondre aux besoins quotidiens des personnes. En lien avec l'OFII, celles-ci ont reçu des informations sur la procédure d'asile, et la quasi-totalité d'entre elles ont manifesté leur souhait de demander l'asile. Elles ont dès lors été reçues au guichet unique de Lyon dès la fin de la période de quinze jours, en vue de leur orientation dans les centres du dispositif national d'accueil. Par la suite, plusieurs CADA Forum réfugiés-Cosi de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont accueilli ces personnes, leur permettant un accompagnement dans leurs démarches en vue de l'obtention d'une protection internationale.

La remarquable mobilisation, dans des délais extrêmement courts, de professionnels et bénévoles de l'association, auxquels s'ajoutent les partenaires, a permis la réussite de cette phase d'accueil.

digne aux personnes hébergées, en matière d'isolation, de propreté et de chauffage.

Dans la continuité de l'amélioration des conditions d'accueil des personnes hébergées, des financements exceptionnels ont été octroyés en fin d'année par les services de l'État, relayés par les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), avec pour objectifs l'humanisation du bâti et l'accessibilité numérique au sein des centres d'hébergement. La grande majorité des centres d'hébergement bénéficient ainsi de ces financements, au regard de leurs besoins prioritaires.

Enfin, cette année, Forum réfugiés-Cosi a été sollicité dans le cadre de l'opération Apagan, menée par l'État français dans le but d'évacuer des ressortissants afghans après la prise de Kaboul par les talibans. L'association s'est mobilisée de fin août à début septembre afin d'accueillir des familles dès leur arrivée à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Elles ont été hébergées dans des centres provisoires lyonnais et villeurbannais de l'association pendant deux semaines, avant d'être orientées pour certaines d'entre elles vers des CADA de la région en raison de leur situation personnelle et administrative (voir *infra*).

DONNÉES CONSOLIDÉES TOUS TYPES D'HÉBERGEMENT POUR DEMANDEURS D'ASILE CONFONDUS (TRANSIT, CADA, HUDA, CAES)



2 478 places d'hébergement

5 220 personnes accueillies



3 130 personnes entrées

3 274 personnes sorties

Taux de rotation (hors CAES)

60%

Taux d'occupation

83%

De manière générale, les structures d'hébergement ont vu, cette année, la durée moyenne de séjour diminuer. Si les CAES conservent, conformément à leur objet, des durées courtes de prise en charge, les CADA, les HUDA et le centre de transit ont vu leur taux de rotation repartir à la hausse, passant en cumul de 55% à 60% (cf. tableau). Le taux d'occupation est quant à lui en baisse (83%, soit -7 points par rapport à 2020), ce qui s'explique en partie par les délais de validation et d'organisation des orientations. Les réalités propres à chaque centre ont également contribué à cette baisse du taux d'occupation : travaux de réhabilitation, gels de places pour les isolements dus à la crise sanitaire, décalages entre les capacités disponibles d'accueil et les profils des ménages orientés, avec notamment une hausse significative du nombre de personnes isolées accueillies dans des logements initialement dédiés aux familles.

L'accueil des personnes placées en procédure accélérée a augmenté, représentant 18% des personnes entrées en 2021 contre 13% en 2020. Le nombre de personnes entrées en procédure Dublin continue sa progression, passant de 19% en 2019, à 28% en 2020 et 31% en 2021. En revanche et par conséquent, le nombre de personnes entrées en procédure normale a diminué de 11 points, passant de 55% en 2020

à 44% en 2021. Parmi les nationalités accueillies, les ressortissants afghans sont les plus représentés (20% des personnes accueillies, soit une augmentation de 8 points par rapport à 2020). Ils sont suivis par les ressortissants du Nigéria, de Guinée-Conakry, de Côte d'Ivoire et de Somalie. Le taux moyen de protection accordée est de 59% (+5 points), avec des variations d'un dispositif à l'autre, selon les nationalités accueillies.

Parmi les pays d'origine ayant bénéficié des taux de protection les plus élevés figurent l'Afghanistan (36%), suivi de la Guinée (9%), du Nigéria (6%), de la Côte d'Ivoire (5%) et du Soudan (4%).

L'activité d'accompagnement à la sortie des bénéficiaires d'une protection internationale s'est légèrement accrue en 2021 (429 personnes, contre 399 en 2020), mais leur maintien en centre pour demandeurs d'asile est largement corrélé aux différents freins à l'intégration (logements, emplois, formation) auxquels ils font face, notamment pour les personnes allophones. Parmi eux, les jeunes isolés de moins de 25 ans sont confrontés à la rareté de l'offre en petits logements et à une solvabilité financière souvent difficile à atteindre : ils ne sont pas éligibles au RSA et leur employabilité est limitée (manque de maîtrise du français).

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	2 962
<i>Dont enfants</i>	1 497
Nombre de personnes isolées	2 258

86 nationalités hébergées

5 principaux pays d'origine (45% du total)

Afghanistan	20%
Nigéria	8%
Guinée	6%
Côte d'Ivoire	6%
Somalie	5%

Protections accordées

Décisions rendues	1 079
<i>dont définitives</i>	673
Taux de protection global	59%
Nombre total de protections (en dossiers)	397
<i>OFPRA – Statuts de réfugié</i>	129
<i>OFPRA – Protections subsidiaires</i>	94
<i>CNDA – Statuts de réfugié</i>	99
<i>CNDA – Protections subsidiaires</i>	75

L'ACTIVITÉ DES CADA



1 237 places d'hébergement

1 769 personnes accueillies



661 personnes entrées



679 personnes sorties

Taux de rotation **54%**

Taux d'occupation **88%**

Régis par le Code de l'action sociale et des familles (CASF), les CADA ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, la domiciliation et l'accompagnement administratif, social et sanitaire des demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande. Ils sont hébergés soit dans des bâtiments collectifs, soit dans des logements en diffus mis à leur disposition, un arrêté précisant les normes minimales d'occupation de l'espace. Les CADA peuvent prendre en charge certains besoins (comme les frais de transports) en complément de l'ADA versée par l'OFIL aux ménages durant la procédure de demande d'asile.

Le taux d'encadrement réglementaire est d'un équivalent temps plein (ETP) pour 15 personnes hébergées. Le cahier des charges, le règlement de fonctionnement et le contrat-type de séjour ont été mis à jour en juin 2019 par un arrêté du ministère de l'Intérieur. Ces documents contractuels entre le gestionnaire et la personne accueillie encadrent les modalités de la prise en charge en centre.

En 2021, cinq places de CADA supplémentaires ont été ouvertes (à Privas, Ardèche). Trois personnes sur dix sont isolées, tandis que plus

d'une personne sur trois est mineure. Le taux d'octroi d'une protection internationale est passé de 56% à 59%. Les principales nationalités sont identiques à l'année précédente, mais la proportion de personnes de nationalité albanaise baisse au profit de personnes originaires d'Afghanistan et de Guinée. Ce meilleur équilibre entre les nationalités facilite la gestion de l'interculturalité au quotidien.

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille **1 259**

dont enfants **676**

Nombre de personnes isolées **510**

67 nationalités hébergées

5 principaux pays d'origine (43% du total)

Afghanistan	14%
Guinée	8%
Albanie	8%
Nigéria	8%
République démocratique du Congo	5%

Protections accordées

Décisions rendues **708**

dont définitives **434**

Taux de protection global **59%**

Nombre total de protections (dossiers) **258**

OFPRA – Statuts de réfugié **91**

OFPRA – Protections subsidiaires **54**

CNDA – Statuts de réfugié **62**

CNDA – Protections subsidiaires **51**



Le centre de transit

Situé à Lyon et à Villeurbanne (Rhône), le centre de transit de Forum réfugiés-Cosi accueille temporairement des demandeurs d'asile et assure leur accompagnement administratif, juridique et social en attendant leur orientation dans le DNA ou toute structure d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Il soustrait de l'urgence sociale les primo-arrivants et participe à une meilleure répartition sur le territoire national. Si la réactivité de ce dispositif lui a permis, par le passé, de répondre à des situations urgentes d'une certaine ampleur dans des délais très courts, la réforme de l'asile de 2015 a conduit les autorités de tutelle à ôter progressivement (de 2016 à 2020) à cette structure, jusque-là souple et réactive, sa spécificité.

2021 marque la relance de cette fonction d'accueil d'urgence et de réorientation pour le centre de transit. Ainsi, à travers le CPOM 2021-2025 signé avec le Préfet de région, l'État a réaffirmé la spécificité du centre de transit dans le dispositif d'hébergement et sa vocation d'« outil facilitant la fluidité du DNA ».

L'ACTIVITÉ DES HUDA



687 places d'hébergement



1 079 personnes accueillies



466 personnes entrées



528 personnes sorties

Taux de rotation **72%**

Taux d'occupation **86%**

En complément des capacités d'accueil disponibles en CADA, l'État finance des dispositifs d'accueil d'urgence plus ou moins pérennes, créés localement en fonction des besoins. Les HUDA accueillent les demandeurs d'asile non hébergés en CADA pendant l'instruction de leur demande d'asile, prioritairement à ceux qui sont placés en procédure accélérée ou sous règlement Dublin. Ils ne relèvent pas des établissements sociaux et médico-sociaux définis dans le CASF et font l'objet d'un cadre réglementaire et financier plus souple que celui des CADA. Au cours des dernières années, les conditions de financement se sont améliorées avec un conventionnement triennal. Depuis 2019, dans le cadre de la mise en œuvre des pôles régionaux Dublin (PRD), certains HUDA sont dédiés à l'accueil des personnes placées sous règlement Dublin, dans l'attente de leur réadmission éventuelle vers le pays européen chargé d'étudier leur demande d'asile. L'accompagnement inclut les prestations d'accueil et d'hébergement, l'accompagnement dans la procédure de demande d'asile et le suivi social et sanitaire. Bien que le cahier des charges soit moins détaillé que celui des CADA, les prestations sont similaires, pour un prix de journée inférieur, sans qu'un taux d'encadrement ne soit précisé. Cette restriction des budgets, limitant la taille des équipes, se reflète irrémédiablement sur les conditions d'accueil : entretien du bâti, activités collectives réduites, interprétariat moins disponible, etc.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, l'association gère un HUDA à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), dont la capacité est de 130 places, un HUDA de 40 places à Bellenaves et à Ygrande (Allier) en cours de fermeture, et trois HUDA dans le Rhône : à Saint-Genis-les-Ollières (85 places), à Villeurbanne (50 places), et à Lyon 8^{ème} (175 places).

Celui-ci, articulé au PRD de Lyon, accueille des demandeurs d'asile exclusivement placés sous règlement Dublin.

L'HUDA de Villeurbanne a déménagé sur un nouveau site, dans la résidence Château-Gaillard, afin de permettre la réhabilitation du site de la Baisse, dont il partageait les locaux avec le CAES et le centre de transit. Ce nouveau site s'inscrit dans un projet innovant tant sur le fond qu'au niveau du partenariat. Il s'agit de l'occupation temporaire d'une résidence vouée à être réhabilitée dans cinq ans. Le projet porté par le GIE La Ville Autrement, regroupe plusieurs acteurs associatifs, sociaux, culturels et sportifs. Ainsi, les demandeurs d'asile hébergés sont intégrés à un espace de vie pensé pour redynamiser le quartier environnant, et porté par des acteurs proposant des services adaptés et dédiés à divers groupes de bénéficiaires.

De plus, l'association gère un HUDA de 100 places à Toulouse (Haute-Garonne), ainsi qu'un HUDA à Toulon (Var) dont la capacité a augmenté de 90 à 107 places en 2021.

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	790
<i>dont enfants</i>	424
Nombre de personnes isolées	289

60 nationalités hébergées

5 principaux pays d'origine (50% du total)

Nigéria	14%
Afghanistan	14%
Côte d'Ivoire	9%
Guinée	7%
Russie	6%

Protections accordées

Décisions rendues	203
<i>dont définitives</i>	130
Taux de protection global	60%
Nombre total de protections (dossiers)	78
<i>OFPRA – Statuts de réfugié</i>	18
<i>OFPRA – Protections subsidiaires</i>	30
<i>CNDA – Statuts de réfugié</i>	18
<i>CNDA – Protections subsidiaires</i>	12

L'ACTIVITÉ DES CAES



304 places d'hébergement



2 063 personnes accueillies



1 910 personnes entrées



1 888 personnes sorties

Taux de rotation **625%**

Taux d'occupation **64%**

Les centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) ont pour mission d'assurer l'accueil et l'hébergement temporaire (30 jours maximum) des personnes en attendant leur orientation vers une solution d'hébergement dans le DNA. Ils assurent un accompagnement administratif, juridique et social incluant l'introduction de la demande d'asile et son suivi, quelle que soit la procédure. Forum réfugiés-Cosi gère trois CAES situés à Villeurbanne (Rhône, 100 places), à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme, 54 places) et à Septèmes-les-Vallons (Bouches-du-Rhône, 150 places).

En 2021, ces établissements, de création récente, ont accédé à une meilleure stabilité de leur financement par le passage à un système de conventionnement biannuel avec l'État. Jusqu'à alors, le conventionnement des CAES était remis en question chaque année.

Le système de l'orientation régionale mis en place dans le cadre du schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAR) a été pleinement activé en 2021. Ce dispositif, qui prévoit notamment l'orientation directive des demandeurs d'asile depuis les régions « en tension » et vers des régions « moins tendues », a conduit l'OFII à mobiliser fortement les CAES pour accueillir des demandeurs d'asile en provenance de la région parisienne.

Cette mobilisation a eu pour conséquence une très forte augmentation du taux de rotation moyen des CAES de Clermont-Ferrand et de Villeurbanne : de 266% en 2020 à 1 049% en 2021.

Les équipes ont ainsi dû changer d'organisation et s'adapter à cette nouvelle réalité, travaillant davantage sur les entrées, les démarches de premier accueil et les orientations vers d'autres dispositifs, alors que les années précédentes, l'accompagnement dans les procédures d'asile était plus significatif.



Cette évolution s'est produite dans un contexte de déménagement pour le CAES de Clermont-Ferrand, des locaux plus adaptés ayant été trouvés et investis au cours de l'année. L'équipe s'est ainsi mobilisée sur l'organisation d'un déménagement alors même que l'activité d'accueil et de réorientation était particulièrement intense.

L'Afghanistan est de loin le premier pays d'origine des personnes accueillies en CAES en 2021. Contrairement à d'autres dispositifs, ces chiffres ne sont pas strictement liés à la prise de Kaboul mais à la prévalence de l'instabilité dans le pays en amont de la prise de pouvoir par les talibans. En effet les chiffres concernant les Afghans arrivés au CAES étaient déjà élevés au premier semestre 2021.

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	676
<i>dont enfants</i>	285
Nombre de personnes isolées	1 387

65 nationalités hébergées

5 principaux pays d'origine (58% du total)

Afghanistan	30%
Bangladesh	9%
Somalie	7%
Côte d'Ivoire	7%
Guinée	5%

Protections accordées

Décisions rendues	50
<i>dont définitives</i>	36
Taux de protection global	61%
Nombre total de protections (dossiers)	22
<i>OFPRA – Statuts de réfugié</i>	6
<i>OFPRA – Protections subsidiaires</i>	4
<i>CNDA – Statuts de réfugié</i>	9
<i>CNDA – Protections subsidiaires</i>	3

L'ACTIVITÉ DES CPH



235 places d'hébergement



386 personnes accueillies



171 personnes entrées



176 personnes sorties

Taux de rotation **74%**

Taux d'occupation **92%**

La vocation des CPH (centre provisoire d'hébergement) est d'accueillir temporairement les bénéficiaires d'une protection internationale les plus vulnérables et de leur apporter un accompagnement renforcé avant leur accès à un logement autonome. L'hébergement peut être collectif ou en logements diffus. L'équipe accompagne les personnes dans leurs démarches administratives et sociales et dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel et/ou de formation individualisée.

Forum réfugiés-Cosi gère trois CPH, successivement créés en 1982 à Lyon (Rhône), en 2016 à Moulins et à Yzeure (Allier), et en 2017 à Aurillac (Cantal). Leurs capacités respectives sont de 120, 55 et 60 places.

Typologie des personnes accueillies

Nombre de personnes en famille	676
<i>dont enfants</i>	285
Nombre de personnes isolées	1387

65 nationalités hébergées

Principaux pays d'origine (58% du total)

Afghanistan	30%
Bangladesh	9%
Somalie	7%
Côte d'Ivoire	7%
Guinée	5%



En 2021, la durée moyenne de séjour a continué de s'allonger (15 mois, contre 14 en 2020 et 11 en 2019), en raison de la crise sanitaire qui a décalé un grand nombre de propositions et d'entrées en logement, mais aussi du fait de situations administratives complexes (parents déboutés d'enfants protégés, couples dont l'un des conjoints est rejoignant ou en demande d'asile).

Ces situations provoquent un décalage dans l'accès au séjour, et des ouvertures de droits incomplètes rendant les ménages non solvables pour prétendre accéder à un logement autonome. De plus, les jeunes isolés de moins de 25 ans sans ressources, non éligibles au RSA, rencontrent des difficultés d'autonomie financière pour accéder au logement. ■



L'AIDE À L'INTÉGRATION

Bien que l'année 2021 ait été moins impactée par la crise sanitaire que l'année 2020, l'accompagnement s'est encore fait au rythme des confinements et des mesures sanitaires. L'implication des équipes, que ce soit celles des programmes d'intégration (Accelair et PRIR²) ou celles des dispositifs de réinstallation, permet non seulement de sécuriser les parcours, mais aussi de les faire avancer. Le nombre de ménages accompagnés par les programmes d'intégration a ainsi augmenté de 21% par rapport à 2020, certains programmes dépassant même les chiffres de 2019.

3 585 ménages ont été accompagnés en 2021 par les programmes Accelair/PRIR, contre 2 960 en 2020. Les opportunités d'emploi et de formation étant revenues à des niveaux plus classiques, les sorties des programmes ont pu reprendre, après avoir été fortement ralenties en 2020. En 2021, la DDETSPP de l'Ardèche a sollicité Forum réfugiés-Cosi pour étudier la possibilité de mettre en place un programme d'intégration sur le territoire. Les situations étant très différentes d'une région et d'un département à l'autre, la méthodologie mise en place par Forum réfugiés-Cosi consiste à établir une première phase de diagnostic, afin d'apporter des réponses adaptées aux réalités territoriales. Celui-ci a permis de lancer un nouveau programme Accelair, établi à Privas, à partir de juillet 2021.

Il constitue le onzième programme d'intégration de Forum réfugiés-Cosi, dix d'entre eux étant portés par l'association, et un par Alfa3A dans l'Ain, en partenariat avec Forum réfugiés-Cosi.

L'année 2021 a également été marquée par la mise en place de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (RSFP). En effet, les programmes d'intégration en Occitanie et en Auvergne sont lauréats du Plan d'investissement dans les compétences intégration professionnelle des réfugiés (PIC IPR), porté par le ministère du Travail. À ce titre, les bénéficiaires de moins de 30 ans accompagnés par

les programmes d'intégration de Forum réfugiés-Cosi peuvent recevoir une rémunération équivalant selon l'âge au RSA. Si cette nouvelle disposition est à accueillir évidemment favorablement, sa mise en œuvre a été extrêmement complexe et laborieuse d'un point de vue administratif, nécessitant de mobiliser de nouvelles ressources sans moyens supplémentaires.

En ce qui concerne la réinstallation, très impactée en 2020 par la crise sanitaire et la fermeture de frontières, l'année 2021 s'est déroulée sous de meilleurs auspices, permettant d'accueillir un peu plus de personnes qu'en 2020 (85 personnes en 2021, 65 en 2020). Malgré tout, les volumes restent nettement inférieurs à ceux d'avant la crise sanitaire.

Dans ce contexte, les enjeux pour l'année 2022 restent les mêmes : l'accès aux droits est depuis 2020 devenu une question en soi, générant de nombreuses difficultés et nécessitant parfois de la part des chargés d'accompagnement de récupérer des missions qui étaient jusqu'alors dévolues au droit commun ; la dématérialisation est aussi devenue un enjeu, pour lequel des solutions doivent être mises en place afin de pouvoir continuer à sécuriser le parcours des personnes ; la vulnérabilité grandissante de notre public nous invite à prendre de plus en plus en compte l'enjeu de la santé mentale.

LES PROGRAMMES D'ACCUEIL DE RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

La réinstallation est une solution de protection des demandeurs d'asile mise en place par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). La réinstallation consiste à accueillir de manière pérenne des personnes contraintes de fuir dans un pays de premier asile, et qui ne peuvent ni revenir dans leur pays d'origine, ni se maintenir dans leur pays d'accueil. Dans un premier temps, le HCR identifie les personnes éligibles aux programmes de réinstallation, en ciblant en premier lieu les plus vulnérables. Dans un second temps, un État partenaire s'engage à les accueillir de manière pérenne et à leur accorder un statut de résidence permanente, ainsi que tous les droits civils, économiques, sociaux et culturels associés.

En amont du transfert, les réfugiés éligibles peuvent bénéficier d'une préparation au départ de quelques heures à quelques jours, organisée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), agence de l'ONU. Ces préparations sont appelées sessions d'orientation culturelle et permettent de transmettre un premier niveau de connaissance du contexte d'accueil en France : géographie, histoire, système administratif, logement, emploi. En outre, les personnes bénéficient systématiquement d'un bilan médical transmis aux autorités françaises pour

anticiper leur prise en charge sanitaire en France. Après ces démarches, l'OIM organise le transfert des ménages en avion, jusqu'à l'aéroport le plus proche de leur futur lieu de vie. La mission réinstallation accueille les réfugiés à l'aéroport, puis les accompagne dans leur logement. En effet, les réfugiés réinstallés bénéficient dès leur arrivée en France d'un logement en sous-location, dans le cadre du dispositif de bail glissant. Comme l'indique le nom du dispositif, le bail glisse au nom des réfugiés quand leur situation administrative est régularisée.

² - Programme régional d'intégration des réfugiés

L'accompagnement social dure en général 12 mois, mais peut aller jusqu'à 18 mois selon certaines conventions. À l'issue de cet accompagnement personnalisé, les travailleurs sociaux formalisent un passage de relais avec les services sociaux de secteur ou les acteurs de l'insertion. Le service réinstallation garantit un accompagnement global, qui inclut tous les aspects de l'intégration en France : l'accès au droit d'asile et à un titre de séjour, le maintien en logement, l'accès à la formation linguistique, à une formation professionnelle et à un emploi, la scolarisation, le soin, la mobilité.

« J'occupais jusqu'à mon évacuation en France, le poste de chef de la coopération linguistique et éducative à l'Institut français d'Afghanistan et à l'ambassade de France à Kaboul. Au printemps 2021, les attaques s'intensifiaient de la part des talibans à Kaboul et dans toutes les villes d'Afghanistan, visant les journalistes, les intellectuels, les autorités du gouvernement afghan soutenu par les États-Unis. Mais les attaques ciblaient surtout les employés afghans des institutions étrangères, nous, les employés de toutes les antennes de l'ambassade de France. Nous avons alors décidé de déposer une demande de protection auprès de l'ambassadeur de France. Le gouvernement français a accepté cette demande, et comme il était fort probable que les talibans prennent le pouvoir, 600 personnes (agents locaux afghans et leurs familles) ont été rapatriés vers la France entre le 10 mai et le 29 juin 2021. Je suis donc arrivée en France le 29 juin 2021 avec ma femme, qui était traductrice et interprète à l'ambassade de France en Afghanistan. Nous avons été logés pendant 20 jours à Lalizolle, un village près de Clermont-Ferrand, ensuite nous avons occupé un appartement à Belleville-en-Beaujolais à l'aide de Forum réfugiés-Cosi.

Bien que nous soyons brisés psychologiquement par la prise de pouvoir par les extrémistes en Afghanistan, nous sommes heureux d'être en sécurité et de pouvoir lutter, d'une part, pour nous intégrer à la société française, et d'autre part, pour avancer sur le plan professionnel. Il est aussi à ajouter que nous avons été, comme tous les agents francophones de l'ambassade de France, un pont qui reliait la France à l'Afghanistan. Un de nos objectifs est de soutenir et maintenir l'amitié qui existait entre le peuple afghan et celui de la France depuis 1922.

Nous remercions la France pour son soutien, et nous admirons les efforts de l'association Forum réfugiés-Cosi pour nous avoir soutenus dans nos démarches administratives, pour le logement et pour son attention à notre bien-être.

Témoignage ...
d'un bénéficiaire du Programme
DOST-Amitié

Au sein de Forum réfugiés-Cosi, la mission réinstallation pilote l'ensemble des programmes de réinstallation. Ce sont des programmes pluriannuels, qui peuvent cibler des publics distincts. Ces programmes sont financés principalement par le Fonds accueil migration intégration de l'Union européenne. Forum réfugiés-Cosi a développé plusieurs programmes, définis en fonction des engagements de la France, des publics ciblés et du processus d'identification dans le pays de départ. Ainsi, le programme ARISE (initié en 2016) est dédié aux réfugiés syriens et s'est terminé en décembre 2021. Le programme RACINE (depuis 2019) inclut réfugiés syriens, subsahariens et issus de la Corne de l'Afrique. Le programme HEVI (« Espoir » en kurmandji), a été mis en place en 2019 à la suite de l'engagement pris en octobre 2018 par le Président de la République auprès de Nadia Mura, prix Nobel de la Paix en 2018. Il est dédié à l'accueil des femmes yézidiennes irakiennes, victimes de Daech et de leurs enfants. Enfin, le programme AIR (depuis 2011) s'inscrit dans l'Accord-cadre conclu par la France et le HCR en 2008. Il a pour objectif d'accueillir des réfugiés identifiés au fil de l'eau par le HCR et les différentes Ambassades de France. Il inclut des publics de toutes origines.

En complément de ces programmes de réinstallation, la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR) a mis en place un projet spécifique, dans l'urgence imposée par le conflit afghan. L'objectif de ce projet était d'évacuer dès le printemps 2021 les familles afghanes qui travaillaient pour l'État français à Kaboul, et se trouvaient menacées à ce titre par l'avancée des troupes talibanes.

Forum réfugiés-Cosi a décidé de participer à cette opération d'urgence en créant le programme DOST (« Amitié » en langue darie), précurseur de la future opération d'évacuation Apagan. Davantage médiatisée, cette dernière a été réalisée en août et septembre 2021. Forum réfugiés-Cosi a accueilli grâce au programme DOST 55 réfugiés afghans. Ils disposent tous à présent d'un logement, auquel ils ont pu accéder *via* le dispositif de bail glissant. Contrairement au processus habituel de réinstallation, les réfugiés du programme DOST ont été identifiés par l'Ambassade de France de Kaboul. La France a ensuite organisé une évacuation en avion jusqu'à l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. À leur arrivée en France, ces personnes ont été prises en charge dans un centre d'hébergement temporaire. Après un passage dans ce sas de quelques semaines à quelques mois, ils ont pu entrer dans les logements captés par la mission réinstallation dans le Rhône, à Belleville-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône et Givors, ainsi que dans le Cantal, à Aurillac.

Les partenaires habituels de la mission réinstallation se sont mobilisés pour garantir un accès aux droits le plus rapide possible, notamment la demande d'asile. L'OFPPA a ainsi proposé des entretiens dans de très brefs délais, facilitant l'ouverture de droits sociaux. Plusieurs réfugiés afghans ont une bonne connaissance de la langue française et ont ainsi pu reprendre des études universitaires, ou se lancer de manière effective dans la recherche d'emploi. Tous les autres réfugiés afghans bénéficient de cours de français tel que garantis par le Contrat d'intégration républicaine signé avec l'Office français d'immigration et d'intégration (OFII). ■



L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

LE CENTRE DE MISE À L'ABRI ET D'ÉVALUATION

Ouvert en avril 2018 à Lyon, dans le cadre d'un marché public passé par la Direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE) de la Métropole de Lyon (marché renouvelé en février 2019), le Centre de mise à l'abri et d'évaluation (CMAE) a une double mission : d'une part, accueillir les jeunes étrangers primo-arrivants se déclarant mineurs isolés, les mettre à l'abri pendant cinq jours, les orienter et les accompagner dans leurs besoins essentiels (repas, hébergement, soins d'urgence...) ; d'autre part, participer à l'évaluation de leur minorité et de leur isolement. Réalisées au moyen d'entretiens individuels et d'observations pluridisciplinaires, dans le cadre de l'hébergement, les évaluations font l'objet d'un rapport transmis aux services de la DPPE afin qu'ils se prononcent sur la minorité et l'isolement des jeunes. En cas de reconnaissance de leur minorité, la Métropole les prend en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Tout au long de l'année 2021, le CMAE a adapté le cadre de l'hébergement en fonction des différents protocoles sanitaires. Si en 2020, la pandémie avait entraîné une baisse des arrivées, elles ont augmenté de 113 % en 2021, passant de 788 jeunes accueillis à 1 677. Durant l'année 2021, le taux d'occupation du CMAE a été de 82%. L'accueil des jeunes étant très court, le taux de rotation est de fait très important (5 389% soit 1 677 entrées et 1 667 sorties).

Le CMAE a transmis 1 610 rapports d'évaluation à la Métropole de Lyon (Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers - MEOMIE). À la fin de l'année 2021, les dispositifs de protection de l'enfance ont été saturés, entraînant l'allongement du séjour au CMAE des jeunes reconnus mineurs. Si en 2021, aucun d'entre eux n'a été orienté dans un autre département, le Parquet et la MEOMIE ont annoncé, en décembre 2021 la reprise des orientations pour 2022.

Face à l'importance des arrivées et à l'insuffisance des capacités d'accueil au sein de l'établissement, la Métropole de Lyon a retenu la mise en place d'un nouveau protocole appuyé sur des nuitées à l'hôtel.

À partir du mois d'août et jusqu'à la fin du mois d'octobre, les jeunes, en attente de place au CMAE, ont été accueillis dans des dispositifs hôteliers. Sur cette période, 273 jeunes ont ainsi été orientés à l'hôtel avec une durée moyenne de séjour, dans les dispositifs hôteliers, de 15,7 jours, avant de réintégrer le CMAE.

Malgré l'instabilité de la situation sanitaire, le CMAE a maintenu la mise à l'abri inconditionnelle de tous les jeunes se déclarant mineurs isolés en proposant un cadre de vie digne et sécurisant.

L'équipe a assuré l'accompagnement à la vie quotidienne, l'orientation pour les soins d'urgences et a proposé de nombreuses activités socio-éducatives, adaptées aux besoins des jeunes.

Cette année, le CMAE s'est inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'évaluation sociale en renforçant la pluridisciplinarité et l'étayage des rapports d'évaluation par l'observation éducative et psychologique.

Face à l'augmentation d'arrivées de jeunes en situation d'errance, dont l'état de santé est dégradé par les traumatismes et les addictions, l'équipe du CMAE, a repensé l'accueil en se formant et en créant des partenariats avec des associations spécialisées. Ce travail partenarial englobe aussi les problématiques liées à la santé mentale des jeunes qui présentent de plus en plus de troubles psychologiques.

Tout au long de l'année, la qualité des relations entretenues avec les équipes métropolitaines de la MEOMIE a permis de faire face aux défis posés par l'accueil de ces jeunes. Grâce à l'écoute réciproque et à la régularité des échanges entre les équipes, les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins ont pu être menées avec réactivité et pertinence.



L'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS DANS LA DEMANDE D'ASILE

Dans le cadre d'une convention avec la Métropole de Lyon, Forum réfugiés-Cosi met en œuvre une mission de conseil et d'accompagnement dans la demande d'asile de mineurs non accompagnés (MNA), au moyen d'un poste rattaché à la mission Asile.

Sur orientation des services de la Métropole, un diagnostic administratif est effectué pour chaque mineur identifié comme pouvant relever d'une demande d'asile. Les jeunes qui en font le choix sont accompagnés dans leur procédure à l'OFPRA et le cas échéant à la CNDA. Douze salariés de l'association, habilités en tant qu'administrateurs *ad hoc*, peuvent par ailleurs être mobilisés pour la représentation légale de ces jeunes.

Un service d'information et de conseil est assuré auprès des professionnels des services Enfance de la Métropole ; il permet d'améliorer l'accès au droit et l'expression des besoins de protection des MNA, et participe au renforcement des compétences des professionnels.

Cet accompagnement spécialisé se révèle particulièrement important pour des jeunes qui, outre la vulnérabilité inhérente à leur condition de mineur isolé, ont été marqués par les violences vécues dans leur pays d'origine, sur leur parcours d'exil, et parfois jusqu'en France.

Une trentaine de nouvelles demandes d'asile de MNA sont formulées chaque année dans le cadre de cette convention, soit environ 5% du total des demandes d'asile instruites à l'OFPRA concernant des mineurs non accompagnés en France. ■



LA SANTÉ MENTALE : LE CENTRE ESSOR

Une part importante des personnes en demande d'asile subissent de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences. Pour mieux accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés dans leur parcours d'intégration, Forum réfugiés-Cosi s'est doté de moyens spécifiques de prise en charge de cette souffrance psychique.

Succédant à la mission de soutien psychologique aux publics hébergés dans les années 1990, le centre de santé ESSOR a été créé en 2007 à Villeurbanne (Rhône) et agréé par l'Agence régionale de santé (ARS) dès 2008. Il vient en aide à toute personne exilée manifestant des symptômes de souffrance psychique liée à l'exil ou victime de violences ou de torture, en proposant une assistance médicale et psychologique directe. L'offre pluridisciplinaire de soins (médecins généralistes, psychologues, psychiatre, kinésithérapeute et art-thérapeute) permet une prise en charge globale et multidimensionnelle. Le recours à l'interprétariat professionnel est proposé au patient dans la langue de son choix. En tant qu'acteur de santé publique, le centre ESSOR s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les acteurs de droit commun.

En 2021, malgré un contexte toujours marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19, l'activité du centre Essor est repartie à la hausse par rapport à 2020. Les orientations des publics ont augmenté de 8%, les partenaires ayant repris l'activité d'orientation progressivement ; celle-ci reste cependant en deçà des besoins. Par ailleurs le centre a poursuivi l'adaptation de son activité au contexte : développement de la téléconsultation et accueil du public selon les mesures sanitaires en vigueur.

On observe parmi les personnes accueillies une aggravation des troubles somatiques ou psychiques, et une hausse du nombre d'individus provenant de zones de conflits armés ou présentant des parcours d'exil particulièrement traumatiques, comme les victimes de torture en Libye ou les rescapés de naufrage en mer Méditerranée. L'absence d'hébergement (18 % du public orienté en 2021 est sans domicile fixe) et la précarité des conditions de vie en France renforcent la détérioration de l'état de santé mentale, y compris après la stabilisation de la situation administrative. Ainsi certains patients, bien que bénéficiant d'une protection internationale ou d'une régularisation, notamment au titre de la santé, restent confrontés durablement à des situations d'extrême fragilité, avec un risque important de renoncement aux soins. Pour toutes ces raisons, le centre de santé développe des liens avec des partenaires du champ médico-social et de la santé, afin de favoriser l'accès et la continuité des soins aux patients et d'échanger sur les situations complexes et/ou sur les préoccupations sanitaires nouvelles.



En 2021, le partenariat a été actif avec les services hospitaliers (urgences psychiatriques, centre de prévention du suicide, centres médico-psychologiques, équipes mobiles psychiatrie précarité, permanences d'accès aux soins de santé, spécialités), avec les dispositifs de prise en charge privés ou associatifs spécifiques (Médecins du Monde, Armée du Salut, Secours Catholique, Secours populaire, Foyer Notre-Dame des sans-abris, Le Refuge) ; ainsi qu'avec des psychologues intervenant dans des centres d'hébergement pour demandeurs d'asile. Des contacts ont eu lieu également avec les médecins traitants pour favoriser la cohérence et la pérennité des parcours de soin.

Plusieurs rencontres ont été organisées auprès de plus de 200 professionnels investis dans le soutien et l'intégration des personnes exilées, afin de mieux cerner les besoins des publics et de préciser les modalités de prise en charge thérapeutique. Ces rencontres apportent conseil et appui aux intervenants en difficulté dans l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

L'équipe du centre de santé ESSOR a par ailleurs poursuivi ses activités de sensibilisation, d'information et de formation des acteurs intervenant auprès de personnes exilées en souffrance psychique (travailleurs sociaux, salariés de centres d'hébergement, profes-

sionnels de santé, juristes, etc.). Les salariés ont participé à plusieurs événements, conférences, colloques, réunions d'experts, et se sont impliqués dans des dispositifs de santé publique (Contrats locaux de santé, Conseils locaux en santé mentale, Programme territorial en santé mentale, etc.) afin de contribuer à l'amélioration de la prise en compte des problématiques en santé mentale, et de renforcer les capacités de repérage et d'orientation du public vers les dispositifs appropriés.

L'action de formation « Accueillir les récits de souffrance » auprès des officiers de protection de l'OFPPRA s'est également poursuivie.

Le centre ESSOR est membre du Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique (RESEDA), dont l'objectif est l'amélioration de la

prise en charge des patients *via* la mise en commun de l'expérience clinique des membres, le développement de l'offre de soins, ainsi que le plaidoyer et l'action publique.

Depuis décembre 2020, en réponse aux besoins identifiés dans la Métropole de Clermont-Ferrand et dans le département du Puy-de-Dôme, le centre ESSOR 63 situé à Clermont-Ferrand accompagne les bénéficiaires d'une protection internationale en souffrance psychique victimes de violences intentionnelles. Il propose des consultations individuelles et familiales aux adultes, aux adolescents et aux enfants de plus de six ans, et bénéficie pour son développement de l'expertise du centre de santé ESSOR de Villeurbanne. ■



L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN RÉTENTION ET EN ZONE D'ATTENTE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, dans le cadre d'un marché public, Forum réfugiés-Cosi assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues dans les centres de rétention administrative (CRA). L'association est présente dans les CRA de Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète.

Seul ou au sein du Comité de pilotage avec les quatre autres associations présentes en CRA (Groupe SOS, La Cimade, France terre d'asile, Solidarité Mayotte), Forum réfugiés-Cosi témoigne sur le quotidien de la rétention et alerte, à chaque fois que nécessaire, les autorités préfectorales et/ou ministérielles sur les situations de non-respect des droits des personnes retenues. Depuis plus de 10 ans, Forum réfugiés-Cosi participe avec les autres associations à la rédaction d'un rapport commun sur la rétention en France.

L'année 2021 marque le début d'un nouveau marché public triennal. La direction compte en 2021 25 salariés : 22 sont répartis dans les six CRA, et trois sont affectés au siège en soutien aux équipes de terrain. Le service accueille des stagiaires (élèves-avocats, étudiants en droit). Une présence est assurée du lundi au samedi dans les centres. Les jours fériés accolés à des week-ends sont travaillés et une astreinte est assurée tous les jours non travaillés. Une astreinte de direction est assurée le samedi.

Les délais très courts pour mener des démarches juridiques, conjugués à un nombre élevé d'entrées quotidiennes, compliquent souvent l'accompagnement des personnes retenues dans l'exercice effectif de leurs droits. L'élaboration d'un diagnostic juridique permet aux équipes d'accompagner efficacement les personnes dans leurs démarches (information, rédaction des recours devant les tribunaux administratifs et des appels des décisions du juge des libertés

et de la détention, demande d'asile, contact avec un avocat ou avec la famille, le cas échéant dépôt de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste aussi à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48 heures), alors qu'elles sont privées de la liberté de déplacement. Tout au long de la rétention, les équipes veillent à ce que l'ensemble des droits soient respectés : droit de demander l'asile, visites, accès à un médecin, droit de communiquer avec les personnes de leur choix et conditions d'hébergement dignes.

2021 est restée perturbée par la crise sanitaire et ses conséquences, largement relayées dans les rapports des services de la direction. Dans ces lieux inadaptés et anxiogènes, la gestion des situations de contamination a souvent été laborieuse. Les effectifs des équipes en CRA étant réduits, les absences de salariés (cas contact, positifs au Covid-19) ont bouleversé le quotidien et nécessité une réorganisation constante des services pour tenter d'assurer, toujours en présentiel, la mission auprès des personnes retenues.

Du fait de l'exiguïté des lieux, le respect des mesures barrières a nécessité une attention particulière notamment pour l'espace de restauration, les bureaux partagés et la protection des salariés.

Les services en CRA ont su adapter l'accompagnement des personnes aux nombreuses consignes découlant de tous les ajustements des protocoles.

Alors que des restrictions successives ont été instaurées par le gouvernement pour lutter contre la pandémie, les autorités ont continué de placer des étrangers en CRA. Plusieurs cas de contaminations ont été enregistrés dans les CRA entraînant parfois le gel des placements (pour des durées plus ou moins longues) et des éloignements.

3 386 personnes ont été rencontrées par les équipes de Forum réfugiés-Cosi en 2021, sur les 3 645 (dont 3 enfants) placées dans les six CRA. 265 d'entre elles encore présentes au 1^{er} janvier 2022, ne sont pas intégrées aux données concernant le nombre de libérations, d'éloignements, et la durée moyenne de la rétention en 2021. Les centres de Lyon St-Exupéry, de Nice et Perpignan ont enregistré des augmentations du nombre de placements : Lyon (-20% en 2020, +8% en 2021), Nice (-46% en 2020, +26% en 2021), et Perpignan (-50% en 2020, +38% en 2021). Le CRA de Sète a connu une fermeture assez longue de mai jusqu'à la fin de l'année 2021 à la suite de travaux.

Globalement le nombre de placements a très légèrement augmenté (+1,9% par rapport à 2020), pourtant la durée moyenne d'enfermement a fortement augmenté par rapport à 2019, année de référence avant la crise sanitaire. Elle est de 26 jours contre 21 en 2020. Dans certains CRA, comme celui de Marseille, elle passe de 27 jours en 2020 à 34 en 2021, contre 20 en 2019, aggravant encore les tensions récurrentes. Par conséquent, la saisine des juridictions a parallèlement connu une augmentation exponentielle, les personnes souhaitant contester leur maintien en rétention de plus en plus long.

Le nombre de personnes placées dans les CRA où Forum réfugiés-Cosi est présent, a fortement réduit par rapport à 2019, du fait des conséquences de la crise sanitaire, notamment avec la fermeture des frontières entraînant une forte réduction des perspectives d'éloignement. Cependant, le défaut de discernement de la part des préfetures depuis les attentats de 2017 et de 2020, combiné à une application de la loi très impartiale du juge des libertés et de la détention, pourtant garant des libertés individuelles et chargé de veiller à un enfermement proportionné, a eu pour effet un allongement important de la durée d'enfermement. Ce dernier n'a pas permis d'éloigner davantage, mais a parfois généré de graves conséquences pour la santé des personnes.

L'augmentation de la durée de rétention est en partie liée à l'épidémie et à la fermeture des frontières. Toutefois c'est au juge des libertés et de la détention que revient la décision de prolongation. Or, le taux de libération par les différents juges a été de 37% en 2021, contre 50% en 2020. Les juges n'ont ainsi pas toujours sanctionné les administrations pour le non-respect des procédures ni sur les défauts de perspectives d'éloignement du fait de la fermeture des frontières. En effet, si les préfetures, qui peuvent décider à tout moment de mettre fin à la rétention, ont quasi systématiquement sollicité sa prorogation, la décision de

maintenir la privation de liberté de la personne appartient aux juges des libertés et de la détention. Ces derniers ont régulièrement validé les demandes trop souvent sans fondements de l'administration, justifiées par une potentielle réouverture des frontières, alors que la situation et la loi imposaient de libérer les personnes retenues pour défaut de diligence ou de non-obstruction de ces dernières à leur éloignement. L'ampleur du non-respect des garanties procédurales ou des placements injustifiés ne peut souffrir en plus d'une impartialité de décisions judiciaires dans de telles circonstances.

260 personnes n'ont pas été vues par les intervenants de l'association, la plupart (82%) étant arrivées après la fermeture des bureaux et ayant été éloignées le lendemain matin, avant l'arrivée des intervenants. 91% d'entre elles sont restées moins de 24h en CRA, faisant l'objet de placements dits « de confort » dans le cadre de transferts Dublin ou Schengen. 12 personnes ont refusé notre aide, souvent des communautaires roumains qui souhaitent partir rapidement.

Près de 38% des personnes enfermées ont été effectivement éloignées, contre 31% en 2020. Parmi celles-ci, 48% l'ont été vers un pays de l'UE. Les Albanais ont représenté 42% de celles qui ont été renvoyées en dehors de l'UE (52%). Moins de 2% des ressortissants algériens (7/400) ont été éloignés alors qu'ils ont été en moyenne, les plus longtemps enfermés (près de 35 jours).

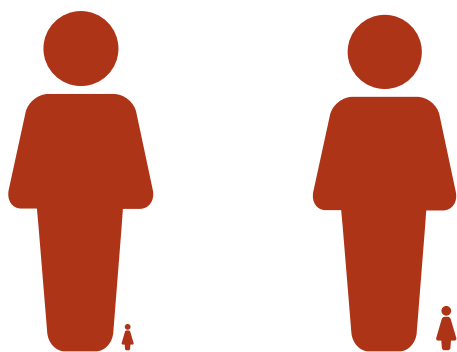
Alors que l'on constate qu'enfermer longtemps ne permet pas d'éloigner davantage, cette situation génère souvent des conséquences graves sur la santé des personnes. Notons aussi que l'allongement de la durée de la rétention combiné aux placements de personnes vulnérables, psychologiquement fragiles, renforcent les tensions. Ces situations ont un effet sur les tous les intervenants en CRA.

Les trois principales nationalités représentées ont été les Tunisiens (699 personnes, soit 18%), suivis des Albanais (489 personnes, soit 13%) et des Algériens (458 personnes soit 12%). Le nombre de ressortissants communautaires a un peu augmenté, (313 contre 262). Ils représentant toujours 8% des personnes enfermées (313, dont 177 Roumains). Au moins 183 d'entre eux (dont 109 Roumains) ont fait l'objet d'interdictions de circuler en France, pour des durées comprises entre 3 et 36 mois.

Composition familiale

Les CRA de Lyon et de Nîmes sont habilités à recevoir des familles. Cependant, seul celui de Lyon a accueilli trois enfants en 2021 (retenus avec leurs parents). Les autres CRA n'accueillent que des hommes isolés. Celui de Nîmes est privilégié par les préfetures de la zone pour le placement des femmes.

Sur les 12 personnes qui se sont déclarées mineures à leur arrivée en CRA, quatre ont été libérées par les juges, et une par la préfecture à la suite de la confirmation de minorité.



Lyon
99% d'hommes
1% de femmes

Nîmes
98% d'hommes
2% de femmes

Les CRA de **Marseille, Nice, Sète et Perpignan**
n'accueillent pas de femmes.

Nationalités	Nbre de personnes	%
Tunisienne	699	18%
Albanaise	489	12%
Algérienne	458	12%
Marocaine	410	10%

Les trois principales nationalités par centre		
Lyon	Albanaise	29%
	Tunisienne	10%
	Algérienne	9%
Marseille	Tunisienne	25%
	Algérienne	15%
	Marocaine	10%
Nice	Tunisienne	32%
	Algérienne	11%
	Marocaine	7%
Nîmes	Tunisienne	19%
	Marocaine	15%
	Algérienne	12%
Perpignan	Marocaine	20%
	Algérienne	18%
	Tunisienne	11%
Sète	Marocaine	27%
	Tunisienne	20%
	Algérienne	10%

Nationalités

104 nationalités ont été représentées en 2021 (contre 106 en 2020). Les trois premières nationalités (tunisienne, albanaise, algérienne) représentent 42% des personnes retenues. En 2021, les Algériens arrivent en troisième place, devant les Marocains.

L'accompagnement juridique dans les CRA en 2021 (Le nombre d'actes connaît une nette diminution par rapport à 2020)							
	Lyon-Saint-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Perpignan	Sète	Total
Information sur les droits	1 032	625	420	906	442	49	3 474
Aide à la demande d'asile*	120	54	48	23	38	3	286
Recours contentieux	Référé/REP	377	221	179	264	65	1121
	Saisine CEDH	3	0	0	0	1	4
Appel CA	610	747	302	759	276	17	2 711
Préparation entretien JLD	973	531	413	856	191	52	3 016
Saisine JLD placement / Art 13	484	397	141	220	135	16	1 393
Aide au dépôt de plainte	4	3	1	2	3	0	13
Sollicitation OFII / préfecture / ministère	4	5	0	0	2	2	13
Saisine CGLPL / DDD	1	0	0	0	0	0	1
Autres demandes**	11	31	1	19	34	0	96
Total	3 619	2 614	1 505	3 049	1187	154	12 128

REP : recours pour excès de pouvoir / CEDH : cour européenne des droits de l'Homme / CA : cour d'appel / JLD : juge des libertés et de la détention / CGLPL : Contrôleur des lieux de privation de liberté / DDD : Défenseur des droits.

* Le nombre de demandes d'asile a augmenté (22%) en 2021 (286 contre 234 en 2020). Sur les demandes enregistrées, 198 ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit. 14 accompagnements tiers OFPRA ont été assurés. Aucun statut de réfugié n'est enregistré en rétention en 2021.

** Demande d'aide juridictionnelle, relevé Eurodac.

L'ACTIVITÉ EN ZONE D'ATTENTE

Au titre de l'article R.223-8 du Ceseda, Forum réfugiés-Cosi est habilité depuis plusieurs années par le ministère de l'Intérieur pour intervenir dans les zones d'attente (ZA). L'accès des intervenants est subordonné à un agrément individuel accordé pour une durée de trois ans par le ministère. Chaque association habilitée dispose de dix habilitations.

Membre de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), Forum réfugiés-Cosi est la seule association intervenant à Lyon, grâce à une équipe de huit salariés volontaires, ainsi qu'à Sète (une salariée volontaire). Les volontaires assurent des permanences téléphoniques pour accompagner les étrangers faisant l'objet d'un maintien en zone d'attente suite à un refus d'en-

trée sur le territoire dans l'exercice de leurs droits, notamment celui de l'admission au titre de l'asile. Ils s'appuient, chaque fois que nécessaire, sur la direction de l'association, qui peut être amenée à intervenir auprès des services de la Police aux frontières et/ou du ministère de l'Intérieur pour tenter d'obtenir la régularisation de situations administratives ou, plus souvent, pour des problèmes liés aux conditions de maintien en zone d'attente. D'autres salariés participent ponctuellement à cette action à travers l'interprétariat bénévole.

Durant l'année 2021, les volontaires de l'association ont accompagné 85 personnes non admises, dont des mineurs, notamment pour des demandes d'admission au titre de l'asile. ■



LES PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

L'action internationale fait partie du mandat de Forum réfugiés-Cosi, dont les statuts prévoient de « promouvoir et défendre les droits de l'Homme, l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance, par le partenariat avec des organisations de la société civile ». L'engagement de l'organisation en faveur du respect des droits fondamentaux des personnes vulnérables dans certains pays d'origine ou de transit des demandeurs d'asile s'articule à la volonté d'améliorer, par une meilleure connaissance des contextes locaux, les compétences mises en œuvre par ses équipes impliquées en France dans l'accueil des réfugiés et la défense du droit d'asile.

LES PROJETS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

Le projet TRIPS



Mieux identifier et prendre en compte les besoins spécifiques de bénéficiaires d'une protection internationale victimes de traite des êtres humains dans leur processus d'intégration

S'inscrivant dans la continuité du projet européen TRACKS (achevé en 2018) qui visait à mieux répondre aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile victimes de traite, le projet TRIPS a débuté en janvier 2020 pour une période de deux ans. Coordonné par Forum réfugiés-Cosi, il est mis en œuvre avec quatre partenaires : le Conseil des migrants d'Irlande, le Conseil italien pour les réfugiés, la Commission des églises auprès des migrants (Belgique), et l'Organisation d'aide aux réfugiés (République tchèque). Ce projet vise à sensibiliser les acteurs nationaux et européens impliqués dans les dispositifs d'intégration, à donner une voix aux victimes de traite pour identifier leurs besoins, à améliorer les capacités des

professionnels à identifier ces besoins et à y répondre, et à rendre les pratiques des États membres plus adaptées et cohérentes en la matière.

Suite au travail de recherche réalisé en 2020, les partenaires du projet ont finalisé début 2021 l'élaboration de la boîte à outils européenne pour les praticiens. Elle vise à fournir des lignes directrices globales et à inspirer l'élaboration de boîtes à outils nationales adaptées au contexte national et pratiques de terrain. Sur la base de ce modèle commun, chaque partenaire a rédigé sa boîte à outils nationale comprenant des informations clés relatives à la TEH et à la protection internationale, les besoins spécifiques en matière d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale victimes de traite, et des solutions de suivi et d'orientation pour les praticiens. Produites dans les langues nationales, leur format clair et attrayant leur garantit une facilité d'utilisation pour les professionnels. Afin de diffuser ces boîtes à outils, chaque partenaire a organisé trois sessions de formation auprès d'acteurs institutionnels et associatifs.

Le séminaire final d'experts organisé les 22 et 23 juin à Paris et en ligne a permis de finaliser le rapport comparatif européen ainsi que les recommandations communes européennes. Le rapport comparatif, sa synthèse, ainsi que la boîte à outils européenne ont été publiés le 18 octobre à l'occasion de la journée européenne de lutte contre la TEH. Le 8 novembre, les

partenaires du projet ont présenté leurs rapports synthétiques nationaux et leurs boîtes à outils. Des conférences nationales ont ensuite été organisées en France, en Irlande, en Italie et en République tchèque. Enfin, les partenaires du projet TRIPS ont présenté l'ensemble des résultats lors d'une conférence finale européenne en ligne le 7 décembre.

Le projet SAFE



SAFE - foSter cooperAtion For improving accEss to protection

Améliorer l'accès à la protection grâce à une meilleure coopération entre les systèmes de voies complémentaires à la réinstallation.

En 2018 et 2019, Forum réfugiés-Cosi a animé un groupe de travail fédérant une vingtaine d'organisations impliquées dans la mise en œuvre des voies complémentaires à la réinstallation (réunification familiale, mobilité étudiante, couloirs humanitaires). En continuité avec la dynamique d'échanges impulsée par ce groupe de travail, l'organisation a coordonné le montage d'un projet franco-italien en réponse à un appel à propositions du Fonds asile migration intégration (FAMI) de l'Union européenne. Sélectionné en 2020, le projet a débuté en janvier 2021.

Réalisé en partenariat avec six organisations (Croix-Rouge française et italienne, FCEI, FEP, OXFAM, UNIMED), il entend renforcer la collaboration entre opérateurs de la réinstallation et des voies complémentaires afin de promouvoir celles-ci comme étant des solutions durables proposées aux réfugiés. L'action s'articulera autour d'échanges nationaux, européens et internationaux entre protagonistes des voies complémentaires et des dispositifs de parrainage privé ; de formation et de renforcement des compétences de ces différents acteurs ; d'un plaidoyer.

Le projet COMET - COMplementary pathways nETwork

Depuis 2018, Forum réfugiés-Cosi expérimente à partir du Niger l'ouverture de voies complémentaires à la réinstallation pour des bénéficiaires de protection internationale. Cette action s'est notamment concrétisée par l'accueil d'étudiants réfugiés au Niger et au Cameroun au sein de l'École supérieure de commerce et développement (3A) de Lyon et de l'Université Clermont Auvergne (voir *infra*).

Forum réfugiés-Cosi consolide ces premières expériences en participant au projet européen COMET. Conçu en 2021 et soutenu par le

Fonds asile migration intégration (FAMI), ce projet est coordonné par la Fédération italienne des églises protestantes (FCEI) et regroupe 14 organisations partenaires dans sept États membres de l'UE. Il vise à accueillir en Europe 130 bénéficiaires d'une protection internationale actuellement en transit sur la route de la Méditerranée centrale.

Le projet a débuté le 1^{er} janvier 2022. Il permettra à Forum réfugiés-Cosi de faciliter la mobilité étudiante vers la France de 10 étudiants réfugiés au Niger ou dans des pays limitrophes.

LES PROJETS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

LIBAN

► Projet REVIV (Réfugiés – Victimes – Vulnérables)

La collaboration entre Forum réfugiés-Cosi et le Centre libanais pour les droits humains (CLDH) autour du projet REVIV s'est poursuivie en 2021. Les deux premières années (septembre 2019 – août 2021) de ce projet, qui vise à protéger et défendre l'accès au droit des réfugiés et des personnes vulnérables au Liban, ont été mises en œuvre dans un contexte radicalement différent de celui qui prévalait lors du montage du projet. La série de crises sociale, bancaire, économique, financière, politique et sanitaire que traverse le pays depuis octobre 2019 a engendré un besoin d'adaptation constant des activités initialement prévues. Les conséquences de la crise se faisant plus

durement ressentir pour les populations les plus vulnérables, parmi lesquelles les réfugiés et les travailleuses domestiques migrantes, l'équipe du CLDH s'est fortement mobilisée pour répondre aux demandes d'assistance juridique, sociale et psychologique.

Les difficultés engendrées par les crises ont eu pour effet des retards et reports d'activités importants, notamment autour de l'accès au droit. Les visites dans les prisons ont ainsi été suspendues, puis limitées. Les établissements publics, fermés en mars 2020 pour six mois, n'ont ensuite repris leurs activités qu'à 50% de leurs capacités. Le calendrier judiciaire a été suspendu. En 2021, l'appel à la grève du Barreau de Beyrouth et des administrations publiques a paralysé les activités d'assistance juridictionnelle.

Face à une telle situation, le CLDH a su adapter sa méthode d'intervention et poursuivre son assistance aux détenus et personnes vulnérables. Les consultations se sont faites par téléphone pour les cas les plus urgents ; en parallèle, des actions de plaidoyer ont été menées auprès des directeurs de prisons et centres de détention afin d'autoriser les visites aux détenus les plus vulnérables.

Malgré les difficultés rencontrées, le projet REVIV parvient à obtenir des résultats concrets. Au cours de ses deux premières années de mise en œuvre :

- 86% des 793 dossiers de consultation juridique pris en charge par le CLDH ont connu une évolution positive ;
- 55% des 1 139 détenus vulnérables accompagnés par les avocats du CLDH ont vu une évolution favorable de leurs procédures ;
- 37 patients, victimes de torture, ont bénéficié d'une prise en charge par le centre de santé mentale du CLDH (Nassim).

Le projet REVIV bénéficie du soutien de l'Agence française de développement, de la Région Occitanie, de la Métropole de Lyon, du Fonds de dotation du Barreau de Lyon et de la générosité des donateurs.

NIGER

► La mobilité étudiante, voie complémentaire à la réinstallation

L'expérimentation depuis 2018 de la mise en œuvre de voies complémentaires à la réinstallation par Forum réfugiés-Cosi n'a pas été reconduite en 2021 par le bureau du HCR au Niger.

Forum réfugiés-Cosi a toutefois souhaité poursuivre les démarches engagées en 2020 autour de la mobilité étudiante. L'accompagnement des étudiants accueillis à l'école supérieure de commerce et développement 3A de Lyon s'est poursuivi en 2021. Une campagne de financement participatif a permis de mobiliser une partie des fonds nécessaires à la poursuite des études durant l'année universitaire 2021-2022.

Par ailleurs, la collaboration avec l'Université Clermont-Auvergne initiée en 2020 s'est concrétisée en 2021 par l'accueil en master de deux étudiants centrafricains réfugiés au Niger et au Cameroun. L'engagement de Forum réfugiés-Cosi pour le développement de la mobilité étudiante comme voie complémentaire à la réinstallation se poursuivra en 2022 à travers le projet COMET (voir *supra*).

► Projet PROMIG - Promotion et protection des droits des migrants

Amorcée en 2019, la collaboration entre Forum réfugiés-Cosi et l'association nigérienne Jeunesse enfance migration développement (JMED) s'est concrétisée en 2021 par le démarrage du projet PROMIG. Cette action entend appuyer l'engagement de la société civile nigérienne dans la promotion et la protection des droits des migrants. Il s'agit notamment d'accompagner la mise en réseau d'associations nigériennes d'ores et déjà mobilisées sur cette problématique.

Forum réfugiés-Cosi soutient JMED dans l'ingénierie du projet et la mise en œuvre de certaines activités. Son bureau à Niamey anime notamment un dispositif de recensement, d'identification et d'assis-

tance à des migrants vulnérables dans trois villes, Niamey, Agadez et Tahoua.

Ce projet est financé pour une première phase de 18 mois par le Fonds européen de développement et la Coopération suisse. En 2021, Forum réfugiés-Cosi a obtenu un soutien de l'Agence française de développement (AFD), qui permet d'étendre à 36 mois la durée du projet et de l'inscrire dans une perspective de moyen terme. Durant sa première année de mise en œuvre, le projet a permis de consolider l'émergence du Réseau migration développement droits humains (REMIDDH) composé d'une vingtaine d'organisations. Plusieurs temps de formation ont été organisés en direction de ces acteurs, dont un atelier sur la traite des personnes et la protection des migrants vulnérables, en collaboration avec l'Agence nationale de lutte contre la traite des personnes. Un outil de collecte numérique des violations de droits commises à l'encontre des migrants a été développé : il permettra aux membres du REMIDDH de disposer d'une information actualisée et analysée sur les enjeux migratoires à Agadez, Niamey et Tahoua, qui leur sera utile dans leur dialogue sur la politique migratoire avec les autorités publiques. Enfin, le projet apporte un soutien financier à quinze organisations de la société civile nigérienne qui s'impliquent dans des actions de sensibilisation des populations sur le respect des droits des personnes migrantes, et assurent un suivi des exactions perpétrées à leur encontre.

GUINÉE

► Projet ORMI - Organisations de la société civile - Migration

La Guinée connaît depuis quelques années une accélération de la migration des jeunes vers l'Europe et plus particulièrement vers la France. Ce phénomène se traduit par une augmentation importante des demandes d'asile de Guinéens en France et du nombre de mineurs non accompagnés guinéens pris en charge par les acteurs de l'aide sociale à l'enfance.

Interpellé par ce constat, Forum réfugiés-Cosi s'est rapproché en 2019 du Réseau Afrique Jeunesse de Guinée (RAJ-GUI) avec lequel a été conçu le projet ORMI. Celui-ci propose d'accompagner, en Guinée et en France, des acteurs de la société civile dans les réponses qu'ils apportent à la migration des jeunes. Il se concentre sur trois axes mis en œuvre de façon concomitante dans les deux pays : l'instauration de cadres de concertation pluri-acteurs, l'accompagnement des jeunes, la transmission d'information objective sur les migrations.

Un soutien de l'AFD a été obtenu en décembre 2020. Le projet n'a toutefois pu débuter qu'en octobre 2021 à l'issue d'une campagne active de recherches de cofinancement. En France, il se traduit notamment par l'animation d'un groupe de travail réunissant différents acteurs (collectivités locales et associations) impliqués dans la prise en charge et l'insertion de ces jeunes migrants guinéens.

Le projet ORMI bénéficie du soutien de l'AFD, de la Métropole de Lyon, de la Fondation Coallia Stéphane Hessel, de la Fondation Tides et de la générosité du public.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

► **Projet Utunzaji : accueil des personnes déplacées internes par les communautés locales**

Depuis 2018, Forum réfugiés-Cosi a conduit une réflexion sur son positionnement en République démocratique du Congo, dans la continuité des projets engagés entre 2001 et 2017. En 2020, il a été décidé de se concentrer sur la problématique des personnes déplacées internes dans l'Est du pays, notamment dans la ville de Beni (Nord-Kivu).

Vingt ans après le conflit achevé en 2002, une conjonction de facteurs (multiplication des groupes armés, défaillance des autorités publiques et de l'état de droit, conflits fonciers ou pour le contrôle des ressources naturelles) maintient une insécurité généralisée dont les premières victimes sont les populations locales. Le pays comptait ainsi en 2021 5,5 millions de personnes déplacées internes, véritables « réfugiés de l'intérieur ».

Le territoire de Beni est particulièrement exposé à ces violences qui ont contraint plus de 220 000 personnes à chercher refuge dans la ville chef-lieu. Cet afflux n'est pas sans conséquence pour la popu-

lation locale, dont les conditions de vie sont proches de celles des personnes déplacées qu'elle accueille. Les réponses apportées par les acteurs humanitaires ne s'appuient pas suffisamment sur les organisations de la société civile et sur les communautés locales, lesquelles apparaissent pourtant comme les soutiens principaux des personnes déplacées, hébergées dans des familles d'accueil. Qualifiées « d'ONG invisibles », ces communautés et familles sont fragilisées par la prise en charge des personnes déplacées. À mesure que le déplacement se prolonge, le risque de tensions est exacerbé par une pression accrue sur des ressources déjà limitées et des services souvent fragiles. Dans un tel contexte, le projet Utunzaji vise à améliorer les capacités de prise en charge des personnes déplacées internes au sein de la communauté locale dans la ville de Beni, en soutenant les efforts des organisations locales ASADHO et SOFEPADI, partenaires avec lesquels Forum réfugiés-Cosi a déjà conduit des projets.

Le projet a reçu un avis favorable de l'AFD en décembre 2021. Son démarrage est escompté en 2022, lorsque que les cofinancements requis auront pu être mobilisés. ■



LES RESSOURCES EN FORMATION, DOCUMENTATION ET CONSEIL JURIDIQUE

LA MISSION ASILE

Rattachée à la Direction générale, la mission Asile poursuit son action transversale d'appui à la qualité des procédures d'accompagnement à la demande d'asile et aux droits afférents. Le soutien juridique et l'expertise d'accompagnement sont fortement sollicités par les équipes du terrain. Cette expertise s'exerce également auprès des directions au siège, du service formation et du centre de santé Essor, et dans sa dimension externe.

La mission est intervenue auprès des équipes à l'occasion de l'ouverture de sites ou de besoins de renforcement de compétences sur des thèmes particuliers. Elle traite des cas de vulnérabilités spécifiques ou des difficultés de procédure, par un soutien à l'accompagnement et par des interventions auprès des instances de l'asile.

Elle s'est fortement mobilisée pour créer et mettre à jour les outils à disposition des équipes de terrain afin qu'elles accèdent à une information complète sur les droits des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale et adaptée à leurs pratiques d'accompagnement de ce public. Elle a organisé et animé des réunions bimestrielles avec les référents « asile » et « Dublin » de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'asile. Ces réunions favorisent les échanges entre chargés d'accompagnement ainsi que le partage d'expertise en vue notamment de renforcer la qualité de l'accompagnement. La mission

asile a travaillé en étroite collaboration avec celle du plaidoyer pour identifier les problématiques d'accès aux droits des demandeurs d'asile et les actions à envisager afin d'y remédier.

S'agissant de l'action extérieure, la cheffe de mission asile a contribué à l'enquête annuelle sur les victimes de TEH conduite par la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). Une part importante du travail de la mission a porté sur l'accompagnement à la demande d'asile des mineurs non accompagnés (*Cf. supra*).

Enfin, la coordination des demandes d'accompagnement par un tiers pour les entretiens à l'OFPPRA s'est poursuivie. L'équipe de Paris qui souhaite pouvoir répondre à davantage de demande d'accompagnement renforce son nombre de bénévoles : de nouveaux candidats ont été recrutés et seront formés en début d'année 2022.

L'INFORMATION JURIDIQUE

Au sein de la mission Asile, la responsable du conseil et de la veille juridiques mène un travail de veille sur la réglementation, sur les décisions jurisprudentielles françaises et européennes et sur les pratiques institutionnelles.

L'actualité juridique de 2021 a continué à être marquée par les effets juridiques de la situation sanitaire qui ont touché aussi bien les demandeurs d'asile (accès aux tests et vaccins sans droits ouverts, impact sur les convocations liées à la procédure de demande d'asile) que les bénéficiaires d'une protection (obstacles à l'accès à la procédure de réunification familiale pour les membres de leur famille et à sa mise en œuvre). Durant l'année écoulée, la mise en œuvre de la réforme asile et immigration de 2018 s'est poursuivie, notamment en ce qui concerne les effets de la demande d'asile familiale qu'elle a instituée ou les modalités de la demande de titre de séjour concomitante à une demande d'asile. De nouvelles décisions notables des instances de l'asile sont intervenues, avec l'évolution de l'analyse du besoin de protection des ressortissants afghans à la suite de la prise de Kaboul par les talibans, l'augmentation significative du nombre de décisions d'irrecevabilité pour les demandeurs bénéficiant d'une protection dans un autre État membre et l'identification de nouveaux groupes sociaux ayant permis une meilleure protection des membres de la communauté LGBTQI+. Certaines actualités ont également entraîné des effets pour les demandeurs d'asile et les bénéficiaires de la

Quelques chiffres

9 bulletins et **20** notes de veille réglementaire,
785 conseils juridiques délivrés

protection internationale, telles que la modification de la liste des pays d'origine sûrs, la grève des avocats intervenant à la CNDA ou le déploiement de la dématérialisation des procédures.

L'information juridique est analysée et diffusée aux équipes par plusieurs moyens et supports proposant un résumé, une analyse, des repères et les liens utiles. En 2020, neuf bulletins de veille réglementaire ont été diffusés, présentant les évolutions juridiques essentielles concernant le droit d'asile et les sujets connexes. La section « réponses aux questions », alimentée grâce aux sollicitations des salariés, offre un lien plus direct avec les questionnements rencontrés sur le terrain. 20 notes de veille ont été diffusées sur des sujets d'actualité nécessitant un traitement immédiat ou plus complet. La responsable du conseil et de la veille juridiques a répondu à 785 sollicitations sur la demande d'asile et les droits connexes, dont 740 internes adressées par les équipes du terrain ou du siège : 563 concernaient un questionnement juridique et 192 la pratique de l'accompagnement. La permanence téléphonique hebdomadaire a permis de répondre à 45 sollicitations extérieures. Enfin, neuf fiches de signalement réglementaire ont été traitées, en réponse à des situations complexes rencontrées par les équipes d'accompagnement.

L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION GÉOPOLITIQUES

Ouvert au public, le centre de documentation Floribert Chebeya (4 rue Narvik, Lyon 8^{ème}) permet l'accès à plus de 2 500 références d'ouvrages, de revues ou de rapports relatifs aux relations internationales, aux droits de l'Homme, à la géopolitique, au droit d'asile et aux migrations.

En 2021, 60 acquisitions ont enrichi le fonds. Le centre de documentation effectuée à destination des salariés, bénévoles et administrateurs de l'association une veille géopolitique sur les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile, qui s'est traduite par l'envoi de 48 revues de presse internationales hebdomadaires et de six bulletins d'informations géopolitiques. Six fiches pays ont été réalisées ou actualisées sur la Syrie, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Pakistan, la Turquie et sur la thématique des personnes LGBTQI+. Le centre a répondu à 79 sollicitations de salariés sur des dossiers spécifiques, tout en poursuivant son engagement au sein de différents réseaux, comme Ritimo (en continuant d'alimenter la base de données commune), ou le Réseau français pour l'Afrique centrale (RéFAC).

L'année 2021 a été marquée par le démarrage du projet du Portail ADOC, premier portail documentaire pour les professionnels de l'asile et de l'immigration. Portail qui devrait voir le jour en 2022.

Quelques chiffres

48 revues de presse internationales
60 nouvelles acquisitions **6** fiches pays
22 visites et **137** emprunts **30** nouvelles adhésions
6 bulletins d'information géopolitique
79 recherches géopolitiques suite à sollicitation
2 500 références d'ouvrages

LES CONFÉRENCES « PARTAGE ET EXPERTISE »

Forum réfugiés-Cosi organise chaque année des conférences-débats en accès libre sur des questions géopolitiques et relatives au droit d'asile. Quatre conférences en ligne ont été organisées, ouvertes aux salariés, aux bénévoles, aux partenaires associatifs et aux avocats, avec un total de plus 1 000 participants. Du fait de la situation sanitaire, les conférences se sont tenues en ligne, suscitant

l'élargissement du public à toute la France (en direct et en différé). Les sujets ont été :

- Le Nigéria en proie aux violences
- La Géorgie et ses défis démocratiques
- Les talibans au pouvoir en Afghanistan : éclairage historique
- Éthiopie : une catastrophe humanitaire loin des projecteurs

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES

Forum réfugiés-Cosi propose aux professionnels et aux bénévoles qui accompagnent les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes migrantes, des formations dans différents champs de compétence : droit d'asile et droit des étrangers, accueil et accompagnement, géopolitique, santé mentale, interculturalité.

L'année 2021 a connu une forte augmentation de l'activité (+19% par rapport à 2019, +44% par rapport à 2020). Les formations ont été animées en mode présentiel pour la majorité. Le mode distanciel a perduré pour des raisons sanitaires mais il s'impose aussi comme nouvelle modalité de formation, accessible à tous.



Quelques chiffres

Un total de **2 693** personnes formées et **220** formations organisées
pour **357** jours de formation, dont :

- **164** formations dispensées au sein des structures externes, soit **270** jours de formation et **1 913** participants
- **6** formations « catalogue », soit **12** jours de formation et **54** participants
- **38** formations dispensées pour les salariés de Forum réfugiés-Cosi, soit **65** jours de formation et **359** participants
- **11** interventions de formation, soit **6** jours de formation et **200** participants

10 régions d'intervention **55** formateurs
58 structures formées et des interventions dans **5** écoles/universités



LE PLAIDOYER ET LA SENSIBILISATION

Le travail de terrain et la production des services ressources ont permis à Forum réfugiés-Cosi de développer une expertise reconnue depuis de nombreuses années. L'association est régulièrement auditionnée par les représentants des institutions aux niveaux local, national et européen, et mène des actions de communication et de sensibilisation du grand public tout au long de l'année.

LE PLAIDOYER EN FRANCE

Les impacts de la crise sanitaire sur l'exercice du droit d'asile ont encore constitué un sujet d'analyse important au cours de l'année 2021. Les deux démarches contentieuses dans lesquelles l'association était engagée, aux côtés d'autres organisations, se sont conclues en 2021 par des destins divers : le recours contre la décision du Conseil d'administration de l'OFPRA maintenant une liste des « pays d'origine sûrs » inchangée a permis de retirer trois pays de la liste (Bénin, Sénégal, Ghana) - décision du 2 juillet 2021, mais la Haute juridiction administrative a rejeté la demande d'annulation du décret instaurant un délai de carence pour l'accès à l'assurance maladie des demandeurs d'asile dans une décision du 16 juin 2021.

L'accueil des Afghans évacués de Kaboul à l'été 2021 a nécessité un travail intense de suivi des politiques publiques et de leur mise en œuvre en lien avec les dispositifs de terrain. Une note de plaidoyer publiée en novembre 2021 a permis d'interpeller les autorités sur les différents points de vigilance autour de cette situation.

Impliquée dans plusieurs démarches inter-associatives, Forum réfugiés-Cosi a notamment participé à l'élaboration d'un recensement des difficultés d'accès aux droits avec plusieurs autres organisations, publié en octobre 2021.

Forum réfugiés-Cosi a également participé à l'élaboration des positions du Pacte du pouvoir de vivre publiées en novembre 2021, une initiative

rassemblant une soixantaine d'organisations à l'échelle nationale pour porter des propositions communes sur les enjeux environnementaux et sociaux.

Comme chaque année, l'activité de plaidoyer lors du dernier semestre s'est concentrée sur le suivi du projet de loi de finances, à travers une analyse des crédits prévus, la publication d'une note de positionnement et des échanges avec les parlementaires.

Les positions de l'association ont été portées au cours de rencontres avec des acteurs des droits fondamentaux en France et lors d'interventions publiques. La mission plaidoyer a par ailleurs participé à plusieurs interventions de sensibilisation en milieu scolaire.

LES PUBLICATIONS

21^{ème} État des lieux de l'asile en France et en Europe

La 21^{ème} édition du rapport annuel de l'association a été publiée le 20 juin 2021 à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés. Plusieurs experts de haut niveau ont contribué à cette édition exceptionnelle, préfacée par le représentant du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés pour la France et Monaco, Paolo Artini. La première partie est dédiée au 70^{ème} anniversaire de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, mêlant une approche historique, juridique et politique. La deuxième partie dresse un état des lieux du droit d'asile aujourd'hui, rédigé en grande partie par les salariés de l'association. Un chapitre est d'abord consacré aux déplacements forcés à l'échelle internationale avec plusieurs contributions d'experts visant à décrire la situation dans quelques pays d'origine des réfugiés. Un chapitre est ensuite consacré à l'asile en Europe. Le troisième chapitre consacré à la France analyse la mise en œuvre du droit d'asile à travers l'ensemble du parcours, avec plusieurs données inédites sur le premier accueil, la mise en œuvre du délai de carence, l'hébergement des demandeurs d'asile ou encore la réinstallation. L'ouvrage est illustré par le monde de la bande dessinée, avec une couverture exclusive de Lelio Bonaccorso dont quelques illustrations sont également présentes dans l'ouvrage, et des extraits de « l'Odyssée d'Hakim » de Fabien Toulmé.

Cette publication exceptionnelle, réunissant 25 contributeurs, a fait l'objet d'une diffusion importante avec une remise gratuite à plusieurs acteurs de l'asile grâce au financement du FAMI, mais également de vente par correspondance et en librairie à Lyon et à Paris. Une conférence de lancement organisée le 17 juin 2021, où plusieurs contributeurs du rapport sont intervenus, a réuni en ligne plusieurs centaines de participants.





Le rapport annuel sur les centres et locaux de rétention.

Le rapport sur la rétention administrative concernant l'activité 2020 a été rendu au public lors d'une conférence de presse organisée à Paris le 6 juillet. Il est coédité depuis onze ans par le comité de pilotage rassemblant les associations intervenant en CRA (ASSFAM-Groupe SOS, La Cimade, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile et Solidarité Mayotte).

Le rapport 2020 met en lumière que, malgré la crise sanitaire et les confinements, les centres de rétention n'ont pas cessé de fonctionner en 2020, alors même que la fermeture des frontières limitait fortement, voire rendait impossible pour certaines destinations, l'éloignement des personnes enfermées.

En plus de l'absence de perspectives d'éloignement et d'une incertitude encore plus prononcée que les années précédentes quant à l'issue de la rétention, le contexte sanitaire a engendré des atteintes et des restrictions de droits de la part de l'administration, telles que la limitation ou l'interdiction des visites aux personnes enfermées, ou le recours systématique au mode dégradé d'accès à la justice que constituent les visioaudiences.

PLAIDOYER EUROPÉEN ET INTERNATIONAL : LE TRAVAIL EN RÉSEAU, LES PROJETS

En 2021, Forum réfugiés-Cosi a poursuivi ses activités de plaidoyer européen à travers un travail de veille, d'analyse, de développement de réseaux, et de diffusion de l'expertise auprès des institutions européennes et des représentants français en charge des questions européennes.

Le bulletin mensuel 'Europe' fournit une analyse régulière des évolutions politiques et réglementaires européennes en matière d'asile et de migration. Diffusé à l'ensemble des salariés de l'association et auprès de partenaires, il est disponible en ligne sur le site Internet de l'association. Forum réfugiés-Cosi a publié trois documents de plaidoyer sur des enjeux européens : sur les voies d'accès légales et sûres (mars 2021), sur le Pacte européen sur la migration et l'asile (mai 2021), sur l'Afghanistan (novembre 2021). L'association a cosigné plusieurs documents inter-associatifs notamment sur la situation aux frontières extérieures avec la Biélorussie (novembre 2021).

Dans la continuité du Forum mondial sur les réfugiés, l'association a participé à des réunions de suivi organisées par le HCR sur la mise en œuvre des engagements en matière de réinstallation et de voies complémentaires, et a participé à la réunion de hauts responsables visant à faire le suivi des engagements pris. L'association a coordonné la participation des associations françaises à la conférence annuelle tripartite sur la réinstallation qui s'est déroulée en juin 2021 à travers des sessions en ligne, a animé une table ronde sur les voies légales d'accès lors de la conférence. Forum réfugiés-Cosi a également rejoint un comité d'encadrement en appui à l'association co-organisatrice de la conférence annuelle.

ECRE

Le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE/ ECRE) est un réseau de 105 organisations réparties dans 39 pays, qui a pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe.

ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer en coopéra-

tion avec ses membres. Membre actif du réseau depuis 1997, Forum réfugiés-Cosi a contribué aux activités de plaidoyer auprès des institutions européennes tout au long de l'année 2021. ECRE a poursuivi d'importantes activités de plaidoyer institutionnel dans le cadre des négociations sur le Pacte européen sur la migration et l'asile, les mesures proposées en matière d'instrumentalisation des migrants à des fins politiques, la gouvernance de Frontex, sur la protection des droits des Afghans. Forum réfugiés-Cosi s'est activement impliqué dans ces activités par une participation active aux réunions de groupes de travail et l'envoi de contributions. Enfin, Forum réfugiés-Cosi a participé à l'Assemblée générale du réseau qui s'est tenue en ligne le 8 décembre 2021.

Le projet AIDA

Depuis le 1^{er} septembre 2012, Forum réfugiés-Cosi est partenaire du projet européen AIDA (Asylum Information Database) porté par ECRE, qui a permis la création d'une base de données comparative à jour sur le droit d'asile et sur la mise en œuvre de celui-ci dans un nombre croissant de pays.

23 pays sont couverts par le projet : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. Forum réfugiés-Cosi rédige et met à jour le rapport sur la France. Disposer d'une information à jour permet d'appuyer les activités de plaidoyer tant au niveau national qu'europpéen, et de servir de référence aux juridictions européennes et nationales.

En 2021, la base de données en ligne a été consultée près de 900 000 fois et a été citée dans plus de 150 rapports, 50 articles de presse et environ 700 décisions de justice.

Le Réseau européen sur l'apatridie

Depuis septembre 2014, Forum réfugiés-Cosi est membre du comité consultatif du Réseau européen sur l'apatridie (European Network on Statelessness – ENS), auquel l'association participe depuis 2012. Fort de 150 membres présents à travers 41 pays, l'ENS sensibilise le public au phénomène de l'apatridie et développe des activités de plaidoyer et de formation, y compris à destination des décideurs politiques nationaux et européens.

Depuis 2017, l'ENS administre un outil en ligne d'évaluation, au regard des normes internationales, des politiques des États européens sur l'apatridie. En 2021, Forum réfugiés-Cosi a participé à la mise à jour annuelle de l'outil sur les politiques françaises, et a soutenu la traduction de l'Index en français auprès de Translators without Borders. Forum réfugiés-Cosi a également participé à une étude de l'ENS sur l'impact du Covid-19 sur les personnes apatrides en Europe incluant un focus sur la France. L'association a mis à jour sa page dédiée à l'apatridie sur son site internet avec notamment une fiche d'informations sur la procédure française de détermination du statut d'apatride disponible en français et en anglais.

Dans le cadre de son partenariat avec l'ENS, Forum réfugiés-Cosi a mené des entretiens avec des associations et des institutions afin de comprendre les dispositifs en place pour identifier et accompagner les personnes exposées au risque d'apatridie et leur besoins en matière d'informations et d'outils pour améliorer leurs pratiques. Grâce à ces entretiens, Forum réfugiés-Cosi a travaillé sur l'élaboration d'un guide d'identification, d'accompagnement et d'orientation qui sera publié en 2022. Par ailleurs, suite à un travail de recherche initié en 2020, Forum réfugiés-Cosi a publié une étude nationale sur la prise en compte des enjeux d'apatridie dans les politiques de rétention et de retour en France. Enfin, Forum réfugiés-Cosi a participé à la conférence annuelle générale de l'ENS qui s'est tenue en ligne le 15 octobre 2021.

La contribution aux travaux des agences et institutions européennes

Forum réfugiés-Cosi est membre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FPR) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), et du Forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA). À ce titre, l'association répond aux consultations régulières de ces agences sur leurs activités relatives à la migration et à l'asile. En 2021, Forum réfugiés-Cosi a répondu à la sollicitation du BEA relative à son rapport annuel sur l'asile couvrant les développements de l'année 2020, et a poursuivi son engagement dans le groupe d'experts dédié aux vulnérabilités mis en place par le BEA en 2018, en participant aux réunions de travail et en envoyant des contributions sur les politiques de prise en charge de la vulnérabilité. L'association a également participé à une série de webinaires sur le l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les victimes de trauma, et le handicap. Forum réfugiés-Cosi a participé à la présentation en ligne du rapport annuel du BEA (juin 2021) ainsi qu'à la réunion annuelle du forum (novembre 2021).

Forum réfugiés-Cosi est aussi membre de la plateforme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains, inaugurée par la Commission européenne en mai 2013 et qui réunit plus de 100 organisations de la société civile. C'est un lieu d'échange d'expériences et d'idées pour les organisations actives dans la lutte contre la traite des êtres humains et pour la prise en charge des victimes, aux niveaux européen, national et local. Forum réfugiés-Cosi a participé aux deux réunions annuelles en ligne en mai et en novembre 2021. L'association a également participé à une consultation publique sur la lutte contre les violences sexistes, fait part de ses recommandations sur la révision des règles de l'UE en matière de prévention et la lutte contre la traite des êtres humains, et sur l'élaboration d'une stratégie européenne de lutte contre la traite des humains.

FORUM RÉFUGIÉS-COSI DANS LES MÉDIAS

En 2021, Forum réfugiés-Cosi a publié quinze communiqués de presse portant notamment sur les voies légales d'accès, le Pacte européen sur la migration et l'asile, la célébration de la journée mondiale des réfugiés et le 70^{ème} anniversaire de la Convention de Genève, les pays d'origine sûrs, la situation en centres de rétention administrative, la situation en Afghanistan et l'évacuation d'Afghans suite à la prise de pouvoir des talibans, les couloirs universitaires, le projet TRIPS et l'intégration des réfugiés victimes de traite des êtres humains, le pacte mondial sur les réfugiés, le projet de loi relatif à la protection de l'enfance et son impact sur l'évaluation de l'âge des mineurs non accompagnés.

L'association a fait l'objet de nombreuses sollicitations de la part des médias. Parmi les nombreux sujets couverts : l'accueil en France des personnes évacuées d'Afghanistan après la prise de pouvoir des talibans, l'accueil d'étudiants réfugiés centrafricains à l'université de Clermont Auvergne, le retrait du Bénin, du Sénégal et du Ghana de la liste des pays d'origine sûrs, à la suite de la saisie du Conseil d'État par plusieurs associations dont Forum réfugiés-Cosi.

On recense au total :

- **120 articles** dont 83 dans la presse régionale et 37 dans la presse quotidienne nationale et internationale ;
- **23 reportages et émissions** diffusés sur les chaînes de télévision régionales, nationales et européennes ;
- **6 interviews et émissions** diffusées sur les radios locales et nationales.

De nombreux articles ont également été relayés sur internet (blogs, sites d'actualité, réseaux sociaux, etc.)

LES OUTILS DE COMMUNICATION

11 numéros de la lettre d'information électronique (n°68 à n°78) sont parus en 2021. Ce support diffuse à plus de 4 000 destinataires une information régulière sur les sujets de l'asile, de l'intégration et de la rétention, et sur les actualités de l'association.

L'association a publié le 20 juin 2021 la 21^{ème} édition de son rapport annuel « L'asile en France et en Europe », préfacée pour l'occasion par le représentant du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés en France et à Monaco, Paolo Artini. La parution du rapport en 900 exemplaires a été relayée par une campagne de communication en ligne.

Le site internet de l'association continue d'être très visité. En 2021, il a été consulté par 187 000 utilisateurs distincts (+13% par rapport à 2020), soit 310 000 sessions ouvertes (+10%) et 883 000 pages consultées (-11%).

La communication sur les réseaux sociaux s'est encore accentuée grâce à la campagne de sensibilisation organisée dans le cadre de la semaine du réfugié (6 à 7 publications par jour autour de témoignages, chiffres clés, outils de déconstruction des préjugés, vidéos) et de la sortie du rapport annuel 2021. Les événements organisés en ligne et rediffusés en direct sur des réseaux sociaux ont contribué à renforcer la présence et l'impact des publications de l'association en ligne.

L'association recensait, au 31 décembre 2021, 7 012 abonnés sur Facebook (+14%), 3 610 sur Twitter (+11%), 1 312 abonnés sur Instagram(+38%), 714 abonnés sur YouTube (+138%) et 11 974 abonnés sur LinkedIn (+54 %).

Exposition *Portraits d'Exil*, par Catherine Van den Steen *Face à la chute, l'angoisse, la mort... se redresser et vivre*

Pour célébrer le 70^{ème} anniversaire de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et, plus modestement, le 40^{ème} anniversaire de Forum réfugiés-Cosi, une collaboration avec l'artiste-plasticienne Catherine Van den Steen a vu le jour en 2019, avec l'ambition de faire surgir une œuvre qui véhiculerait un message d'espoir et de solidarité.

Réalisée à partir d'un tableau majeur de Rubens – La Chute d'enfer des damnés – et intégrant des portraits de personnes exilées, l'œuvre Portraits d'Exil donne à voir que l'apparente fatalité de l'anéantissement peut être combattue, que la vie n'abdique pas, et que nous devons nous mettre en mouvement pour accueillir, à l'instar des personnes qui, surmontant les épreuves de l'exil, sont l'expression même de ce mouvement pour la vie.

La série Portraits d'Exil est composée de vingt peintures (160 x 110 cm) représentant les portraits en pied de personnes en exil en France. Ces dix hommes et dix femmes, originaires d'Afrique, d'Asie, du Moyen-Orient, d'Amérique Latine ou d'Europe sont représentés au fusain sur toile de coton. Le fond de chaque portrait reprend un vingtième de la réinterprétation colorée faite par Catherine Van den Steen de la Chute d'enfer des damnés peinte par Rubens en 1620 : La Chute et inversement. Les portraits ont été réalisés après une longue interview menée par l'artiste et une journaliste, Béatrice Toulon, structurée autour de quatre thèmes : d'où je viens / mon voyage / ce que j'ai apporté avec moi / mes projets, mon désir..

Une partie des portraits a été présentée pour la première fois au public le 20 juin 2021 à Clermont-Ferrand à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, puis pour la première fois en intégralité à Saint-Denis (75) dans le cadre de l'exposition Instincts de ciel, organisée par KhaOs Group.

L'exposition circulera en 2022 dans plusieurs autres villes de France.





ÉVÉNEMENTS ET SENSIBILISATION

SEMAINE DU RÉFUGIÉ

Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, Forum réfugiés-Cosi a organisé, pour la 17^{ème} année à Lyon et pour la première fois à Clermont-Ferrand, la « Marche des parapluies ».

À LYON

En raison d'un contexte sanitaire encore compliqué en 2021, la Marche des parapluies à Lyon n'a pas pu être suivie de son traditionnel événement festif comprenant village associatif, concerts, restauration et buvette. Malgré ce contexte contraignant et une météo particulièrement capricieuse, une centaine de manifestants se sont réunis sous les parapluies blancs « Protégeons les réfugiés ! », place des Terreaux (Lyon 1^{er}), pour assister aux prises de parole et participer à la marche de solidarité avec les personnes qui fuient les guerres et les persécutions. Contrarié par l'orage, le cortège qui se dirigeait vers la place Carnot a dû prendre fin place de la République.



À CLERMONT-FERRAND

À Clermont-Ferrand, ville dans laquelle l'association accompagne des demandeurs d'asile et des réfugiés depuis plusieurs années, Forum réfugiés-Cosi a organisé le 20 juin 2021 sa première édition de la Marche des parapluies, en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand et les autres associations impliquées dans l'accueil des réfugiés. Les intempéries ont ici aussi perturbé le déroulé de la manifestation, qui a toutefois rassemblé environ 300 personnes. En raison de l'orage, les festivités ont pris place à la Maison des sports où se sont tenus un village associatif, des rencontres, des concerts et des spectacles de danse, ainsi que l'exposition d'une partie de l'œuvre Portraits d'Exil de Catherine Van den Steen (voir supra.)



WEBINAIRE « L'ADAPTATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFUGIÉS PENDANT LA CRISE SANITAIRE »

La Ville de Clermont-Ferrand et Forum réfugiés-Cosi ont organisé le 15 juin, dans le cadre de la semaine des réfugiés, un webinaire pour comprendre et analyser l'impact de la pandémie sur l'accueil et l'accompagnement des réfugiés. Parmi les intervenants : Sylviane Tardieu, adjointe au Maire de Clermont-Ferrand pour l'accueil des nouvelles populations, Laurent Delbos, responsable du plaidoyer à Forum réfugiés-Cosi, Pierre Brun, représentant de l'association Cecler, Romain Carrier, représentant d'Unis-Cité, une bénéficiaire d'une protection internationale accompagnée par l'association CeCler, Pascal Grand, représentant de Fit-Formation, Nour Allazkania, de la DIAIR, et Joseph Diop, enseignant-chercheur en sociologie à l'ITSRA.

Plus largement, la journée mondiale des réfugiés a également été célébrée dans d'autres territoires d'implantation de l'association :

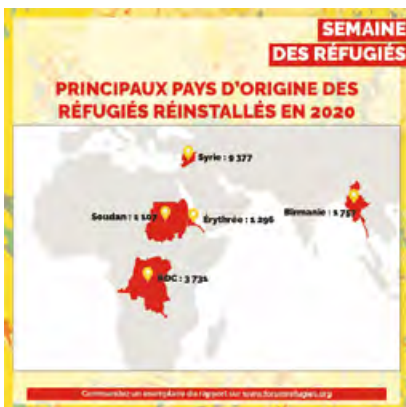
- À TOULOUSE, le Collectif 20 juin, dont Forum réfugiés-Cosi fait partie, a organisé la cinquième édition de sa marche de solidarité avec les personnes réfugiées. Dans ce cadre s'est tenu, avec le soutien du Musée des abattoirs, une table ronde sur « Les violences de la procédure de demande d'asile et son incidence sur les droits humains ».



- À PRIVAS, le 17 juin, les équipes du CADA ont partagé un moment convivial avec les personnes hébergées autour d'un buffet international, d'une exposition de peintures, de dessins et de panneaux de présentation des différents pays d'origine des personnes hébergées. Les festivités se sont prolongées à la ludothèque Ardé'jeux, autour de jeux pour tous les âges.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN LIGNE

Du 14 au 20 juin, Forum réfugiés-Cosi a déployé une campagne de sensibilisation en ligne, abordant chaque jour une thématique traitée dans son 21^{ème} *État des lieux de l'asile en France et en Europe* sous la forme de témoignages, quiz, vidéos, chiffres clés et outils de déconstruction des préjugés.



Portraits d'Exil SEMINE DES RÉFUGIÉS

« J'ai 32 ans et je viens d'un petit village de la RDC toujours en guerre. Enfant, je vivais dans la peur, je ne savais jamais si je rentrerais vivant de l'école. À 15 ans, j'ai été enrôlé de force dans une armée de mercenaires. C'était plus que dur. J'ai réussi à m'enfuir et j'ai obtenu le droit d'asile en France. Aujourd'hui, je suis routier dans la région de Lyon. J'aime ce travail, je me sens tellement en sécurité ! Toute ma famille est morte, à l'exception de mon petit frère qui est resté là-bas. »

Chance
République démocratique du Congo
Chauffeur routier
Arrivée en France en 2003

CHIFFRE DU JOUR SEMINE DES RÉFUGIÉS

86,4 millions
de personnes sont en situation de déplacement forcé dans le monde.

Le 17 juin, à l'occasion de la sortie de son rapport sur l'asile en France et en Europe, Forum réfugiés-Cosi a organisé une visio-conférence sur le thème « **70 ans après la Convention de Genève, quelle protection pour les réfugiés aujourd'hui ?** », avec plusieurs contributeurs du rapport : Aline Angousture, responsable de la mission Histoire et exploitation des archives de l'OFPRA, Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche au CNRS, Marion Tissier Raffin, maître de conférence à l'Université de Bordeaux, Céline Schmitt, porte-parole du HCR en France, Leïla Vignal, maître de conférence à l'Université de Rennes, Cécile Quéval, responsable du plaidoyer Europe à Forum réfugiés-Cosi, Laurent Delbos, responsable plaidoyer à Forum réfugiés-Cosi, et Paolo Artini, représentant du HCR en France et à Monaco.

Suivie en direct par plus de 200 spectateurs, la conférence a été enregistrée et rediffusée sur le site internet, la chaîne Youtube et la page Facebook de l'association.

Forum réfugiés-Cosi remercie l'ensemble des partenaires et relais de cette campagne : Agir à Lyon, Agir ensemble pour les droits humains, Alwane, Amnesty international, Anciel, Anis étoilé, ARDHIS, Armand & Fatime Hasanpapaj, Belledonne solidaire, Benenova, Bubble Art media, Causons, Collectif 20 juin, Compagnie Anou Skan, la Direction interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés, Dialogues en humanité, Each One, Emmaüs Bussièrès et Pruns, ERIS, European Network on Statelessness, GEIQ Occitanie, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Immigration, mythes et réalités, la Cimade, La Petite Syrienne, LALCA, les Restos du cœur, la Ludothèque Ardéjeux, l'Observatoire des camps de réfugiés, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, Refugees welcome, Réfugiés bienvenue, Ritimo, le Secours catholique, le Secours populaire, Singa, SOS Méditerranée, Traces, Histoire mémoires & actualités migrations, UniR, la Ville de Clermont-Ferrand, la Ville de Lyon et bien d'autres !



CONFÉRENCE DE PRESSE AUTOUR DE LA SORTIE DU RAPPORT ANNUEL SUR LES CENTRES ET LOCAUX DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

L'ASSFAM-Groupe SOS solidarités, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile, La Cimade et Solidarité Mayotte, ont présenté le 6 juillet à Paris (aux Nautes), devant une dizaine de journalistes, leur onzième rapport annuel conjoint sur les centres et locaux de rétention administrative.

QUINZAINES DE L'INTÉGRATION EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Forum réfugiés-Cosi a participé à plusieurs actions de la **Quinzaine de l'intégration**, organisée par la **préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes**, et de la **semaine de l'Hospitalité**, à l'initiative de la **Métropole de Lyon**, de la **Ville de Lyon** et de la **Ville de Villeurbanne**.

DANS L'ALLIER

— **Le 15 octobre**, le PRIR 03 et la MJC de Montluçon ont organisé une journée de partage pour expérimenter différents outils artistiques et permettre la mixité sociale, l'apprentissage du français et la compréhension mutuelle.

DANS LE CANTAL

— **Du 12 au 22 octobre**, le CPH d'Aurillac a organisé l'exposition photographique « Portraits de réfugiés en parcours d'intégration dans le Cantal », dans l'Atrium du Centre Pierre Mendès France.

— **Le 20 octobre**, le court-métrage « Paroles de réfugié.es », et le film « Nous trois ou rien » ont été projetés au cinéma le Cristal.

DANS LE PUY-DE-DÔME

— **Forum réfugiés-Cosi** a participé à la table ronde sur les outils d'accès au logement, notamment dans le cadre du Plan logement d'abord et du Contrat territorial d'intégration des réfugiés (CTAIR).



DANS LE RHÔNE

— **Du 9 au 17 octobre**, vingt bénéficiaires d'une protection internationale, accompagnés par le programme d'intégration Accelair dans le Rhône, ont intégré l'équipe de bénévoles du Festival Lumière à Lyon.



— **Le 12 octobre**, Forum réfugiés-Cosi a participé à la 4^{ème} conférence régionale des acteurs de l'intégration, organisée par la Préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.



— **Le 19 octobre**, le CADA de Villeurbanne a co-organisé le vernissage de la fresque réalisée par le Laboratoire d'Architectes, Lutteurs, Chercheurs et Artistes (LALCA) avec les personnes hébergées. La journée s'est poursuivie avec la présentation des projets et activités menés au CADA : projection du film « Habiter les lieux de refuge » avec Tillandsia, « Balade urbaine sonore » avec la Cie En Acte[s], « Refuges » avec la Cie Télémaque, visite du jardin réalisé avec Temps qu'on sème.

EN ÎLE-DE-FRANCE

— **Le 15 octobre**, le Directeur adjoint à l'intégration de Forum réfugiés-Cosi a participé au séminaire de clôture de la Semaine de l'intégration, organisé par la Direction interministérielle à l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR).

VISIO-CONFÉRENCES

WEBINAIRE « POUR UNE INTÉGRATION RÉUSSIE ET DURABLE »

Suite à l'évaluation « Accompagnés par Accelair et... après ? » menée par le programme Accelair dans le Rhône, Forum réfugiés-Cosi a organisé le 14 janvier 2021 une table ronde sur l'intégration réussie et durable des réfugiés. Elle a donné la parole à plusieurs acteurs impliqués dans l'intégration des réfugiés : Jean-François Ploquin, directeur général, Forum réfugiés-Cosi ; Olivier Borius, directeur de l'Intégration, Forum réfugiés-Cosi ; Nadiya Ukrayinchuk, enseignante-chercheuse en Économie à l'Université de Lille ; Chedo Avocetien, bénéficiaire d'une protection internationale ; Paolo Artini, représentant du Haut-commissariat pour les réfugiés en France et à Monaco ; Baptiste Mandard, directeur adjoint de l'Asile à la DGEF, ministère de l'Intérieur ; Claire Maillot, responsable du service Accueil et hébergement des migrants, Pôle Solidarités et Insertion Sociale, DDCS de Haute-Garonne ; Martine

Chanal, chargée de mission Solidarités, Habitat et Éducation, Métropole de Lyon ; Mireille Ducarre-Dubouis, directrice du Département services aux clients, Lyon Métropole Habitat ; Bernadette Giard, vice-présidente Diversité et Inclusion, Sodexo ; Fatiha Mlati, directrice de l'Intégration, France terre d'asile ; Alain Régner, préfet, délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, DIAIR.

VISIO-CONFÉRENCE « QUEL AVENIR POUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE D'ASILE ? »

Organisée à la suite de l'Assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, le 27 mai, cette visio-conférence a donné la parole à Sylvie Guillaume, députée européenne, Yves Pascouau, directeur des programmes de Res Publica, Jean-François Ploquin, directeur général de Forum réfugiés-Cosi, et Catherine Woollard, secrétaire générale du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE/CERE).

AUTRES ÉVÈNEMENTS

Forum réfugiés-Cosi est intervenu, par les voix de son directeur général, du responsable du plaidoyer, du service communication et d'autres représentants de l'association, dans des colloques et journées professionnelles. L'association a par ailleurs été organisatrice ou partenaire d'événements de sensibilisation sur l'enjeu de la protection internationale des personnes contraintes de fuir leur pays :

— **Des interventions auprès du grand public et d'étudiants** : Forum des associations de l'Université Catholique de Lyon (UCLY) ; Table ronde « Femmes et migrations » (Bioforce) ; Table ronde « Crises et migrations en Amérique latine » (Le Rize) ; Dialogues en Humanité (Lyon parc de la Tête d'Or) ; Forum des associations de Toulon ; Festival des solidarités internationales (Hôtel de Ville de Lyon) ;

Journée d'étude « L'ordre public contre l'action humanitaire ? La multiplication des obstacles juridiques à l'accueil des étrangers » (Université de Savoie Mont-Blanc) ; Marché de Noël (Place Carnot, Lyon) ; Intervention devant des élèves du Lycée Lamache autour du jeu *Dans les pas d'un réfugié*.

— **Des événements culturels, commémoratifs** : Accueil de la Petite Amal (Place Bahadourian, Lyon), projection-débat dans le cadre du mois du film documentaire à Châteauneuf-la-Forêt, etc.

— **Des débats et journées professionnelles** : Universités européennes contre le racisme et les discriminations de la Fédération nationale des maisons des potes.

Les moyens



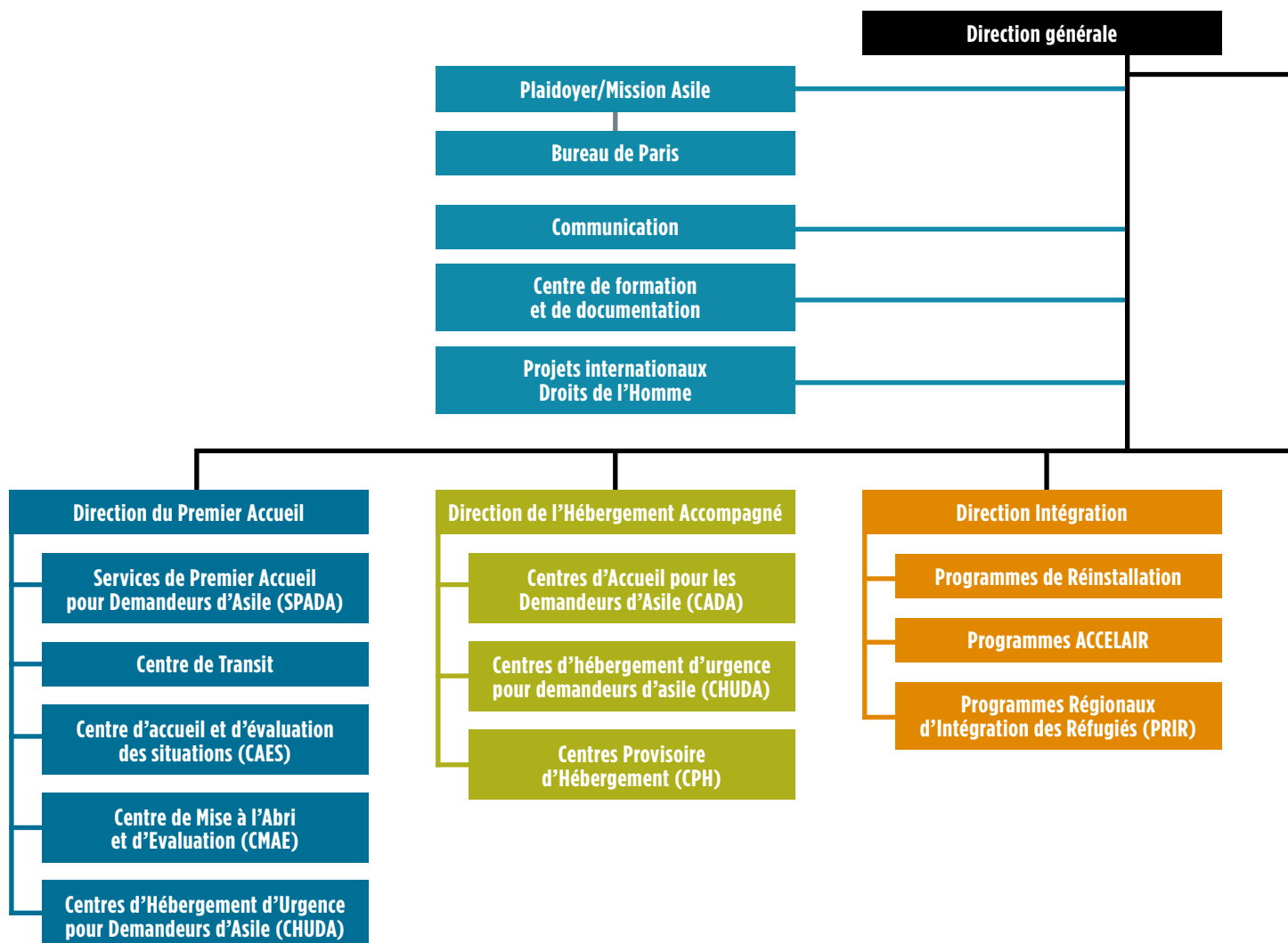
LES RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANISATION

La mise en œuvre des actions de Forum réfugiés-Cosi s'effectue au sein de directions, services et missions opérationnels ou support. L'organisation générale est restée stable, sans changement majeur dans l'organigramme.

En 2021, nous avons dû pérenniser un fonctionnement adapté à la crise sanitaire. Le télétravail a continué à s'appliquer de façon soutenue tout au long de l'année lorsqu'il était compatible avec l'activité. Les plans de continuité d'activité ont permis de maintenir l'activité de l'association, même lorsque les équipes étaient en sous effectifs en raison de cas de Covid-19.

Organigramme des services et dispositifs



Les activités de Forum réfugiés-Cosi s'articulent autour de six pôles :

► **La direction du premier accueil (DPA)** pilote les structures de premier accueil, les centres d'hébergement de première intention des demandeurs d'asile (CAES, Transit, HUDA/Dublin, Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés - CMAE). La directrice s'appuie sur deux adjoints de direction, l'un en charge des dispositifs d'hébergement du Rhône, l'autre de l'activité de premier accueil (SPADA) déployée en Auvergne-Rhône-Alpes, en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. **184 salariés**

► **La direction de l'hébergement accompagné (DHA)** coordonne les centres d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés (CADA, HUDA et CPH) et fournit un appui territorial aux programmes d'intégration. Le directeur s'appuie sur deux sous-directions : Rhône-Ardèche et Auvergne-Limousin. **136 salariés**

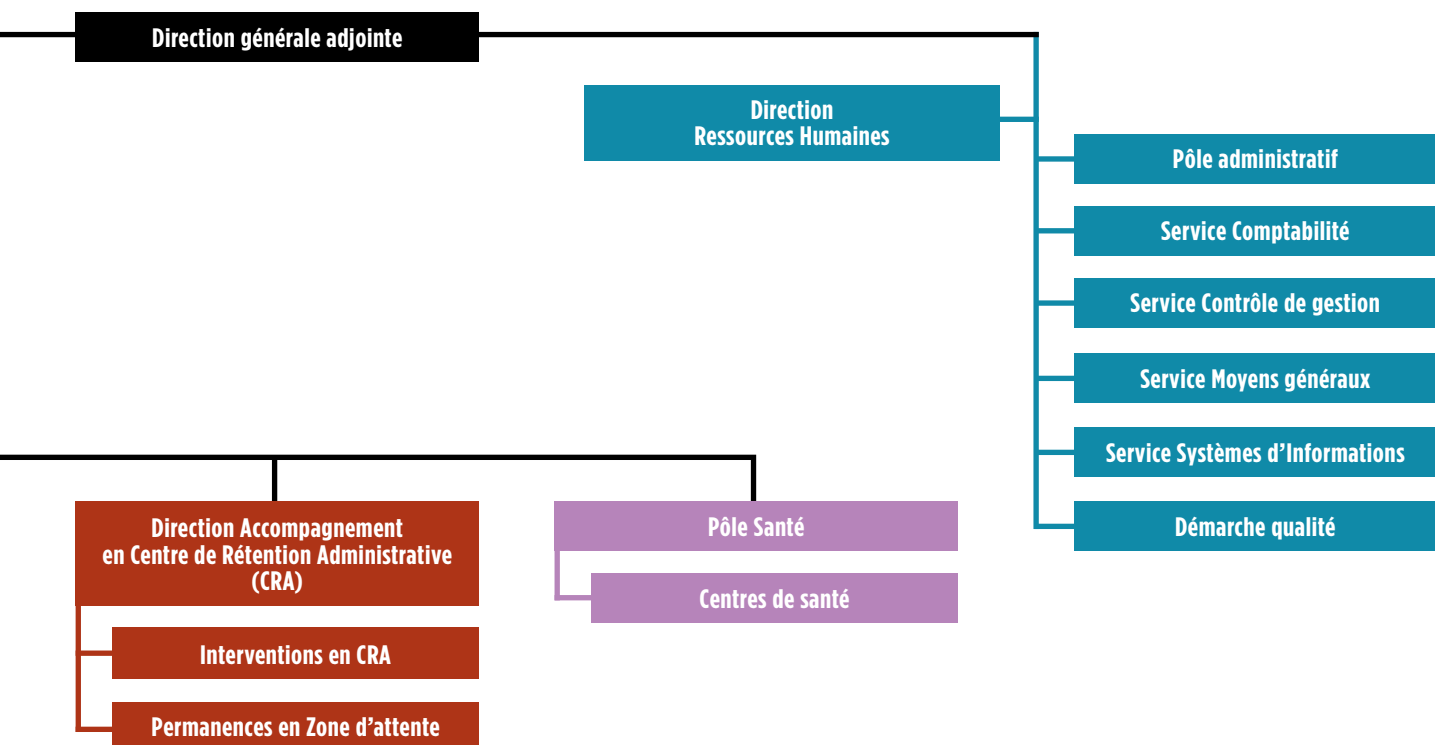
► **La direction de l'intégration (DI)** met en œuvre les programmes d'accompagnement des réfugiés dans l'accès au logement, à la formation et à l'emploi. Elle apporte un support métier transversal aux équipes des centres d'hébergement et coordonne les programmes

de réinstallation mis en œuvre dans les territoires. Depuis 2020, deux postes d'adjoint de direction ont été créés, l'un au siège, dédié au PRIR (Auvergne), l'autre en Occitanie. **96 salariés**

► **La direction de l'accompagnement juridique en rétention (DACRA)** conduit dans six centres de rétention administrative (Lyon, Marseille, Nice, Nîmes, Perpignan et Sète) une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues, ainsi qu'une mission d'assistance juridique aux étrangers placés en zone d'attente. **21 salariés**

► **La direction générale** pilote les missions Communication, Plaidoyer (Lyon, Paris), Asile, le Pôle Santé, les Projets européens et internationaux et le service Formation et Documentation. **36 salariés (plus 1 employé local au Niger)**

► **La direction générale adjointe** pilote les fonctions support (administration, comptabilité, gestion, moyens généraux, ressources humaines, qualité, systèmes d'information). **53 salariés**



LES SALARIÉS

526 salariés au 31 décembre 2021 (504 au 31 décembre 2020)
plus **1** salarié en contrat local à Niamey (Niger).

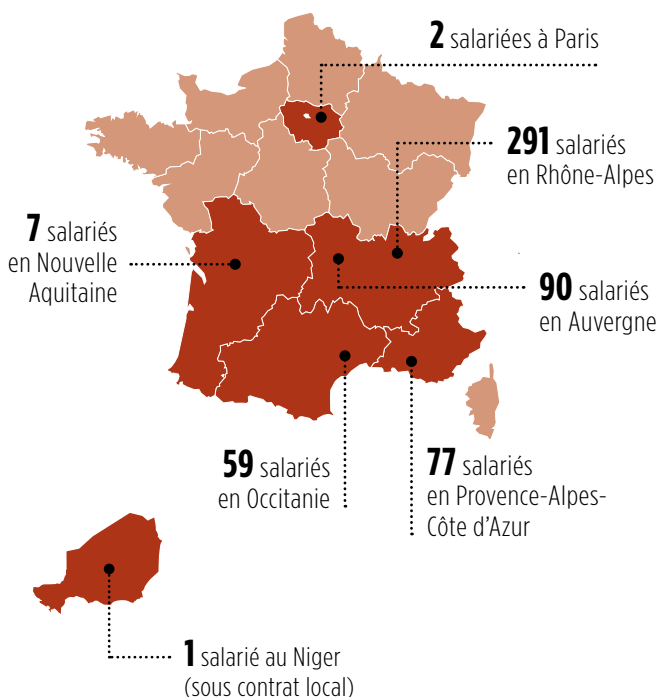
Le service RH a continué à être fortement impacté par la gestion de la crise sanitaire : suivi de l'évolution des décisions gouvernementales, information aux salariés, gestion du télétravail, suivi du chômage partiel pour garde d'enfant.

La cellule de crise liée au Covid-19 mise en place dès 2020 a continué à se réunir régulièrement en 2021 pour adapter, en fonction de l'évolution sanitaire, les mesures les plus efficaces à mettre en œuvre.

Comme dans beaucoup de structures, la crise a engendré des difficultés de recrutement. L'association a renforcé ses partenariats avec les agences de travail temporaire et un cabinet de recrutement.

L'été 2021 a été particulièrement éprouvant pour les salariés de l'association.

En juillet, l'association a vécu un énorme choc émotionnel engendré par la violente agression d'un de nos collaborateurs par un résident. Le professionnalisme de l'équipe en place, la réactivité des services du siège et l'appui de notre prestataire Crise Up (soutien psychologique des salariés des équipes de proximité directement concernées) ont permis de faire face à ce drame. Cet événement grave est venu questionner notre système de travail, nos valeurs et a conduit à mettre en place très rapidement (en juillet) un groupe de travail, avec des représentants de chaque direction et du CSE. L'objectif était de réfléchir à la meilleure façon de renforcer notre sécurité face à la violence possible et de travailler à l'élaboration d'un plan d'actions (plan « sureté ») qui prenne en compte tant l'aménagement et l'équipement des locaux que les attitudes à adopter. Il s'agit désormais de trouver une voie intermédiaire, une voie qui permette de travailler sereinement en garantissant la sécurité des salariés tout en maintenant une relation sociale de qualité avec les personnes que nous accompagnons.

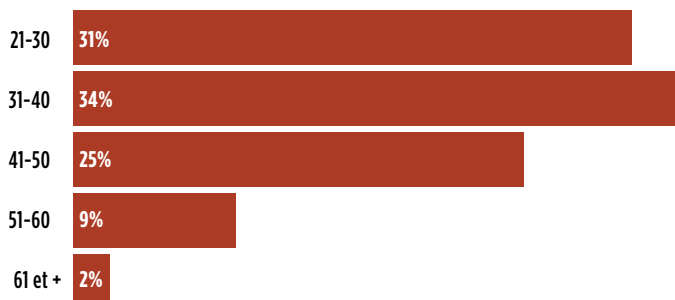


En août, dans le cadre de l'accueil des familles afghanes évacuées en urgence de Kaboul, les salariés se sont mobilisés et organisés dans des délais extrêmement courts et malgré un contexte d'équipes en sous-effectif dû notamment à la période de congés d'été. Les agences d'intérim partenaires ont également été sollicitées afin de fournir un appui sur les aspects de la logistique. En effet, ceux-ci étaient très importants puisque 85 personnes afghanes ont été accueillies dans nos centres de Villeurbanne (lieu mobilisé et équipé spécifiquement pour cet accueil) et Lyon. Cette remarquable mobilisation de l'ensemble de la communauté de travail (collaborateurs volontaires, bénévoles, services des collaborateurs volontaires, fonctions support et direction), mais aussi de nos partenaires, a permis la réussite de cet accueil.

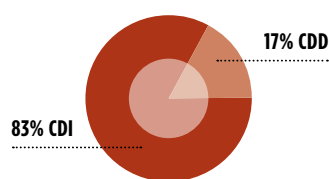
Moyenne d'âge : 38 ans

Ancienneté moyenne : 3,9 ans

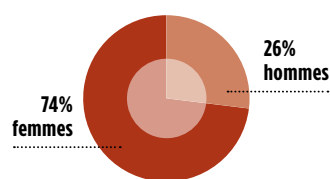
Tranche d'âge



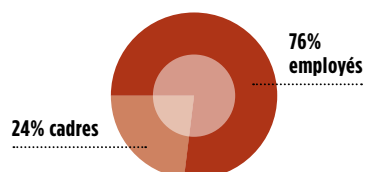
Répartition par type de contrat



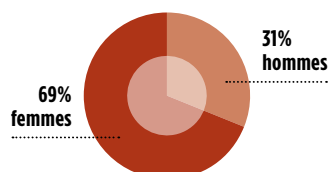
Répartition hommes / femmes



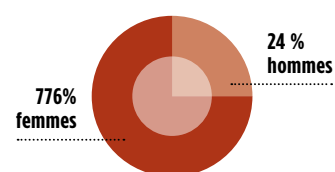
Répartition par catégorie socio-professionnelle



Répartition hommes / femmes chez les cadres



Répartition hommes / femmes chez les employés



Répartition par métier

Directeur général, directeur général adjoint, directeur adjoint, adjoint de direction	24	5%
Chef de service (et adjoint), chef de mission, coordinateur, responsable	92	17%
Métiers de la santé	19	4%
Chargé d'accompagnement, chargé de projet, intervenant juridique, formateur, ...	217	41%
Chargé d'accueil / de vie collective / des moyens, agent social et hôtelier / de maintenance, TISF, intervenant éducatif	77	15%
Aide-comptable, assistant administratif / budget, assistant RH, secrétaire, secrétaire d'accueil	97	18%
TOTAL	526	100%

LES STAGIAIRES ET LES VOLONTAIRES

Forum réfugiés-Cosi continue d'être un lieu de découverte du monde du travail. **53 stagiaires** ont été accueillis en 2021 (39 en 2020), en majorité des étudiants en travail social, droit et sciences politiques, mais aussi en psychologie, anthropologie, administration, conduite de projets, etc.

Comme l'année précédente **3 volontaires** en service civique ont apporté leur concours, essentiellement à des missions de sensibilisation des publics.

Âge moyen des stagiaires et volontaires : **24 ans**

Niveau de formation des stagiaires

et des volontaires : **niveau 3^{ème} à bac + 5**

LA FORMATION DES SALARIÉS

En 2021, **45 formations collectives** ont été organisées pour les collaborateurs, soit en présentiel sur les différents territoires, soit en distanciel pour les formations le permettant et/ou lorsque le contexte sanitaire l'exigeait. 15 formations ont été suivies en inscription individuelle dont deux correspondant à des formations certifiantes et diplômantes.

Au total, **329 salariés** (soit plus de 60%) ont bénéficié d'au moins une formation en 2021.

Les thématiques des formations collectives visent à renforcer les compétences des collaborateurs sur les différents métiers de Forum réfugiés-Cosi tant d'un point de vue des savoir-faire que des savoir-être :

- **Juridique** : accompagnement juridique des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de protection internationale (procédure d'asile, procédure Dublin, réunification familiale, traite des êtres humains, droit des étrangers, etc.) ;

- **Posture professionnelle et accompagnement du public** : interculturalité, accompagnement des personnes exilées en souffrance psychologique, accompagnement des familles en situation d'exil, gestion des tensions en centre d'hébergement, technique d'entretien, violences faites aux femmes, laïcité, violences familiales et conjugales, etc. ;
- **Informatique (Excel, logiciel métier)** ;
- **Management** : un travail de développement et d'harmonisation des pratiques managériales au sein de l'association a été engagé *via* une action de formation aux outils et méthodes de management souhaités au sein de l'association. Ces sessions de formation à l'attention de tous les encadrants de Forum réfugiés-Cosi ont démarré en juin 2021.
- **Sécurité-Sûreté** : habilitation électrique, sauveteurs secouristes du travail, premiers secours en santé mentale, incendie (en 2021, tous les salariés des sites de l'Auvergne-Limousin ont été formés à la manipulation des extincteurs et l'évacuation des sites).

La société Crise Up a démarré un travail auprès de certains des sites de Forum réfugiés-Cosi dès octobre 2021 visant à élaborer un processus d'intervention en situation de crise adapté au contexte et aux locaux particuliers de chaque site. Un temps de formation aux gestes et attitudes à adopter en situation de tensions et d'agressivité fait partie de ce travail auprès des équipes.

En parallèle à toutes ces actions de formation, Forum réfugiés-Cosi a mis en place un projet expérimental, avec le soutien financier de l'OPCO Santé, de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sur les diplômes suivants : Educateur spécialisé, Assistant de service social et Caferuis (pour les cadres). La particularité de cette démarche de VAE est qu'elle propose un accompagnement collectif par un organisme compétent (AVAETSS) pour des salariés intéressés par l'obtention d'un même diplôme. Ainsi, 24 salariés se sont engagés dans ce projet qui a démarré en juin 2021.

Des séances d'analyse de pratique professionnelle (APP) sont organisées pour toutes les équipes recevant du public, soit, en 2021, 17 groupes dans le Rhône (306 heures d'APP) et 34 groupes sur l'ensemble des autres territoires (612h), soit un total de 51 groupes de salariés non-cadres participant aux séances d'APP (918h), Il convient d'ajouter également 6 groupes d'APP organisés pour les salariés cadres (108h). Ce sont donc plus de 1 000 heures d'APP proposées aux professionnels sur le terrain en 2021.



La plate-forme en ligne Taleez permet de centraliser et de classer automatiquement les candidatures. La gestion collaborative des candidatures est réalisée conjointement par l'équipe de la DRH et par les responsables en charge des recrutements. **275** recrutements ont été lancés, générant **12 000** candidatures.

LE COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Mis en place en 2019 suite aux élections organisées en fin d'année 2018, le Comité social et économique est une instance unique de représentation du personnel résultant de la fusion de trois instances : les délégués du personnel, le comité d'entreprise et le comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Il est constitué des représentants de l'employeur et d'une délégation élue du personnel comportant onze membres titulaires, cadres et non cadres.

Le CSE se réunit au moins une fois par mois en session ordinaire pour aborder les sujets concernant la gestion de l'association, l'organisation du travail, les questions d'emploi et de formation professionnelle, et les conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés dans l'association.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA DÉLÉGATION SYNDICALE

L'année 2021 a permis, notamment en raison de la situation sanitaire, d'ancrer la pratique du télétravail et ainsi de préparer les conditions qui permettront d'aboutir en 2022 à sa pérennisation formalisée. Les négociations annuelles obligatoires sur la rémunération n'ayant pas abouti à un accord, elles ont donné lieu à une décision unilatérale de l'employeur pour permettre aux salariés de bénéficier d'une hausse des garanties de la mutuelle.

LES BÉNÉVOLES

143 bénévoles sont intervenus en 2021 (contre 127 en 2020).

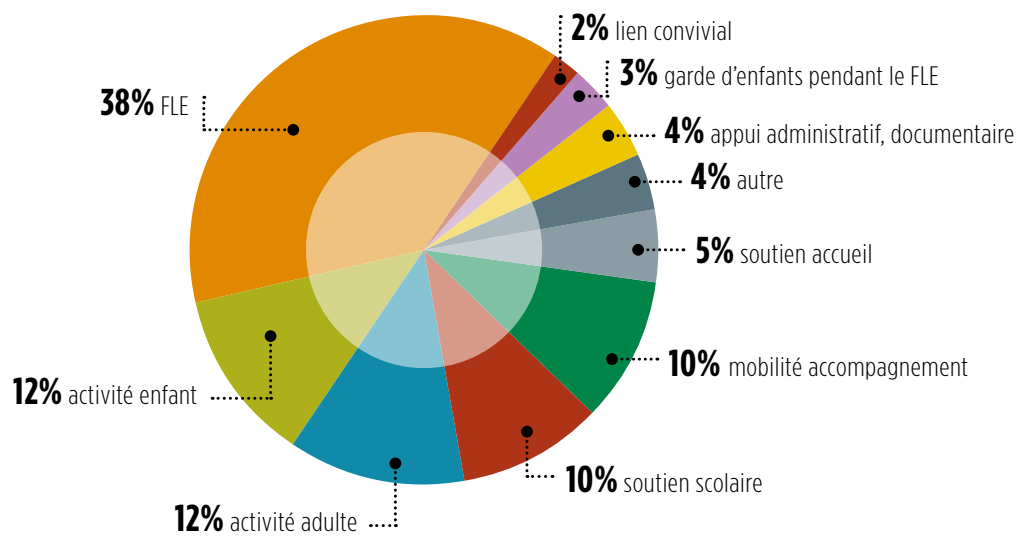
Le bénévolat lié aux activités sur site représente **6 910** heures, soit environ 4,5 ETP.

S'ils sont plus nombreux qu'en 2020, le nombre d'heures de bénévolat lié aux activités sur site est en baisse. En 2021 les bénévoles ont consacré en moyenne 2,1 h par semaine à des activités menées avec l'association. Les activités réalisées par les bénévoles n'ont pas encore retrouvé leur dynamisme d'avant crise sanitaire (en 2019, on comptait 283 bénévoles pour 22 000h et 14 ETP). Différents facteurs sont en cause : une volonté de reprendre des activités mais un contexte sanitaire qui réduit les temps de contacts, des habitudes qui ont été perdues et l'absence de coordination du bénévolat (assurée par une personne en service civique jusqu'en juillet 2020). Une réflexion est entamée sur la stratégie à mettre en œuvre pour développer à nouveau et amplifier la collaboration avec les bénévoles.

Lieux d'activité (liste non exhaustive) :

- **99** dans un centre d'hébergement
- **18** au Conseil d'administration et dans les Commissions
- **17** au service Communication
- **7** dans une structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA)
- **2** au centre de documentation Floribert Chebeya

Plus de 37% des bénévoles interviennent pour des cours de Français langue étrangère (ou alphabétisation), 12,5% pour des activités enfants, la même proportion pour des activités adultes, 10% pour l'aide à la mobilité ou l'accompagnement aux démarches administratives et également 10% pour du soutien scolaire. De nombreuses autres activités sont assurées par des bénévoles selon leurs compétences et envies et les besoins de l'association : garde d'enfant, appui dans l'accueil, documentation, traduction, etc.

Domaines d'activité des bénévoles



LES MOYENS FINANCIERS

Le total des charges atteint **43 057 K€** en 2021, soit une hausse de **14%** par rapport à 2020.

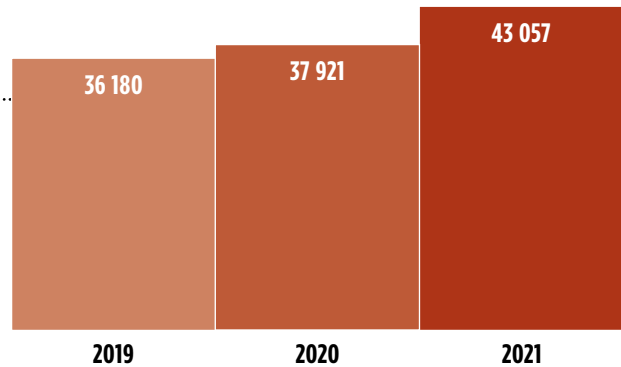
Une partie des charges 2021, afférentes à la gestion par Forum réfugiés-Cosi, en qualité de mandataire, des groupements solidaires constitués pour gérer les structures de premier accueil d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Occitanie, est déléguée aux associations cotraitantes.

Financièrement, l'année est fortement affectée par le report du conventionnement de trois programmes cofinancés par des fonds européens FAMI, en raison du retard pris dans la gestion de la programmation 2021-2027 (publication des appels à projets en février 2022). Par suite, les charges ne sont pas couvertes par des produits correspondants ; en 2022, nous constaterons, inversement, des produits correspondants aux charges de l'exercice antérieur.

Par ailleurs, l'inflation a été fortement ressentie, particulièrement dans les programmes d'hébergement, sans que la hausse des coûts ne soit couverte par une revalorisation du prix de journée. L'augmentation des charges nous amène à adapter notre modèle économique, à chercher des sources de financement complémentaires et à accroître encore la maîtrise des dépenses.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a eu des impacts financiers importants en 2021, quoique moindres qu'en 2020. Si en 2020 l'association avait bénéficié de financements complémentaires pour couvrir les frais directement générés par la crise, en 2021, aucun financement n'est venu compenser des coûts pourtant toujours présents et devenant structurels.

Évolution des charges (en K€)

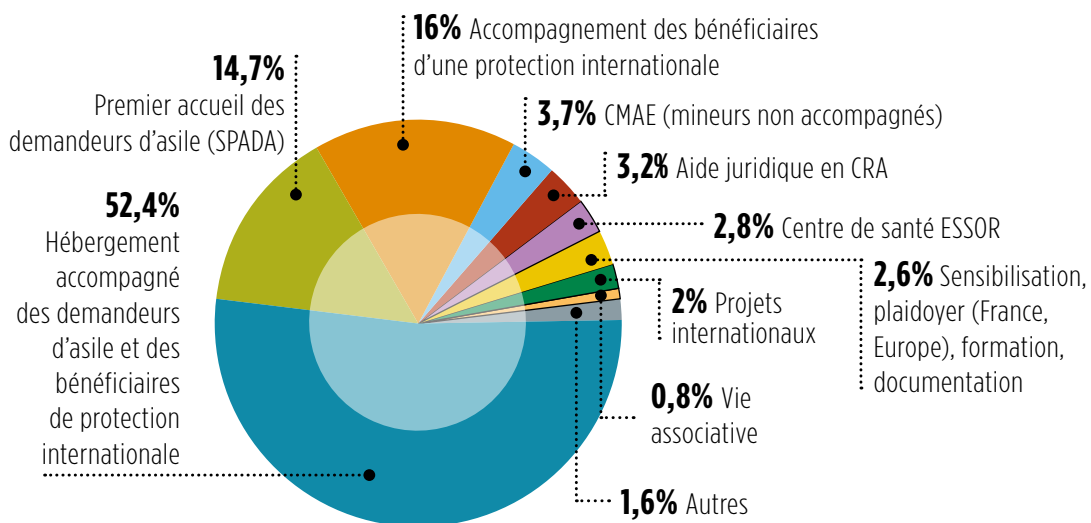


Le CPOM Hébergement pour la région Auvergne-Rhône-Alpes a été renouvelé pour une période de cinq ans allant jusqu'en 2025.

Les principaux éléments ayant eu un impact sur l'évolution de l'activité en 2021 sont essentiellement le passage en année pleine des dispositifs ouverts ou étendus en 2020, et les augmentations de capacités en 2021 :

- Le dispositif de places dédiées à des femmes victimes de violence et/ou de traite des êtres humains (TEH) dans le Rhône ;
- L'HUDA de Clermont-Ferrand (Puy-De-Dôme) : 130 places depuis novembre 2020 ;
- L'HUDA de Toulouse (Haute-Garonne) : 100 places ouvertes en juillet 2020 ;
- L'HUDA de Toulon (Var) : 90 places ouvertes en avril 2020 plus 17 places en 2021 ;
- La hausse de capacité de 10 places du CADA de Privas (Ardèche) en mai 2021 ;
- Le centre ESSOR 63 ouvert en décembre 2020 à Clermont-Ferrand ;
- Le projet européen 'TRIPS' dédié à l'intégration des réfugiés victimes de traite.

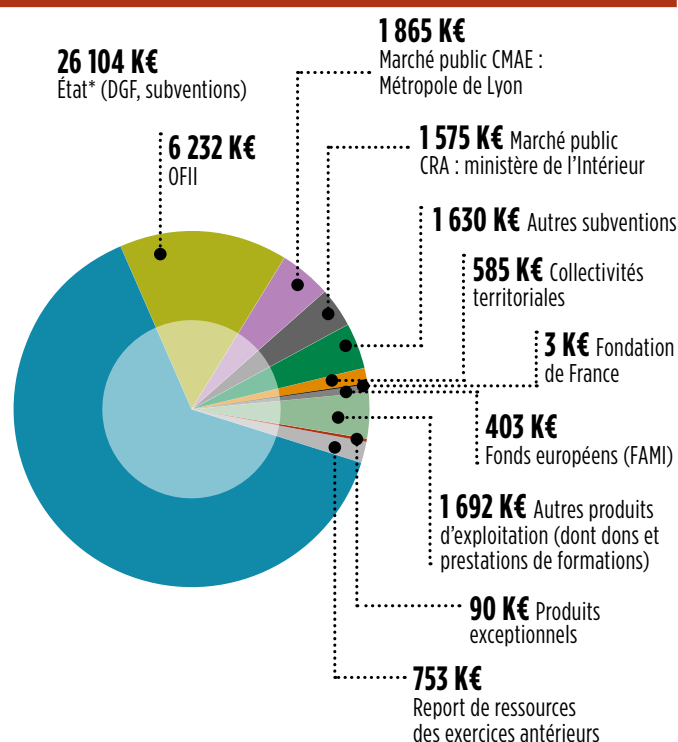
Répartition des charges par activité



Évolution des sources de financement (K€)

Financeurs (K€)	2019	2020	2021
État* (DGF, subventions)	22 653	23 820	26 104
<i>dont Agence régionale de santé AuRA</i>	180	180	200
<i>dont Agence française pour le développement (AFD)</i>	0	21	156
OFII (marché public)	6 170	6 232	6 232
Fonds européens (FAMI)	2 220	1 899	403
Marché public CRA : ministère de l'Intérieur	1 431	1 575	1 537
Marché public CMAE : Métropole de Lyon	1 592	1 251	1 865
Collectivités territoriales	508	551	585
ONU, HCR	126	105	0
Fondation de France	30	5	3
Autres subventions	316	402	1 630
Subventions Covid-19		542	0
Autres produits d'exploitation	1 238	1 195	1 692
<i>dont dons</i>	20	23	146
<i>dont prestations de formations</i>	423	246	446
Produits exceptionnels	57	192	90
Report de ressources des exercices antérieurs	17	554	753
TOTAL	36 358	38 323	40 897

* hors reprise des résultats des années antérieures.



Bilan simplifié 2021

Actif (K€)	2020	2021
Actif immobilisé	3 240	3 472
Actif circulant	15 781	17 868
Total	19 021	21 340

Passif (K€)	2020	2021
Fonds propres	6 337	4 131
Provisions et fonds dédiés	1 433	2 908
Dettes	11 251	14 300
Total	19 021	21 340

L'actif immobilisé est constitué à 79% d'immobilisations corporelles. L'actif circulant se compose à 62% de créances et 36% de disponibilités. Au 31 décembre 2021, les « autres créances financeurs » atteignent 7 942 K€. Comme les années précédentes, les retards de versement des fonds européens par le ministère de l'Intérieur continuent à peser très fortement sur la trésorerie, les subventions en attente d'encaissement représentant un total de 5 171 K€ en cumul des exercices 2014 à 2021.

Au passif, les fonds propres se répartissent principalement entre les fonds associatifs, les réserves, le report à nouveau, les provisions réglementées, le résultat de l'exercice et les subventions d'équipement. Les dettes se répartissent principalement entre les emprunts, les dettes proprement dites et les produits constatés d'avance. ■

Forum réfugiés-Cosi remercie l'ensemble de ses donateurs et mécènes.

Agence du don en nature, Agence française de développement, Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, Ambassade de France au Niger, Association du personnel de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Assurance maladie, Banque des territoires, Caisse d'Épargne, Commission européenne, Conseil départemental de Haute-Garonne, Conseil départemental du Rhône, CPAM du Rhône, Crédit coopératif, DIAIR, Direction générale de la santé, Ecole 3A, ECRE, Flora family Foundation, Fondation de France, Fondation Saint Irénée, Fondation Stéphane Hessel – Coallia, Fonds asile, migration, Intégration (FAMI), Fonds de dotation pour la Justice internationale du cabinet Betto Perben Pradel Filhol, Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Métropole de Lyon, Ministère de l'Intérieur, Ministère du Travail, Office français de l'immigration et de l'intégration, Préfecture de région Occitanie, Préfecture du Puy-de-Dôme, Préfecture du Rhône, Région Occitanie, RITIMO, UNISOAP, Université Clermont-Auvergne / UCA Fondation, Ville de Clermont-Ferrand, Ville de Lyon, Ville de Villeurbanne.



Les établissements et lieux d'intervention

● AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	53	Programme HEVI (2019-2021)	90
Allier (03)		Programme RACINE 2019 (2019-2021)	91
CADA de Montmarault	53	Programme RACINE 2020 (2020-2022)	92
HUDA de Bellevaux et d'Ygrande	54	Programme DOST (2020-2022)	93
CPH de Moulins et d'Yzeure	55	Programme AIR	94
PRIR 03	56	Centre de santé mentale ESSOR	95
Ardèche (07)		CRA de Lyon	96
CADA de Privas	57	● NOUVELLE-AQUITAINE	97
Programme Accelair 07	58	Corrèze (19)	
Cantal (15)		CADA de Peyrelevade	97
CADA de Champagnac	59	● OCCITANIE	98
CADA de Saint-Flour	60	Gard (30)	
CPH d'Aurillac	61	CRA de Nîmes	98
PRIR 15	62	Haute-Garonne (31)	
Programme RACINE (2020-2021)	63	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulouse	99
Programme DOST (2021-2022) accueil des agents de droit local afghans	64	HUDA de Toulouse	100
Puy-de-Dôme (63)		Programme Accelair (09, 46, 82)	101
Structure de premier accueil demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand	65	Programme Accelair (31)	102
CADA de Saint-Éloy-les-Mines et Giat	66	Programme Accelair (34)	103
CAES de Clermont-Ferrand	67	Hérault (34)	
HUDA de Clermont-Ferrand	68	CRA de Sète	104
PRIR 63	69	Pyrénées-Orientales (66)	
Centre de soins ESSOR 63	70	CRA de Perpignan	105
Rhône (69)		Tarn-et-Garonne (82)	
Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Lyon	71	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Montauban	106
Dispositif Hôtel Asile • Lyon	72	● PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	107
CAES de Villeurbanne	73	Alpes-Maritimes (06)	
Opération Apagan	74	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Nice	107
Centre de transit de Villeurbanne	75	CRA de Nice	108
CADA de Bron	76	Bouches-du-Rhône (13)	
CADA d'Éveux et de l'Arbresle	77	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Marseille	109
CADA de Lyon 7 ^{ème}	78	Dispositif hôtel-asile • Marseille	110
CADA de Vaulx-en-Velin	79	CAES de Septèmes-les-Vallons	111
CADA de Villeurbanne	80	CRA de Marseille	112
HUDA de Villeurbanne	81	Var (83)	
HUDA de Lyon 8 ^{ème} - SAS	82	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulon	113
HUDA de Saint-Genis-les-Ollières	83	CADA de Lorgues et Draguignan	114
CPH de Lyon et Vaulx-en-Velin	84	HUDA de Toulon	115
Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile	85	Projet Médiation Santé et accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés hébergés à l'hôtel dans le département du Var	116
Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (CMAE)	86		
Suivi thérapeutique des mineurs non accompagnés pris en charge par la Métropole de Lyon	87		
Programme Accelair	88		
Programme ARISE (2018-2021)	89		



ALLIER (03)

CADA de Montmarault

Date d'ouverture : juillet 2010

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 100 places

Type d'hébergement : diffus en appartements, en cohabitation ou familiaux

Équipe : 7 salariés

Coordonnées : CADA Montmarault - BP 61, résidence Château Charles - 03390 Montmarault

Le CADA de Montmarault se caractérise par son implantation rurale. La ville est uniquement desservie par un réseau routier et les déplacements des usagers ne sont possibles que par des services réguliers et quotidiens. Le CADA se situe à 35 Km de Montluçon, 45 Km de Moulins, 62 Km de Vichy et 77 Km de Clermont-Ferrand. Les suivis médicaux se faisant pour la plupart dans ces villes, le CADA doit s'adapter et trouver des solutions afin que les résidents puissent se rendre à leur différents rendez-vous. En septembre 2021, le centre a accueilli six familles, soit 20 personnes, originaires d'Afghanistan et évacuées de Kaboul dans le cadre de l'opération Apagan après la prise de pouvoir des talibans. L'accompagnement asile, plus rapide pour répondre à cette situation exceptionnelle, a débuté dès leur entrée au centre, et a par ailleurs mené à l'obtention du statut pour neuf personnes dès le mois de décembre.

Personnes/ménages accueillis

137 personnes accueillies (dont 52 adultes en famille, 50 enfants et 35 isolées) / 61 ménages accueillis

46 personnes entrées / 20 ménages

63 personnes sorties / 28 ménages

Durée moyenne de séjour : **911 jours**

Taux de rotation : **55%**

Taux d'occupation : **82%**

22 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	25%
Albanie	14%
Guinée	12%
Libye	7%
Côte d'Ivoire, Iran, Irak, Macédoine du Nord	5%

Accompagnement juridique

33 personnes entrées en procédure normale

12 en procédure accélérée

1 bénéficiaire d'une protection internationale

En nombre de dossiers

62 décisions rendues, dont 42 définitives

Dont 28 accords :

- par l'OFPPRA : 13 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires, soit 26 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 3 statuts de réfugiés et 8 protections subsidiaires, soit 19 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **67%**

Sorties

29 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

8 en CPH ; **10** en logement autonome ;
9 en résidence sociale ; **2** *via* une solution personnelle

24 personnes déboutées :

9 sans solution / hébergement d'urgence ;
15 solutions perso/familiales

10 personnes en cours de procédure :

4 départs volontaires ; **6** personnes sont sorties *via* des solutions personnelles suite à un rejet de leur demande d'asile par l'OFPPRA

Délai moyen de sortie si rejet : 141 jours

Délai moyen de sortie si accord : 172 jours

Activité d'intégration

56 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
3 baux signés

Roya est une jeune Afghane de 17 ans.

Étudiante à Kaboul, elle est avant tout chanteuse dans un groupe de musique.

En août 2021, Roya, son frère et sa belle-soeur sont évacués de Kaboul. Elle est accueillie au CADA de Montmarault.

Avec l'équipe, elle dépose une demande d'asile, et commence des cours au lycée de Montluçon et surtout reprend le chant, dans la chorale Arc-en-Ciel de Montluçon.

En décembre 2021, trois mois après avoir déposé sa demande d'asile, Roya obtient un statut de réfugié à l'OFPPRA, et peut désormais se projeter de manière stable. En septembre, le journal La Croix lui consacre un bel article, en fait son portrait et relate ses premiers pas à Montmarault, ses impressions à son arrivée dans un environnement auquel elle ne s'attendait pas.



histoire de...



ALLIER (03)

HUDA de Bellenaves et d'Ygrande

Date d'ouverture : janvier 2016 (ouvert en tant que dispositif Accueil temporaire-Service de l'asile)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou Dublin

Capacité d'accueil : 40 places

Type d'hébergement : diffus en appartements

Équipe : 3 salariés

Coordonnées : HUDA Bellenaves, 23 rue des forges - BP 8, 03300 Bellenaves

L'HUDA est implanté sur deux sites ruraux. Le projet sur l'année 2021 était la mise en œuvre du transfert de ce service vers une seule et même commune tierce.

Malgré plusieurs rencontres avec la municipalité identifiée pour ce nouvel accueil, le projet de transfert n'a pas pu aboutir. Cette situation a engendré la fermeture progressive des places d'hébergement, en attendant une nouvelle opportunité.

Personnes/ménages accueillis

37 personnes accueillies (dont 7 adultes en famille, 13 enfants et 17 isolés) / 21 ménages accueillis

2 personnes entrées / 2 ménages

27 personnes sorties / 17 ménages

Durée moyenne de séjour : **639 jours**

Taux de rotation : **36%**

Taux d'occupation : **58%**

12 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	27%
Macédoine du Nord	19%
Arménie	17%
Kosovo	11%
Serbie	8%

Accompagnement juridique

2 personnes entrées en procédure normale

En nombre de dossiers

13 décisions rendues, dont 12 définitives,

Dont 9 accords :

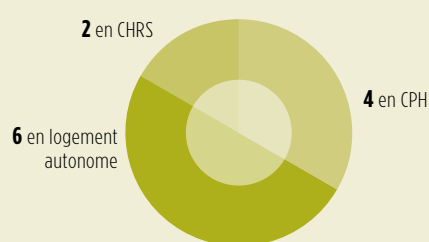
- par l'OFPPRA : 1 statut de réfugié et 2 protections subsidiaires, soit 3 personnes (adultes et enfants) protégées.

- par la CNDA : 3 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires, soit 6 personnes (adultes et enfants) protégées.

Taux d'accord : **75%**

Sorties

12 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :



10 personnes déboutées :

3 sans solution / hébergement d'urgence ;
1 solution perso/familiale ; **6** retours volontaires
 Seule une de ces personnes est déboutée par la CNDA. Les 9 autres, constituant 2 familles, sont parties suite au rejet de l'OFPPRA.

10 personnes en cours de procédure :

4 transferts dans DNA ; **1** départ volontaire

Délai moyen de sortie si rejet : 135 jours

Délai moyen de sortie si accord : 136 jours

Activité d'intégration

12 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

histoire de...

M est un jeune Afghan.

Depuis son arrivée à Bellenaves, il est bénévole dans une association. Il apprend très vite le français.

Dès l'obtention de son statut, il fait un stage dans un EPHAD dirigé par une bénévole de l'association avec qui il a noué des liens. Très impliqué dans son travail, M signe un CDD et trouve un logement chez des particuliers à proximité de l'EPHAD où il travaille.

Quelques temps plus tard, M recontacte l'HUDA pour informer l'équipe de la signature d'un CDI.



ALLIER (03)

CPH de Moulins et d'Yzeure

Date d'ouverture : février 2016

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale nécessitant un accompagnement plus approfondi pour leur insertion

Capacité d'accueil : 55 places

Type d'hébergement : appartements diffus

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 7 rue des Baumiers - 03000 Moulins

L'objectif principal du CPH est de lever les freins à l'insertion que peuvent rencontrer les bénéficiaires d'une protection internationale et leur permettre de s'intégrer durablement dans la société française. L'accueil de la personne est réalisé pendant neuf mois, reconductible pour trois mois. La loi 2002-2 insiste sur la place de l'usager au cœur de sa prise en charge. C'est dans cet esprit que l'accompagnement se décline. Les travailleurs sociaux adaptent, innovent et renouvellent leurs interventions en fonction du public accueilli, pour répondre aux besoins individuels et collectifs.

Les personnes sont hébergées dans quatorze appartements, dont sept à Moulins et sept à Yzeure. Cette répartition diffuse est un gage d'apprentissage d'une vie en autonomie.

Huit de ces appartements sont dédiés à l'accueil de familles et six à l'accueil de personnes isolées en cohabitation.

Des projets personnalisés ont été mis en place afin de favoriser l'objectivation des axes de travail avec les usagers. Chaque membre de l'équipe, quel que soit son poste, participe à la qualité de l'accueil et prend part à la réalisation des objectifs du centre.

Personnes/ménages accueillis

82 personnes accueillies (dont 22 adultes en famille, 31 enfants et 29 isolés) / 41 ménages accueillis



22 adultes

31 enfants

29 isolés

34 personnes / 17 ménages entrés

40 personnes / 18 ménages sortis

Durée moyenne de séjour : **517** jours

Taux de rotation : **67%**

Taux d'occupation : **82%**

11 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	32%
Côte d'Ivoire	18%
Érythrée	10%
Éthiopie	9%
Soudan	7%

Accompagnement juridique

21 dossiers RSA/ ASPA/ AAH

34 dossiers PUMA/AME/CSS

6 vulnérabilités détectées

Activité d'intégration

Nous favorisons au maximum l'autonomie par la maîtrise de la langue au quotidien

30 personnes entrées dans le logement (11 ménages)

soit 11 baux signés dans le parc public

30 contrats de travail signés

67 formations signées

22 CIR signés

histoire de...

M. B, Mme B et leurs enfants arrivent au CPH en 2020. Ils bénéficient de notre accompagnement afin de mettre en œuvre leur projet d'insertion tant sur le plan social, familial que professionnel. Ce projet génère une approche multidimensionnelle pour trouver une formation linguistique et professionnelle, ainsi qu'un emploi, en permettant à la famille de trouver un équilibre de vie pour les enfants.

M. et Mme B, ont pu expérimenter l'ensemble des méandres administratifs, avant de bénéficier d'un travail, d'ouvrir les droits inhérents à leur situation puis de trouver un logement sur la localité de Moulins. Le projet stabilisé de la famille s'est construit en 17 mois.



ALLIER (03)

PRIR 03

Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : septembre 2017

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le département de l'Allier depuis moins d'un an

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : 7 rue des Baumiers - 03000 Moulins ; 63 boulevard du 8 mai 1945 - 03200 Cusset ; rue Alexandre-Duchet - 03100 Montluçon

Depuis 2017, le PRIR 03 a consolidé son implantation sur le territoire de l'Allier, accompagnant ainsi les bénéficiaires d'une protection internationale sur les trois bassins de vie du territoire : Vichy, Montluçon et Moulins. Fort de cette implantation, le PRIR assure la coordination des partenaires de chaque bassin autour des questions d'intégration à travers les Organisations et coordination des acteurs de l'intégration (OCADI). Constatant que les difficultés d'accès à la formation et l'emploi sont renforcées par l'absence de solutions de mobilité sur ce territoire à caractère rural, un projet spécifique est mis en place par le PRIR pour apporter des solutions aux personnes accompagnées.

Personnes accompagnées

134 ménages accompagnés en 2021, soit 211 personnes (157 adultes et 54 enfants)
Dont 34 ménages nouvellement arrivés, soit 51 personnes :



26% femmes

74% isolés

22 nationalités différentes

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	40%
Soudan	25%
Érythrée	8%
Irak	4%
Bangladesh	2%

88% des adultes sont non francophones ;

25% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat ;

75% des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat ;

21% des adultes sont en situation d'illettrisme

Les ménages nouvellement entrés ont principalement été orientés par les structures d'hébergement du DNA et le CCAS de Vichy

Sorties du programme : **42** ménages

Durée moyenne de leur accompagnement : **26 mois**

Logement

134 ménages accompagnés. Sur les 134 ménages accompagnés sur ce volet, 129 sont accompagnés dans le cadre du maintien dans le logement. Dans le cadre de l'accès au logement, 7 baux ont été signés. Le délai moyen d'accès à un logement autonome est de 10,9 mois.

Formation

51 formations débutées en 2021, dont 21% ont bénéficié à des femmes

33 formations en français langue étrangère, dont 27% ont bénéficié à des femmes, **18** d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) ; **14** formations FLE hors CIR et **1** formation FLE métier

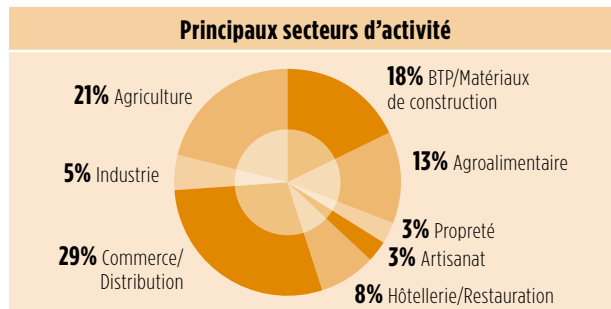
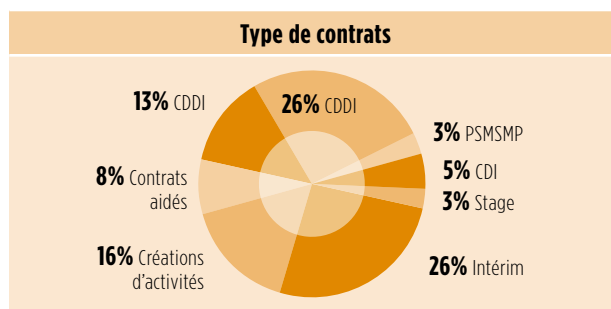
18 formations professionnelles, dont **5** formation qualifiantes ou (pré)professionnelles

1 Garantie Jeunes/Ecole de la 2^{ème} chance, **3** formations préalables à l'embauche, **1** étude universitaire, **3** VAE, **4** ateliers de dynamisation, **1** remise à niveau des savoirs de base

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **10 mois**

Emploi

38 contrats/conventions signés en 2021, dont 8% par des femmes



ARDÈCHE (07)
CADA de Privas

Date d'ouverture : avril 2014
Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée
Capacité d'accueil : 60 places
Type d'hébergement : appartements diffus
Équipe : 5 salariés
Coordonnées : 8, Boulevard Lancelot - BP 217 - 07000 Privas

Au mois de mai, la capacité d'accueil du CADA est passée à 60 places. Pour faire face à la demande d'hébergements de personnes isolées, deux logements supplémentaires ont été obtenus et un logement a été transformé. Ainsi, 17 places sont ciblées pour les personnes isolées, réparties sur cinq logements : trois logements pour l'accueil d'hommes isolés et deux logements pour des femmes isolées. Sur les 37 ménages accueillis, 20 étaient des ménages isolés.

L'accueil de ce public, plutôt jeune, a conduit l'équipe à adapter le projet d'animation afin de proposer différentes activités permettant d'appréhender l'environnement de vie et l'attente liée à la demande d'asile. Avec la forte augmentation de familles monoparentales, un travail autour de la parentalité est entamé et le partenariat avec la PMI renforcé.

Concernant l'intégration, avec la mise en place d'Accelair (*voir infra*), les réfugiés sortants du CADA continuent à bénéficier d'un accompagnement administratif et socio-professionnel en lien avec le logement. Le dispositif permet une orientation rapide et une passation efficace pour le suivi. Le référent Accelair reçoit les personnes dans les bureaux du CADA, où elles ont leurs repères.

Personnes / ménages accueillis

93 personnes accueillies (dont 28 adultes en famille, 45 enfants et 20 isolées) / 37 ménages accueillis
45 personnes entrées / 22 ménages
42 personnes sorties / 13 ménages
 Durée moyenne de séjour : **414 jours**
 Taux de rotation : **73%**
 Taux d'occupation : **87%**

18 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Albanie	28%
Syrie	13%
Guinée	10%
République démocratique du Congo	8%
Mongolie	5%

Accompagnement juridique

21 personnes entrées en procédure normale,
24 en procédure accélérée,

En nombre de dossiers

33 décisions rendues, dont **20** définitives

Dont **5** accords :

- par l'OFPPRA : 3 protections subsidiaires, soit 6 personnes (adultes et enfants) protégées
- par la CNDA : 1 statut de réfugié et 1 protection subsidiaire, soit 8 personnes (adultes et enfants) protégées

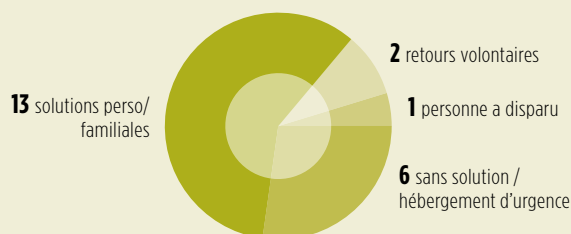
Taux d'accord : **25%**

Sorties

19 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

19 en logement autonome

22 personnes déboutées :



1 personne en cours de procédure :

Suite à un rejet de l'OFPPRA, une personne originaire d'un pays sûr a quitté le centre pour une solution personnelle

Délai moyen de sortie si rejet : 106 jours

Délai moyen de sortie si accord : 197 jours

Activité d'intégration

26 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
5 baux signés

histoire de...

Monsieur A. est accueilli au CADA en octobre 2018 puis obtient le statut de réfugié en juin 2020. Il suit les cours de l'OFII, puis une formation DELF. Monsieur A. nous demande de l'aider dans son projet de réunification familiale et de recherche de logement social sur Privas. En février 2021, il quitte le CADA pour s'installer dans son logement. Tout au long de l'année, il vient régulièrement nous voir pour nous donner des nouvelles et demander des conseils pour sa demande de réunification familiale. En octobre 2021, il intègre le dispositif Accelair afin de poursuivre l'accompagnement socioprofessionnel et administratif.

À ce jour, Monsieur A a pu acheter une voiture, a trouvé un emploi de 6 mois en CDD et nous annonce l'arrivée de sa famille pour début 2022 !



Ardèche (07)

Programme Accelair 07

Date d'ouverture : juin 2021

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le département de l'Ardèche depuis moins d'un an

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 8 boulevard Lancelot - Privas / 7 rue Vidal - Annonay

Dernier né des programmes d'intégration, le programme Accelair 07 a accompagné une quinzaine de ménages au cours de ses six premiers mois de fonctionnement. Avec l'installation de bureaux à Privas et à Annonay, le programme peut couvrir les principaux bassins de vie et d'activité qui constituent le territoire contrasté de l'Ardèche, et proposer un accompagnement de proximité, global et individualisé.

Cette première année a permis de développer des partenariats avec les acteurs du secteur public comme du secteur privé de l'emploi, de la formation et du logement ; mais aussi de travailler à la sensibilisation et à une meilleure connaissance des différents acteurs aux spécificités du public.

Personnes accompagnées

14 ménages accompagnés en 2021, soit 34 personnes (18 adultes et 16 enfants), dont :
33% de femmes
et 57% de personnes isolées

7 nationalités différentes

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	29%
Soudan	21%
Érythrée	14%
Syrie	14%
Azerbaïdjan	7%

92% des adultes sont non francophones

45% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat et **55%** des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat

Sorties du programme : **2** ménages

Durée moyenne de leur accompagnement : **4 mois**

Logement

14 ménages accompagnés

Les ménages accompagnés sur ce volet sont tous accompagnés dans le cadre du maintien dans le logement

Ces ménages ont principalement été orientés par les CADA d'Annonay (Anef) et de Privas (Forum réfugiés-Cosi)

Formation

14 formations débutées en 2021, dont 7% ont bénéficié à des femmes.

12 formations en français langue étrangère, dont 8% ont bénéficié à des femmes, 9 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR)

2 formations professionnelles

Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **3 mois**

Emploi

3 contrats/conventions signés en 2021, dont 33% par des femmes

Type de contrats
1 CDI ; 1 CDD ; 1 CDDI
Principaux secteurs d'activité
1 BTP ; 1 Hôtellerie / Restauration 1 Commerce / Distribution



Cantal (15)

CADA de Champagnac

Date d'ouverture : juillet 2019 (transformation CAO)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 60 places

Type d'hébergement : Collectif (40 places) et semi-collectif (20 places)

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : Château Le Bourg -
BP 30007 - 15 350 CHAMPAGNAC

Situé dans le département du Cantal, le centre d'accueil pour demandeurs d'asile occupe deux bâtiments mis à disposition par la commune de Champagnac. En 2021, l'allègement des restrictions sanitaires a permis de retrouver une meilleure fluidité de l'activité. Ainsi, le nombre d'entrées et de sorties s'est nettement amélioré (99 personnes accueillies). La reprise de l'activité s'est aussi traduite par une baisse significative de la durée moyenne du séjour (472 jours en 2021 contre 571 jours en 2020). Le développement des partenariats se poursuit et le CADA se donne pour ambition d'associer largement les acteurs locaux (acteurs institutionnels, associatifs, bénévoles). Une équipe pluridisciplinaire qui se compose de cinq salariés, participe pleinement à la mise en œuvre du projet associatif. Une évolution est engagée dans le processus de recrutement et de formation du personnel afin de renforcer les modalités d'accueil des demandeurs d'asile au sein du CADA de Champagnac.

Personnes / ménages accueillis

99 personnes accueillies (dont 27 adultes en famille, 31 enfants et 41 isolées) / 56 ménages accueillis

39 personnes entrées / 28 ménages

54 personnes sorties / 29 ménages

Durée moyenne de séjour : **472 jours**

Taux de rotation : **78%**

Taux d'occupation : **83%**

23 nationalités accueillies

Principales nationalités	
Afghanistan	27%
Guinée	12%
Éthiopie, Russie, Serbie, Sri Lanka	6%

Accompagnement juridique

32 personnes entrées en procédure normale,
6 en procédure accélérée,

Une personne rejoignante entrée relocalisée pour le respect de l'unité familiale

En nombre de dossiers

35 décisions rendues, dont **30** définitives

Dont **16** accords :

- par l'OFPPRA : 5 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 11 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 5 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 10 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **53%**



Sortie à destination des familles durant les vacances scolaires d'été

Le 7 juillet au matin, 21 personnes partent en car, accompagnées de la chargée de vie collective ainsi que de trois bénévoles.

Première étape au Parc Fenestre sur la commune de la Bourboule (avec des jeux gratuits pour les enfants, toboggans géants, etc.), suivie d'un pique-nique sur place. En plus d'une découverte de la région, c'est un grand moment de convivialité, sous un beau soleil et avec une vue magnifique sur le Puy de Sancy.

Deuxième étape l'après-midi à la chèvrerie des Monts d'Or de Murat-le-Quaire. Les parents ainsi que les enfants participent à la traite des chèvres et découvrent comment prendre soin des animaux. À la fin, les participants voient la production finale : des savons au lait de chèvre que plusieurs résidents ramènent en souvenir au CADA !

histoire de...

Sorties

21 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :
21 en CPH

21 personnes déboutées ;
10 sans solution / hébergement d'urgence ;
8 solutions perso/familiales ; 3 personnes ont accompagné leurs membres de familles BPI en CPH

12 personnes en cours de procédure
2 transfert dans DNA ; 9 départs volontaires ; 1 décès

Délai moyen de sortie si rejet : 54 jours

Délai moyen de sortie si accord : 40 jours

Activité d'intégration

26 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année



CANTAL (15)

CADA de Saint-Flour

Date d'ouverture : décembre 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 60 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 1 rue Jean Jaurès - BP 52 - 15100 Saint-Flour

À partir de l'été 2021, l'équipe est à nouveau au complet, les entrées reprennent ainsi que la vie collective.

Trois ménages ont été accueillis dans le cadre de l'opération Apagan, à la suite des opérations d'évacuation d'Afghanistan. Il a fallu ajuster les pratiques : pour ces familles l'ensemble des démarches ont été réalisées de manière accélérée, avec certains dispositifs particuliers.

L'équipe a aussi relancé certains partenariats locaux qui ont abouti à la mise en place d'activités régulières (sessions d'animations hebdomadaires de jeux et sports, installations ponctuelles de structures gonflables du Centre social). À la suite de notre participation au Forum des associations en septembre 2021 à Saint-Flour, de nouveaux bénévoles ont été recrutés pour assurer des ateliers couture et des cours de français. Le CADA participe aussi désormais au tournoi corporatif de volley-ball de la ville avec la création d'une équipe de résidents.

Personnes / ménages accueillis

117 personnes accueillies

(dont 36 adultes en famille, 39 enfants et 42 isolés) /

63 ménages accueillis

58 personnes entrées / 29 ménages

66 personnes sorties / 34 ménages

Durée moyenne de séjour : **459 jours**

Taux de rotation : **103%**

Taux d'occupation : **66%**

Monsieur S. de nationalité afghane, arrivé en France fin 2017, est accueilli au CADA de Saint-Flour en juin 2020.

Après quelques mois difficiles où monsieur est peu présent à la vie du CADA, il réussit finalement à se mobiliser et devient très vite un pilier du centre. Son niveau en français progresse vite et il nous aide même régulièrement pour de la traduction avec ses compatriotes. Au moment de l'obtention de la protection subsidiaire en mai 2021, l'équipe est persuadée que monsieur va choisir de partir vers une grande ville. Mais... surprise ! Il veut s'installer à Saint-Flour. Il y intègre très vite une formation d'hôtellerie-restauration et travaille désormais dans ce domaine. Il obtient un logement dans le parc privé.

histoire de...

24 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	24%
Géorgie	14%
Côte d'Ivoire	7%
Albanie	5%
Angola	5%

Accompagnement juridique

36 personnes entrées en procédure normale

22 en procédure accélérée

En nombre de dossiers

34 décisions rendues, dont **29** définitives

Dont **22** accords :

- par l'OFPR : 11 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 13 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 4 statuts de réfugiés et 6 protections subsidiaires soit 14 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **76%**

Sorties

24 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

12 en CPH ; **12** en logement autonome

21 personnes déboutées :

15 sans solution / hébergement d'urgence ;
1 solution perso/familiale ; **5** retours volontaires

21 personnes en cours de procédure :

1 transferts dans DNA ; **11** départs volontaires
Une famille de 3 personnes originaire d'un pays sûr est sortie en phase CNDA suite à un rejet OFPR en procédure accélérée, ne leur permettant pas le maintien en centre.

Délai moyen de sortie si rejet : 207 jours

Délai moyen de sortie si accord : 148 jours

Activité d'intégration

32 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

7 baux signés



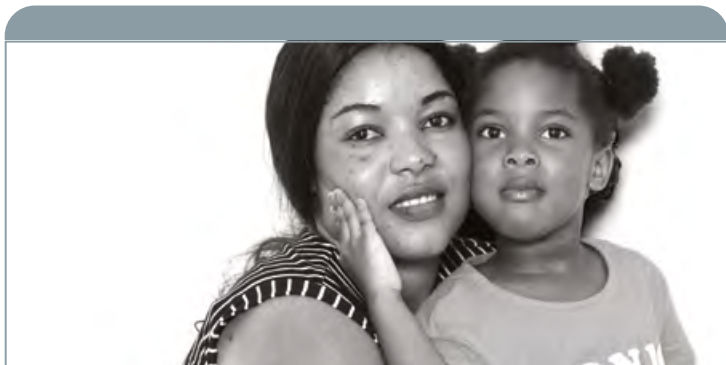
CANTAL (15)
CPH d'Aurillac

Date d'ouverture : mai 2017
Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale
Capacité d'accueil : 60 places
Type d'hébergement : 16 appartements diffus
Équipe : 6 salariés
Coordonnées : 18 rue Paul Doumer - BP 80332 - 15003 Aurillac

En 2021, le CPH a dû solliciter des demandes de prolongations de prise en charge auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration. Ce phénomène est particulièrement lié à la difficulté de captation de logements et à la pandémie. Du mois de mai au mois d'octobre, toute l'équipe du CPH s'est mobilisée afin de mener à son terme un projet photo et vidéo intitulé : « Portraits de réfugiés en parcours d'intégration dans le Cantal » réalisé par le photographe Joseph Boilon. Le 11 octobre, l'inauguration de l'expo photo a eu lieu dans le cadre de la quinzaine de l'intégration en partenariat avec l'association Aurore, en présence du Préfet. Puis le 20 Octobre, une soirée a été organisée au cinéma le Cristal, avec en première partie les « Paroles de réfugiés », de petits films sur les BPI qui ont participé à l'expo photo, un film de 5 minutes sur le parcours d'une BPI qui a été suivi par le CADA de France Terre d'Asile, suivi de la projection du film « Nous 3 ou rien ». Le grand succès de cette soirée réside dans la présence de 80 réfugiés (dont 40 de Forum réfugiés-Cosi), un total de 136 entrées ont été comptabilisées.

Personnes / ménages accueillis

107 personnes accueillies (dont 30 adultes en famille, 46 enfants et 31 isolées) / 50 ménages accueillis
53 personnes entrées / 26 ménages
55 personnes sorties / 25 ménages
 Durée moyenne de séjour : **389 jours**
 Taux de rotation : **90%**
 Taux d'occupation : **91%**



« Je m'appelle Bintou Batchily, je suis guinéenne, je suis arrivée à Aurillac en mars 2021, avec ma fille. On m'a aidé pour beaucoup de choses, j'ai pu suivre des cours de français, l'équipe du CPH m'a accompagnée pour mes rendez-vous à l'hôpital, pour chercher du travail, pour inscrire ma fille à l'école, et m'a appris à contrôler mon budget. Quand je suis arrivée, j'étais en colocation avec une femme érythréenne qui était aussi au CPH avec sa fille. Ça s'est très bien passé, nous nous sommes beaucoup entraïdées. Nous partageons les tâches ménagères, la garde de nos filles, et la cuisine. J'ai gardé contact avec elle, même après son départ du CPH, et on continue à s'aider pour les enfants. Grâce au CPH, aujourd'hui je suis autonome dans mes rendez-vous et démarches. »

18 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	20%
Côte d'Ivoire	18%
Russie	14%
Syrie	8%
Géorgie et Guinée	7%

Accompagnement juridique

10 dossiers RSA / ASPA / AAH ; **30** dossiers PUMA / AME / CSS
21 vulnérabilités détectées

Entre le mois de juin et le mois de septembre, tous les résidents du CPH qui l'ont souhaité ont été vaccinés contre le Covid-19. Des affiches sur les gestes barrières et la vaccination ont été collées dans le CPH, traduites également en plusieurs langues. Certains résidents ont été orientés vers les pharmacies. Tous les adultes ont été vaccinés sauf trois mères de familles qui ne le souhaitaient pas. Cette année, six BPI souffrant de stress post-traumatique ont pu être accueillis au centre Horizon spécialisé dans ce type d'accompagnement. Des bilans réguliers sur la situation médicale des BPI suivis pour des psycho-traumatismes sont mis en place. Néanmoins, les accompagnements se sont interrompus à partir du mois d'août car les deux psychologues du centre ont quitté leur poste. En complément du centre Horizon, nous avons orienté une personne vers le centre médico-psychologique et deux vers des associations de prise en charge des addictions.

Activité d'intégration

Cette année nous avons rencontré beaucoup de difficultés pour capter des petits logements.

45 personnes entrées dans le logement (21 ménages) soit 21 baux signés dans le parc public
23 personnes en accès à l'emploi ; **48** personnes en accès à la formation.
42 personnes (soit 69%) ont été en formations rémunérées ou en emploi pendant leur séjour au CPH : **3** CDI ; **16** CDD ; **1** en CDDI (chantier d'insertion) ; **19** formations rémunérées : 3 E2C, 7 garanties jeunes, 6 en formations DELF PRO avec pôle emploi, 2 rentrées HOPE, 1 femme à IFPP ; **3** contrats d'intérim.

De plus, **14** stages non rémunérés ont été signés durant l'année.

16 personnes (soit 26.2% des adultes) ont suivi la formation contrat d'intégration républicaine (CIR), 13 personnes (soit 21.3% des adultes) ont suivi une formation linguistique : **6** formations linguistiques dispensées par l'association FIT formation : 1 homme en Action 1 de maîtrise du français (accès au droit commun), 1 femme et 1 homme en Action 1 et trois hommes en Action 2 (français à visée professionnelle) ; **4** en module FLE A2 (trois femmes et un homme) ; **3** en module B1 (deux hommes et une femme).



CANTAL (15)

PRIR 15

Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : octobre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le département du Cantal depuis moins d'un an

Équipe : 3 salariés

Coordonnées : 18, rue Paul Doumer - 15000 Aurillac

Depuis 2018, le PRIR 15 a connu une augmentation continue du nombre de personnes accompagnées, particulièrement prononcée en 2021. Parmi elles, on compte un nombre de femmes accompagnées proportionnellement plus important. En 2021, un projet d'apprentissage linguistique à visée professionnelle a été mis en place, ciblant particulièrement ce public féminin. Ce projet est mené en partenariat avec le Planning Familial. Par ailleurs, l'accompagnement vers la formation et l'emploi du public a été un axe fort du travail accompli par l'équipe du PRIR 15, notamment *via* le partenariat avec le service public de l'emploi, les organismes de formation et les employeurs locaux.

Personnes accompagnées

78 ménages accompagnés en 2021, soit 200 personnes (120 adultes et 80 enfants).

Dont **26** ménages nouvellement arrivés, soit **56** personnes :

- 25% de femmes
- 32% de personnes isolées
- 18% de personnes hors centres

19 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	38%
Syrie	21%
Soudan	17%
Guinée	4%
Albanie	3%

91% des adultes sont non francophones

8% des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat

92% des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat

4% des adultes sont en situation d'illettrisme

Les ménages nouvellement entrés ont principalement été orientés par les structures d'hébergement du DNA et le Conseil Départemental du Cantal

Sorties du programme : **22** ménages

Durée moyenne de leur accompagnement : **17 mois**

Logement

78 ménages accompagnés

72 ménages accompagnés dans le cadre du maintien dans le logement

6 baux signés

Délai moyen d'accès à un logement autonome : **12 mois**

Formation

48 formations débutées en 2021, dont 28% ont bénéficié à des femmes

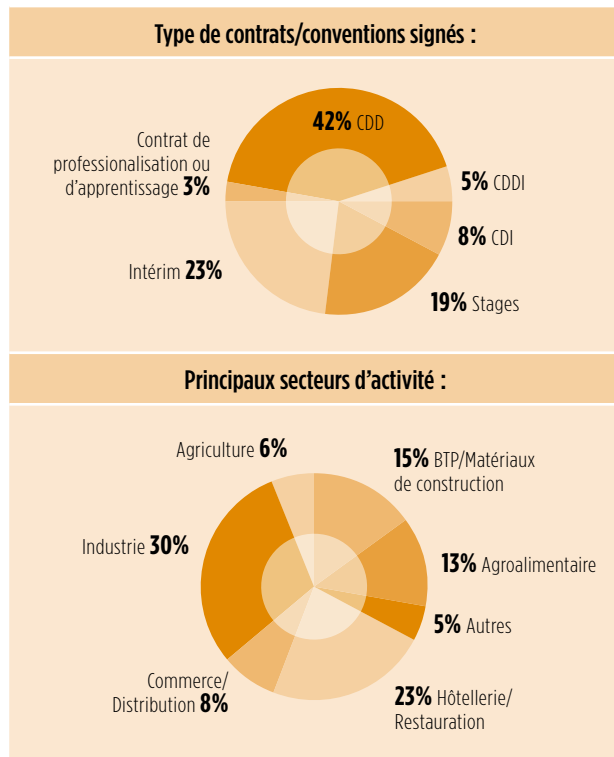
28 formations en français langue étrangère, dont 28% ont bénéficié à des femmes et 18 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) ; 9 formations FLE hors CIR et 1 formation FLE métier

20 formations professionnelles : 11 formations qualifiantes ou (pré)professionnelles ; 7 Garantie Jeunes/Ecole de la 2^{ème} chance

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **4 mois**

Emploi

62 contrats/conventions ont été signés en 2021, dont 9% par des femmes





CANTAL (15)

Programme RACINE (2020-2021)

Aurillac

Date de démarrage : juillet 2020

Fin du programme : septembre 2021

Personnes accueillies et accompagnées

21 réfugiés (soit 4 ménages) réinstallés accompagnés sont arrivés entre juillet et novembre 2020



9 adultes

12 enfants

Situation administrative

2 personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié

7 personnes de plus de 16 ans ont obtenu la protection subsidiaire

Insertion professionnelle

9 personnes de plus de 16 ans ont signé le contrat d'intégration républicaine (CIR). Elles ont pu entrer en formation FLE CIR le mois suivant la signature du CIR

Le délai de signature du CIR varie de **1 à 2 mois** après l'entrée en France

Nationalités

Syrienne	18 personnes	3 ménages
Soudanaise	3 personnes	1 ménage

Pays de provenance

Liban	12 personnes	2 ménages
Turquie	6 personnes	1 ménage
Tchad	3 personnes	1 ménage

Compositions familiales

4 couples avec enfants

Logement

Tous les ménages ont été accueillis à Aurillac

Ils ont tous accédé à un logement *via* le glissement de bail

Un seul bailleur a été mobilisé : Polygone



CANTAL (15)

Programme DOST (2021-2022) accueil des agents de droit local afghans Aurillac

Date de démarrage : juin 2021

Fin du programme : février 2022

Personnes accueillies et accompagnées

15 réfugiés ont été accueillis en France en 2021 pour être pris en charge par Forum réfugiés-Cosi dans le cadre d'accueil des agents afghans de droit local, travaillant pour les institutions françaises en Afghanistan, et évacués de Kaboul entre avril et juillet 2021.



9 adultes



6 enfants

Tous les bénéficiaires du programme sont de nationalité afghane. Contrairement aux bénéficiaires de programmes de réinstallation, les agents de droit local ont été transférés directement depuis leur pays d'origine vers la France, sans transit par un pays tiers de premier asile.

Composition familiale

3 couples avec enfants

Logement

Tous les ménages ont accédé à un logement *via* le dispositif de glissement de bail, après avoir été pris en charge plusieurs semaines à plusieurs mois dans un centre d'hébergement dans l'Allier.

Un bailleur a été mobilisé dans le département du Cantal : Polygone (3 logements).

Tous les baux ont glissé au nom des ménages, devenus titulaires du bail de leur logement.

Situation administrative

L'OFPRA a attribué systématiquement le statut de réfugié selon la Convention de Genève.

Insertion professionnelle

Toutes les bénéficiaires adultes du programme ont signé le contrat d'intégration républicaine (CIR) le même jour, quatre mois après avoir emménagé dans leur logement à Aurillac, et cinq mois après être entrés en France.

Les adultes ont bénéficié de cours de français dans le cadre du contrat d'intégration républicaine.

Après les cours de FLE CIR, les adultes se sont inscrits à Pôle Emploi et/ou ont été orientés vers de nouvelles formations linguistiques et sont accompagnés dans leur insertion professionnelle.



PUY-DE-DÔME (63)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : septembre 2014

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 34 rue Niel - 63000 Clermont-Ferrand

Après une année 2020 marquée par un recul du nombre de personnes accueillies, la SPADA a enregistré une augmentation de près de 40% du nombre d'arrivées en 2021. Cette augmentation ne s'est cependant pas répercutée en post-GUDA qui s'inscrit légèrement à la baisse. Si certains demandeurs ont pu se retrouver sans abri pendant quelques semaines du fait de la saturation du nombre de places d'urgence, l'intensification des orientations dans le DNA a en effet permis de considérablement améliorer la prise en charge des personnes présentant des vulnérabilités importantes, dont le nombre a augmenté.

Les personnes de nationalité albanaise sont les demandeurs les plus représentés au sein de la structure. Le nombre de ressortissants géorgiens et afghans enregistrés à la SPADA est aussi en augmentation. Les ressortissants afghans représentent par ailleurs la nationalité la plus protégée, dès la première instance (OFPRA).

Prestation A : Pré-GUDA

1 253 enregistrements de souhait de demande d'asile dont : 493 personnes isolées, 34% enfants et 66% adultes

62 nationalités

Principaux pays d'origine		
Albanie	215 personnes	17%
Géorgie	148 personnes	12%
Afghanistan	125 personnes	10%
Guinée	92 personnes	7%
Serbie	90 personnes	7%

En juin 2021, un jeune géorgien de 20 ans, se présente à la SPADA afin d'effectuer une demande d'asile. Il invoque des risques de persécution en raison de son orientation sexuelle. Au sein de la société géorgienne, toujours fortement influencée par l'Église orthodoxe, les relations homosexuelles, bien que décriminalisées depuis l'année 2000, restent difficilement concevables dans les mentalités. Nombre de personnes demeurent ainsi exposées à des risques de violence au motif de leur orientation sexuelle. Trois mois après son arrivée, ce jeune obtient le statut de réfugié à ce motif.

histoire de...

Prestation B : Post-GUDA

932 personnes accompagnées dont 429 personnes isolées
25% enfants et 75% adultes

59 nationalités

Principaux pays d'origine		
Albanie	159 personnes	17%
Géorgie	106 personnes	11%
Serbie	89 personnes	9%
Afghanistan	88 personnes	9%
Guinée	66 personnes	7%

Domiciliation

734 domiciliations réalisées

664 boîtes postales actives au 31 décembre 2021

Orientation dans l'hébergement

107 orientations vers une solution alternative

429 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

341 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

341 informations individuelles

Accompagnement social

387 dossiers PUMA/CMU

Prestation C : Accompagnement des BPI

Nombre de BPI : **95**

19 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	42 personnes	41%
Guinée	15 personnes	15%
Soudan	7 personnes	7%
Libye	6 personnes	6%
Albanie	5 personnes	5%

Sur **95** personnes ayant obtenu une protection internationale, **84** ont été orientées vers un dispositif dédié



PUY-DE-DÔME (63)

CADA de Saint-Éloy-les-Mines et Giat

Date d'ouverture : mai 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 148 places

Type d'hébergement : appartements semi-diffus

Équipe : 11 salariés

Coordonnées : HLM Les Chapelles - BP4 - 63700 Saint Éloy-les-Mines

Le CADA de Saint-Éloy-les-Mines et Giat a été créé en 2011, avec une capacité initiale de 80 places. Après plusieurs extensions, le centre a maintenant une capacité totale de 148 places. Le CADA se caractérise par son implantation rurale. Tout d'abord, à Saint-Éloy-les-Mines, la ville est desservie par un réseau routier et les déplacements sont possibles grâce à des services réguliers et quotidiens de cars. De son côté, Giat est un village de 800 habitants, situé à 60 kilomètres de Clermont-Ferrand et également de Saint-Éloy-les-Mines. Les moyens de transports routiers doivent y être réservés à l'avance. Toutefois, ces deux communes disposent de toutes les commodités d'équipements et d'usage du quotidien pour les familles. Au deuxième semestre, le CADA a mis en œuvre sa seconde évaluation interne. La continuité de la dynamique d'amélioration continue de la qualité des prestations déployée par le CADA, instaurée dans le cadre de la réalisation de l'évaluation interne, se traduira par la constitution d'un comité de suivi, il déterminera les axes du plan d'action.

Personnes / ménages accueillis

190 personnes accueillies (dont 60 adultes en famille, 86 enfants et 44 isolées) / 85 ménages accueillis

82 personnes entrées / 40 ménages

67 personnes sorties / 33 ménages

Durée moyenne de séjour : **529 jours**

Taux de rotation : **50%**

Taux d'occupation : **76%**

31 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	24%
Guinée	11%
Serbie	8%
Côte d'Ivoire	7%
Somalie	6%

Accompagnement juridique

57 personnes entrées en procédure normale

25 en procédure accélérée

Sur 82 personnes entrées, 20 adultes étaient en procédure accélérée, 39 adultes en procédure normale, et 23 enfants étaient rattachés aux demandes d'asile de leurs parents.

En nombre de dossiers

79 décisions rendues, dont **52** définitives, Dont **40** accords :

- par l'OFPR : 17 statuts de réfugiés et 6 protections subsidiaires soit 38 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 11 statuts de réfugiés et 6 protections subsidiaires soit 26 personnes (adultes et enfants) protégées

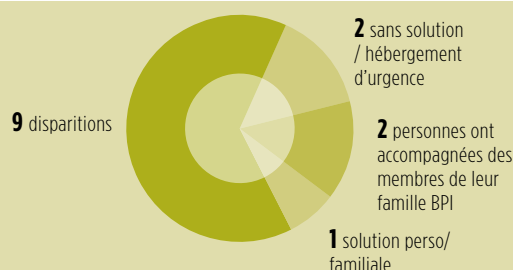
Taux d'accord : **77%**

Sorties

48 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

29 en CPH ; **19** en logement autonome

14 personnes déboutées :



5 personnes en cours de procédure :

1 transferts dans DNA ; **4** départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 331 jours

Délai moyen de sortie si accord : 184 jours

Activité d'intégration

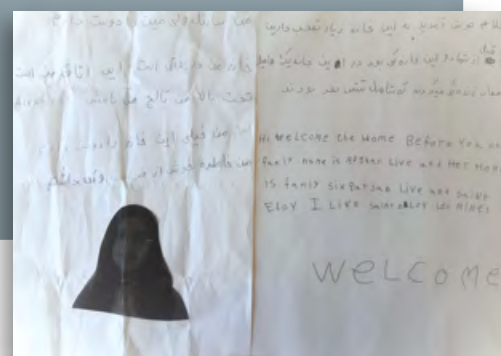
76 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

6 baux signés

histoire de...

Dans le cadre de l'opération APAGAN, en septembre 2021, trois familles et une personne isolée, intègrent le CADA 63 sur le site de Saint-Éloy-les-Mines, soit six adultes et 14 enfants afghans. L'équipe a su réagir et s'organiser, en urgence, pour l'accueil de ces familles. Les enfants ont été scolarisés dès leur arrivée. Un important travail de collaboration avec les écoles a été réalisé par une salariée chargée de la vie collective.

Voici le message laissé par une jeune fille afghane, sur son oreiller, à destination des prochains locataires de l'appartement du CADA, à qui elle souhaite la bienvenue et exprime sa joie d'avoir été accueillie à Saint-Éloy-les-Mines.





PUY-DE-DÔME (63)

CAES de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : décembre 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile

Capacité d'accueil : 54 places

Type d'hébergement : collectif jusqu'au 6 octobre 2021 puis semi-diffus, semi-collectif

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 4, place d'Espagne - 63100 Clermont-Ferrand

Le 6 octobre 2021 a débuté la réhabilitation du bâtiment accueillant les neuf appartements du CAES. Afin de permettre la réalisation de ces travaux, le CAES a déménagé dans de nouveaux locaux mobilisés transitoirement.

Depuis octobre, le CAES se trouve ainsi installé dans un immeuble comprenant huit logements pouvant accueillir 28 personnes et les bureaux du dispositif. Neuf autres logements en diffus, situés sur l'agglomération clermontoise, ont également été loués pour héberger 26 autres personnes.

En 2021, le CAES a donc proposé un hébergement semi-diffus, semi-collectif. La mise en place du Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAIR) au 1^{er} janvier 2021 a modifié les pratiques du CAES puisque les orientations prononcées sont désormais directement effectuées depuis les guichets uniques d'Île-de-France. Cela a influé sur la durée moyenne de séjour, passant de 30 à 23 jours, et ainsi, sur le taux de rotation du dispositif, enregistrant un record de 1101% sur l'année 2021.

Personnes / ménages accueillis

627 personnes accueillies (dont 119 adultes en famille, 94 enfants et 414 isolées) / 488 ménages accueillis

588 personnes entrées / 461 ménages

601 personnes sorties / 469 ménages

Durée moyenne de séjour : **23 jours**

Taux de rotation : **1 101%**

Taux d'occupation : **49%**

47 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	40%
Bangladesh	37%
Somalie	9%
Côte d'Ivoire	3%
Géorgie	3%

Accompagnement juridique

354 personnes entrées en procédure normale,

109 en procédure accélérée, **75** en procédure Dublin, **50** sous RDV GUDA

En nombre de dossiers

5 décisions rendues, dont **3** définitives, dont **3** accords :

- par l'OFPPRA : 1 protection subsidiaire
soit 1 personne protégée

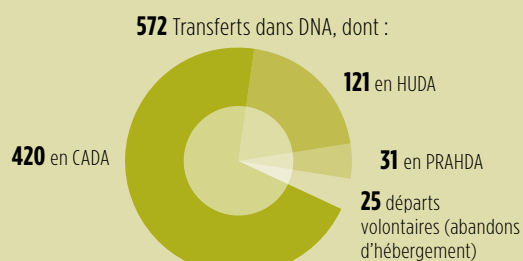
- par la CNDA : 2 statuts de réfugiés
soit 2 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **100%**

Sorties

4 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :
4 en CPH

597 personnes en cours de procédure :



Délai moyen de sortie : 14 jours

Activité d'intégration

4 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

Au mois de mars 2021, le CAES a accueilli une mère camerounaise et son enfant de cinq ans. Quelques jours plus tard, l'équipe a reçu un appel téléphonique de la Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile de Paris (CAFDA), indiquant qu'un monsieur était à la recherche de sa femme et de son enfant.

Après s'être renseignée sur l'identité de celui-ci, l'équipe informe Madame qu'un homme prétend être son époux et le père de son enfant. La résidente est très surprise, elle pensait que son mari était décédé durant le naufrage en mer du bateau qui le transportait de Libye en Italie. Elle confirme que l'identité correspond bien à celle de son mari.

Leurs retrouvailles émouvantes ont eu lieu au CAES et les démarches auprès de l'OFII ont permis une réunification de cette famille.

histoire de...



PUY-DE-DÔME (63)

HUDA de Clermont-Ferrand

Date d'ouverture : décembre 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou Dublin

Capacité d'accueil : 130 places

Type d'hébergement : appartements en diffus

Équipe : 9 salariés

Coordonnées : BP 60312 - 63009 Clermont-Ferrand CEDEX 1

Le centre d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (HUDA) de Clermont-Ferrand a connu, en 2021, sa première année complète de fonctionnement, avec une capacité de 130 places.

Suite à l'augmentation de capacités de 15 places supplémentaires courant 2020, l'équipe a été renforcée afin d'assurer une meilleure prise en charge des demandeurs d'asile orientés. Les hébergés de l'HUDA sont des familles et des personnes isolées, répartis au sein de la métropole de Clermont-Ferrand et dans les villes de Riom et de Volvic. Ils sont logés dans 29 appartements diffus allant du T1 au T6, permettant une modularité de l'accueil en fonction des compositions familiales. L'année 2021 a été marquée par la préparation du transfert des bureaux de l'équipe qui bénéficiera, dans le cadre d'un déménagement prévu début 2022, de nouveaux locaux plus spacieux et adaptés.

Personnes / ménages accueillis

156 personnes accueillies (dont 59 adultes en famille, 71 enfants et 26 isolées) / 60 ménages

56 personnes entrées / 28 ménages

46 personnes sorties / 20 ménages

Durée moyenne de séjour : **553 jours**

Taux de rotation : **39%**

Taux d'occupation : **87%**

23 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	25%
Serbie	8%
Guinée	7%
Sierra Leone	6%
Éthiopie	5%

Accompagnement juridique

17 personnes entrées en procédure normale,

8 en procédure accélérée ; **25** en procédure Dublin

1 personne sous RDV GUDA, 4 personnes en attente pré-GUDA,

1 enfant mineur sans procédure.

En nombre de dossiers

53 décisions rendues, dont **40** définitives, dont **34** accords :

- par l'OFPPRA : 7 statuts de réfugiés et 18 protections subsidiaires soit 39 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 5 statuts de réfugiés et 4 protections subsidiaires soit 20 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **85%**

Sorties

29 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

7 en CPH ; **18** en logement autonome ; **1** en résidence sociale ;
1 en logement PRIR ; **2** *via* une solution personnelle

14 personnes déboutées :

10 sans solution / hébergement d'urgence ;
2 solutions perso/familiales ; **2** retours volontaires

3 personnes en cours de procédure :

1 transfert dans DNA ; **2** départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 58 jours

Délai moyen de sortie si accord : 153 jours

Activité d'intégration

59 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

27 personnes PS OFPPRA (8 ménages, 18 dossiers)

12 personnes réfugiées OFPPRA (4 ménages, 7 dossiers)

8 personnes PS CNDA (2 ménages, 4 dossiers)

12 personnes réfugiées CNDA (3 ménages, 5 dossiers)

« Quand l'exil et l'amour se rencontrent » :

M. B. a quitté l'Éthiopie en mai 2017. Son père était membre d'un comité qui défendait les droits d'une ethnie minoritaire dans le pays. Mme D. a quitté l'Éthiopie en novembre 2018 pour fuir un mariage forcé. Son père était militant en faveur du même groupe ethnique. M. B. et Mme D. se sont rencontrés en France dans « la jungle de Calais » en juillet 2019. Ils ne s'étaient jamais vus auparavant bien qu'étant originaires de la même ville et que leurs pères aient été militants dans le même comité.

Après avoir officialisé leur relation et déposé leur demande d'asile en décembre 2019, le couple a été orienté vers l'HUDA 63. Après avoir obtenu une protection internationale, le couple a eu un enfant et s'est installé à Clermont-Ferrand.

histoire de...



PUY-DE-DÔME (63)

PRIR 63

Programme régional d'intégration des réfugiés

Date d'ouverture : mars 2017

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le département du Puy-de-Dôme depuis moins d'un an

Équipe : 9 salariés

Coordonnées : 49, avenue de Grande-Bretagne – 63000 Clermont-Ferrand

Depuis 2017, le PRIR poursuit et étoffe ses missions d'accompagnement au plus près des besoins des bénéficiaires de la protection internationale. La majorité des personnes accompagnées est constituée d'hommes en situation d'isolement. Compte tenu de la vulnérabilité particulière de ce public, sans ressources et sans hébergement, le PRIR a renforcé en 2021 ses capacités d'accompagnement vers le logement *via* l'intermédiation locative et le bail glissant. Par ailleurs, un tiers du public accompagné est âgé de 18 à 26 ans, nécessitant un accompagnement de proximité. Dans ce cadre, un projet spécifique a été reconduit en 2021 auprès de ce public, avec le soutien de la ville de Clermont-Ferrand. Reconnue pour son expertise sur le territoire, l'équipe du PRIR 63 a été sollicitée cette année encore dans la co-construction de projets sur mesure (Garantie Jeunes Réfugiés notamment) et la sensibilisation du grand public (Marche des parapluies et Journée mondiale des réfugiés organisées à Clermont-Ferrand).

Personnes accompagnées

227 ménages accompagnés en 2021, soit 268 personnes (245 adultes et 23 enfants)

Dont **91** ménages nouvellement arrivés, soit **119** personnes : 19% de femmes, 90% de personnes isolées, 72% hors centres

31 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	47%
Guinée	9%
Albanie	7%
Soudan	5%
République démocratique du Congo	4%

78% des adultes sont non francophones, **19%** des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au bac, **81%** des adultes ont un niveau inférieur au bac, **9%** des adultes sont en situation d'illettrisme

Sorties du programme

77 ménages ; **104** personnes

Accompagnement hors hébergement

137 ménages accompagnés

Principaux services d'orientation : SPADA, CHUDA FRC, HUDA ANEF, Collectif Pauvreté Précarité, CCAS

Accompagnement avec hébergement

90 ménages accompagnés 73 en intermédiation locative et 18 en hébergement Allocation Logement Temporaire (ALT)

Communes concernées : **Clermont-Ferrand, Beaumont, Gerzat, Riom, Romagnat, Royat, Pont-du-Château**

Sorties du programme

35, dont 23 sorties du dispositif IML et 6 sorties d'hébergement ALT

Au total, 31 ménages ont accédé au logement autonome (31 baux ont été signés en 2021)

66 ménages ont été accompagnés au maintien dans le logement. Délai moyen d'accès à un logement autonome : **14 mois**

Formation

52 formations débutées en 2021, dont 15% ont bénéficié à des femmes

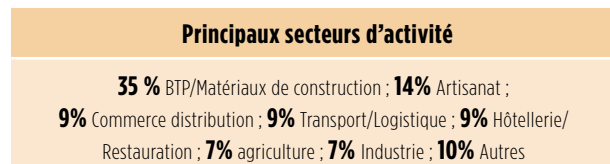
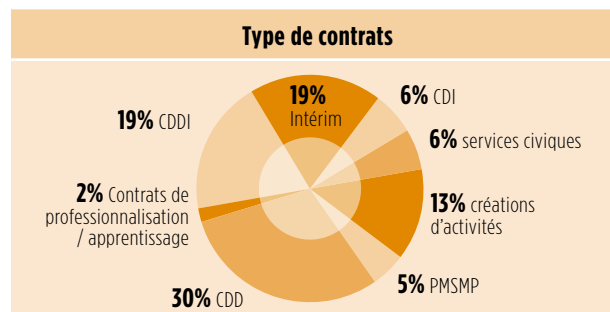
34 formations en français langue étrangère, dont 15% ont bénéficié à des femmes, 23 d'entre elles dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR) ; autres : 7 formations FLE hors CIR et 4 formations FLE code

18 formations professionnelles : dont 12 formations qualifiantes ou (pré) professionnelles ; 1 reprise d'étude ; 3 Garanties jeunes/ERZC

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **10 mois**

Emploi

53 contrats/conventions signés en 2021





PUY-DE-DÔME (63) Centre de soins ESSOR 63

Date d'ouverture : décembre 2020

Bénéficiaires : personnes en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de persécution ou de torture

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : Centre commercial Croix-Neyrat «Auchan Nord» - Rue du Torpilleur Sirocco - 1^{er} étage - 63000 Clermont-Ferrand

Orientation

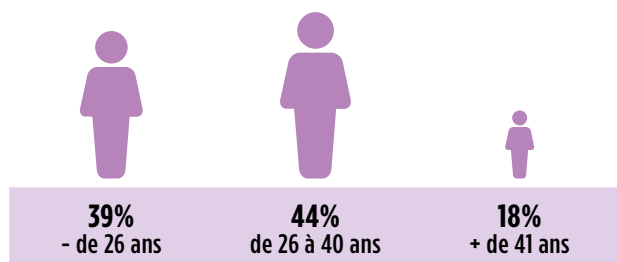
Le centre Essor 63 a été inauguré en décembre 2020. Il accueille et accompagne des personnes bénéficiaires d'une protection internationale en souffrance psychique liée à l'exil, victimes de violence ou de tortures. L'équipe est composée d'une secrétaire chargée d'accueil, deux psychologues et un médecin généraliste.

Les personnes sont orientées vers le centre à hauteur de 28% par le DNA partenaires et institutions (professionnels de santé ou du social, services publics ou privés, associations, centre d'hébergement hors DNA), et 9% des personnes se présentent d'elles-mêmes. Elles sont invitées à un entretien de premier accueil, avec interprète si nécessaire, qui permet de présenter le centre et son offre de soins, de préciser la demande et d'évaluer les besoins, en tenant compte des pistes thérapeutiques déjà explorées le cas échéant. À l'issue d'une réunion clinique de synthèse pluridisciplinaire, les patients sont soit invités à un parcours de soins au sein du centre, soit orientés vers une structure plus adaptée aux besoins identifiés, ou encore encouragés dans la poursuite des soins initiés dans le droit commun.

Consultations

295 consultations / **57** patients,
dont : femmes **30%**, hommes **70%**
adultes **84%**, enfants **16%**

Répartition par classes d'âge



Nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	19 personnes	33%
Syrie	9 personnes	16%
Albanie	4 personnes	7%
Guinée	4 personnes	7%

Types de consultations

85% Psychologie
15% Médecine générale

Problématiques spécifiques des personnes reçues en consultation d'accueil évaluation

18 victimes directes ou indirectes déclarées de torture (20%)

24 patients présentant un syndrome de stress (27%)

5 patients en souffrance psychique du fait de leur situation de précarité (5%)

L'accueil et l'évaluation des demandes de soins

84 nouvelles demandes de soin

76 personnes reçues en consultation d'accueil-évaluation

Origine des orientations

8% Professionnels de santé ; **20%** Professionnels du social ;

58% DNA (dont 38% Forum réfugiés-Cosi) ; **13%** Patients eux-mêmes



Projet ACCSO - ACCompagnement aux SOins

En 2021 a été lancé le projet ACCSO, afin de renforcer les moyens d'accompagnement aux soins et de prise en charge sanitaire des personnes exilées vulnérables et traumatisées accompagnées par Forum réfugiés-Cosi et ses partenaires locaux en Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'objectif principal du projet est d'améliorer l'accès effectif aux soins et l'articulation des parcours de santé du public ciblé, pour favoriser leur intégration en France.

Deux infirmières diplômées d'État basées à Marseille et Toulouse ont ainsi articulé le parcours de soins de 202 personnes entre avril et décembre 2021.

Le projet propose également des suivis psychothérapeutiques aux publics en souffrance psychique sur les trois territoires en déficit de services de soins de droit commun en santé mentale, par la réalisation de partenariats avec des prestataires externes/libéraux et l'ouverture d'un poste de psychologue mobile dans le Rhône. Les interventions ont également porté sur le repérage des problématiques de santé mentale, l'étayage psychosocial, et l'orientation vers des services de droit commun. 43 personnes ont ainsi pu bénéficier de ce programme entre septembre et décembre 2021.



RHÔNE (69)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Lyon

Date d'ouverture : 1994

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur le département du Rhône

Équipe : 19 salariés

Coordonnées : Maison du réfugié - BP 77412 - 69347 Lyon cedex 07

L'année 2021 a été marquée par une hausse des arrivées de 23% en pré-GUDA et de 21% en post-GUDA. Cette reprise de l'activité, après une année 2020 particulière, n'atteint donc pas les niveaux de l'année 2019. L'accompagnement à la demande d'asile s'inscrit également à la hausse avec un taux de couverture de plus de 90%. Le nombre de personnes orientées dans le DNA s'inscrit en revanche à la baisse et reflète le manque structurel de places d'hébergement.

Les cinq principaux pays d'origine des personnes arrivées en pré et post-GUDA en 2021 demeurent l'Albanie, le Nigéria, la Guinée, l'Afghanistan et la République démocratique du Congo.

Concernant le profil des requérants, la proportion de mineurs (parfois en très bas âge) reste importante. L'équipe de la SPADA de Lyon a ainsi dû travailler en étroite collaboration avec le pôle «public en grande précarité» du Grand Lyon et notamment la permanence «Primo-arrivants» tenue par la MDMS de Lyon 2^{ème} pour trouver une solution d'hébergement à ces familles.

Prestation A : Pré-GUDA

3 864 enregistrements de souhait de demande d'asile dont **1 999** personnes isolés, 24% enfants et 76% adultes

88 nationalités

Principaux pays d'origine		
Albanie	736 personnes	19%
Nigéria	254 personnes	7%
Guinée	253 personnes	7%
Afghanistan	246 personnes	6%
République démocratique du Congo	191 personnes	5%

Prestation B : Post-GUDA

3 211 personnes accompagnées, dont **1 718** personnes isolées 23% enfants et 77% adultes

82 nationalités

Principaux pays d'origine		
Albanie	569 personnes	16%
Afghanistan	233 personnes	7%
Nigéria	221 personnes	7%
Guinée	215 personnes	7%
République démocratique du Congo	164 personnes	5%

Domiciliation

3 193 domiciliations réalisées

4 252 boîtes postales actives au 31 décembre 2021

Orientation hébergement

1 809 orientations vers une solution alternative

807 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

1 632 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

1 460 informations individuelles

Accompagnement social

957 dossiers PUMA/CMU

212 accompagnements à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

593 bénéficiaires d'une protection internationale

51 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	82 personnes	14%
Syrie	79 personnes	13%
Albanie	41 personnes	7%
République démocratique du Congo	37 personnes	6%
Érythrée	32 personnes	5%

564 orientations vers des dispositifs dédiés

La SPADA de Lyon a reçu dix personnes de nationalité afghane, toutes entrées sur le sol français via l'opération Apagan. Membres d'une troupe de théâtre, ces dix personnes ont été accueillies par le TNP de Villeurbanne et le TNG de Lyon. Les pièces de théâtre proposées par cette troupe de comédiens et metteurs en scène afghans ont toutes pour sujet la défense des droits de l'Homme et notamment des femmes afghanes mais également la promotion des libertés individuelles. Ces dix personnes bénéficient aujourd'hui d'un statut de réfugié. Elles sont accompagnées dans leurs démarches d'insertion par le programme Accelair de Forum réfugiés-Cosi.

histoire de...



RHÔNE (69)

Dispositif Hôtel Asile • Lyon

Date d'ouverture : 1999

Bénéficiaires : personnes en demande d'asile et/ou bénéficiant d'une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire) identifiées vulnérables

Équipe : 1 salarié

Coordonnées : SPADA de Lyon - 326 rue Garibaldi - 69007 LYON

Au 1^{er} janvier 2021, sept des huit personnes (correspondant à cinq ménages) présentes dans le dispositif étaient de nationalité arménienne et souffraient de lourdes pathologies.

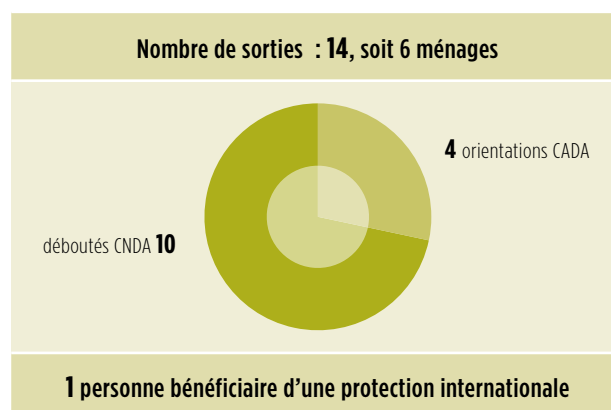
La spécificité des situations accueillies marquées par des problématiques d'autonomie ou de soins, explique les durées de séjour particulièrement longues puisqu'il existe peu de solutions adaptées pour envisager des sorties rapides du dispositif.

En 2021, le dispositif a enregistré 16 entrées correspondant à quatre ménages. Leur présence au sein du dispositif a varié, de quelques jours à quelques mois, selon leur nationalité et leur procédure.

Ainsi trois ménages albanais sont restés quelques jours avant leur transfert en CADA, contrairement à une famille syrienne, restée plusieurs mois après avoir été déboutée de sa demande d'asile.

Ainsi au 31 décembre 2021, dix personnes (trois ménages) restaient présentes au sein du dispositif.

Sorties



Personnes / ménages accueillis

Le dispositif a accueilli en 2021, **24** personnes

Les personnes accueillies sont détectées comme vulnérables par la DDETS

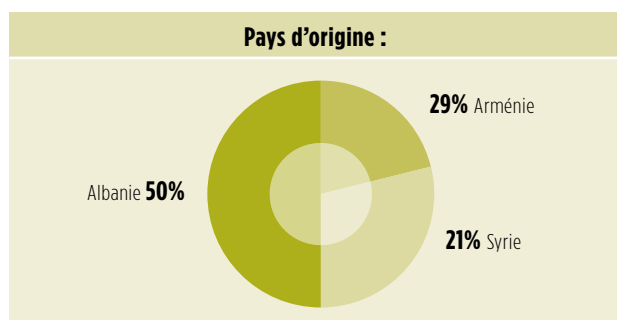
16 entrées, soit 4 ménages

Nombre moyen de personnes prises en charge par mois :

9 personnes

La durée moyenne de prise en charge est de **590 jours**

3 nationalités différentes





RHÔNE (69) CAES de Villeurbanne

Date d'ouverture : avril 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile primo-arrivants en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 100 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 10 salariés

Coordonnées : 19, Rue de la Baisse - 69100 Villeurbanne

Le Centre d'accueil et d'examen des situations (CAES) fait partie intégrante du DNA. Il propose un hébergement temporaire dédié à l'évaluation de la situation sociale et administrative des personnes souhaitant demander l'asile ou en cours de demande d'asile (toutes procédures confondues). La durée de séjour est fixée à 30 jours maximum, dans l'attente d'une place dans un hébergement plus pérenne du DNA. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le CAES prend en charge des personnes orientées uniquement depuis les guichets uniques franciliens. Avec un taux de rotation de 1010 %, et 85 nouvelles personnes accueillies chaque mois en moyenne sur l'année 2021, le CAES n'a cessé de travailler sur ses procédures et le développement de ses partenariats afin de garantir à chaque hébergé un accueil digne et un accompagnement de qualité permettant de répondre aux besoins urgents.

Personnes / ménages accueillis

1 058 personnes (dont 115 adultes en famille, 94 enfants et 849 isolés) / 919 ménages accueillis

1 010 personnes entrées / 878 ménages

1 010 personnes sorties / 875 ménages

Durée moyenne de séjour : **37 jours**

Taux de rotation : **1 010%**

Taux d'occupation : **67%**

51 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	36%
Bangladesh	8%
Somalie	8%
Côte d'Ivoire	8%
Soudan	5%

Walid, réfugié afghan, est issu de l'immigration des années 1980. Après avoir dirigé des sociétés en France, il est aujourd'hui interprète assermenté et expert judiciaire en Dari Persan. Walid est venu à la rencontre du CAES et est bénévole depuis le mois d'octobre. Il occupe aujourd'hui une place importante au sein de l'équipe, et participe activement à l'accueil des personnes : « C'est un grand plaisir de voir les demandeurs d'asile heureux et qu'ils se sentent en sécurité en communiquant dans leur langue maternelle dans un milieu inconnu. »

histoire de...

Accompagnement juridique

323 personnes entrées en procédure normale, **130** en procédure accélérée, **470** en procédure Dublin, **87** enfants sont entrés sans procédure

En nombre de dossiers

5 décisions rendues, dont **5** définitives, dont **3** accords :

- par l'OFPPRA : 2 protections subsidiaires, soit 2 personnes (adultes et enfants) protégées
- par la CNDA : 1 statut de réfugié, soit 1 personne protégée

Taux d'accord : **60%**

Procédure Dublin

1 requalification en procédure normale

Sorties

5 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

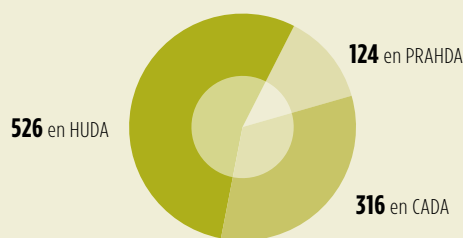
2 en CPH ; **2** en logement autonome ;
1 via une solution personnelle

13 personnes déboutées :

9 sans solution/hébergement d'urgence ;
4 solutions perso/familiales

992 personnes en cours de procédure :

966 transferts dans DNA, dont :



et **26** disparitions dont **1** dubliné notifié

Activité d'intégration

3 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année



RHÔNE (69) Opération Apagan Accueil des Afghans

Date : du 25 août au 14 septembre 2021

Équipe : 8,3 ETP

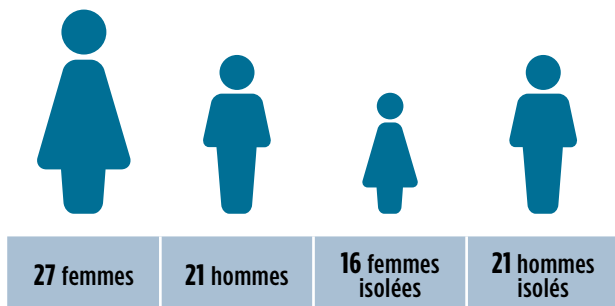
La prise du pouvoir central par les talibans le 15 août 2021 a été suivie par l'évacuation, pour leur accueil en France, de 2 700 ressortissants afghans considérés comme immédiatement menacés.

Dans ce cadre, l'association Forum réfugiés-Cosi a été sollicitée le 22 août 2021 par le ministère de l'Intérieur et par le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes afin de prendre part à l'accueil d'un maximum de 250 personnes réparties entre Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon – et ce dans un délai très restreint. Forum réfugiés-Cosi a ainsi accueilli 85 personnes en provenance d'Afghanistan pour une période d'accueil de 15 jours (sas d'accueil) sur deux de ses sites de Lyon et Villeurbanne :

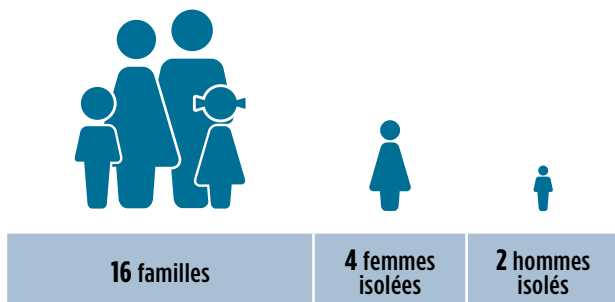
- 46 sur le site Charial du Centre de Transit,
- 39 sur le site de Château Gaillard.

Personnes / ménages accueillis

Répartition par âge et par genre



Public accueilli



Durée moyenne de séjour : **17 jours**
Total nuitées réalisées : **1 452 nuitées**

Les dernières personnes ont quitté les lieux le 14 septembre 2021 afin d'être acheminées vers d'autres structures d'accueil



Accompagnement juridique

Enregistrement des **83** demandes d'asile en GUDA et orientation vers le DNA les 6, 7 et 8 septembre 2021

1 personne hébergée était déjà BPI

1 personne BPI avait demandé à rejoindre son domicile en France

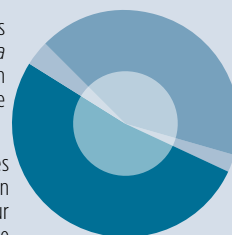
Tous les demandeurs d'asile se sont vu délivrer leur attestation de demande d'asile (ATDA) les 7, 8 et 9 septembre 2021. Ces dernières étaient valables jusqu'en juillet 2022

Sorties

Les personnes accueillies ont, pour la plupart, été ensuite orientées vers d'autres sites d'hébergements spécialisés.

3 personnes hébergées via une solution personnelle

43 personnes orientées vers un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)



35 personnes orientées vers un Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA)

2 personnes orientées sur la Structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) de Metz.



RHÔNE (69)

Centre de transit de Villeurbanne

Date d'ouverture : octobre 1997

Bénéficiaires : demandeurs d'asile

Capacité d'accueil : 250 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 19 salariés

Coordonnées : 19 rue de Baisse - 69613 Villeurbanne

Le centre de transit compte 250 places d'hébergement réparties sur trois sites à Villeurbanne et Lyon 3^{ème}. Depuis début septembre 2020, 20 places sont dédiées aux femmes en demande d'asile victimes de violence et/ou de traite des êtres humains (TEH), seules ou avec enfants. Le dispositif propose un accueil sur un site sécurisé, avec un accompagnement renforcé. L'accueil de réfugiés afghans a constitué un événement marquant de l'année. Fin août, le centre a été mobilisé pour organiser l'hébergement de 46 personnes fuyant le pays après la prise du pouvoir central par les talibans. L'année 2021 a aussi été marquée par le début des travaux de réhabilitation du site de Lyon 3^{ème}. Programmés pour une durée de deux ans, ces travaux permettront d'améliorer considérablement les conditions d'accueil des demandeurs d'asile. Devant les difficultés à trouver un lieu adapté pour accueillir les 100 personnes hébergées habituellement sur ce site, les places ont été temporairement fermées à partir du mois de novembre. Des recherches de bâti sont toujours en cours. Dans l'attente, les personnes ont été orientées vers d'autres centres d'hébergement ou d'autres sites du centre de transit.

Personnes / ménages accueillis

309 personnes accueillies (dont 124 adultes en famille, 112 enfants et 73 isolées) / 157 ménages

93 personnes entrées / 51 ménages

179 personnes sorties / 87 ménages

Durée moyenne de séjour : **464 jours**

Taux de rotation : **54%**

Taux d'occupation : **73%**

42 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	13%
Afghanistan	8%
République démocratique du Congo	8%
Albanie	7%
Angola	6%

Souhaitant proposer un dispositif capable de protéger et d'accompagner les demandeuses d'asile nécessitant une mise à l'abri du fait d'une situation de violence, Forum réfugiés-Cosi et l'OFII ont mis en place un processus d'admission permettant d'accueillir les femmes victimes, quelque soit leur procédure. C'est ainsi que le 27 janvier 2021 les places dédiées du centre de transit ont accueilli une femme nigériane victime de traite des êtres humains n'ayant pas pu exprimer ses réelles craintes au moment de sa première demande d'asile. L'accompagnement renforcé dans un cadre sécurisant lui a permis d'exprimer ses besoins de protection dans les meilleures conditions. En réexamen, Madame s'est vue reconnaître le statut de réfugiée le 30 juin 2021 et a pu commencer son intégration en France.

histoire de...

Accompagnement juridique

41 personnes entrées en procédure normale, **35** personnes en procédure accélérée, **3** personnes en procédure Dublin, **13** dans le cadre des programmes de réinstallation, **1** enfant mineur sans procédure

En nombre de dossiers

119 décisions rendues, dont **73** définitives, dont **39** accords :

- par l'OFPPA : 14 statuts de réfugiés et 6 protections subsidiaires soit 25 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 10 statuts de réfugiés et 9 protections subsidiaires soit 28 personnes (adultes et enfants) protégées

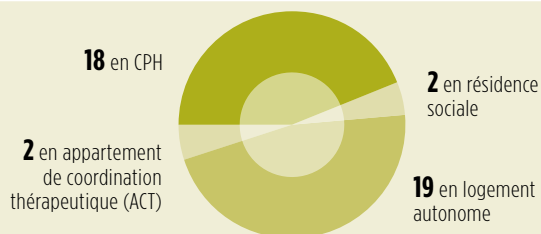
Taux d'accord : **53%**

Procédure Dublin

3 requalifications, dont **1** en procédure normale et **2** en procédure accélérée

Sorties

39 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :



49 personnes déboutées :

20 sans solution / hébergement d'urgence ;
27 solutions perso/familiales

91 personnes en cours de procédure :

63 Transferts dans DNA : dont **6** au niveau national ; **26** au niveau régional ; **31** au niveau départemental ;
9 départs volontaires ; **5** exclusions ; **14** autres (personnes réinstallées sorties en logement autonome avant obtention du statut, personnes sorties en ACT)

Délai moyen de sortie si rejet : 388 jours

Délai moyen de sortie si accord : 245 jours

Activité d'intégration

72 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année



RHÔNE (69)
CADA de Bron

Date d'ouverture : 1991

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : foyer collectif

Équipe : 8 salariés

Coordonnées : 2 Rue Hélène Boucher -
BP 26 69513 Vaulx-en-Velin Cedex



Salah, un infirmier d'exception !

Depuis bientôt 10 ans, Salah, infirmier, intervient au CADA auprès des hébergés pour répondre aux nombreux besoins quotidiens de soins infirmiers. La semaine, le week-end, les jours fériés, c'est avec le sourire mais surtout une générosité forte et singulière que Salah prodigue ses soins. Une attention fine à notre public dont nous bénéficions. Un partenaire particulièrement précieux pour l'équipe surtout en période de crise sanitaire. C'est à lui que nous faisons appel quand il faut tester au pied levé les hébergés d'un palier déclarés « cas contact ». Professionnel chevronné, Salah est un renfort réel pour l'équipe face aux questions de santé auxquelles nous sommes confrontés. C'est une chance de pouvoir compter sur un tel soutien !

histoire de...

2021 fut une année complexe et sous tensions. Cependant, par son souci du public accompagné, l'équipe a fait front et déployé tout son professionnalisme pour mener à bien sa mission d'accompagnement.

L'équipe a accompagné 77 bénéficiaires de la protection internationale vers une nouvelle vie, parfois encore semée d'embûches. La difficulté pour trouver un logement aux personnes isolées, majoritaires parmi les BPI, se fait ressentir sur le délai moyen de sortie qui dépasse les 10 mois. Ce sont 24 personnes BPI qui ont pu quitter le CADA cette année.

C'est par une attention sans cesse renouvelée que l'équipe a permis aux hébergés de traverser une année encore fortement marquée par les suites de la pandémie de Covid-19 avec la difficulté à vivre en collectif et à faire face à une recrudescence de cas positifs sans réel moyen d'isolement des personnes. Cette année a vu apparaître des tensions au sein même de certains ménages, parfois accompagnées de violence. Ces situations nécessitent de tenir une fonction éloignée de l'exercice initial de nos métiers mais pour lesquelles l'équipe a su faire corps. L'accompagnement des personnes les plus vulnérables, et particulièrement sur le plan psychologique, a un impact sur le travail : pour répondre et faire face à ces situations de détresse et de fragilité des personnes accueillies, l'équipe doit « composer ».

Personnes / ménages accueillis

203 personnes accueillies (dont 49 adultes en famille, 54 enfants et 100 isolées) / 134 ménages accueillis

63 personnes entrées / 45 ménages

65 personnes sorties / 40 ménages

Durée moyenne de séjour : **629 jours**

Taux de rotation : **43%**

Taux d'occupation : **93%**

34 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	13%
Guinée	11%
République démocratique du Congo	10%
Angola	9%
Afghanistan	7%

Accompagnement juridique

47 personnes entrées en procédure normale, **12** en procédure accélérée, De plus, 4 enfants sont nés au sein de familles ayant déjà obtenu une réponse à leur demande d'asile: 3 naissances au sein de familles protégées, et 1 au sein d'une famille déboutée du droit d'asile

En nombre de dossiers

73 décisions rendues, dont **46** définitives, dont **23** accords :

- par l'OFPRA : 7 statuts de réfugiés et 6 protections subsidiaires soit 15 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 8 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 18 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **50%**

Sorties

24 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

7 en CPH ; **14** en logement autonome ;
2 en foyer Adoma ; **1** via une solution personnelle

36 personnes déboutées :

14 sans solution / hébergement d'urgence ;
20 solutions perso/familiales ; **2** retours volontaires

5 personnes en cours de procédure :

1 départ volontaire ; **4** via des solutions personnelles

Délai moyen de sortie si rejet : 91 jours

Délai moyen de sortie si accord : 314 jours

Activité d'intégration

77 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
11 baux signés



RHÔNE (69)

CADA d'Éveux et de l'Arbresle

Date d'ouverture : février 2011 (Éveux) ; octobre 2015 (L'Arbresle)

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée

Capacité d'accueil : 70 places

Type d'hébergement : chambres doubles et simples, en foyer collectif, à Éveux, et cohabitation dans 4 appartements distincts à l'Arbresle

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : BP 112 – 69592 L'Arbresle Cedex

L'activité du CADA a de nouveau été fortement touchée, du point de vue de l'organisation, par les évolutions liées à la crise sanitaire en 2021. L'équipe et les personnes hébergées ont dû notamment faire face à une situation de cluster de Covid-19 en mai 2021 dans un environnement de foyer collectif, en lien avec l'ARS et la Croix-Rouge. Des actions de sensibilisation et de dépistage collectifs au Covid-19 ont été menées auprès des personnes hébergées. À la fin d'année, deux personnes hébergées sur trois étaient vaccinées contre le Covid-19. Les périodes plus calmes et l'arrivée de la vaccination ont permis une reprise progressive des activités collectives et d'animation à partir du printemps notamment grâce à notre équipe de bénévoles. Malgré ce contexte sanitaire chargé ayant amené un important surcroît de travail, l'activité du CADA est revenue à des chiffres très proches de 2019 avec 70 décisions rendues dont 27 favorables, un taux de rotation de 76% et un taux d'occupation de 96%. Le public accueilli reste majoritairement constitué de personnes isolées et de couples sans enfant, le centre a tout de même accueilli deux enfants nés en septembre et octobre 2021.

Personnes / ménages accueillis

122 personnes accueillies (dont 16 adultes en famille, 4 enfants et 102 isolés) / 110 ménages accueillis

54 personnes entrées / 50 ménages

52 personnes sorties / 47 ménages

Durée moyenne de séjour : **570 jours**

Taux de rotation : **76%**

Taux d'occupation : **96%**

31 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	20%
République démocratique du Congo	9%
Soudan	7%
Guinée	6%
Rwanda	6%

Accompagnement juridique

43 personnes entrées en procédure normale, **8** en procédure accélérée

1 personne entrée en procédure Dublin avec un rendez vous en préfecture pour son admission au séjour en procédure normale la semaine de son arrivée. **2** nouveau-nés sont également entrés en centre sans procédure distincte

En nombre de dossiers

70 décisions rendues, dont **41** définitives, dont **27** accords :

- par l'OFPRA : 9 statuts de réfugiés et 10 protections subsidiaires soit 19 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 3 statuts de réfugiés et 5 protections subsidiaires soit 8 personnes (adultes et enfants) protégées.

Taux d'accord : **66%**

Sorties

26 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

6 en CPH ; **20** en logement autonome

17 personnes déboutées :

4 sans solution / hébergement d'urgence ; **12** solutions personnelles/famille/compatriotes

9 personnes en cours de procédure :

5 transferts dans DNA ; **1** départ volontaire ; **3** disparitions

Délai moyen de sortie si rejet : 47 jours

Délai moyen de sortie si accord : 240 jours

Activité d'intégration

47 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

20 baux signés

La situation sécuritaire en Afghanistan a de nouveau rythmé la vie du CADA avec un accueil important d'Afghans en 2021 (20% des personnes accueillies). Le retrait américain et la prise du pouvoir par les talibans en 2021 a renforcé l'inquiétude des personnes accueillies pour leurs proches restés au pays. L'équipe s'est mobilisée pour participer en renfort à l'opération Apagan d'accueil d'Afghans à Villeurbanne au cours de l'été. L'équipe a également eu la tristesse d'apprendre le décès de monsieur S., réfugié statutaire ayant vécu trois ans au CADA et sorti en logement en mars 2021. Il tentait de rejoindre sa famille qu'il ne parvenait pas à faire venir par rapprochement familial, cela illustre dramatiquement la dégradation sécuritaire du pays.

histoire de...



Date d'ouverture : avril 2014

Bénéficiaires : familles en demande d'asile, en procédure normale et accélérée

Capacité d'accueil : 75 places

Type d'hébergement : 24 studios équipés de sanitaires individuels et kitchenette

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 23 rue Saint-Jérôme - 69007 Lyon

L'équipe du CADA Saint-Jérôme a accueilli des familles provenant de pays, qui, jusqu'à peu, étaient majoritairement fuis par des jeunes hommes isolés en quête de protection. Il s'agit du Soudan (Darfour), de la Somalie (originaires d'un village de pêcheurs) et du Cameroun. La majorité de ces familles sont monoparentales. En lien avec les événements internationaux, une famille provenant du Venezuela et une de Côte d'Ivoire ont été accueillies au CADA.

Ces nouvelles arrivées de familles ont amené les chargées d'accompagnement à investiguer sur de nouvelles zones géopolitiques pour les accompagner dans l'écriture de leur récit ou de leur recours. La mobilisation du centre de documentation de Forum réfugiés-Cosi a été nécessaire et utile sur certaines thématiques. Pour répondre à un objectif de qualité d'accueil des personnes en centre, le bailleur immobilier a procédé à un changement d'une partie des équipements (literies, convecteurs, réfrigérateurs) permettant de meubler les studios. Pour le remplacement des autres équipements (armoires et plaques de cuisson), le bailleur sera sollicité sur l'année 2022.

Personnes / ménages accueillis

97 personnes accueillies (dont 45 adultes en famille, 52 enfants) / 32 ménages accueillis

23 personnes entrées / 7 ménages

24 personnes sorties / 8 ménages

Durée moyenne de séjour : **598 jours**

Taux de rotation : **31%**

Taux d'occupation : **97%**

19 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Guinée	13%
Albanie	12%
Nigéria	12%
République démocratique du Congo	9%
Russie, Sénégal, Somalie	6%

Accompagnement juridique

20 personnes entrées en procédure normale,
3 en procédure accélérée ;

En nombre de dossiers

44 décisions rendues, dont **23** définitives, dont **8** accords :

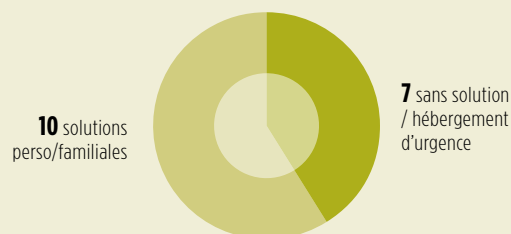
- par l'OFPRA : 3 protections subsidiaires soit 4 personnes (adultes et enfants) protégées
- par la CNDA : 4 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 7 personnes (adultes et enfants) protégées.

Taux d'accord : **35%**

Sorties

7 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :
7 en CPH

17 personnes déboutées :



Délai moyen de sortie si rejet : 63 jours

Délai moyen de sortie si accord : 55 jours

Activité d'intégration

11 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

Fabio et sa famille obtiennent une protection internationale au cours de l'année 2021.

Fort de son expérience dans le commerce et de son bon niveau de français, il est embauché en contrat d'insertion en tant que conseiller clientèle par Envie Rhône, située à Lyon 7^{ème}.

Cette entreprise solidaire redonne vie à des appareils électroménagers et les revend à bas prix, afin de permettre à tous de s'équiper à moindre frais, tout en préservant l'environnement.

Grâce à Envie Rhône, Fabio signe non seulement un premier contrat de travail en France, mais il équipe également son nouvel appartement en achetant une grande partie de son électroménager dans ce magasin !

histoire de...



RHÔNE (69) CADA de Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture : 1999

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : collectif, 98 chambres réparties en plusieurs unités de vie

Équipe : 10 salariés

Coordonnées : 48 rue Lamartine - 69514 Vaulx-en-Velin

L'année a été marquée par un renouvellement de 80% de l'équipe salariée. Malgré cette rotation, l'équipe est restée attentive à ses missions premières : fournir un accompagnement de qualité aux résidents.

Le dispositif jeunes majeurs, comprenant 10 places pour des demandeurs d'asile âgés de 18 à 21 ans, a été repensé, notamment dans l'adaptation de nos actions et de notre organisation aux spécificités de ce public. Trois référents ont été désignés pour le suivi juridique, santé/social, et vie collective. Les jeunes ont été rassemblés sur des unités de vie dédiées en séparant les hommes et les femmes.

Deux paliers ont été intégralement réhabilités, ainsi qu'une dizaine de chambres afin de fournir des espaces de vie sains et agréables.

Cette année a aussi été marquée par la difficulté d'apporter une réponse adaptée à des situations complexes de vulnérabilités avec des pathologies lourdes et handicapantes nécessitant un logement adapté PMR pour certains ménages ou un logement en rez-de-chaussée, alors que le centre comporte plusieurs escaliers et que les solutions de transfert dans des structures adaptées proches des hôpitaux sont inexistantes ou saturées.

Personnes / ménages accueillis

199 personnes accueillies (dont 73 adultes en famille, 94 enfants et 32 isolées) / 81 ménages accueillis

49 personnes entrées / 25 ménages

61 personnes sorties / 25 ménages

Durée moyenne de séjour : **882 jours**

Taux de rotation : **37%**

Taux d'occupation : **95%**

29 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	17%
Albanie	12%
République démocratique du Congo	9%
Angola	6%
Guinée et Soudan	5%

Accompagnement juridique

41 personnes entrées en procédure normale

8 en procédure accélérée

«Je suis originaire du Rwanda et arrivée en France début 2018 avec mon fils.

J'ai eu la chance d'obtenir un hébergement en CADA rapidement et de faire ma demande d'asile.

J'ai été convoquée à l'OFPRA 19 mois plus tard et obtenu une réponse négative deux ans après ma convocation. Cette période d'attente a été très longue et remplie d'incertitude. Chaque jour, j'espérais une réponse. J'étais bloquée dans beaucoup de démarches et je ressentais un sentiment d'injustice. J'avais le droit « officiel » de travailler, mais obtenir un travail m'était très compliqué, alors que je parle et écris très bien le français.

J'ai engagé un recours à la CNDA qui heureusement a reconnu mon besoin de protection.

Aujourd'hui, après quatre ans au CADA, j'ai enfin des perspectives qui s'ouvrent à moi.

histoire de...

En nombre de dossiers

58 décisions rendues, dont **30** définitives, dont **12** accords :

- par l'OFPRA : 3 statuts de réfugiés et 1 protection subsidiaire soit 6 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 5 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 13 personnes (adultes et enfants) protégées.

Taux d'accord : **40%**

Sorties

12 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :
3 en CPH ; 9 en logement autonome

46 personnes déboutées :
25 sans solution / hébergement d'urgence ; 13 solutions perso/familiales ; 1 retour volontaire ; 1 disparition ; 6 exclusions

3 personnes en cours de procédure :
3 départs volontaires

Délai moyen de sortie si rejet : 390 jours

Délai moyen de sortie si accord : 348 jours

Activité d'intégration

47 réfugiés statutaires hébergés pendant l'année

7 baux signés



RHÔNE (69) CADA de Villeurbanne

Date d'ouverture : 2001

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale ou accélérée

Capacité d'accueil : 175 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 11 salariés

Coordonnées : 2, rue Serge Ravanel - 69100 Villeurbanne



Depuis 2019, LALCA s'installe régulièrement au CADA de Villeurbanne pour développer avec ses habitants une réflexion autour de la notion d'habiter et d'hospitalité. En juin 2021, LALCA est donc venu à nouveau au CADA pour deux semaines avec un campement sonore, c'est-à-dire l'installation d'un salon extérieur qui favorise la rencontre spontanée autour d'un café, d'une caravane qui permet l'intimité pour l'enregistrement audio des personnes qui le souhaitent et d'une fresque de 14 mètres de long par 3 mètres de haut ! Cette fresque a été réalisée en amont avec certains habitants du CADA pendant des après-midi d'ateliers, l'occasion de questionner ensemble les frontières mobiles du quartier. Certains récits sont écoutables en podcast sur l'Audioblog Arteradio de LALCA.

histoire de...

Cette année a été marquée par des évolutions importantes dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile, avec la mise en œuvre du nouveau schéma national d'accueil. Une augmentation sensible d'accueil de personnes primo-arrivantes en provenance d'Île-de-France a été constatée.

La réforme de 2020 instaurant un délai de carence pour l'accès au dispositif de couverture de soins des demandeurs d'asile a eu un impact considérable. L'accélération des procédures, la durée de séjour en CADA plus courte, la saturation des dispositifs de droit commun ainsi que les perspectives de régularisation sur un autre motif que l'asile de plus en plus minces modifient l'exercice du travail social, dans l'accompagnement des personnes vers l'autonomie et le droit commun.

De plus, le CADA a participé à l'accueil des exilés de nationalité afghane évacués dans le cadre de l'opération Apagan au mois d'août 2021 suite à la prise du pouvoir par les talibans.

Cette année s'est caractérisée par la complexification du parcours des personnes exilées et de fait, par la délicate mission qui incombe à nos équipes d'accompagner des situations de vulnérabilités grandissantes.

Personnes / ménages accueillis

240 personnes accueillies (dont 101 adultes en famille, 96 enfants et 43 isolées) / 110 ménages accueillis

74 personnes entrées / 35 ménages

73 personnes sorties / 36 ménages

Durée moyenne de séjour : **852 jours**

Taux de rotation : **42%**

Taux d'occupation : **97%**

39 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Guinée	11%
Albanie	8%
Nigéria	6%
Syrie	6%
Afghanistan	6%

Accompagnement juridique

45 personnes entrées en procédure normale,

27 en procédure accélérée,

2 naissances au sein de familles déjà bénéficiaires du statut de réfugié

En nombre de dossiers

100 décisions rendues, dont **60** définitives, dont **42** accords :

- par l'OFPRA : 18 statuts de réfugiés et 6 protections subsidiaires soit 30 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 9 statuts de réfugiés et 9 protections subsidiaires soit 25 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **70%**

Sorties

31 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

3 en CPH ; **26** en logement autonome ;

2 via une solution personnelle

37 personnes déboutées :

18 sans solution / hébergement d'urgence ; **11** solutions personnelles/familiales ; **6** retours volontaires ; **2** disparitions

5 personnes en cours de procédure :

2 transferts dans DNA ; **2** départs volontaires ; **1** disparition

Délai moyen de sortie si rejet : 293 jours

Délai moyen de sortie si accord : 579 jours

Activité d'intégration

85 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

12 baux ont été signés



RHÔNE (69) HUDA de Villeurbanne

Date d'ouverture : mai 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 50 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : 19 rue de la Baisse - CS 90246 - 69612 Villeurbanne cedex

Château Gaillard : 65 rue château Gaillard - 69100 Villeurbanne

Pour permettre les travaux de réhabilitation du site de la Baisse, les 50 places de l'HUDA de Villeurbanne ont été transférées le 15 décembre 2021 sur le site de Château Gaillard.

Le dispositif mis en œuvre dans le cadre du « Château » s'inscrit dans le projet de ville hospitalière portée par la Ville de Villeurbanne. Quatre autres acteurs associatifs (Alynea, Acolea, ASVEL et le GIE La Ville autrement) partageant les ambitions du site ont choisi de mutualiser leurs moyens afin de proposer des activités et services à tous les hébergés.

Le site offre ainsi des solutions d'habitat innovantes, en studios et appartements, et promeut la solidarité et l'ancrage sur le territoire.

Personnes / ménages accueillis

69 personnes accueillies (dont 24 adultes en famille, 32 enfants et 13 isolées) / 28 ménages

19 personnes entrées / 10 ménages

50 personnes sorties / 16 ménages

Durée moyenne de séjour : **638 jours**

Taux de rotation : **69%**

Taux d'occupation : **88%**

13 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Russie	26%
Nigéria	13%
Angola	12%
Guinée	12%
Albanie	6%

Accompagnement juridique

6 personnes entrées en procédure normale,
4 en procédure accélérée, **1** en procédure Dublin

En nombre de dossiers

9 décisions rendues, dont **5** définitives, dont **1** accord :

- par la CNDA : 1 protection subsidiaire
soit 1 personne protégée

Taux d'accord : **20%**

Procédure Dublin

1 requalification en procédure normale

Sorties

8 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

7 en CPH ; **1** en logement autonome

19 personnes déboutées :

18 sans solution / hébergement d'urgence ; **1** solution perso/familiale

23 personnes en cours de procédure

16 transferts dans DNA ; **5** départs volontaires ; **2** disparitions

Délai moyen de sortie si rejet : 320 jours

Délai moyen de sortie si accord : 103 jours

Activité d'intégration

9 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

Madame, de nationalité sénégalaise, arrive en France seule pour sauver la vie de sa future fille à naître. Dès son arrivée à l'HUDA, les contractions commencent.

Elle accouche d'une petite fille. Tout se passe bien mais les difficultés administratives arrivent. Madame est sans ressources.

Elle reçoit la facture des soins dans le cadre de la naissance. Madame est angoissée, elle veut rétablir la situation et ne pas se sentir endettée. Un long parcours administratif s'engage pour la prise en charge de ces frais, mais Madame reçoit des poursuites par huissier.

Lorsqu'enfin l'assurance maladie reconnaît les droits de Madame, celle-ci s'acquitte des montants dus et intègre son nouvel hébergement sereinement.

histoire de...



RHÔNE (69) HUDA de Lyon 8^{ème} - SAS

Date d'ouverture : juin 2010

Bénéficiaires : demandeurs d'asile sous règlement Dublin (familles et isolés) orientés dans le cadre du Pôle régional Dublin

Capacité d'accueil : 175 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 9,5 salariés

Coordonnées : 102 avenue Général Frère - 69008 Lyon

Le Sas est un dispositif qui intervient dans le cadre du Pôle régional Dublin (PRD). Il accueille exclusivement des demandeurs d'asile placés en procédure Dublin. Le schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAIR) lancé au début de l'année 2021 a eu des effets importants sur le taux de rotation du dispositif qui s'élève à 159% et sur le profil des publics accueillis. La part d'hommes isolés, pour beaucoup de nationalité afghane, a considérablement augmenté. L'équipe a dû adapter son accompagnement pour répondre aux problématiques spécifiques rencontrées par ce public et se montrer toujours plus réactive face à l'augmentation des admissions d'une part et de la diminution des durées de séjour en centre d'autre part (500 jours en moyenne en 2020 contre 220 jours en 2021). À l'issue de leur procédure Dublin, les personnes autorisées à déposer une demande d'asile en France sont très rapidement orientées vers un dispositif adapté au sein du dispositif national d'accueil (DNA). La préparation à la sortie du dispositif reste un enjeu majeur, quelle que soit l'issue de la procédure.

Personnes / ménages accueillis

440 personnes accueillies (dont 126 adultes en famille, 154 enfants, 160 isolés) / 246 ménages accueillis

269 personnes entrées / 167 ménages

288 personnes sorties / 152 ménages

Durée moyenne de séjour : **220 jours**

Taux de rotation : **159%**

Taux d'occupation : **81%**

38 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	15%
Afghanistan	15%
Côte d'Ivoire	12%
Guinée	9%
Angola	7%

Accompagnement juridique

7 personnes entrées en procédure normale,

1 en procédure accélérée

261 en procédure Dublin

Toutes les personnes accueillies au Sas sont en procédure Dublin.

Les personnes entrées en procédure normale ou accélérée sont des enfants nés suite à la requalification de la procédure de leurs parents

En nombre de dossiers :

3 décisions rendues dont **0** accord

Taux d'accord : **0%**



« Je trouve la collectivité et le personnel du centre soudés. De plus, ils sont très solidaires avec les arrivants. Ils prennent soin de nous, des lieux.

Ils organisent régulièrement des réunions palières sur l'hygiène du foyer. En cas d'urgence, qui peut survenir à tout moment et pour chacun de nous, ils nous prennent en charge. Je me sens bien ici. Depuis mon arrivée, c'est comme si j'étais avec mes parents. Je ne vois pas de différence entre l'équipe et mes parents. Parce que tout ce qui m'est arrivé c'était trop et que l'équipe m'a accueilli comme si j'étais leur bébé. Ça m'a permis de retrouver la santé. Je dors mieux, je vais au centre Orspere Samdarra. On m'a proposé des activités. J'ai repris confiance en moi. »

témoignage ...

d'Ousmane, hébergé au Sas depuis le 15 avril 2021

Sorties

201 personnes en cours de procédure :

199 transferts dans DNA, dont : **124** en CADA ; **58** en HUDA ;

12 en CAO ; **6** en PRAHDA ;

2 départs volontaires

25 transferts Dublin vers un pays de reprise

22 déclarations en fuite

40 autres (solutions personnelles et abandons)



RHÔNE (69)

HUDA de Saint-Genis-les-Ollières

Date d'ouverture : décembre 2012

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 85 places

Type d'hébergement : appartements au sein d'un immeuble collectif

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 15 rue de Chapoly - 69290 Saint-Genis-les-Ollières

L'année 2021 a été une année à nouveau marquée par un contexte sanitaire particulier, impliquant l'adaptation du fonctionnement du service à ce contexte.

La mise en œuvre du plan pluriannuel de travaux de réhabilitation des bâtiments se poursuit avec cette année, des travaux d'isolation thermique.

Personnes / ménages accueillis

106 personnes accueillies (dont 53 adultes en famille, 50 enfants, 3 isolées) / 28 ménages accueillis

26 personnes entrées / 8 ménages

25 personnes sorties / 8 ménages

Durée moyenne de séjour : **936 jours**

Taux de rotation : **30%**

Taux d'occupation : **97%**

15 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Russie	17%
Arménie	14%
Afghanistan	10%
Congo (B)	10%
Nigéria	10%

Accompagnement juridique

16 personnes entrées en procédure normale, **4** en procédure accélérée, **3** en procédure Dublin

1 personne bénéficiaire d'une protection subsidiaire a rejoint sa famille en cours de procédure normale en centre
De plus, **2** enfants sont nés pendant le séjour de leurs parents

En nombre de dossiers

38 décisions rendues, dont **22** définitives, dont **10** accords :

- par l'OFPPRA : 3 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 11 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 3 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 7 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **46%**

Sorties

11 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

4 en CPH ;

7 en logement autonome

14 personnes déboutées :

9 sans solution / hébergement d'urgence ;

5 solutions perso/familiales

Délai moyen de sortie si rejet : 47 jours

Délai moyen de sortie si accord : 352 jours

Activité d'intégration

18 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

Cette année, l'OFPPRA a accordé plus de protections que la CNDA. De plus, trois enfants mineurs, dont les parents ne bénéficient pas de protection, ont obtenu le statut de réfugié. Le travail d'intégration se construit différemment. L'insertion professionnelle est travaillée avec tous les adultes et dès lors que la barrière de la langue est levée, l'accès à l'emploi devient effectif.

histoire de...

En 2016, Madame B. a quitté le Congo (Brazzaville) afin de demander l'asile politique en France avec trois de ses enfants. Dans sa fuite, elle laisse au Congo deux enfants. Elle arrive à l'HUDA en décembre 2017. Une demande d'asile est déposée pour Madame et ses trois enfants dans un premier temps. En janvier 2020, le dernier fils resté au Congo, âgé de 18 ans, rejoint la France et est admis à l'HUDA. Il dépose une demande d'asile en son nom propre. La famille est réunie mais en procédure décalée. Madame est devenue réfugiée en septembre 2020 alors que le fils rejoignant n'est toujours pas convoqué à l'OFPPRA.

Tous les enfants sont néanmoins scolarisés : les plus jeunes au collège et les deux majeurs au lycée. Madame travaille et a pu intégrer un logement autonome.



RHÔNE (69)

CPH de Lyon et Vaulx-en-Velin

Date d'ouverture : 1982

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale

Capacité d'accueil : 120 places

Type d'hébergement : collectifs et appartements en diffus

Équipe : 12 salariés

Coordonnées : 10 place Latarjet - 69008 Lyon et 48 rue Lamartine - 69120 Vaulx-en-Velin

L'une des missions du CPH est d'accompagner les résidents vers une autonomie progressive pour une entrée en logement réussie.

L'équipe a poursuivi le développement du partenariat de proximité pour favoriser l'accueil des personnes hébergées (centres sociaux, institutions, médiathèque, centre de santé, lieu d'écoute parents/enfants). Elle a organisé deux sorties durant l'été afin de faire découvrir des lieux de loisirs gratuits et accessibles, et a également réalisé des guides de sorties culturelles de proximité, distribués à chaque ménage hébergé.

L'organisation du CPH s'est adaptée aux restrictions sanitaires, encore présentes cette année, en développant des actions d'informations en petits groupes et plus ciblées sur les thématiques suivantes : prévention santé et des risques d'accidents domestiques, mobilité, parentalité.

Activité d'intégration

81 personnes entrées en logement (34 ménages)

34 baux signés, dont **1** dans le parc privé et **33** dans le parc public.

12 personnes en accès à l'emploi

8 personnes en accès à la formation

Deux tiers des hébergés adultes ont suivi les cours de français dans le cadre du CIR

Personnes / ménages accueillis

197 personnes accueillies (dont 74 adultes en famille, 100 enfants et 23 isolés) / 74 ménages accueillis

84 personnes entrées / 33 ménages

81 personnes sorties / 34 ménages

Durée moyenne de séjour : **450 jours**

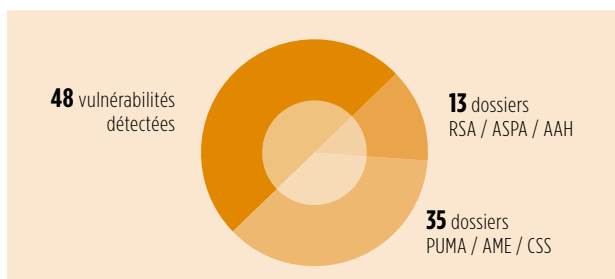
Taux de rotation : **69%**

Taux d'occupation : **96%**

30 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Albanie	22%
Afghanistan	10%
Côte d'Ivoire	9%
Russie	9%
Nigéria	8%

Accompagnement juridique



« *Chargée d'accompagnement en CPH est un poste qui comporte bien des spécificités.*

À la croisée du droit commun et du droit des étrangers, l'accompagnement est à l'image des résidents : tourné vers « l'après-statut » et l'insertion dans la société « au même titre que tout le monde », sans pour autant nier les spécificités liées à l'exil et au parcours d'un public qui, lorsqu'il arrive au CPH, passe d'un statut précaire et incertain, à une reconnaissance établie et internationale.

Mes missions ont pour but l'autonomie des personnes, à travers un accompagnement global. Le professionnel est donc amené à intervenir dans tous les domaines (administratif, santé, parentalité) au bénéfice des personnes qu'il accompagne, y compris dans la vie quotidienne. »

*témoignage ...
de Lucie, chargée d'accompagnement*



RHÔNE (69)

Accompagnement des mineurs isolés dans la demande d'asile

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés

Équipe : 1 salarié rattaché à la mission Asile et 12 salariés habilités administrateurs *ad hoc*

Coordonnées : Mission asile - Siège 28 rue de la Baisse - 69100 Villeurbanne

L'impact de la crise sanitaire sur l'allongement des délais de procédure jusqu'en avril 2021 a nécessité un rattrapage. À l'issue de cette période, l'activité a retrouvé un niveau proche de celui antérieur à mars 2020. Toutefois, les nouveaux dossiers d'asile connaissent une baisse, qui suit celle des orientations en entretien-diagnostic par la Métropole de Lyon. En raison de l'afflux constant de jeunes garçons afghans, la part des filles engagées en demande d'asile s'est réduite. L'Afghanistan est demeuré le principal pays de provenance, comme la Guinée et l'Angola, 2^{ème} et 3^{ème} pays les plus représentés depuis 2020. La part importante de jeunes majeurs fait diminuer le taux de protection, celui-ci demeure néanmoins élevé avec 71% d'accords pour les mineurs. Les protections reconnaissent la gravité des traitements subis (mariage forcé, excision, traite, opinions politiques imputées, violences généralisées).

Personnes accompagnées

Au total, **122** personnes ont été accompagnées en 2021 :

32 jeunes ont été reçus en diagnostic administratif sur orientation de la Métropole de Lyon, des professionnels de différentes maisons de la Métropole de Lyon, des éducateurs de foyers ou de structures qui accompagnent les MNA

22% des mineurs rencontrés en diagnostic étaient des filles

115 jeunes ont été suivis pour leur procédure de demande d'asile dans le cadre de la Convention avec la Métropole de Lyon



40% filles



60% garçons

19 nationalités représentées

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	25%
Guinée	17%
Angola	16%
République démocratique du Congo	13%
Soudan	5%

Les rendez-vous de diagnostic

39 rendez-vous diagnostics ont été organisés mais 32 ont effectivement pu être tenus. 31 des 32 jeunes reçus en entretien de diagnostic, soit **97%**, ont été identifiés comme ayant des motifs de demande de protection internationale (100% pour les sept filles).

Parmi eux, plus de **68%** ont exprimé le souhait d'effectuer une demande d'asile ; les 32% restant préférant privilégier une autre possibilité d'accès à un titre de séjour, ou exprimant surtout avoir besoin de temps avant de s'engager éventuellement dans la démarche de demande d'asile, en raison de la trop grande difficulté éprouvée à revenir sur les événements passés.

Les jeunes en démarche de demande d'asile

122 jeunes ont été suivis, dont 13 au titre d'un mandat administrateur *ad hoc* (dont un dans le cadre d'une procédure en zone d'attente).

13 mineurs attendaient au 31 décembre 2021 un accompagnement en Préfecture pour faire enregistrer leur demande d'asile ou se voir délivrer une attestation de demande d'asile et un dossier OFPRA suite à la désignation d'un administrateur *ad hoc* (AAH).

27 dossiers de demande d'asile ont été délivrés par la préfecture du Rhône.

53 convocations à entretien à l'OFPRA ont été reçues.

19 entretiens ont concerné des jeunes encore mineurs : six accompagnements ont été assurés par un salarié en qualité d'administrateur *ad hoc* ; 12 autres accompagnements ont été effectués par les tuteurs des jeunes.

32 entretiens ont concerné des jeunes majeurs : dans sept cas, Forum réfugiés-Cosi a alors pu organiser la présence d'un tiers à l'entretien.

49 décisions OFPRA ont été notifiées, dont 25 accords (10 statuts de réfugiés et 15 protections subsidiaires), soit un taux d'accord OFPRA de 51 %.

11 demandes d'aide juridictionnelle ont été formées auprès de la CNDA, 16 recours et compléments de recours ont été formés.

14 décisions ont été rendues par la CNDA après audience : 3 reconnaissances de statut de réfugié, 4 octrois de protection subsidiaire et 7 rejets.

Sur les 54 décisions définitives intervenues en 2021,

le taux global de reconnaissance de protection a ainsi été de

59% (71% pour les mineurs et 55% pour les jeunes majeurs).

32 fiches familiales de référence ont été adressées à l'OFPRA pour la fixation de l'état civil des jeunes protégés.

Représentation légale des mineurs en demande d'asile

13 mineurs (dont sept hors-convention Métropole) ont bénéficié d'un mandat administrateur *ad hoc* en 2021, dont neuf nouvelles désignations sur l'année. Une personne a bénéficié d'une assistance dans le cadre des procédures en zone d'attente.

26 jeunes ont été concernés par une mesure de tutelle en 2021 dont une a succédé à un mandat AAH.

28 jeunes sont passés majeurs au cours de l'année (contre 41 en 2020).

Parmi eux, six jeunes sont passés majeurs sans qu'aucun représentant légal ne leur soit désigné durant leur minorité afin de recevoir leurs dossiers d'asile (contre neuf en 2020).

Au 31 décembre 2021, **57** jeunes étaient majeurs (entre 18 et 21 ans),

18 mineurs étaient sous tutelle, cinq sous mandat administrateur *ad hoc*, et huit restaient sans représentation légale pour leur demande d'asile.

Parmi les 31 mineurs accompagnés, quatre sont âgés de 15 ans,

11 de 16 ans et 16 ont 17 ans.

Activités de conseil auprès des personnels de la Métropole de Lyon

3 sessions de formation-information sur la demande d'asile et les droits des personnes protégées ont eu lieu en 2021 auprès des MDMS de Lyon 5^e/9^e, Lyon 3^e/6^e, ainsi qu'Ecully, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin et Limonest.

L'association a répondu à près de **900** sollicitations de la MEOMIE, des MDMS et des établissements du dispositif d'accueil de l'ASE.

La majorité des demandes traitées portait sur l'asile et les droits afférents.



RHÔNE (69)

Centre de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés (CMAE)

Date d'ouverture : avril 2018

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés

Capacité d'accueil : 31 places

Équipe : 20 salariés

Coordonnées : 20 rue Neyret - 69001 Lyon

Tout au long de l'année 2021, le CMAE a adapté son accueil en fonction des différents protocoles sanitaires. Si en 2020, la pandémie a entraîné la baisse des arrivées, elles ont augmenté de 113% en 2021. Chaque jeune a bénéficié d'une mise à l'abri dès sa présentation au CMAE, au sein du centre ou dans le dispositif hôtelier dans l'attente d'une place au CMAE.

À la fin de l'année 2021, les dispositifs de protection de l'enfance ont été saturés, entraînant l'allongement du séjour au CMAE des jeunes reconnus mineurs. Si en 2021, aucun d'entre eux n'a été orienté dans un autre département, le Parquet et la MEOMIE ont annoncé, en décembre 2021 la reprise des orientations pour 2022.

À partir de fin 2021, le CMAE a créé une mission spécifique au sein de son équipe afin de renforcer la qualité de l'évaluation sociale pluridisciplinaire.

Face à l'augmentation des arrivées de jeunes dont l'état de santé est dégradé par les traumatismes et les addictions, l'équipe du CMAE a repensé son accueil en se formant et en créant des partenariats avec des associations spécialisées afin de répondre aux problématiques liées à la santé mentale des jeunes.

En moyenne, le CMAE a formulé 134 avis par mois dont 82% en faveur de la majorité et 18% en faveur de la minorité et de l'isolement

En moyenne, la MEOMIE a rendu 136 décisions par mois dont 83% refus et 17% prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance

15 jeunes admis ont été orientés vers le dispositif hôtelier (5%) ;

266 jeunes admis ont été orientés vers des établissements sociaux éducatifs (95%)

histoire de...

Cette année, l'équipe retient l'histoire du jeune Sagor :

Sagor vient du Bangladesh. Il arrive au centre épuisé par son parcours migratoire. Il parle seulement un peu anglais ce qui l'isole des autres jeunes. Il reste beaucoup dans son lit. Au fil des jours, il crée du lien avec deux autres jeunes venus du même pays, ce qui l'aide à s'ouvrir. Il manifeste rapidement l'envie d'apprendre le français et d'aller à l'école. Grâce à l'équipe du centre, il participe à des cours de français.

Mais le Covid-19 frappe le centre et beaucoup de jeunes doivent être isolés dans leur chambre. Il fait partie de ces jeunes. Il traverse alors une phase de grande inquiétude, il se renferme. Puis les symptômes disparaissent, son isolement se termine et il retrouve sa motivation à apprendre et à jouer. Ses progrès sont impressionnants : il retient chaque mot appris ainsi que les conjugaisons. Il comprend rapidement la structure de la langue. Toute l'équipe est époustoufflée par ses capacités d'apprentissage. En à peine un mois, il est capable de construire des phrases correctes en français. Il se révèle de plus en plus, il joue, danse, sourit et crée du lien avec beaucoup de jeunes malgré la barrière de la langue : des jeunes albanais, des jeunes subsahariens. L'évolution de ce jeune a beaucoup marqué l'équipe, tant d'un point de vue scolaire et linguistique, que d'un point de vue relationnel. Sagor est encore présent fin 2021, au CMAE, dans l'attente de sa réorientation dans un autre département.

Personnes accueillies

1 706 jeunes accueillis dont **1 610** évalués et **1 538** hébergés au CMAE

39 nationalités représentées parmi les jeunes évalués

Principaux pays d'origine	
Guinée	22%
Algérie	21%
Côte d'Ivoire	15%
Mali	8%
Tunisie	5%

Séjour

1 677 jeunes entrés, **1 667** jeunes sortis

Durée moyenne de séjour : **7 jours**

Taux d'occupation : **82%**

Taux de rotation : **5 389%**

En 2021, le CMAE a accueilli **1 610** jeunes pour leur évaluation : 1 538 ont été hébergés au CMAE, 59 jeunes ont été hébergés dans un autre établissement et 13 n'ont pas souhaité bénéficier d'un hébergement

Le délai moyen de rédaction d'une évaluation était de **3 jours**

Le délai moyen de décision de la MEOMIE était de **4 jours**





RHÔNE (69)



Suivi thérapeutique des mineurs non accompagnés pris en charge par la Métropole de Lyon

Bénéficiaires : mineurs non accompagnés ou jeunes en contrat « jeune majeur » pris en charge par la Métropole de Lyon (aide sociale à l'enfance), en souffrance psychique du fait de l'exil ou de violences intentionnelles subies

Équipe : 10 salariés

Adresse physique : Esplanade de la Perralière - 69100 Villeurbanne

Les jeunes isolés sont orientés par les services de la Métropole de Lyon (Direction de la prévention et de la protection de l'enfance - DPPE/ Méomie, Territoires). Ils sont hébergés dans des dispositifs transitoires, des maisons d'enfants à caractère social (MECS) ou d'autres établissements sociaux ou médico-sociaux conventionnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Accompagnés par un adulte référent (éducateur, travailleur social, ...), ils entrent dans le dispositif de soin par un entretien de premier accueil qui permet d'entendre l'expression de la demande de chaque jeune et d'évaluer ses besoins en santé mentale. Il leur est ensuite proposé un suivi thérapeutique médico-psychologique ou une réorientation vers un service de santé de droit commun (médecine de ville, hôpitaux, services pédiatriques ou autres spécialités). Pour toute consultation, le recours à l'interprétariat professionnel est possible.

Personnes accueillies

16 nationalités représentées

Principaux pays d'origine		
Guinée-Conakry	16 personnes	30%
Côte d'Ivoire	7 personnes	13%
République démocratique du Congo	4 personnes	7%
Angola	4 personnes	7%
Soudan	3 personnes	5%
Cameroun	3 personnes	5%

Consultations

143 consultations

52 patients



27% femmes



73% hommes

Répartition mineurs / majeurs à l'orientation

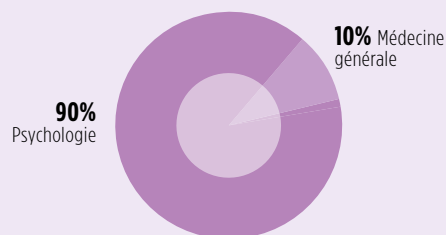


63% de jeunes majeurs (- 26 ans)



37% de mineurs

Types de consultations



RHÔNE (69) Programme Accelair

Date d'ouverture : 2002

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) ayant obtenu leur protection dans le Rhône depuis moins d'un an ou étant hébergés dans l'un des trois centres provisoires d'hébergement (CPH) de l'agglomération lyonnaise (Lyon, Tassin, Miribel)

Équipe : service logement : 19 salariés - service emploi/formation : 14 salariés

Coordonnées : service logement : 2 place Latarjet, 69008 Lyon - service emploi : 4 rue Narvick, 69008 Lyon

Durant l'année 2021, les entrées dans le programme Accelair se sont accentuées, 690 ménages ont intégré le programme soit une augmentation de 57% par rapport à 2020 et de 10% par rapport à 2019. Ce qui en fait l'année la plus importante depuis la création d'Accelair. 1 873 ménages (3 189 personnes dont 2 272 adultes et 917 enfants) ont ainsi été accompagnés sur les volets emploi/formation et logement.

Personnes accompagnées

1 873 ménages accompagnés en 2021, soit 3 189 personnes (2 272 adultes et 917 enfants)

Dont **690** ménages nouvellement arrivés, soit **1 174** personnes 39% de femmes, 70% de personnes isolées, 69% hors centres

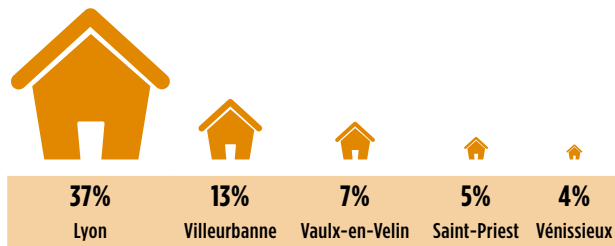
71 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	19%
Albanie	7%
Guinée	7%
Soudan	7%
Syrie	6%

- 69%** des adultes sont non francophones
- 34%** des adultes ont un niveau de scolarisation supérieur au baccalauréat
- 66%** des adultes ont un niveau inférieur au baccalauréat
- 8%** des adultes sont en situation d'illettrisme

Logement

1 428 ménages accompagnés soit 2 386 personnes
344 baux ont été signés pour 605 personnes



452 ménages accompagnés dans le cadre du maintien dans le logement, dont 259 personnes isolées et 193 familles

Malgré le contexte sanitaire qui a perduré, le dispositif Accelair a permis à 605 personnes (dont 185 personnes isolées/célibataires) d'accéder à un logement autonome et ce sont 344 baux qui ont été signés.

Enfin, les projets connexes de colocation et de mises à l'abri temporaires développés depuis 2018 ont permis à 60 BPI avec leur référent logement, l'accès et le maintien dans leur logement.

Concernant le volet emploi / formation la reprise économique a commencé à se faire sentir et 583 contrats ont été signé (+41% par rapport à 2020) et 676 parcours de formation ont été suivis (+37% par rapport à 2020).

Formation

1 731 adultes accompagnés dont 40% de femmes ; **547** adultes ayant bénéficié d'au moins une formation, dont 39% de femmes

676 formations débutées en 2021, dont 41% ont bénéficié à des femmes

565 formations en français langue étrangère, dont 44% ont bénéficié à des femmes et dont 271 dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), 138 formations FLE hors CIR, 44 formations FLE métier et 112 en « dynamisation »

112 formations professionnelles : dont 79 en formation qualifiante ou (pré)professionnelle, 17 en ECCP / EMT ; **15** reprises d'études

25% des formations professionnelles ont bénéficié à des femmes

Délai moyen d'accès à la formation après l'entrée dans le programme : **8 mois**

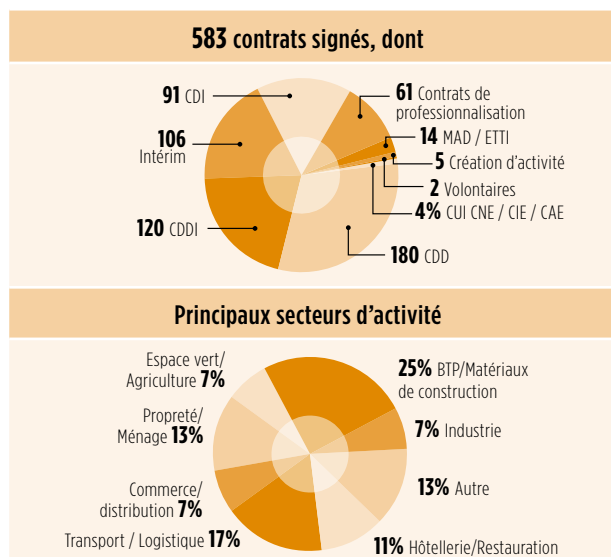
Emploi

1 731 adultes accompagnés dont 40% de femmes

432 adultes ayant accédé à au moins un emploi, dont 20% de femmes

583 contrats/conventions signés en 2020, dont 20% par des femmes, ce qui représente une augmentation de près de 41% par rapport à 2020

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **9 mois**



Depuis 2019, **dans le Rhône**, les programmes de réinstallation sont organisés autour de quatre pôles situés dans **la Métropole de Lyon**, à **Belleville-en-Beaujolais, L'Arbresle et Givors**. Ces pôles sont constitués de binômes de chargés d'accompagnement complétés par d'autres salariés : technicienne administrative ou agent social et hôtelier. Sur ces pôles ont été accueillis et accompagnés des réfugiés réinstallés de cinq programmes différents : **AIR, ARISE, RACINE 2019, RACINE 2020 et HEVI**.



RHÔNE (69)

Programme ARISE (2018-2021)

Amplepuis, Belleville-en-Beaujolais, Beaujeu, Cours la Ville, Givors, Grigny, Loire-sur-Rhône, Monsols, Tarrare, Ternay, Thizy les Bourgs

Date de démarrage : septembre 2018

Fin du programme : décembre 2021

Personnes accompagnées

Le programme n'a plus accueilli de ménage depuis 2020, mais assure toujours l'accompagnement social de plusieurs ménages

40 personnes ont été accompagnées au cours de l'année 2021



16 adultes



24 enfants mineurs

Tous les réinstallés du programme ARISE sont de nationalité syrienne

7 couples avec enfants et **1** famille monoparentale

4 ménages sont arrivés en France **depuis le Liban**

4 ménages sont arrivés en France **depuis la Turquie**

Logement

Tous les ménages ont accédé à un logement *via* le glissement de bail. Tous les logements ont été captés auprès de bailleurs sociaux.

Tous les baux ont glissé au nom des ménages avant 2021, les ménages sont donc accompagnés en tant que locataires, pour s'assurer qu'ils s'approprient les démarches spécifiques à la location directe.

Les relais sont assurés avec le droit commun, auprès du service social de secteur, du service public de l'emploi et des structures spécialisées.

Situation administrative

Parmi les ménages accompagnés en 2021, toutes les personnes de plus de 16 ans ont obtenu la protection subsidiaire.

Alors qu'en 2016 et 2017, les réfugiés syriens accueillis dans le cadre de la réinstallation bénéficiaient en grande majorité du statut de réfugié, la tendance s'est ensuite inversée et désormais, la majorité d'entre eux



se voient octroyer la protection subsidiaire. Cela constitue une particularité de ce programme en comparaison aux autres programmes de réinstallation dans le cadre desquels les bénéficiaires obtiennent en grande majorité le statut de réfugié.

Insertion professionnelle

Toutes les personnes de plus de 16 ans ont achevé leur formation Français langue étrangère dans le cadre du contrat d'intégration républicain (FLE CIR).

Les réfugiés syriens du programme poursuivent leurs démarches d'insertion dans le cadre de parcours linguistiques. Ils intègrent également des formations de français langue étrangère associées à des démarches d'insertion, financées par le Pôle emploi ou par la Mission locale.

Certains réalisent des missions en travail intérimaire ou s'inscrivent pour bénéficier de structures d'insertion par l'activité économique.



RHÔNE (69)

Programme HEVI (2019-2021)

Belleville-en-Beaujolais, Anse

Date de démarrage : novembre 2019

Fin du programme : septembre 2022

Personnes accueillies et accompagnées

14 réfugiés réinstallés ont bénéficié d'un accompagnement en 2021

Tous sont arrivés le 20 novembre 2019, dans le cadre d'un convoi humanitaire organisé par la France, le HCR et l'OIM



5 adultes



9 enfants

Tous les ménages accompagnés dans le cadre du programme HEVI sont de **nationalité irakienne**, d'origine yézidie.

Tous les ménages sont arrivés en France directement **depuis l'Irak**.

Ils n'ont pas transité par un pays de premier asile, contrairement à la définition de la réinstallation.

Ils ont été identifiés et retenus par l'association de Nadia Murad, et non par le HCR.

1 couple avec enfants et 3 familles monoparentales.

3 ménages sont suivis à **Belleville-en-Beaujolais** et 1 ménage à **Anse**.

2 ménages – 6 personnes – ont quitté la France en novembre et décembre 2020 suite à leur souhait de retourner en Irak, leur pays d'origine, du fait de difficultés dans le processus d'intégration. Ils ont renoncé à leur protection internationale.



Logement

Tous les ménages ont accédé à un logement *via* le glissement de bail. Un seul bailleur a été mobilisé pour ce programme : l'OPAC du Rhône.

Situation administrative

7 personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié conventionnel.

Insertion professionnelle

Tous les adultes ont réalisé une formation linguistique dans le cadre du contrat d'intégration républicaine. Il s'agit là d'une première étape dans l'apprentissage sur le long terme de la langue française, tous les adultes étant analphabètes à leur arrivée en France.



RHÔNE (69)

Programme RACINE 2019 (2019-2021)

L'Arbresle, Lozanne, Givors, Villefranche-sur-Saône, Limas, Gleizé

Date de démarrage : octobre 2019

Fin du programme : décembre 2021

Personnes accueillies et accompagnées

81 réfugiés réinstallés accompagnés en 2021 dont 4 naissances au cours du programme de réinstallation



30 adultes

51 enfants

Nationalités des bénéficiaires du programme

Soudanaise	27 personnes
Nigériane	24 personnes
Centrafricaine	17 personnes
Sud soudanaise	11 personnes
Maliennne	2 personnes

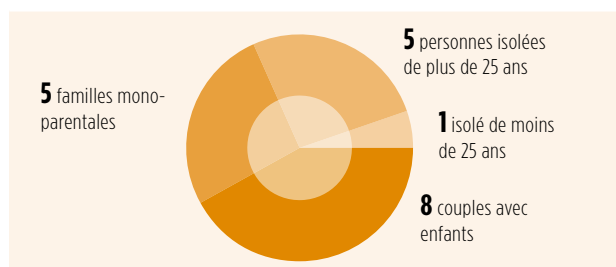
Pays de premier asile

10 ménages sont arrivés en France depuis **le Tchad**.

7 ménages sont arrivés en France depuis **le Niger**.

2 ménages sont arrivés en France depuis **l'Égypte**.

Composition familiale



5 familles mono-parentales

5 personnes isolées de plus de 25 ans

1 isolé de moins de 25 ans

8 couples avec enfants

Communes de réinstallation des réfugiés

2 ménages ont été accueillis à **Gleizé**,

2 ménages ont été accueillis à **Villefranche**,

1 ménage a été accueilli à **Limas**,

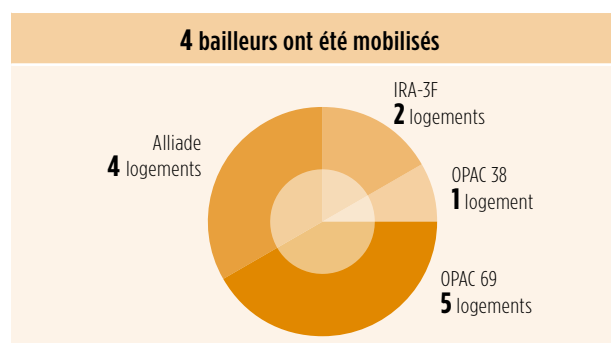
3 ménages ont été accueillis à **Givors**,

8 ménages ont été accueillis à **L'Arbresle**

et 3 à **Lozanne**.

Logement

Tous les ménages ont accédé à un logement *via* le glissement de bail



4 bailleurs ont été mobilisés

Alliade
4 logements

IRA-3F
2 logements

OPAC 38
1 logement

OPAC 69
5 logements

Tous les logements ont été captés auprès de bailleurs sociaux

7 baux ont glissé au nom des familles dans le courant de l'année 2021

Situation administrative

33 personnes de plus de 16 ans ont obtenu le statut de réfugié

Insertion professionnelle

Parmi les Soudanais accueillis, de nombreux adultes ont un niveau équivalent au Bac et ont eu des expériences professionnelles dans l'humanitaire dans le premier pays d'accueil.

Toutes les personnes de plus de 16 ans ont bénéficié de formation FLE CIR.

9 adultes ont bénéficié de cours de français *via* le contrat d'intégration républicaine au cours de l'année 2021. Parmi elles, certaines personnes ont bénéficié d'une poursuite de parcours linguistique, nécessaire pour être autonomes dans leurs démarches d'insertion. Ces personnes ont été orientées vers des formations A2, vers la garantie jeune pour les moins de 25 ans et des formations de FLE complémentaires.

En 2021, quatre personnes ont bénéficié d'une formation linguistique de niveau A2.

1 personne a repris des études universitaires de droit.



RHÔNE (69)

Programme RACINE 2020 (2020-2022)

L'Arbresle, Givors, Belleville en Beaujolais, Sain-Bel

Date de démarrage : juillet 2020

Fin du programme : décembre 2022

Personnes accueillies et accompagnées

14 réfugiés ont été accueillis en France en 2021 pour être pris en charge par Forum réfugiés-Cosi dans le cadre du programme de réinstallation.

Parmi eux, 37 réfugiés (7 ménages) ont été accueillis dans le Rhône en 2021, et 23 autres réfugiés (4 ménages) sont en attente de transfert, actuellement pris en charge temporairement par le centre d'hébergement Viltais dans l'Allier.

Au cours de l'année 2021, 54 réfugiés ont bénéficié de l'accompagnement par le programme de réinstallation – 15 ménages, dans le département du Rhône (26 adultes et 28 enfants mineurs).

Nationalités des bénéficiaires du programme

Syrienne	32 personnes
Soudanaise	14 personnes
Centrafricaine	7 personnes
Érythréenne	1 personne

Pays de premier asile

3 ménages sont arrivés en France depuis le Liban.

2 ménages sont arrivés en France depuis l'Égypte.

2 ménages sont arrivés en France depuis la Turquie.

1 ménage est arrivé en France depuis la Jordanie.

1 ménage est arrivé en France depuis le Tchad.

1 ménage est arrivé en France depuis le Rwanda. Il s'agit d'une personne évacuée de Libye, via le Rwanda.

Composition familiale

8 couples avec enfants, 2 familles monoparentales

1 isolée (personne évacuée de Libye via le Rwanda)

Communes de réinstallation des réfugiés

4 ménages ont été accueillis à Givors, dont une famille en phase d'hébergement en centre de transit, le temps de finaliser la captation de son logement

4 ménages ont été accueillis à L'Arbresle

1 ménage a été accueilli à Sain-Bel

1 ménage a été accueilli à Belleville en Beaujolais

1 ménage a été accueilli à Gleizé en bail direct, après avoir été réinstallé dans un premier temps dans le département du Cantal

Le logement

Tous les ménages ont accédé à un logement via le dispositif de glissement de bail. Plusieurs familles ont bénéficié de modes d'hébergement temporaires avant l'entrée dans leur logement pérenne : centre de transit, logement temporaire, sas réinstallés.

3 bailleurs ont été mobilisés dans le département du Rhône :

OPAC 69 (6 logements – un ménage est réparti sur deux logements), LMH (3 logements), ALLIADE (1 logement en bail direct, exceptionnellement depuis un premier logement dans le Cantal)

Tous les logements ont été captés auprès de bailleurs sociaux.

Situation administrative

L'OFPPRA a attribué le statut de réfugié et le bénéfice de la protection subsidiaire dans une proportion relativement égale :

4 ménages ont obtenu la protection subsidiaire

et 5 ménages ont obtenu le statut de réfugié conventionnel

Les autres ménages sont en attente de décision.

Insertion professionnelle

Toutes les personnes de plus de 16 ans ont signé le contrat d'intégration républicaine (CIR).

14 adultes ont bénéficié de cours de français dans le cadre du contrat d'intégration républicaine.

Après les cours de FLE CIR, les adultes seront inscrits à Pôle Emploi et/ou orientés vers de nouvelles formations linguistiques et accompagnés dans leur insertion professionnelle.



« Nous nous appelons Youssef et Dina. Nous venons de Syrie et maintenant, nous habitons le village de Sain-Bel dans les Monts du Lyonnais. Avant d'arriver nous pensions qu'il serait plus difficile de s'intégrer, nous avons peur de ne pas arriver à maîtriser la langue française, et que l'intégration de nos enfants à l'école soit difficile du fait qu'ils ne parlent pas français.

Le village de Sain-Bel est beau et bien. Les gens ici sont gentils et respectent l'opinion de l'autre. Quant à nous, nous sommes à l'aise dans ce village et les enfants, sont aussi à l'aise dans leurs écoles.

Comme le village de Sain-Bel est un peu éloigné de l'Arbresle, nous rencontrons des difficultés lorsque nous allons au supermarché et à la gare. Nous prenons le train car nous n'avons pas de voiture. Mon permis de conduire syrien n'a pas pu être échangé.

Les premières fois dans les supermarchés ou dans les gares, cela a été difficile de communiquer, de se repérer, car nous ne connaissions pas la langue française. Maintenant, nous comprenons certains mots et pour les autres qui nous manquent, nous utilisons les applications de traductions sur le téléphone.

La maison est bien, les travailleurs sociaux sont bien. Maintenant nous allons en cours de français.

Nous avons pu nous faire quelques amis auprès de nos voisins et des autres familles accompagnées.

Globalement, nous essayons de nous intégrer à la société. »



RHÔNE (69)

Programme DOST (2020-2022) Accueil des agents de droit local afghans Givors, Belleville en Beaujolais, Villefranche sur Saône

Date de démarrage : mai 2021

Fin du programme : décembre 2022

Personnes accueillies et accompagnées

40 réfugiés ont été accueillis en France en 2021 pour être pris en charge par Forum réfugiés-Cosi dans le cadre d'accueil des agents afghans de droit local, travaillant pour les institutions françaises en Afghanistan, et évacués de Kaboul entre avril et juillet 2021.



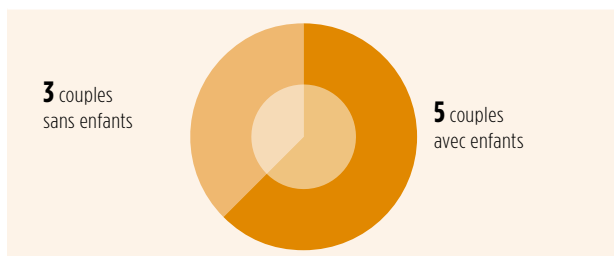
25 adultes



15 enfants

Tous les bénéficiaires du programme sont de nationalité afghane. Contrairement aux bénéficiaires de programmes de réinstallation, les agents de droit local ont été transférés directement depuis leur pays d'origine vers la France, sans transit par un pays tiers de premier asile.

Composition familiale



Communes de réinstallation des réfugiés

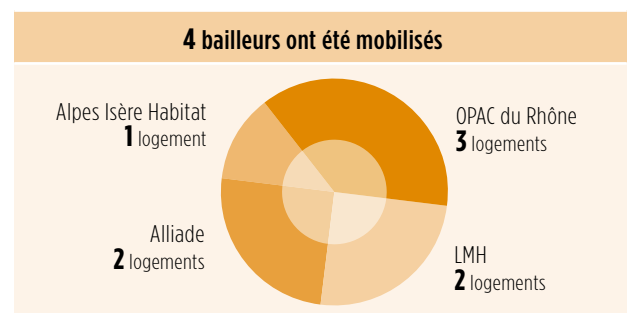
3 ménages, issus d'un même groupe familial, ont été accueillis à **Givors**

3 ménages ont été accueillis à **Belleville en Beaujolais**

2 ménages ont été accueillis à **Villefranche sur Saône**

Le logement

Tous les ménages ont accès à un logement *via* le dispositif de glissement de bail, après avoir été pris en charge plusieurs semaines voire plusieurs mois dans un centre d'hébergement dans l'Allier.



Les ménages sont tous en sous-location, leur bail glissera à leur nom au cours de l'année 2022, en accord avec les bailleurs sociaux.

Situation administrative

L'OFPPRA a attribué systématiquement le statut de réfugié selon la Convention de Genève.

Un seul bénéficiaire du programme n'a pas réalisé de demande d'asile. Il a obtenu un titre de séjour en tant que conjoint de réfugiée.

Insertion professionnelle

Tous les bénéficiaires adultes du programme ont signé le contrat d'intégration républicaine (CIR), dans un délai variant de trois à cinq mois et demi après l'entrée en France.

Les adultes ont bénéficié de cours de français dans le cadre du contrat d'intégration républicaine, hormis certaines personnes dispensées du fait de leur bonne maîtrise de la langue française.

Après les cours de FLE CIR, les adultes seront inscrits à Pôle Emploi et/ou orientés vers de nouvelles formations linguistiques et accompagnés dans leur insertion professionnelle.



RHÔNE (69)

Programme AIR

Programme permanent accord-cadre

Agglomération lyonnaise

Date de démarrage : 2011

Personnes accueillies et accompagnées

118 réfugiés réinstallés accompagnés dont 50 arrivés en 2021



56 adultes

62 enfants

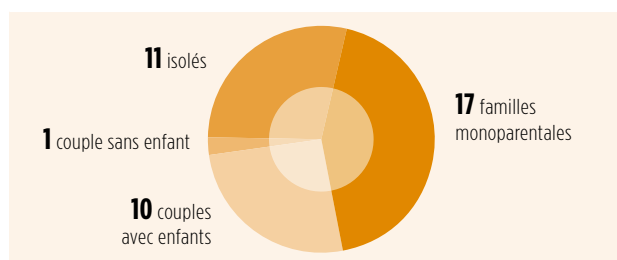
Principales nationalités

Érythrée	39 personnes
Soudan	20 personnes
République démocratique du Congo	20 personnes
Nigéria	9 personnes
Syrie	9 personnes

Principaux pays de provenance

Éthiopie	18 personnes
Tunisie	12 personnes
Niger	11 personnes
Soudan	10 personnes
Kenya	10 personnes

Composition familiale

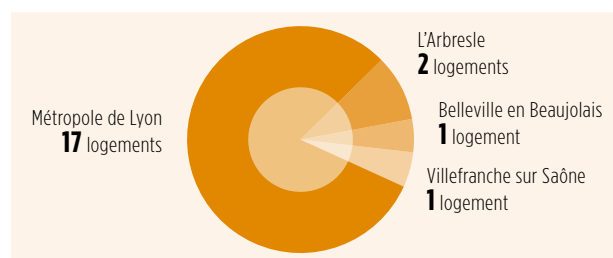


Remarques :

- La nationalité érythréenne est toujours représentée de manière prépondérante : 33%
- La proportion de familles monoparentales est toujours très importante : 63%
- La proportion de ménages isolés suite à un engagement spécifique pour l'accueil de ce public en 2021 est importante : 28%
- Le nombre de bénéficiaires du programme Accord cadre a été marqué d'une augmentation inédite : presque quatre fois plus d'accueil qu'en 2020

Logement

21 ménages sont entrés en logement en 2021



Tous les bénéficiaires ont accédé à leur logement *via* le dispositif du bail glissant (aucun bail direct), et cette année trois baux ont glissé au nom des ménages accompagnés dans des délais variables de 11, 20 et 27 mois.

Remarques :

- une forte augmentation des entrées en logement entre 2020 et 2021 soit + 61%
- pour la première fois, des logements captés hors de la Métropole de Lyon
- des réticences récurrentes des bailleurs sociaux pour valider le glissement des baux

Situation administrative

18 adultes ont obtenu le statut de réfugiés en 2021. Le délai de notification de la décision varie de deux à six mois après l'entrée dans le programme de réinstallation. Aucun bénéficiaire du programme n'a obtenu la protection subsidiaire.

Les délais d'octroi du statut de réfugié sont plus courts cette année, passant de sept mois à une durée variant de deux à six mois. Tous les bénéficiaires du programme Accord cadre ont le statut de réfugié selon la convention de Genève.

Insertion professionnelle

Les réfugiés de plus de 16 ans signent le contrat d'intégration républicain (CIR), après avoir obtenu leur protection internationale. Le CIR leur permet de s'inscrire dans un parcours linguistique.

Certains poursuivent un cycle de formation orienté sur l'accès à l'emploi, par des dispositifs prescrits par le Pôle emploi ou la Mission locale.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, un jeune de moins de 25 ans a pu obtenir un service civique avec l'association Unis-cité.



RHÔNE (69)

Centre de santé mentale ESSOR

Date d'ouverture : 2007

Bénéficiaires : personnes en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de persécution ou de torture

Équipe : 13 salariés

Coordonnées: 158 ter rue du 4 août 1789 - 69100 Villeurbanne

Orientation

Les personnes sont orientées vers le centre à hauteur de 28% par les structures du dispositif national d'accueil (DNA), dont 21% par une structure gérée par Forum réfugiés-Cosi, 65% par divers partenaires et institutions (professionnels de santé ou du social – services publics ou privés, associations, centres d'hébergement hors DNA), et 7% en se présentant d'elles-mêmes. Elles sont invitées à un entretien de premier accueil, avec interprète si nécessaire, qui permet de présenter le centre et son offre de soins, de préciser la demande et d'évaluer les besoins, en tenant compte des pistes thérapeutiques déjà explorées le cas échéant. À l'issue d'une réunion clinique de synthèse pluridisciplinaire, les patients sont soit invités à débiter un parcours de soins au sein du centre, soit orientés vers une structure plus adaptée aux besoins identifiés, ou encore encouragés dans la poursuite des soins initiés dans le droit commun.

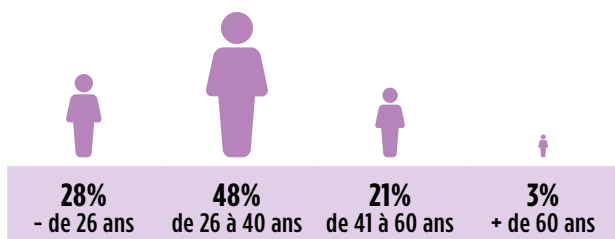
Consultations

3 406 consultations (+43% par rapport à 2020)

628 patients, dont : femmes **51%**, hommes **49%**
adultes **87%**, enfants **13%**

309 nouveaux patients (**49%** de la patientèle) :
52% de femmes ; **48%** d'hommes

Répartition par classes d'âge



Nationalités

Principaux pays d'origine		
Guinée	92 personnes	15%
Nigéria	68 personnes	11%
République démocratique du Congo	62 personnes	10%
Albanie	38 personnes	6%
Afghanistan	34 personnes	5%

Types de consultations

75%	Psychologie
20%	Médecine générale
2%	Art-thérapie
3%	Kinésithérapie



L'accueil et l'évaluation des demandes de soins

432 nouvelles demandes de soin

317 personnes reçues en consultation d'accueil-évaluation

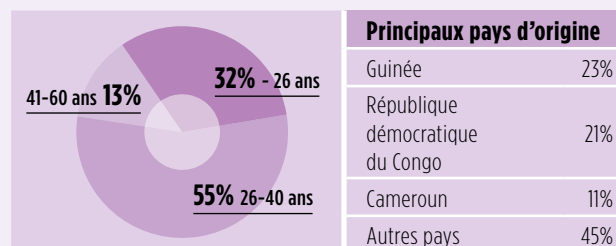
Origine des orientations

26% Professionnels de santé ; **27%** Professionnels du social ;

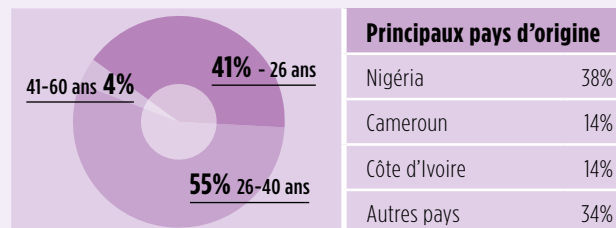
28% DNA (dont 38% Forum réfugiés-Cosi) ; **7%** Patients eux-mêmes

Problématiques spécifiques des personnes reçues en consultation d'accueil évaluation

92 victimes directes ou indirectes déclarées de torture (**30%**)



84 femmes victimes de violence ou de traite des êtres humains (**84%**)



19 patients présentant un risque suicidaire (**6%**)

Capacité d'accueil : 140 places

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 69125 Aéroport Lyon-Saint Exupéry

En 2021, **1 254** personnes (+3 enfants) ont été enfermées au centre de rétention de Lyon Saint Exupéry, soit une augmentation de 9% par rapport à l'année 2020. Deux familles et 3 enfants ont été privés de liberté et placés au CRA de Lyon.

Cette année a une nouvelle fois été marquée par la crise sanitaire et son impact sur les conditions de rétention des personnes retenues. Au mois de mars 2021, le CRA de Lyon est devenu CRA COVID national, permettant ainsi que des personnes testées positives au sein d'autres CRA de France métropolitaines soient transférées au CRA de Lyon le temps de leur isolement sanitaire. Ces nouvelles pratiques ont amené le service à adapter son accompagnement juridique, selon les directives arrêtées par la direction de l'accompagnement dans les CRA, en mettant en place une astreinte téléphonique pour les personnes isolées.

Par ailleurs, tout au long de l'année, la capacité du CRA a progressivement augmenté pour retrouver une capacité quasi normale malgré la crise sanitaire. Cette promiscuité rendant impossible le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires, en décembre 2021, les cas de Covid-19 ont explosé au CRA de Lyon. La semaine du 20 décembre 2021, 42 personnes testées positives étaient isolées dans une aile du CRA et les autres personnes étaient toutes considérées comme cas contact. Le CRA a ainsi été « gelé » jusqu'au 28 décembre 2021.

Ce cluster a obligé l'association à réorganiser sa mission d'information et d'aide à l'exercice des droits en mettant en place une permanence téléphonique. L'accès aux locaux étant impossible afin d'éviter tout risque de contamination des salariés, les services de police se sont chargés de faire signer les requêtes aux personnes retenues dans les ailes en quarantaine.

Les personnes positives et isolées ont souffert du manque de chauffage et de couvertures dans l'aile dédiée aux personnes contaminées. La direction de Forum réfugiés-Cosi a saisi le Contrôleur général des lieux de privation de liberté afin d'attirer son attention sur les risques de contamination. Les avocats ont également soulevé ce moyen devant le Juge des libertés et de la détention et le médecin a alerté la Direction du CRA. Ces différentes interventions ont conduit à une diminution de la capacité du centre et à une amélioration de la situation sanitaire.

L'année 2021 a également été marquée par un allongement de la durée de la rétention. Les salariés ont dû faire face à la frustration et à l'incompréhension de personnes qui n'étaient pas libérées malgré la fermeture des frontières et l'absence de perspectives d'éloignement vers leur pays d'origine. Alors que les prolongations de rétention au-delà de soixante jours doivent être exceptionnelles et sont strictement encadrées par la loi, les juridictions judiciaires ont accordé des prolongations pour des ressortissants algériens en l'absence de toute obstruction. Ces prorogations qui étaient exceptionnelles en 2020 se sont généralisées, les juges accordant des prolongations dès lors que l'Administration apportait la preuve de diligences effectuées en vue de la délivrance d'un laissez-passer ou d'un vol prévu à bref délai.

Inversement, des personnes sortant de maison d'arrêt et ayant demandé à rentrer dans leur pays d'origine ont passé plus d'un mois en rétention faute de place disponible sur les vols commerciaux. Pour les ressortissants albanais, des vols spéciaux à destination de Tirana, ont été organisés sous l'égide des autorités françaises et albanaises, à raison d'un vol par semaine.

La fermeture administrative du CRA de Lyon pour une durée d'un an est actée. Un déménagement est prévu en janvier 2022 suite à l'ouverture d'un nouveau centre de rétention situé lui aussi près de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry.

Personnes placées en 2021

1 257 personnes placées

dont 2% de femmes et 98% d'hommes et **3 enfants**

225 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2021*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2021 (**1 330** personnes = les personnes placées en 2020 et toujours présentes en 2021)



98% d'hommes

2% de femmes

70 nationalités

Principales nationalités	
Albanaise	29%
Tunisienne	10%
Algérienne	9%
Roumaine	6%
Géorgienne	5%

Rétention et éloignement

Le grand nombre de personnes non vues (**225**) s'explique par les placements « de confort » des personnes placées sous règlement Dublin qui ont été éloignées le lendemain de leur arrivée, généralement très tôt le matin, sans avoir pu bénéficier d'une assistance juridique

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **25 jours**

32% des personnes présentes ont été libérées

44% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

16% des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

117 demandes d'asile enregistrées



CORRÈZE (19) CADA de Peyrelevalade

Date d'ouverture : avril 2015

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale et accélérée

Capacité d'accueil : 80 places

Type d'hébergement : collectif (70 places) et diffus (10 places)

Équipe : 7 salariés

Coordonnées : Route des Pauses - BP 60012 - 19290 Peyrelevalade

En pleine situation épidémique, l'année 2021 a été marquée par l'accélération des procédures ainsi que l'évolution de la typologie du public. Ainsi, l'équipe, tout en s'assurant du respect des consignes sanitaires, a fait face à un rythme d'activité beaucoup plus soutenu tant pour l'accueil que pour l'accompagnement juridique, administratif, médical et social.

En parallèle, les travaux d'amélioration de l'habitat entamés l'année précédente se sont poursuivis avec la réfection de plusieurs logements au sein du collectif ainsi que le très attendu chantier de rénovation des cuisines. Malheureusement, à la suite de cela, deux sinistres consécutifs (incendie et inondation) ont nécessité l'évacuation de l'ensemble des hébergés pour plusieurs jours. L'équipe a su transformer ce moment en un temps convivial et dépayant pour les résidents, logés dans un centre de vacances au cœur des Monédières.

De nombreuses activités et partenariats ont été menés cette année, malgré le contexte sanitaire. Également, en lien étroit avec la Permanence d'accès aux soins d'Ussel, de nombreuses sessions de vaccination contre le Covid-19 ont été organisées directement au CADA.

Personnes / ménages accueillis

111 personnes accueillies, (dont 32 adultes en famille, 48 enfants et 31 isolées) / 55 ménages accueillis

63 personnes entrées / 33 ménages

52 personnes sorties / 28 ménages

Durée moyenne de séjour : **395 jours**

Taux de rotation : **72%**

Taux d'occupation : **73%**

26 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	25%
Mali	10%
Guinée	6%
Colombie	5%
Iran	5%

Accompagnement juridique

39 personnes entrées en procédure normale,

24 en procédure accélérée

En nombre de dossiers

47 décisions rendues, dont **18** définitives, dont **9** accords :

- par l'OFPPA : 7 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 11 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **50%**



Grâce à la mise en relation de la DDETSPP et en lien avec le Comité des Fondations pour l'accueil et l'intégration des personnes exilées ainsi que l'IFRI, nous avons pu créer un consortium d'associations corréziennes autour d'un projet pilote pour l'enseignement du français langue étrangère (FLE) sur le territoire corrézien, avec des sorties culturelles. Le CADA de Peyrelevalade a été le premier à bénéficier de cette action, en raison du fort besoin de cours de langue pour nos résidents. La commune a mis à notre disposition une salle des associations équipée du matériel nécessaire. Cette action est dispensée par une enseignante professionnelle et a permis de développer une continuité pédagogique avec les bénévoles ainsi qu'une consolidation du réseau partenarial local.

histoire de...

Sorties

15 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

13 en CPH ; **1** en logement autonome ;
1 via une solution personnelle

16 personnes déboutées :

4 sans solution / hébergement d'urgence ;
10 solutions perso/familiales ; **2** personnes ont accompagné leur membre de famille BPI en appartement

21 personnes en cours de procédure :

7 transferts dans le DNA ;
13 départs volontaires ; **1** exclusion

Délai moyen de sortie si rejet : 55 jours

Délai moyen de sortie si accord : 70 jours

Activité d'intégration

21 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

1 bail signé



Capacité d'accueil : 116 places

Équipe : 4 salariés

Coordonnées : 162 Avenue Clément Ader - 30000 Nîmes

L'année 2021 a été marquée par un cluster au sein du CRA au mois de février. Plusieurs policiers ont été testés positifs et le nombre de cas n'a fait qu'augmenter au fur et à mesure des dépistages.

Un protocole a été élaboré notamment avec la mise en place d'une zone « tampon » et le dépistage systématique des nouveaux entrants. En parallèle, les personnes refusant le test étaient isolées.

La plupart des retenus ont été libérés par le JLD.

En dépit de la pandémie de Covid-19, aucun protocole sanitaire n'a été maintenu au sein du CRA spécialement vers le deuxième semestre. En effet, à partir de juin, la neutralisation d'une zone de vie n'intervenait que dans l'hypothèse où l'un des retenus était testé positif.

La « zone femmes » fermée pendant plusieurs mois car utilisée comme zone tampon, a été rouverte le 4 septembre.

Alors que le taux d'occupation du CRA était de 80% depuis début juin, il est repassé à 100% début décembre, avec **99** places hommes et **17** places femmes effectives, en dépit de la progression du virus et en l'absence totale de protocole sanitaire.

Des retenus de nationalité algérienne sont nombreux à avoir été placés au CRA de Nîmes (12%), malgré l'absence totale de renvoi vers l'Algérie et ce depuis plus d'un an et demi.

De nombreuses personnes originaires de pays d'Europe de l'Est ont été placées en 2021, notamment des Géorgiens, lesquels souffraient souvent de fortes addictions.

En raison de la situation sanitaire, très peu d'éloignements ont été mis en place. Les vols ont été très fréquemment annulés, les frontières souvent fermées et la problématique du test PCR se posant régulièrement. Le test PCR est un préalable à tout embarquement, or plusieurs refus, par les retenus, de se soumettre au test, risquent d'entraîner le déferrement et l'incarcération pour obstruction à la mesure d'éloignement.

Un problème récurrent de manque d'effectif de police s'est fait sentir durant l'année. Le nombre de retenus étant largement supérieur à ce qu'il devrait être au regard du nombre de fonctionnaires de police, l'association a connu de nombreuses difficultés lors de l'exercice de sa mission, sur des périodes relativement longues, pour autant aucune solution n'a été trouvée par la police.

Personnes placées en 2021

928 personnes placées

dont 2% de femmes et 98% d'hommes

15 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2021*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2021 (**985** personnes = les personnes placées en 2020 et toujours présentes en 2021)



98% d'hommes

2% de femmes

72 nationalités

Principales nationalités	
Tunisienne	19%
Marocaine	15%
Algérienne	12%
Géorgienne	7%
Roumaine	5%

Rétention et éloignement

Sur les **928** personnes placées en 2021, **89** étaient encore présentes au 1^{er} janvier 2022 et ne sont pas prises en compte dans l'exploitation des données sur les personnes libérées, éloignées et la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les individus entrés et effectivement sortis en 2021

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **28 jours**

62% des personnes présentes ont été libérées

28% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

19% des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

16 demandes d'asile enregistrées



HAUTE-GARONNE (31)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulouse

Date d'ouverture : janvier 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées

Équipe : 12 salariés

Coordonnées : 7 avenue des Herbettes - CS74228 - 31432 Toulouse Cedex 4

L'année a été marquée par une reprise subite de l'activité sur la SPADA de Toulouse, à partir du second semestre 2021, notamment entre les mois d'août et novembre.

Concernant les nationalités, bien que la demande algérienne soit toujours très représentée, les personnes d'origine albanaise et géorgienne, peu présentes l'année précédente du fait de la pandémie, font à nouveau partie des trois premières nationalités accueillies et accompagnées.

Les orientations vers le DNA restent quasi identiques à l'année précédente avec une augmentation des orientations régionales et celles faites directement depuis le GUDA.

Le nombre de bénéficiaires d'une protection internationale est en augmentation; la Guinée conservant la première place. On note aussi une augmentation des protections accordées aux ressortissants afghans et syriens.

Fin 2021, la SPADA a fait face à la perte de son marché, qui a conduit à sa fermeture définitive au 31 décembre 2021 pour une reprise d'activité par un nouvel opérateur.

Prestation A : Pré-GUDA

3 968 enregistrements de souhait de demande d'asile dont 2 010 personnes isolées, 24% enfants et 76% adultes

84 nationalités

Principaux pays d'origine		
Albanie	671 personnes	17%
Algérie	653 personnes	16%
Géorgie	358 personnes	9%
Nigéria	297 personnes	7%
Afghanistan	226 personnes	6%

Monsieur X est Sénégalais, a grandi à Dakar avec ses parents et sa famille. Il est musulman de la confrérie Mouride. Il avait un travail, une vie confortable, mais une vie de mensonge. Il a dû cacher son orientation sexuelle toute sa vie, jusqu'à ce que la question du sort réservé aux homosexuels au Sénégal se pose dans le débat public, et qu'il défende son point de vue, venant ainsi confirmer les rumeurs qui pesaient déjà sur lui. Il a été forcé de se marier par son père, mis de côté dans sa vie professionnelle et a finalement quitté le Sénégal en 2019, pour venir rejoindre son frère ici en France, seul membre de sa famille à l'accepter tel qu'il est.

histoire de...

Prestation B : Post-GUDA

3 261 personnes accompagnées dont 1 791 personnes isolées
23% enfants et 77% adultes

73 nationalités

Principaux pays d'origine		
Algérie	548 personnes	17%
Albanie	510 personnes	16%
Géorgie	278 personnes	9%
Nigéria	259 personnes	8%
Afghanistan	179 personnes	5%

Domiciliation

3 105 domiciliations réalisées

4 619 boîtes postales actives au 31 décembre 2021

Orientation hébergement

1 orientation vers une solution alternative

1 143 orientations vers le Dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

1 340 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

350 informations individuelles

Accompagnement social

1 129 dossiers PUMA/CMU

Prestation C : Accompagnement des BPI

222 bénéficiaires d'une protection internationale

45 nationalités

Principaux pays d'origine		
Guinée	29 personnes	13%
Afghanistan	20 personnes	9%
Syrie	12 personnes	5%
Turquie	9 personnes	4%
Pakistan	9 personnes	4%

176 orientations vers le programme Accclair 31



HAUTE-GARONNE (31) HUDA de Toulouse

Date d'ouverture : juillet 2020

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédures normales, accélérées ou Dublin

Capacité d'accueil : 100 places

Type d'hébergement : logements en diffus

Équipe : 6 salariés

Coordonnées : 394 route de Saint Simon - 31000 Toulouse

L'HUDA de Toulouse est un dispositif jeune, dont l'ouverture a eu lieu dans la continuité de la fermeture d'un CAO géré par la Croix-Rouge française.

Depuis l'ouverture de l'HUDA, en juillet 2020, l'équipe s'attelle à stabiliser le service et à améliorer des conditions d'hébergement, pour une plus grande qualité dans l'accompagnement global. Une standardisation de l'organisation est recherchée pour mieux prendre en compte les sept principes de la loi 2002-2 visant l'amélioration de l'accompagnement dans les établissements médico-sociaux. L'année 2022 s'inscrit précisément dans cette ambition. Il est également envisagé de développer des activités socio-éducatives.

Les perspectives de l'année 2022 s'annoncent donc riches !

Personnes / ménages accueillis

116 personnes accueillies (dont 29 adultes en famille, 38 enfants, 49 isolées) / 66 ménages

24 personnes entrées / 21 ménages

42 personnes sorties / 29 ménages

Durée moyenne de séjour : **299 jours**

Taux de rotation : **33%**

Taux d'occupation : **88%**

26 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Russie	13%
Afghanistan	11%
Côte d'Ivoire	9%
Guinée	7%
Nigéria	7%

Accompagnement juridique

10 personnes entrées en procédure normale, **2** en procédure accélérée,

12 en procédure Dublin

Un constat alarmant réside dans le nombre d'admissions de personnes en procédure Dublin (50% des entrées). En effet, la présence du PRD Occitanie à Toulouse n'était pas supposée modifier autant la nature du public à l'entrée.

En nombre de dossiers

52 décisions rendues, dont **29** définitives, dont **13** accords :

- par l'OFPPA : 4 statuts de réfugiés et 5 protections subsidiaires soit 14 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA : 4 statuts de réfugiés

soit 6 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **45%**

Procédure Dublin

6 requalifications, dont **4** en procédure normale et **2** en procédure accélérée

Sorties

7 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

2 en CPH ; **3** en logement autonome ;

2 via une solution personnelle ; **1** en résidence sociale

18 personnes déboutées :

2 sans solution / hébergement d'urgence ; **12** solutions perso/familiales ; **4** personnes sont sorties sans information quant à leurs destinations

18 personnes en cours de procédure :

3 transferts dans DNA ; **7** départs volontaires ; **1** exclusion ;

2 fuites Dublin ; **4** personnes sont parties en cours de procédure sans information quant à leurs destinations ;

1 transfert Dublin vers un pays de reprise ; **1** transfert vers l'Italie

Délai moyen de sortie si rejet : 59 jours

Délai moyen de sortie si accord : 190 jours

Activité d'intégration

27 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année

Outre les 7 personnes sorties BPI au cours de l'année, nous travaillons la préparation à la sortie pour 20 personnes BPI encore présentes au centre au 31 décembre

histoire de...

Bonjour,

Je m'appelle Mohamad Ehsan Mohamad Rahim, je suis hébergé au sein de l'HUDA depuis le 15 février 2021.

Depuis mon arrivée, j'ai été accompagné par l'équipe autant sur ma procédure de demande d'asile que sur mes besoins personnels. L'équipe m'a accordé beaucoup de temps et m'aide encore beaucoup. J'ai toujours eu un accueil très sympathique depuis mon arrivée à l'HUDA.

Pour ce que vous avez fait pour moi, je vous remercie !

Merci la France et merci Toulouse ;)



Programme Accelair • Occitanie (09, 31, 34, 46, 82)

Accelair Occitanie, ce sont **3 programmes** qui ont ouvert en septembre 2018, pilotés par Forum réfugiés-Cosi et répartis sur **5 départements** (Ariège, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Tarn-et-Garonne). Ce sont aussi **6 associations partenaires** réunies au sein de consortiums départementaux et une équipe de **35 salariés** qui ont permis de faciliter l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale.



En 2021, Accelair Occitanie, ce sont : **1 278 ménages** réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire (soit **1 932 personnes**), accompagnés dans leurs démarches sociales et administratives, dans l'accès et le maintien en logement et l'insertion professionnelle (y compris la formation). Parmi ces publics, 625 ménages (soit 908 personnes) étaient nouvellement arrivés en 2021.



ARIÈGE, LOT, TARN ET GARONNE Programme Accelair (09, 46, 82)

Date d'ouverture : septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans les départements de l'Ariège, du Lot et du Tarn-et-Garonne depuis moins d'un an

Équipe : 7 salariés

Partenaires : Hérisson Bellor (09), Lot pour Toits et CEIIS (46), AMAR (82)

Coordonnées Accelair Inter-départements :

- Accelair 09 : 26, chemin de la Chartreuse - 09200 Pamiers
- Accelair 46 : 377 avenue du 7^{ème} RI - 46000 Cahor
- Accelair 82 : 21, rue Armand Saintis - 82000 Montauban

Personnes accompagnées

245 ménages accompagnés en 2021 (94 ménages nouvellement arrivés, soit 408 personnes (145 personnes nouvellement arrivées), dont :

299 adultes, **109** enfants,

33% de femmes, 73% de ménages isolés et 42% de hors centres

130 ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 195 personnes (150 adultes, 45 enfants)

245 ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 309 adultes

	Ariège	Lot	Tarn-et-Garonne
Nbre de ménages accompagnés	50	72	123
<i>Dont % isolés</i>	50%	86%	74%
<i>Dont % hors centre</i>	30%	25%	56%
Nbre de personnes accompagnées	118	105	185
<i>Dont nombre d'adultes</i>	72	83	144
<i>Dont nombre d'enfants</i>	46	22	41

42 nationalités

Cinq principaux pays d'origine	
Afghanistan	31%
Soudan	8%
Guinée	7%
Érythrée	7%
Albanie	5%

85% des adultes sont non francophones

36% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ; **49%** des adultes ont un niveau de scolarisation inférieur au baccalauréat ; **11%** des adultes sont en situation d'illettrisme

Accompagnement social et logement

16 baux ont été signés pour 16 personnes

3 communes d'accueil, dont 1 principale commune d'accueil : **Montauban**

Formation

34 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 35% de femmes

86 formations débutées en 2021, dont 31% ont bénéficié à des femmes

157 formations en français langue étrangère (dont 34% ont bénéficié à des femmes) : 34 dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), 8 FLE hors CIR, 11 FLE métier, 33 formations professionnelles (dont 27% ont bénéficié à des femmes) : 19 formations qualifiantes, 5 formations (pré) professionnelles, 3 ECCP, 3 reprises d'études

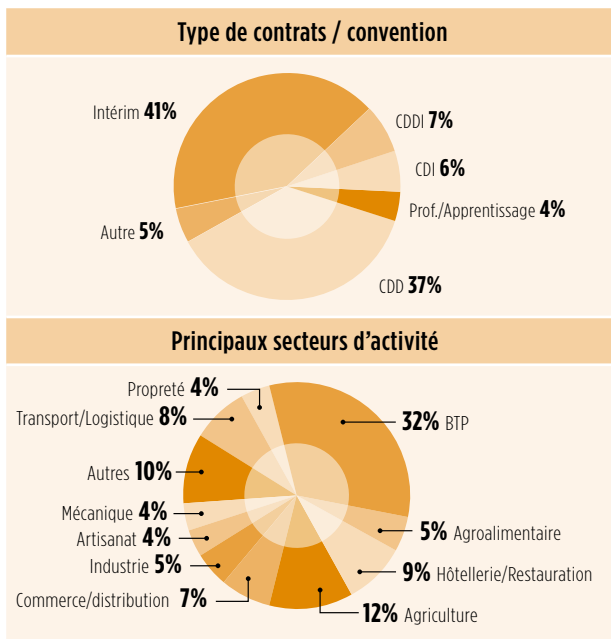
Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **8 mois**

Emploi

42 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 24% de femmes

163 contrats/conventions ont été signés en 2021, dont 17% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **7 mois**



HAUTE-GARONNE Programme Accelair (31)

Date d'ouverture : septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de la Haute-Garonne depuis moins d'un an

Équipe : 17 salariés

Partenaires : France Horizon et Arseaa

Coordonnées : 60, boulevard Déodat de Séverac - 31 300 T

Personnes accompagnées

579 ménages accompagnés en 2021 (dont 279 ménages nouvellement arrivés) soit 908 personnes (dont 398 personnes nouvellement arrivées), dont : 688 adultes, 220 enfants, 39% de femmes, 72% de ménages isolés et 76% de hors centres.

367 ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 541 personnes (424 adultes, 117 enfants)

505 ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 562 adultes

70 nationalités

Principaux pays d'origine	
Guinée	15%
Afghanistan	12%
Soudan	6%
Nigéria	6%
Syrie	6%

70% des adultes sont non francophones

41% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ;

48% des adultes ont un niveau de scolarisation inférieur au baccalauréat ;

11% des adultes sont en situation d'illettrisme.

Accompagnement social & Logement

57 baux ont été signés pour 99 personnes

7 communes d'accueil, dont 2 principales communes d'accueil :

Toulouse (83%) et Colomiers (6%)

Formation

98 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 40% de femmes ; **243** formations ont débuté en 2019, dont 40% ont bénéficié à des femmes ; **157** formations en français langue étrangère (dont 36% ont bénéficié à des femmes) : 125 dans le cadre du contrat d'intégration républicaine (CIR), 21 FLE Hors CIR, 11 FLE métier, 86 formations professionnelles (dont 34% ont bénéficié à des femmes) : 28 formations qualifiantes, 21 formations (pré) professionnelles, 26 Garantie Jeune, et 11 autres formations

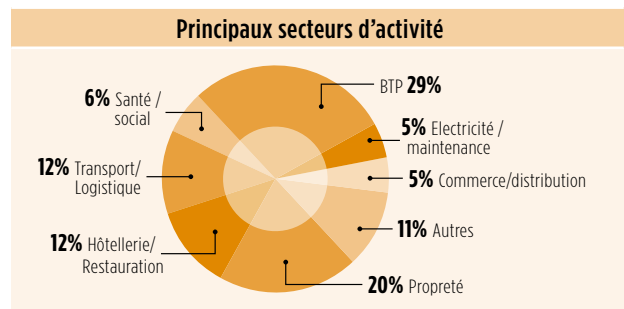
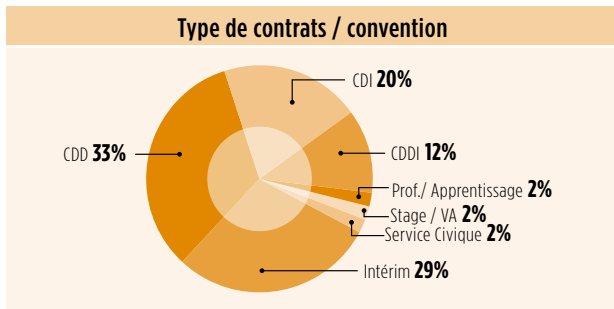
Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée dans le programme : **10 mois**

Emploi

112 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 27% de femmes

193 contrats/conventions ont été signés en 2021, dont 23% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **9 mois**



HÉRAULT Programme Accelair (34)

Date d'ouverture : septembre 2018

Bénéficiaires : bénéficiaires d'une protection internationale ayant obtenu leur protection dans le département de l'Hérault depuis moins d'un an

Équipe : 9 salariés

Partenaire : Adages

Coordonnées : 265, avenue des États du Languedoc - 34 000 Montpellier

Personnes accompagnées

455 ménages accompagnés en 2021 (253 ménages nouvellement arrivés) soit

614 personnes (363 personnes nouvellement arrivées), dont : **534** adultes, 80 enfants, 28% de femmes, 81% de ménages isolés et 41% hors centres ;

154 ménages accompagnés sur le volet social / logement, soit 181 personnes (168 adultes, 13 enfants) ; **418** ménages accompagnés sur le volet emploi / formation, soit 479 adultes

50 nationalités

Principaux pays d'origine	
Afghanistan	30%
Guinée	8%
Soudan	8%
Venezuela	5%
Syrie	4%

71% des adultes sont non francophones

41% des adultes ont un niveau de scolarisation au moins égal au baccalauréat ; 44% des adultes ont un niveau de scolarité inférieur au baccalauréat ; 15% des adultes sont en situation d'illettrisme.

Accompagnement social & Logement

14 baux ont été signés pour 21 personnes au sein de **3** communes d'accueil : **Montpellier, Béziers et Villeneuve-lès-Maguelone**

25 foyers soit 26 personnes ont bénéficié d'une entrée en hébergement en 2021.

Formation

147 adultes ont bénéficié d'au moins une formation (hors FLE CIR), dont 25% de femmes

344 formations ont été débutées en 2021, dont 26% ont bénéficié à des femmes

167 formations en français langue étrangère (dont 25% ont bénéficié à des femmes), 109 CIR, 55 FLE hors CIR, et 3 FLE métier. 13 de ces formations

linguistiques ont été faites à travers l'IEFE (DU passerelles proposé par l'Université de Montpellier).

177 formations professionnelles (dont 28% ont bénéficié à des femmes) :

24 formations qualifiantes (dont 4 entrées sur le dispositif HOPE), 46 formations pré-qualifiantes, 25 garanties jeune et ER2C, 3 reprises d'études, 76 ateliers numériques, remobilisation professionnelle et remise à niveau des savoirs de base et 3 VAE.

Délai moyen d'accès à la formation (hors FLE CIR) après l'entrée

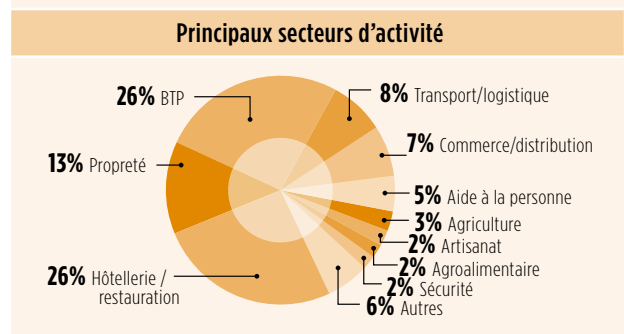
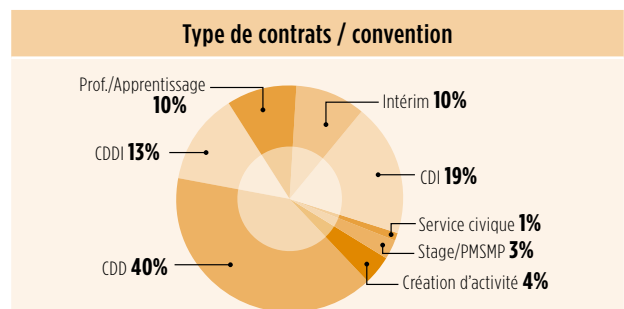
dans le programme : **6 mois**

Emploi

118 adultes ont accédé à au moins un emploi, dont 15% de femmes

175 contrats/conventions ont été signés en 2021, dont 14% par des femmes

Délai moyen d'accès à un premier contrat après l'entrée dans le programme : **7 mois**



Capacité d'accueil : 28 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 15 quai François Maillol - 34200 Sète

En 2021, **49** personnes ont été placées en rétention. Cette forte diminution tient principalement à la fermeture pendant huit mois du site en raison de la réalisation de travaux qui ont débuté à la fin du mois d'avril 2021. Dès janvier, les capacités d'accueil ont connu une baisse sensible, du fait de la fermeture de certaines chambres en attente de réparation.

Cette année a été marquée par ces huit mois de fermeture qui ont permis l'extension du bâtiment principal en vue d'améliorer les conditions de travail des fonctionnaires de police mais aussi la rénovation de certaines parties des locaux et la mise en place d'une salle de visioconférence pour les entretiens avec les agents de l'OFPPRA. Avant cette période, les retenus se plaignaient des conditions d'accueil (froid dans les chambres, odeurs de canalisations et dysfonctionnements du réseau d'eau chaude). Ces travaux de rénovation ont amélioré les conditions de rétention de manière significative : système de chauffage, sanitaires, système d'évacuation des eaux usées, salle dotée d'un miroir prévue pour le rasage, peinture et nouveaux équipements (télévision, babyfoot). Des projets d'activités occupationnelles ont été élaborés avec une troupe de théâtre et un professeur de djembé.

En début d'année, le prestataire GEPSA a augmenté la portion de féculents servis lors des repas. La précarité des personnes placées est de plus en plus importante et la réduction des missions de l'OFIL n'améliore pas leur quotidien.

La faible capacité du centre de rétention et la disponibilité des escortes a permis l'exercice de la mission dans de bonnes conditions.

L'impact de la pandémie s'est encore fait sentir sur l'exercice des droits. Les audiences de la Cour d'Appel se sont tenues par téléphone depuis le réfectoire du CRA (posant un problème de confidentialité et d'acoustique) avant d'être localisées dans la zone d'attente un peu plus isolée. Un durcissement des conséquences relatives aux refus de test en vue de l'éloignement des personnes a été observé. Les libérations pour absence de perspectives d'éloignement, et dans certains cas l'absence de saisine du juge par la préfecture reflète le ralentissement des reconnaissances consulaires en situation de Covid-19.

La majorité des libérations émanent du juge des libertés et de la détention, qui concernent 45% des personnes placées, le juge vient ici sanctionner un vice de procédure ou un défaut d'examen de la situation des personnes. À noter qu'en quatre mois, aucune libération n'a été prononcée de la Cour d'Appel de Montpellier.

Personnes placées en 2021

49 personnes placées représentant 100% d'hommes

La totalité d'entre elles ont été vues par les intervenants.

Personnes présentes en 2021*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2021 (**58** personnes = les personnes placées en 2020 et toujours présentes en 2021)



100% d'hommes

Pas de femmes

18 nationalités

Principales nationalités	
Marocaine	26%
Tunisienne	19%
Algérienne	14%
Géorgienne	7%
Albanaise	5%

Rétention et éloignement

Sur les **49** personnes placées en 2021, aucune n'était encore présente en janvier 2021. Ces données ne concernent qu'une période donnée, à savoir du 1^{er} janvier au 29 avril 2021, date de la fermeture du centre pour les travaux d'extension du bâtiment principal

Durée moyenne de rétention
des personnes présentes : **22 jours**

51% des personnes présentes ont été libérées

18% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

4% des personnes présentes ont été réadmissibles dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

3 demandes d'asile enregistrées



PYRÉNÉES-ORIENTALES (66) CRA de Perpignan

Capacité d'accueil : 48 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : rue des Frères Voisin - Lotissement Torre Mila - 66000 Perpignan

En 2021, le nombre de placements a connu une logique augmentation par rapport à 2020 (284) de 38%. Cette hausse s'explique par l'ouverture permanente du CRA, avec la remise en état d'un des bâtiments qui avait été indisponible durant huit mois, suite à un incendie volontaire, contrairement à 2020 avec la longue fermeture liée principalement à la pandémie.

De la même manière, les jauges ont été relevées au cours de l'année 2021, passant de 25 places entre janvier et juin, à 35 places jusqu'en août. Un nouvel incendie volontaire dans un autre bâtiment à la fin de l'été, a redescendu le nombre de places à 28 jusqu'à la fin de l'année.

Cependant, malgré ce renforcement du nombre de placements, le taux de personnes éloignées est resté similaire à l'année précédente (28% contre 29% en 2020). La pandémie continue de compliquer l'obtention de documents de voyage et de billets d'avion. À titre d'exemple, les consulats africains n'ont pas reçu leurs ressortissants pour les auditionner avant la délivrance d'un laissez-passer. De la même manière, de nombreux pays ont maintenu des conditions strictes d'entrée sur leur territoire avec notamment des tests PCR à effectuer moins de 24 heures avant l'embarquement. Enfin, certains pays comme l'Algérie n'ont pas rouverts leurs frontières depuis mars 2020 pour les retours forcés depuis la France. En conséquence, les 10% d'Algériens placés au CRA de Perpignan en 2021, ont tous été finalement libérés.

Le taux de personnes libérées a légèrement diminué, passant de 59% en 2020 à 53% en 2021. Cette baisse, alors que le taux de personnes éloignées est resté similaire, s'explique de deux manières. Tout d'abord, l'exigence systématique de présenter un test PCR négatif avant chaque éloignement a engendré un doublement du nombre de déferrements pour « obstruction à la mesure d'éloignement » (29 contre 13 en 2020). La plupart des personnes refusant le test PCR ont donc été placées en garde à vue, jugées en comparution immédiate, et condamnées à de la prison ferme avec mandat de dépôt (seules deux personnes ont été relaxées). De plus, les juges judiciaires ont accordé trois fois plus d'assignations à résidence que l'année précédente.

La durée moyenne de rétention des personnes présentes n'a augmenté que d'une journée, passant de 22 en 2020 à 23 en 2021. Pourtant, l'un des trois juges des libertés et de la détention (JLD) du tribunal judiciaire de Perpignan a systématiquement refusé de libérer les personnes retenues depuis 60 jours, malgré l'absence de base légale à leur troisième prolongation. Nous avons observé que cette pratique a été quasi systématiquement sanctionnée par la Cour d'Appel de Montpellier, ce qui n'y a pas mis fin, malgré tout.

L'année 2021 a été marquée par la dématérialisation automatique des audiences devant la Cour d'Appel qui se sont toutes déroulées par visioconférence. La mauvaise qualité du son et de l'image a régulièrement contraint la magistrate à poursuivre les audiences par téléphone. Cette pratique a régulièrement violé l'obligation de publicité des débats puisque les personnes extérieures n'ont pas été autorisées à assister aux audiences depuis le CRA. De la même manière, les retenus testés positifs au Covid-19 au cours de leur rétention n'ont pas pu se rendre à leur audience devant le JLD, ni bénéficier de la visioconférence. Pire, ils n'ont même jamais été en mesure de suivre leurs audiences par téléphone. Leur droit à la défense a donc toujours été bafoué car ils n'ont jamais pu s'entretenir avec leur avocat ni présenter des observations avant leur jugement.

La mission de Forum réfugiés-Cosi a encore été, et cela à plusieurs reprises, l'objet de calomnies au moment d'audiences devant le JLD au travers d'accusations de déclarations mensongères et de faux en écriture.

L'association entretient toujours de bons rapports avec le tissu associatif local et le barreau de Montpellier. De plus, nous avons constaté à partir du mois de juin, une nette amélioration de nos relations avec plusieurs avocats de la permanence étrangers du barreau de Perpignan. Désormais nous avons des échanges fluides, et un véritable travail collaboratif est en train de se mettre en place.

Personnes placées en 2021

392 personnes placées représentant 100% d'hommes et **1 enfant** 6 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2021*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2021 (**412** personnes = les personnes placées en 2020 et toujours présentes en 2021)



100% d'hommes

Pas de femmes

59 nationalités

Principales nationalités	
Marocaine	20%
Algérienne	18%
Tunisienne	11%
Géorgienne	5%
Albanaise	5%

Rétention et éloignement

Sur les **392** personnes placées en 2021, 25 étaient encore présentes au 1^{er} janvier 2022. Ces dernières ne sont pas prises en compte dans les données sur les personnes libérées, éloignées ni pour la durée moyenne de rétention qui ne concerne que les individus entrés et effectivement sortis en 2021

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **23 jours**

53% des personnes présentes ont été libérées

13% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

15% des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

27 demandes d'asile enregistrées



TARN-ET-GARONNE (82)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Montauban

Date d'ouverture : mars 2017

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements du Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot et de l'Aveyron

Équipe : 2 salariées

Coordonnées : 43-47 boulevard Gustave Garrisson - BP 10526 - 82005 Montauban

L'année a été marquée par une légère hausse des arrivées s'étant accentuée au cours du troisième trimestre 2021.

Les personnes sahraouiés, habituellement les plus représentées sur la structure, ont été devancées cette année par les personnes de nationalités albanaise et géorgienne sur les activités de premier accueil et d'accompagnement. On note également un net recul des orientations vers le dispositif national d'accueil pouvant s'expliquer par une augmentation des orientations faites directement lors du passage au GUDA, pour les mises à l'abri notamment.

Le nombre de bénéficiaires d'une protection internationale est resté stable malgré tout, avec un quart des protections accordées aux ressortissants syriens sur les 18 nationalités représentées.

Enfin, la structure a fait face à la perte du marché SPADA, qui a conduit à sa fermeture définitive au 31 décembre, pour une reprise d'activité par un nouvel opérateur.

Prestation A : Pré-GUDA

396 enregistrements de souhait de demande d'asile dont 163 isolés ; 26% enfants et 74% adultes

48 nationalités

Principaux pays d'origine		
Albanie	71 personnes	18%
Géorgie	42 personnes	11%
Nigéria	23 personnes	6%
Algérie	21 personnes	5%
Arménie	21 personnes	5%

Madame X est de nationalité géorgienne. Elle est née à Tbilissi, mais a grandi en territoire abkhaze, où elle a passé toute sa vie. Son père est décédé sous les coups des Abkhazes, parce que Géorgien. Elle a donc été élevée par son oncle et sa tante. Elle vivait à la marge de la société abkhaze, parce que Géorgienne. Elle devait se cacher et n'était pas libre de parler sa langue maternelle. Se sentant en danger, elle décide de retourner vivre à Tbilissi. Une fois arrivée à la capitale, son grand-père, Géorgien ayant combattu les Abkhazes, la considère à son tour comme une Abkhaze, une traître. Persécutée, Madame X a dû fuir son pays et formuler une demande d'asile en France.

histoire de...

Prestation B : Post-GUDA

337 personnes accompagnées dont 157 personnes isolées
24% enfants et 76% adultes

46 nationalités

Principaux pays d'origine		
Albanie	56 personnes	17%
Géorgie	54 personnes	16%
Nigéria	19 personnes	6%
Sahara Occidental	19 personnes	6%
Russie	16 personnes	5%

Domiciliation

327 domiciliations réalisées

477 boîtes postales actives au 31 décembre 2021

Orientation hébergement

88 orientations vers le Dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

78 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

78 informations individuelles

Accompagnement social

173 dossiers PUMA/CMU

1 accompagnement à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

37 bénéficiaires d'une protection internationale

17 nationalités

Principaux pays d'origine		
Syrie	6 personnes	16%
Turquie	3 personnes	8%
Géorgie	3 personnes	8%
Russie	2 personnes	5%
Algérie	2 personnes	5%

15 orientations vers des dispositifs dédiés

Toutes les orientations ont été faites vers le programme Accclair 82



ALPES-MARITIMES (06) Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Nice

Date d'ouverture : février 2011

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur le département des Alpes-Maritimes

Équipe : 8 salariées

Coordonnées : 111 boulevard de la Madeleine - CS 91036 - 06002 Nice cedex 01

Le niveau des arrivées de l'année 2021 s'est inscrit à la hausse mais n'a que très peu impacté celui de la file active du fait de l'intensification des orientations dans le DNA. Les cinq principaux pays d'origine des requérants sont la Turquie, la Tunisie, la Géorgie, la Russie et la Bosnie. S'agissant du profil des demandeurs, on relève une très forte proportion d'hommes isolés parmi les demandeurs tunisiens et turcs (kurdes) quand la demande bosnienne demeure familiale et très fortement marquée par des problématiques de protection de l'enfance. La demande nigériane est en revanche en recul mais reste fortement marquée par la dimension TEH. Résultant sans doute de la proximité avec la frontière italienne, on relève par ailleurs une proportion toujours plus importante du nombre de personnes placées sous procédure Dublin dans les Alpes-Maritimes. Enfin, avec 272 BPI en 2021, l'accompagnement des personnes protégées est l'activité qui a enregistré la plus forte hausse.

Prestation A : Pré-GUDA

2 218 enregistrements de souhait de demande d'asile dont **1 209** personnes isolées, 22% enfants et 78% adultes

80 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	345 personnes	16%
Géorgie	235 personnes	11%
Tunisie	232 personnes	10%
Bosnie-Herzégovine	221 personnes	10%
Russie	169 personnes	8%

Prestation B : Post-GUDA

1 856 personnes accompagnées, dont **1 014** personnes isolées ; 21% enfants et 79% adultes

72 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	324 personnes	17%
Géorgie	203 personnes	11%
Tunisie	192 personnes	10%
Bosnie-Herzégovine	165 personnes	9%
Russie	136 personnes	7%

Kurde de Turquie, je suis engagé auprès du parti HDP qui prône l'égalité homme-femme. En 2019, j'ai participé aux élections municipales d'Istanbul avec le soutien de ma femme. Le parti au pouvoir - l'AKP - s'est senti en danger. Des policiers et des soldats sont venus attaquer nos stands, bien que notre présence soit officielle. Nous avons été passés à tabac, et avons dû remballer nos tracts. J'ai continué à faire du porte-à-porte. Un soir, des policiers m'ont embarqué en m'accusant de terrorisme. J'ai passé la nuit au poste. J'ai été frappé. La police s'en est pris aux dirigeants du parti. Ma maison a été perquisitionnée. On m'a frappé, encore. J'ai dû fuir mon pays pour rester en vie.

histoire de...

Domiciliation

1 687 domiciliations réalisées

2 253 boîtes postales actives au 31 décembre 2021

Orientation hébergement

289 orientations vers une solution alternative

617 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

902 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

902 informations individuelles

Accompagnement social

553 dossiers PUMA/CMU

77 accompagnements à la scolarité

Prestation C : Accompagnement des BPI

272 bénéficiaires d'une protection internationale

41 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	53 personnes	20%
Russie	46 personnes	17%
Iran	19 personnes	7%
Afghanistan	16 personnes	6%
Albanie	13 personnes	5%

193 orientations vers des dispositifs dédiés



Capacité d'accueil : 35 places

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : Caserne d'Auvare - 28 Rue de Roquebillière - 06300 Nice

Dans le prolongement de 2020, l'année 2021 a été fortement impactée par la pandémie, au niveau du nombre de placements, de difficultés dans l'exercice des droits des personnes retenues (audiences en visioconférence, isolements sanitaires) mais également sur le plan des ressources humaines (contaminations de policiers, de partenaires OFIL et de l'unité médicale du centre de rétention (UMCRA) entraînant des situations de sous-effectifs).

À la suite des dysfonctionnements rencontrés au début de la gestion de la crise sanitaire, un protocole a été mis en place : prise de température systématique, proposition de tests antigéniques par l'UMCRA. Néanmoins, en l'absence de soignants, la personne placée est mise à l'isolement plusieurs heures. Cela entrave dès lors l'accès aux services de Forum réfugiés-Cosi alors que les délais de recours contentieux ont commencé à courir.

L'exiguïté des lieux et l'accès direct au couloir intervenants engendrent des croisements créant un fort risque de contamination. Une présence policière a été renforcée depuis les alertes de nos services adressées à la direction du centre. Elle n'est néanmoins pas régulière et le couloir peut rester sans surveillance.

La capacité du CRA est descendue à 35 places, une chambre de cinq places étant réservée aux isolements sanitaires ou dans l'attente d'un test pour les nouveaux entrants. Malgré un nombre de placements resté bas, on note, par rapport à 2020, une augmentation de 26 % liée à la réouverture de certaines frontières, notamment la Tunisie qui reste le pays d'origine le plus représenté. Les trois principales nationalités sont tunisienne, marocaine et algérienne, suivies de près des nationalités géorgienne, moldave et albanaise.

Les placements de sortants de maison d'arrêt restent majoritaires. Les préfectures de placements sont au nombre de 18, la priorité n'étant plus accordée aux interpellations effectuées dans les Alpes-Maritimes. Cet élargissement des préfectures de placements a engendré de nombreuses difficultés pour les personnes placées, liées à l'éloignement avec les familles.

Les addictions aux drogues et médicaments, ainsi que l'augmentation des pathologies psychiatriques ont renforcé ces tensions engendrant un fort sentiment d'insécurité, situation aggravée par l'absence de la psychologue durant toute l'année.

Les relations avec les partenaires, PAF et intervenants extérieurs, restent très cordiales. Forum réfugiés-Cosi a été moins sollicité par les avocats niçois cette année qui, forts de nos publications, jurisprudences et formations, prennent de plus en plus la main sur les questions de rétention. L'association entretient de très bons rapports avec le Barreau niçois, la coordination pénale et les avocats commis d'office ou choisis.

Personnes placées en 2021

426 personnes placées représentant 100% d'hommes
2 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2021*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2021 (**451** personnes = les personnes placées en 2020 et toujours présentes en 2021)



100% d'hommes

Pas de femmes

56 nationalités

Principales nationalités	
Tunisienne	34%
Algérienne	7%
Marocaine	7%
Géorgienne	5%
Moldave	4%

Rétention et éloignement

Plus de la moitié des personnes ont été libérées par des juges (**244**). Un peu moins du tiers ont été éloignées du territoire français (**145**), 19% des éloignements ont été effectués vers un pays tiers, 4 % concernent des citoyens de l'Union européenne, et 9 % de réadmissions vers un pays européen (Schengen ou Dublin)

Durée moyenne de rétention des personnes présentes : **23 jours**

59% des personnes présentes ont été libérées

23% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

9% des personnes présentes ont été réadmis dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

52 demandes d'asile enregistrées



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Marseille

Date d'ouverture : janvier 2016

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur les départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence

Equipe : 16 salariés

Coordonnées : 19 rue Cougit - CS 60522 - 13344 Marseille Cedex 15

Après une année 2020 marquée par une forte baisse des flux d'arrivées, le niveau d'activité de la SPADA s'est rapproché de celui de l'année 2019 à partir de la fin du premier semestre. Avec une file active de près de 6 000 personnes, près de 2 000 personnes accompagnées dans leur demande d'asile et environ 500 BPI accompagnés dans leurs démarches d'intégration, la SPADA constitue ainsi la structure de premier accueil la plus importante hors Île-de-France. S'agissant des nationalités, la prédominance de jeunes turcs isolés (kurdes) s'est confirmée. Ils représentent désormais un quart des personnes enregistrées en pré et post-GUDA. Les requérants originaires du Nigéria demeurent également fortement représentés dans les Bouches-du-Rhône. La baisse des incivilités et des tensions, résultant en partie du changement de locaux, s'est par ailleurs confirmée en 2021, permettant de poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil du public et des conditions de travail des équipes.

Prestation A : Pré-GUDA

4 976 enregistrements de souhait de demande d'asile dont **3 184** personnes isolées, 17% d'enfants et 83% d'adultes

77 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	1 251 personnes	25%
Nigéria	514 personnes	10%
Albanie	412 personnes	8%
Algérie	354 personnes	7%
Afghanistan	346 personnes	5%

Prestation B : Post-GUDA

4 413 personnes accompagnées dont **2 897** personnes isolées, 16% d'enfants et 84% d'adultes

76 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	1 169 personnes	26%
Nigéria	453 personnes	10%
Albanie	416 personnes	9%
Afghanistan	327 personnes	7%
Algérie	288 personnes	6%

Domiciliation

4 310 domiciliations réalisées

5 899 boîtes postales actives au 31 décembre 2021

Orientation hébergement

78 orientations vers une solution alternative

1 756 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

1 979 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

1 979 informations individuelles

Accompagnement social

1 971 dossiers PUMA/CMU

Prestation C : Accompagnement des BPI

486 bénéficiaires d'une protection internationale

36 nationalités

Principaux pays d'origine		
Turquie	158 personnes	32%
Afghanistan	96 personnes	20%
Syrie	33 personnes	7%
Guinée	25 personnes	5%
Nigéria	19 personnes	4%

10 orientations vers des dispositifs dédiés

histoire de...

Alors que Monsieur T., de nationalité libérienne, venait d'obtenir la protection subsidiaire, sa seule préoccupation était d'obtenir des nouvelles de son épouse et de ses trois enfants dont il avait perdu la trace en Libye lors de son exil. Orienté par l'équipe de la SPADA vers des partenaires susceptibles de l'appuyer dans ses recherches, il a pu localiser sa famille un mois plus tard. Ils avaient été évacués vers le Niger et étaient en bonne santé. Monsieur T. est désormais accompagné dans ses démarches afin de pouvoir réunir et sécuriser sa famille.



BOUCHES-DU-RHÔNE (13) Dispositif hôtel-asile • Marseille

Date d'ouverture : décembre 2017

Bénéficiaires : personnes étant reconnues en demande d'asile et/ou bénéficiant d'une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire) identifiées vulnérables

Équipe : 2 salariés

Coordonnées : 19 rue Cougit - CS 60522 - 13344 Marseille Cedex 15

L'équipe du dispositif hôtel-asile a poursuivi ses actions de signalements de vulnérabilité et d'accompagnement des personnes orientées vers le dispositif tout au long de l'année malgré les contraintes liées au contexte sanitaire.

La principale évolution en 2021 a été l'intégration du dispositif dans le DNA dans le courant du mois d'août. Cette intégration a entraîné une baisse significative du nombre de places disponibles (de 476 à 236) mais a permis de fluidifier les orientations et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes orientées sur le dispositif.

Du fait de l'augmentation des orientations vers des structures pérennes, les critères de vulnérabilité ont été élargis au cours du second semestre afin de permettre des mises à l'abri rapides pour les personnes les plus vulnérables. Les mécanismes de coordination entre les services du SIAO, de l'OFII, de la SPADA et du dispositif hôtel-asile ont été revus en cours d'année afin de réduire les délais de mise à l'abri.

L'équipe du dispositif hôtel-asile reçoit un appel de Madame B., jeune mère nigérienne d'un enfant de deux ans, hébergée dans le dispositif et déclarant se sentir en insécurité.

L'équipe prévoit alors un déplacement auprès d'elle dans le cadre de ses visites hebdomadaires dédiées à l'accompagnement social. Sur la base des informations collectées lors de l'entretien, l'équipe du dispositif hôtel-asile et l'équipe cadre constatent que les modalités d'hébergement ne sont plus adaptées à la famille.

La situation est présentée au SIAO et à l'OFII afin qu'une nouvelle solution soit proposée. Deux jours plus tard, la famille est relogée dans une structure répondant aux nouveaux besoins identifiés.

histoire de...

Personnes / ménages accueillis

Le dispositif a accueilli en 2021, **648** personnes et 18 personnes sont encore sur liste d'attente

Les personnes accueillies et en attente sont détectées comme vulnérables par la DDETS

130 entrées, soit 49 ménages

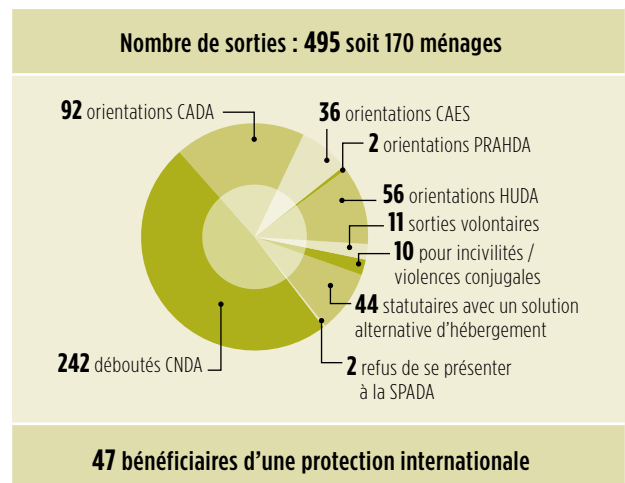
Nombre moyen de personnes prises en charge par mois : **11 personnes**

La durée moyenne de prise en charge est de **620 jours**

34 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	43%
Guinée	10%
Syrie	7%
Côte d'Ivoire	5%
Albanie	4%

Sorties





BOUCHES-DU-RHÔNE (13) CAES de Septèmes-les-Vallons

Date d'ouverture : juin 2018

Bénéficiaires : demandeurs d'asile

Capacité d'accueil : 150 places

Type d'hébergement : collectif

Équipe : 8 salariés

Coordonnées : 44 Chemin de la Bédoule - 13240 Septèmes-les-Vallons



En 2021, le contexte de crise sanitaire a, comme en 2020, impacté fortement le quotidien des hébergés et de l'équipe du CAES qui ont dû s'adapter à des règles de vie collective plus contraignantes, à des périodes d'isolement et à la gestion de clusters. Ainsi, l'épidémie a contrarié fortement l'activité du service, rendant notamment plus difficile l'organisation d'activités collectives. Néanmoins grâce à un allègement des règles sanitaires durant la période estivale, un tournoi de foot inter-service a pu être organisé en juillet 2021 par l'équipe du CAES. Ce tournoi a permis de rassembler le public accompagné sur différents dispositifs implantés sur le territoire marseillais et plus largement sur la région PACA. L'année a été l'occasion de développer les partenariats, en particulier dans le secteur de la santé, cela s'est notamment concrétisé par la signature de conventions, afin de faciliter la prise en charge des soins des personnes accueillies. Des vacances de psychologue ont également pu être mises en œuvre pour proposer aux personnes hébergées des temps d'écoute, d'accompagnement et de diagnostics spécifiques.

Personnes / ménages accueillis

378 personnes accueillies

(158 adultes en famille, 97 enfants et 123 isolées) / 214 ménages

312 personnes entrées / 185 ménages

277 personnes sorties / 172 ménages

Durée moyenne de séjour : **127 jours**

Taux de rotation : **196%**

Taux d'occupation : **67%**

Le 16 mars 2021, le CAES accueille une famille de trois personnes atteintes de surdit . Durant la p riode de prise en charge au sein du centre, l' quipe axe son accompagnement aupr s de ce m nage sur la recherche de l'autonomisation. En s'appuyant sur les ressources mises   disposition par le centre et par le territoire, la famille acquiert suffisamment d'autonomie pour organiser son quotidien et  tablir les relations n cessaires. Avec beaucoup d'abn gation, ils parviennent   trouver des solutions permettant de r pondre   leurs besoins malgr  les contraintes li es   leur handicap. Devenus r fugi s statutaires, ils acc dent   un logement en interm diation locative. La famille  voque maintenant le d sir de devenir rapidement propri taire de son propre logement.

histoire de...

37 nationalit s accueillies

Principaux pays d'origine	
Nig�ria	20%
Afghanistan	12%
C�te d'ivoire	10%
Guin�e	9%
Albanie	5%

Accompagnement juridique

145 personnes entr es en proc dure normale,

58 en proc dure acc l r e, **105** en proc dure Dublin, **2** sous RDV GUDA,

4 enfants sont entr s sans proc dure

En nombre de dossiers

42 d cisions rendues dont **28** d finitives :

Dont **16** accords :

- par l'OFPPRA : 6 statuts de r fugi s et 1 protection subsidiaire soit 9 personnes (adultes et enfants) prot g es

- par la CNDA : 6 statuts de r fugi s et 3 protections subsidiaires soit 11 personnes (adultes et enfants) prot g es

Taux d'accord : **57%**

Proc dure Dublin : 19 requalifications, dont **14** en proc dure normale et **5** en proc dure acc l r e

Sorties

22 personnes b n ficiaires d'une protection internationale :

16 en CPH ; **3** en logement autonome ; **2** en CHRS ;
1 via une solution personnelle

14 personnes d bout es :

5 sans solution / h bergement d'urgence ; **9** solutions perso/familiales

240 personnes en cours de proc dure :

218 transferts dans DNA, dont **99** en CADA ; **106** en HUDA ;
13 en PRAHDA ; **6** d parts volontaires ; **1** exclusion ;
14 disparitions (orientations nationales) ; **1** autre

Activit  d'int gration

20 b n ficiaires d'une protection internationale h berg s pendant l'ann e

Depuis septembre 2021, les b n ficiaires de la protection internationale peuvent poursuivre des cours de FLE au sein du CAES afin d'initier ou de renforcer leur capacit  linguistique



BOUCHES-DU-RHÔNE (13)
CRA de Marseille

Capacité d'accueil : 136 places

Équipe : 5 salariés

Coordonnées : 13 boulevard des Peintures - 13014 Marseille

Ces dernières années, le CRA de Marseille a connu plusieurs fermetures de zones de vie du fait de travaux divers à la suite de défauts de conception ou de dégradations de la part de personnes retenues. Ces situations ont réduit la capacité d'accueil des lieux et donc le nombre de placements au fil des années. Avant 2014, leur nombre pouvait dépasser 2 000 personnes placées. Les années de pandémie ont fortement participé à réduire les taux d'occupation. **619** personnes ont été placées en 2021, un chiffre historiquement bas.

L'année 2021 a été marquée par plusieurs périodes de contamination au sein du CRA. Des personnes retenues ainsi que plusieurs policiers et d'autres partenaires ont été testés positifs ou ont été « cas contact » entraînant le gel total du CRA ou de zones de vie. Les conditions d'exercice des droits des personnes ont été touchées du fait des suspensions de visites, de défauts de présentation devant les juridictions. Les salariés de l'association ont également été affectés.

Un protocole a été mis en place notamment avec la création d'une zone « tampon », le dépistage systématique des nouveaux entrants et l'isolement des personnes refusant le test. Ces derniers ont pu bénéficier de l'accompagnement de Forum réfugiés-Cosi de façon dématérialisée. Ces organisations souvent changeantes, parfois avec une impression de « situation non maîtrisée » par les responsables des lieux, soumis aux décisions ministérielles, ont parfois eu des effets sur la réception des personnes par les équipes. Cependant, la bonne communication avec les responsables du CRA a permis de trouver des alternatives pour toujours adapter cet accompagnement.

Au cours de l'année, l'effectif de l'équipe a connu différentes tribulations, du fait de la pandémie avec son lot d'indisponibilités. Le service soutien du siège a été plus souvent mobilisé pour faire face à ces absences.

Plus de 50% des personnes présentes en 2021 ont été libérées, la plupart par les juges (61%). Neuf personnes ont été libérées pour des raisons sanitaires. Des personnes contaminées par le Covid-19 pouvaient être assignées dans un dispositif extérieur au CRA.

La majorité des personnes éloignées (60%) l'ont été vers un pays membre de l'UE dont près de 28% de ressortissants communautaires. Si les Algériens représentent 15% des personnes enfermées, aucun n'a été éloigné vers le pays d'origine. Les éloignements ont été impossibles suite à des refus de test de personnes retenues, alors que les pays de destination réclamaient un test négatif de 24 ou 48 heures. Ces refus ont souvent eu pour conséquences des déferrements et des condamnations à des peines de prison ferme.

Les préfectures de placements sont au nombre de 26 dont deux principales : les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes. Les sortants de maison d'arrêt représentent 19% des personnes placées. Une vingtaine de personnes ont été déferées. La situations de personnes venant de Corse reste compliquée du fait des difficultés de respect des délais de recours éventuels mais aussi de la rupture de liens avec les familles ou autres relations.

La pandémie a aussi perturbé le travail entamé avec les nouveaux responsables de la commission droit des étrangers du Barreau de Marseille. Une formation a été organisée avec plusieurs avocats qui assurent les permanences devant les juridictions.

Personnes placées en 2021

619 personnes placées représentant 100% d'hommes
12 parmi elles n'ont pas été vues par les intervenants

Personnes présentes en 2021*

*Les données ci-dessous traitent de l'ensemble des personnes présentes en 2020 (**680** personnes = les personnes placées en 2020 et toujours présentes en 2021)



100% d'hommes

Pas de femmes

55 nationalités

Principales nationalités	
Tunisienne	25%
Algérienne	15%
Marocaine	10%
Nigériane	5%
Georgienne	5%

Rétention et éloignement

Le taux d'éloignement est passé de 30% en 2020 à 26% en 2021. Cette baisse sensible est due à la pandémie de Covid-19 qui a entraîné une fermeture des frontières. L'ensemble des Algériens renvoyés l'ont été vers l'Union européenne. La durée de rétention a fortement augmenté.

Durée moyenne de rétention : **37 jours**

55% des personnes présentes ont été libérées

11% des personnes présentes ont été renvoyées vers leur pays d'origine

15% des personnes présentes ont été réadmissées dans un pays européen (Schengen ou Dublin)

53 demandes d'asile enregistrées



VAR (83)

Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Toulon

Date d'ouverture : janvier 2019

Bénéficiaires : demandeurs d'asile non hébergés au sein du dispositif national d'accueil et orientés par l'OFII, présents sur le département du Var

Équipe : 3 salariés

Coordonnées : 139 boulevard Bauchièrre – 83100 Toulon

Une hausse considérable des arrivées a été enregistrée en 2021, malgré la crise sanitaire qui a perduré (755 en 2021 contre 433 en 2020). La SPADA de Toulon a notamment accueilli un nombre important de jeunes turcs d'ethnie kurde ainsi que des ressortissants nigériens et afghans. Comme les années précédentes, les Kurdes arrivant, pour la majorité des cas, suite à des discriminations, des emprisonnements ou encore des mauvais traitements subis dans leur pays. Concernant les Nigériens, les risques évoqués sont souvent liés à l'orientation sexuelle ou à des problématiques familiales (héritage par exemple). En parallèle, des raisons économiques sont souvent mises en avant. En 2021, 75% des rendez-vous au GUDA ont été honorés par les usagers. De ce fait, malgré un nombre d'orientations qui reste stable (253 en 2020 et 239 en 2021) la file active a quant à elle augmenté de manière significative (389 en 2020 et 545 en 2021).

L'année 2021 fut marquée par un nombre significatif de personnes ayant obtenu un statut de réfugié ou une protection subsidiaire (75 personnes).

Si les Afghans, isolés et le plus souvent âgés de 20 à 30 ans, restent ceux qui ont le plus bénéficié de cette protection, il est à noter la diversification des profils.

Femmes isolées, familles monoparentales, mineures accompagnées ont également obtenu une décision positive à leur demande d'asile. La multiplicité des pays d'origine est également à souligner (Guinée, Venezuela, Colombie, Iran, Géorgie etc.) créant ainsi une file active BPI plus hétérogène.

histoire de...

Prestation A : Pré-GUDA

755 enregistrements de souhait de demande d'asile, dont **404** isolés : 27% d'enfants et 73% d'adultes

56 nationalités

Principaux pays d'origine		
Nigéria	211 personnes	28%
Turquie	91 personnes	12%
Afghanistan	84 personnes	11%
Bosnie-Herzégovine	81 personnes	11%
Albanie	34 personnes	5%

Orientation hébergement

123 orientations vers une solution alternative

239 orientations vers le dispositif national d'accueil (DNA)

Accompagnement juridique

283 accompagnements à la constitution du dossier OFPRA

285 informations individuelles

Accompagnement social

392 dossiers PUMA/CMU

39 accompagnements à la scolarité

Prestation B : Post-GUDA

561 personnes accompagnées,

dont **330** personnes isolées 21% d'enfants et 79% d'adultes

49 nationalités

Principaux pays d'origine		
Nigéria	161 personnes	28%
Turquie	80 personnes	14%
Afghanistan	76 personnes	13%
Bosnie-Herzégovine	57 personnes	10%
Guinée	22 personnes	4%

Prestation C : Accompagnement des BPI

77 bénéficiaires d'une protection internationale

18 nationalités

Principaux pays d'origine		
Afghanistan	33 personnes	44%
Guinée	7 personnes	9%
Turquie	7 personnes	9%
Venezuela	6 personnes	8%
Nigéria	5 personnes	7%

19 orientations vers des dispositifs dédiés

Quand les personnes refusaient les orientations proposées c'était au motif d'un souhait de changement de département

Domiciliation

545 domiciliations réalisées

545 boîtes postales actives au 31 décembre 2021



VAR (83)

CADA de Lorgues et Draguignan

Date d'ouverture : août 2013

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédures normales et accélérées

Capacité d'accueil : 109 places

Type d'hébergement : appartements en collectif et diffus

Équipe : 9 salariés

Coordonnées : 240 rue des Tuffs - 83510 Lorgues

L'année 2021 a de nouveau été perturbée par la crise sanitaire avec toutefois une rotation de l'hébergement semblable à celle de 2019 et une hausse des chiffres relatifs à l'accompagnement juridique : 91 convocations reçues contre 39 en 2020, 73 décisions rendues contre 54 en 2020. Avec un taux d'octroi de protection de 61%, un travail sur les projets de sortie a été réalisé auprès de 45 personnes soit 28% du public accompagné. On note une augmentation des personnes accueillies relevant d'une procédure accélérée (49% contre 10% en 2020) avec des délais de convocation OFPRA courts. Nous pointons une progression, comme en 2020, du nombre de personnes d'origine nigérienne accueillies au centre (16% en 2020 ; 22% en 2021). Un besoin au niveau de la parentalité ayant été repéré auprès de ce public, un programme de séances collectives d'information et de partage, dont certaines en collaboration avec des partenaires, a aussi été élaboré. Un projet de crèche participative au sein du CADA est enclenché. Cette année a en outre été marquée par la gestion de situations complexes liées à des problématiques de santé mentale et d'addiction auxquelles il a été difficile d'apporter des réponses adaptées.



Par le biais d'un partenariat avec l'association Beesphera, des personnes hébergées ont pu s'adonner à des activités enrichissantes et valorisantes autour de l'apiculture et de l'environnement. Ainsi, quatre hommes ont participé une fois par semaine à un chantier visant à réintroduire des techniques agricoles. Voici ce qu'ils retiennent de cette expérience. « À la présentation du projet et des plans, nous avons pris les animateurs pour des fous tellement la tâche nous semblait irréalisable. Nous étions aussi très intimidés d'être au milieu de cette forêt, milieu inexistant en Afghanistan. Au début il s'agissait d'une opportunité pour s'occuper. Puis très vite, nous avons pris plaisir à travailler en plein air avec des animateurs très sympathiques, cela nous remontait le moral, et au contact de la nature, nous étions moins stressés. Des liens se sont tissés entre nous, les participants, et ont favorisé notre vie en cohabitation. En nous fédérant autour d'un même objectif, nous avons appris à nous connaître à nous écouter. Le projet était au cœur de nos échanges. Cela a également permis de faire de belles rencontres avec les habitants qui nous ont ouvert leurs portes et nous ont fait découvrir leurs habitudes de vie, les codes de la société française afin de s'y sentir plus à l'aise. Nous avons acquis de nouvelles compétences et avons gagné en confiance pour effectuer les gestes de la vie quotidienne, et s'ouvrir aux autres. Nous sommes fiers du travail accompli. »

Personnes / ménages accueillis

161 personnes accueillies (dont 62 adultes en famille, 77 enfants et 22 isolées) / 57 ménages accueillis

65 personnes entrées (25 ménages)

60 personnes sorties (25 ménages)

Durée moyenne de séjour : **613 jours**

Taux de rotation : **57%**

Taux d'occupation : **95%**

26 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	22%
Russie	15%
Afghanistan	14%
Géorgie	13%
Albanie	9%

Accompagnement juridique

29 personnes entrées en procédure normale, **32** en procédure accélérée

De plus, 4 naissances ont été enregistrées au cours de l'année. Pour l'un des nouveaux-nés, une demande d'asile a été déposée en préfecture, tandis que les trois autres sont restés sans procédure personnelle.

En nombre de dossiers

73 décisions rendues, dont **43** définitives :

Dont **26** accords :

- par l'OFPRA, 1 statut de réfugié et 9 protections subsidiaires soit 19 personnes (adultes et enfants) protégées
- par la CNDA, 9 statuts de réfugiés et 7 protections subsidiaires soit 26 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **61%**

histoire de...

Sorties

31 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :

4 en CPH ; **21** en logement autonome ; **4** via une solution personnelle ; **1** en CHRS ; **1** incarcérée suite à des faits de violence.

19 personnes déboutées :

5 sans solution / hébergement d'urgence ; **11** solutions perso/familiales ; **3** orientations vers une structure d'accompagnement des femmes victimes de TEH

10 personnes en cours de procédure :

3 transferts dans DNA ; **6** départs volontaires ; **1** enfant de parents réfugiés, en décalage au niveau de la procédure vis-à-vis de sa famille, est sorti en même temps que ses parents.

Délai moyen de sortie si rejet : 48 jours

Délai moyen de sortie si accord : 174 jours

Activité d'intégration

45 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
5 baux signés



VAR (83)
HUDA de Toulon

Date d'ouverture : mars 2020

Bénéficiaires : demandeurs d'asile en procédure normale, accélérée ou sous règlement Dublin

Capacité d'accueil : 107 places

Type d'hébergement : appartements en diffus - en cohabitation ou non

Équipe : 7 salariés

Coordonnées : 155 avenue Franklin Roosevelt - 83000 Toulon

Durant le second semestre 2021, l'HUDA de Toulon a connu une extension, passant de 90 à 107 places. Ainsi, l'HUDA a pu davantage répondre aux besoins des personnes isolées, public qui disposait alors de possibilités d'accès à l'hébergement insuffisantes dans les structures du territoire. La crise sanitaire a continué de toucher l'équipe de l'HUDA Toulon tout au long de l'année 2021. La conduite d'activités collectives n'a ainsi pu être réalisée. L'équipe de l'HUDA espère pouvoir à nouveau développer ce type d'activité prochainement. Cette année, un système de référence par thématique a également été mis en place par les chargés d'accompagnement. Chacun d'eux assure une fonction de référence sur un sujet (juridique, santé, parentalité, intégration), tient à jour les connaissances relatives et entretient un réseau de partenaires dédiés. Depuis son ouverture en mars 2020, l'HUDA de Toulon et son équipe continuent de stabiliser et de cadrer l'accompagnement des hébergés en nouant des liens avec le territoire et ses administrations. Grâce à une étroite collaboration avec l'OFII, l'HUDA a pu diversifier ses accueils.

Personnes / ménages accueillis

155 personnes accueillies (dont 59 adultes en famille, 66 enfants, 29 isolées) / 74 ménages accueillis

70 personnes entrées / 41 ménages

50 personnes sorties / 21 ménages

Durée moyenne de séjour : **328 jours**

Taux de rotation : **56%**

Taux d'occupation : **91%**

26 nationalités accueillies

Principaux pays d'origine	
Nigéria	34%
Côte d'Ivoire	18%
Kirghizistan	6%
Tunisie	5%
Afghanistan	5%

histoire de...

L'équipe de l'HUDA a recueilli la parole de conjoints ou parents de réfugié, n'ayant eux, pas obtenu le bénéfice d'un titre de séjour :
 « Je suis Monsieur D, ivoirien, conjoint d'une BPI. L'attente des papiers est difficile à vivre mais on n'a pas le choix, on doit attendre. Le plus dur est l'absence de ressources. Et les avances RSA ne sont pas suffisantes pour vivre à deux, même si c'est mieux que rien ».
 « Je suis Madame S, tunisienne. Mon fils aîné a obtenu le statut de réfugié à l'OFPR mais mon benjamin et moi-même avons reçu un rejet. Je me suis désistée de l'asile car je ne voulais plus rester sans travailler et rester dans l'attente des papiers me stressais beaucoup. Je veux participer à la vie en France et offrir un avenir à mes fils, pas juste avoir des aides de l'État. »

Accompagnement juridique

44 personnes entrées en procédure normale, **3** en procédure accélérée, **19** en procédure Dublin

Quatre naissances ont eu lieu durant l'année : certaines familles ont déposé une demande d'asile par la suite, d'autres non

L'équipe de l'HUDA a signalé la naissance d'un nourrisson au sein d'un ménage en procédure Dublin au PRD, l'enfant ne sera intégré dans le dossier d'asile familial seulement s'il y a requalification. En attendant, son nom n'est sur aucune attestation de demande d'asile

En nombre de dossiers

35 décisions rendues, dont **24** définitives :

Dont **11** accords :

- par l'OFPR, 3 statuts de réfugiés et 3 protections subsidiaires soit 9 personnes (adultes et enfants) protégées

- par la CNDA, 3 statuts de réfugiés et 2 protections subsidiaires soit 7 personnes (adultes et enfants) protégées

Taux d'accord : **50%**

Procédure Dublin : **15** requalifications en procédure normale, **4** familles ont reçu des arrêtés de transfert et sont en attente de la suite de la procédure

Sorties

8 personnes bénéficiaires d'une protection internationale :
3 en CPH ; **1** via une solution personnelle ; **4** en logement adapté

21 personnes déboutées :

18 sans solution / hébergement d'urgence ;
3 solutions perso/familiales

21 personnes en cours de procédure :

4 transferts dans DNA ; **1** exclusion ; **15** abandons de logement par les familles ; **1** enfant en procédure d'asile a suivi sa famille déboutée en hébergement 115

Délai moyen de sortie si rejet : 30 jours

Délai moyen de sortie si accord : 174 jours

Activité d'intégration

8 bénéficiaires d'une protection internationale hébergés pendant l'année
 L'accompagnement des BPI dans le domaine de l'insertion est très enrichissant. L'équipe de l'HUDA les accompagne vers plus d'autonomie, afin que ces derniers soient mieux préparés à la sortie du dispositif. De plus, l'HUDA jouit de bonnes relations avec les associations d'insertion professionnelle du Var (Face Var, Sendra, etc.) ce qui rassure les BPI souhaitant trouver un emploi



VAR (83)

Projet Médiation Santé et accompagnement des demandeurs d'asile et réfugiés hébergés à l'hôtel dans le département du Var

Date d'ouverture : octobre 2019

Bénéficiaires : demandeurs d'asile et personnes bénéficiaires d'une protection internationale hébergés à l'hôtel

Équipe : 1 salarié

Coordonnées : 139 boulevard Bauchiere - 83200 Toulon

En 2021, l'accompagnement de l'infirmière a continué d'être adapté à la crise sanitaire, tout comme l'ensemble des services du programme Médiation Santé Var.

Ainsi, de nouvelles missions ont été mises en place au sein du programme :

- sessions de dépistage Covid-19 systématiques proposées aux usagers, grâce à des auto-tests fournis par la DDETS,
- suivi des personnes positives et cas contact,
- prévention : rappel des gestes barrières à chaque entretien ou visite,
- distribution de tests antigéniques et de masques fournis par la DDETS, ainsi que des couches et du lait infantile, donnés par la banque alimentaire via la DDETS,
- promotion de la vaccination,
- planification et suivi de la vaccination des usagers,
- conduite d'actions collectives de prévention sur le Covid-19 et de promotion de la vaccination en lien avec la CPAM.

En 2020, un nombre important de femmes enceintes ont été accompagnées.

Parmi les 60 femmes suivies durant l'année, certaines arrivaient en France enceintes, d'autres le sont devenues sur le territoire.

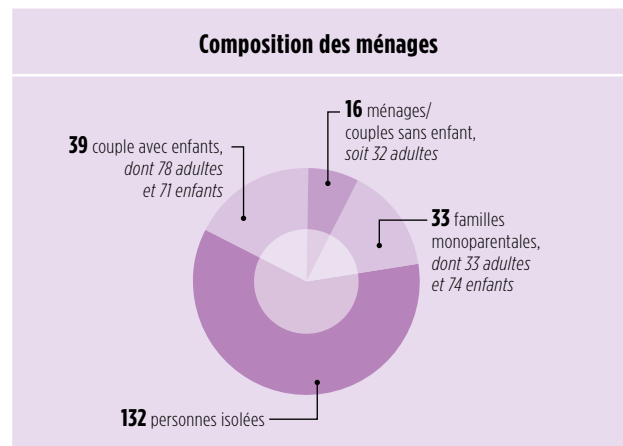
Toutes ont bénéficié de la mise en place d'un suivi gynéco-obstétrical, puis de visites de puéricultrices et sage-femmes à domicile.

Les pays d'origine les plus représentés parmi ces femmes sont le Nigéria, suivi de la Guinée, la Bosnie-Herzégovine et la Côte d'Ivoire.

histoire de...

Activité

420 personnes suivies



771 visites, représentant 123 familles

55 femmes enceintes suivies

46 accompagnements à des consultations médicales

39 dossiers MEDZO réalisés

1 dossier MDPH réalisé

140 rendez-vous CLAT pris pour les personnes accompagnées

115 rendez-vous CEGIDD pris pour les personnes accompagnées

Principales nationalités de la file active

Nigéria	51 personnes
Côte d'Ivoire	10 personnes
Guinée	7 personnes
Géorgie	4 personnes

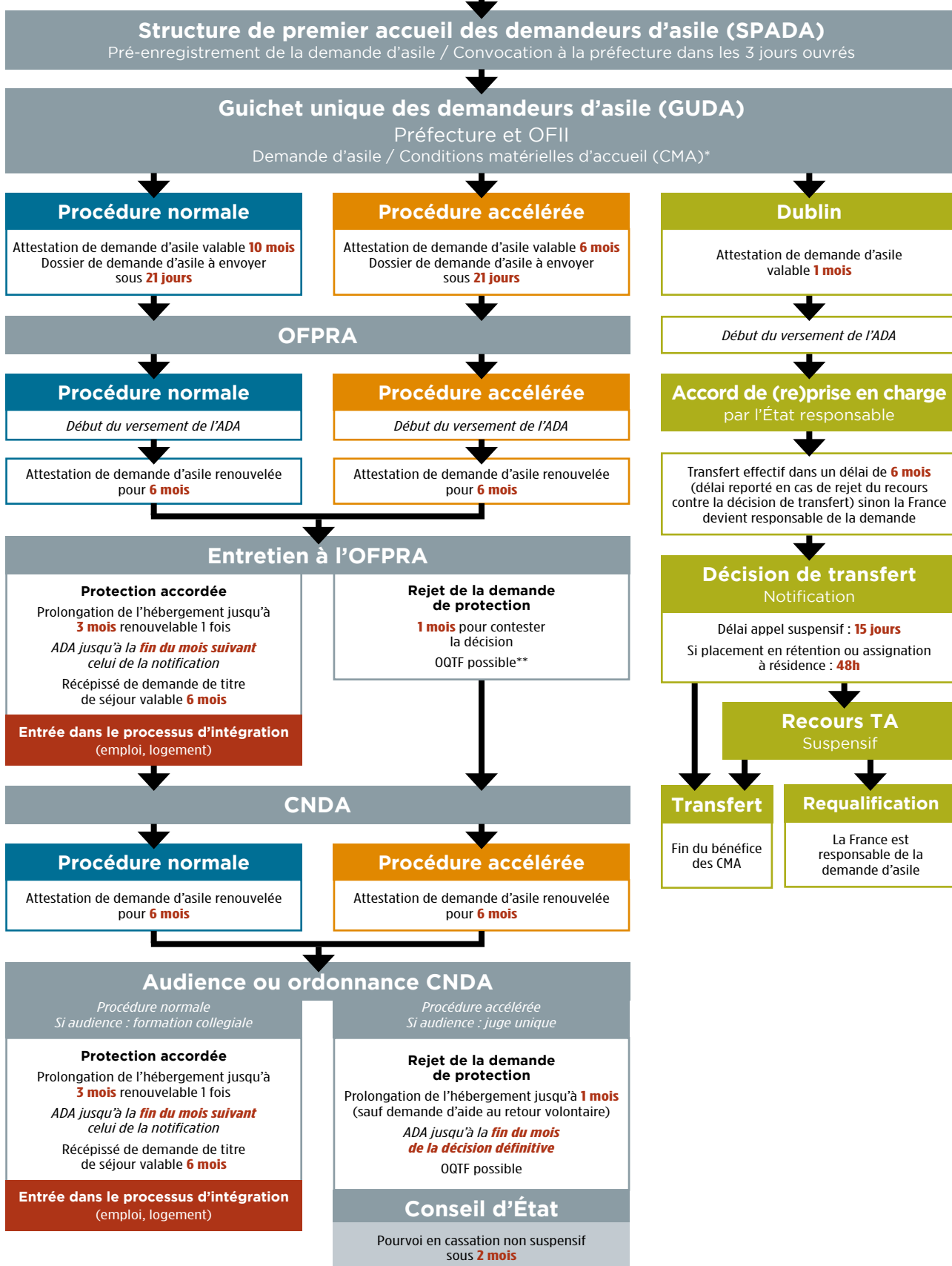
SIGLES

ADA	Allocation pour demandeur d'asile
Anafé	Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
BPI	Bénéficiaire d'une protection internationale
CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
CAES	Centre d'accueil et d'évaluation des situations
CASF	Code de l'action sociale et familiale
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CIR	Contrat d'intégration républicaine
CMA	Conditions matérielles d'accueil
CMAE	Centre de mise à l'abri et d'évaluation
CNDA	Cour nationale du droit d'asile
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CRA	Centre de rétention administrative
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DDETSPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DELF	Diplôme d'études en langue française
DIAIR	Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
DNA	Dispositif national d'accueil
DPA	Direction du premier accueil
DPPE	Direction de la prévention et de la protection de l'enfance
ETP	Équivalent temps plein
FAMI	Fonds asile migration intégration de l'Union européenne
FLE	Français langue étrangère
FVV	Femmes victimes de violences
GJR	Garantie jeunes réfugiés
GS	Groupement solidaire
GUDA	Guichet unique pour demandeurs d'asile
HCR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HUDA	(Centre d')hébergement d'urgence pour demandeur d'asile

JLD	Juge des libertés et de la détention
JMED	Jeunesse enfance migration développement
LRA	Local de rétention administrative
MECS	Maison d'enfants à caractère social
MEOMIE	Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers
MIPROF	Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains
MNA	Mineurs non accompagnés
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONU	Organisation des Nations unies
PCA	Plan de continuité de l'activité
PIC IPR	Plan d'investissement dans les compétences - intégration professionnelle des réfugiés
PRAHDA	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
PRD	Pôle régional Dublin
PRIR	Programme régional d'intégration des réfugiés
PROMIG	Promotion et protection des droits des migrants
RAJ-GUI	Réseau Afrique Jeunesse de Guinée
RéFAC	Réseau français pour l'Afrique centrale
RSA	Revenu de solidarité active
RSFP	Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SNADAIR	Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés
SNADAR	Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés
SPADA	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile
SRADAR	Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés
TEH	Traite des êtres humains
ZA	Zone d'attente

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE

Entrée sur le territoire français



* Allocation pour demandeur d'asile (ADA) et hébergement)

** Dans certaines hypothèses, notamment pour les personnes placées en procédure accélérée car originaires de pays d'origine sûrs, le droit au maintien sur le territoire prend fin dès la réponse négative de la demande par l'OFPPRA

Crédits photographiques

© Margaux Cormorèche / Louve des Steppes

© Forum réfugiés-Cosi

© François Lièvre



Le terme de “réfugié” s’appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève



Forum réfugiés-Cosi : Siège - 28 rue de la Baisse - CS 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX
T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org



Cofinancé par
l'Union européenne